UNIVERSITE PARIS VIII – VINCENNES

ECOLE DOCTORALE EN SCIENCES SOCIALES

Doctorat en Sciences Sociales

Champ disciplinaire : Sciences Contemporaines du Maghreb

THESE

Les enjeux socioéconomiques et politiques de l'agriculture familiale paysanne en Algérie

- Cas de la région jijelienne -

Préparée par : BOUATROUS Noureddine

Sous la direction de : Aïssa KADRI

Jury :

- Omar BESSAOUD : Professeur économiste, CIHEAM de Montpellier.
- Ali AIT ABDELMALEK : Professeur en sociologie, Université Rennes 2.
- Slimane BEDRANI : Professeur en économie, CREAD d'Alger.
- Aissa KADRI : Professeur en sociologie, Université Paris VIII.

Soutenue le : 30 Juin 2017

Résumé de la thèse

L'agriculture familiale apparait comme une alternative pour lutter contre la dépendance aux transnationales et au flux des marchés mondiaux de produits agricoles. Aujourd'hui, de nombreuses études montrent l'efficacité économique de l'agriculture familiale, de son dynamisme et de sa capacité à innover et à s'adapter sans oublier bien sûr, sa capacité à fournir des emplois à plus d'un milliard d'habitants dans les pays du Sud et à contribuer au PIB de ces pays.

Ce travail analyse la place qu'occupe l'agriculture familiale rurale au sein d'une économie locale et son rapport avec les acteurs économiques, la population et le marché mais il va aussi essayer de faire ressortir l'influence de cette activité sur les rapports sociaux et sur l'évolution de l'agriculture elle-même. Ajoutons à cela les nouveaux défis qu'elle a à relever : tels que son nouveau cadre juridique, la question foncière, la gestion de l'eau, la pluriactivité, la polyculture, les flux migratoires et leur impact sur les communautés paysannes.

L'objet de cette recherche porte sur la région de Jijel que nous connaissons pour l'avoir étudiée pendant nos études de graduation. L'importance de l'agriculture familiale dans cette région a attiré notre attention autant par la population concernée que par le type d'agriculture, sa variété en cultures maraichères, son arboriculture, son apiculture et son élevage. Le problème du dépaysannement du monde rural local, ces dernières années, généré par plusieurs facteurs va prendre aussi une place importante dans notre travail.

Les exploitations familiales paysannes algériennes sont aujourd'hui confrontées à des changements majeurs et rapides de leur environnement socioéconomique, politique et physiques. D'abord, la question foncière, elle est vitale pour toute agriculture. Dans le cas des exploitations familiales rurales algériennes ; l'existence de plusieurs situations foncières incohérentes rend la viabilité même de certaines exploitations précaire. L'accumulation des problèmes

liés à la situation foncière et le changement progressif des lois et la non reconnaissance de la propriété foncière des petites exploitations dans les zones rurales, nécessitent une réflexion plus que sérieuse pour sortir de ce dilemme qui entrave l'efficacité économique des exploitations rurales.

La situation actuelle de l'agriculture paysanne algérienne n'est qu'une prolongation d'une politique de déstructuration coloniale qui n'avait rien épargné. Nous avons vus les effets des lois de séquestres et de dépossession des paysans de la région de Jijel, à la fin de XIX^{e} siècle et la politique coloniale qui a ruiné les paysans, politique de destruction d'un ancien ordre déjà fragile de la paysannerie algérienne.

L'agriculture familiale du point de vue de l'Etat, n'est pas reconnue comme telle. Dans la stratégie agricole nationale et la politique de développement local, elle n'est pas définie comme une entité à part. Dans tous les cas de figure, on parle de développement rural, d'agriculture rurale, de famille rurale, de femme rurale mais jamais d'agriculture familiale. Pourtant la majeure partie des exploitations sont familiales.

Cette situation provient d'une volonté centrale, de ne pas reconnaitre l'exploitation en tant que telle. Pour simplifier le travail administratif, on parle ici d'exploitations, d'agriculteurs mais pas de paysans. Une logique qui s'intègre dans une logique de marché, logique productiviste qui vise essentiellement la production à moindre coût de grandes quantités de produits agricoles.

Title

Socio-economic and political issues of

family farming in Algeria

- Case of the jijelian region -

Abstract

Family farming appears to be an alternative to tackling dependence on transnational companies and the flow of global markets for agricultural products. Today, many studies show the economic efficiency of family farming, its dynamism and its ability to innovate and adapt. Without forgetting, of course, its capacity to provide employment to more than a billion people in the southern countries, and its contribution to the P.I.B of these countries.

This work will demonstrate the role of rural family farming in a local economy, and its relation with the economic actors, population, and the market. But also, on one hand the influence of this activity on social relations. And the influence exerted by societal changes on family farming, on the other hand. Adding to this, the new challenges it must free; such as: the new legal framework, the land issue, water management, pluriactivity, polyculture, migratory flows and their impact on peasant communities.

The Jijel area will be our ground for this study. This field we know well, thanks to the work that we carried out during our graduation studies. The importance of family farming in the region has attracted our attention, through the existence of different vegetable crops, arboriculture, olive growing, beekeeping and various livestock farms. The problem of disorientation of local rural areas in recent years driven by several factors will also take an important place in our work.

Les mots clés

Agriculture; agriculture familiale; monde rural; Paysannerie; société paysanne; Algérie; agriculture en Algérie; développement rural; famille rurale; changement sociétal; Jijel; anthropologie de développement; paysan; politique rurale.

Keywords

Agriculture; family farming; rural society; rural society; Algeria; agriculture in Algeria; rural development; rural family; societal change; Jijel; development anthropology; farmer; rural policy.

ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES

Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93 526 Saint-Denis

Tél: 01 49 40 72 90

Fax: 01 49 40 72 87

Dédicace

Je dédie ce travail

A mon père qui nous a quittés subitement. C'est à ses encouragements constants que je dois ma soif de l'étude sans la dissocier jamais du travail de mes mains.

A mon père, paysan déraciné,

A mon père, l'émigré,

A mon père, le prolétaire.

A ma mère pour son amour généreux,

A mon épouse et à notre petite Roumayssa.

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce travail.

A commencer par mon Directeur de recherche, **M. Aïssa Kadri** qui m'a accompagné dans ce long parcours. Je lui suis infiniment reconnaissant pour ses encouragements, sa patience et ses précieux conseils.

Mes remerciements vont aussi à :

L'Université Paris 8 qui nous a ouvert ses portes,

A l'école doctorale et à son secrétariat.

Ma gratitude va aux rapporteurs et correcteurs et à tous les membres du jury.

Je n'oublie pas non plus les encouragements des membres de ma famille et surtout de ma mère, de mon épouse et de mes sœurs.

Toute ma gratitude à mon ami **Badreddine BELLAIBOUD**, Professeur et Chercheur à l'Institut d'Archéologie d'Alger, pour son soutien.

Mes remerciements à mon ami sincère, **Abdelmoumène KHERFI** pour m'avoir accompagné dans cette entreprise et pour les années que nous avons passées ensemble à l'Université d'Alger et en France.

Je n'aurais pu finaliser ce travail sans l'assistance du Directeur des Services Agricoles, du Directeur de la Conservation des forêts de la Wilaya de Jijel, du Directeur du Cadastre national, antenne de Jijel, de la Chambre d'Agriculture, les employés des communes concernées par notre enquête et tous les paysans et chefs d'exploitation interviewés. Mention doit être faite aussi de toutes les équipes de recherche que nous avons sollicitées pour une aide ponctuelle sur Alger et Oran. Sans eux ce travail n'aurait pas été possible.

SOMMAIRE

RESUME DE LA THESE **1**

TITLE **3**

ABSTRACT **4**

LES MOTS CLES **5**

KEYWORDS **5**

DEDICACE **7**

REMERCIEMENTS **8**

SOMMAIRE **9**

SIGLES ET ABREVIATION **17**

INTRODUCTION GENERALE **22**

PROBLEMATISATION

1. LA PERTINENCE DE NOTRE OBJET DE RECHERCHE **31**

2. OBJECTIFS DE NOTRE RECHERCHE **34**

3. CADRE THEORIQUE ET LITTERATURE SUR L'OBJET DE RECHERCHE **35**

4. APPROCHE CONCEPTUELLE **51**

LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. NOS QUESTIONNEMENTS **58**

2. LA PERTINENCE DU LIEU D'ENQUETE **60**

3. OBSERVATIONS ET PRE ENQUETE **65**

4. NOS HYPOTHESES **69**

5. L'ECHANTILLON D'ETUDE **73**

APPROCHE THEORIQUE

CHAPITRE I

RESSOURCES NATURELLES, HUMAINES ET AGRICOLES DE L'ALGERIE

INTRODUCTION 77

SECTION 1. PRESENTATION DE L'ALGERIE 77

1. Milieu Physique 77

2. Approche démographique : une population majoritairement jeune 84

SECTION 2. HISTOIRE DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE : ENTRE ASPIRATIONS ET REALITES 87

INTRODUCTION 87

1. Un cadre législatif instable 87

2. Histoire du foncier agricole algérien : une révolution paysanne non destinée aux paysans 97

3. Histoire des réformes agraires et des programmes de développement agricole et rural 105

4. La conjoncture agricole actuelle et les différents défis 127

EN CONCLUSION 129

CHAPITRE II

LE MONDE RURAL ALGERIEN EN PLEINE MUTATION

SECTION 1. DELIMITATIONS SPATIALE, SOCIALE ET ECONOMIQUE 131

1. Implantation des zones rurales algériennes **131**

2. Composition humaine : une mobilité en augmentation dans les régions rurales **133**

3. Stratégies, logiques, formes et techniques de production **134**

***4. L'apport économique de monde rural algérien* : un potentiel sous-estimé** **139**

SECTION 2. LA POLITIQUE RURALE ACTUELLE **141**

1. Les grands axes **141**

2. La mise en œuvre **142**

3. Obstacles et atouts **143**

EN CONCLUSION 144

NOTRE TERRAIN

CHAPITRE I

JIJEL REGION CHARGEE D'HISTOIRE ET TERRITOIRE RICHE EN RESSOURCES SOUS EXPLOITEES

INTRODUCTION 146

SECTION 1. HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET CLIMAT 147

1. Une histoire riche en métissage et échanges avec le monde méditerranéen 147

2. Géographie accidentée et climat plutôt humide 152

SECTION 2. ECONOMIE ET SOCIETE 154

1. Economie Jijelienne *: l'agriculture et le tourisme, les deux secteurs clés* 154

2. Déséquilibre démographique entre ville et paysannerie 167

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE JIJELIENNE

INTRODUCTION 169

SECTION 1. LA PROPRIETE, UNE HISTOIRE MOUVEMENTEE ET UNE SOURCE D'INSTABILITE DU MONDE PAYSAN 169

1. Le sénatus-consulte de 1863 : début de déstructuration du système agricole algérien et de la société paysanne 170

***2. L'après insurrection de 1871* : Dépossession, séquestre et tribut de guerre** 171

3. Situation actuelle : Un foncier marqué par le cadastre colonial et une pression démographique 174

SECTION 2. DES FILIERES VARIEES ET UNE PRODUCTION AGRICOLE EN AUGMENTATION ... 179

1. Cultures 179

2. Elevage et aviculture 188

3. Autres cultures 197

SECTION 3 : LES ACTEURS LOCAUX 204

1. Les services étatiques 204

2. Les acteurs mixtes 205

3. Associations d'agriculteurs et autres opérateurs agricoles 207

EN CONCLUSION 208

CHAPITRE III

AGRICULTURE FAMILIALE ET MONDE RURAL JIJELIEN : QUELS ENJEUX ?

INTRODUCTION : 209

SECTION 1. L'EXPLOITATION FAMILIALE RURALE LOCALE : STATUTS DIFFERENDS, PROBLEMES VARIES 213

1. Caractéristiques : La petite taille domine 213

2. Organisation du travail (famille et travail agricole) 216

3. Des cultures évolutives et en adaptation permanente 219

SECTION 2. MON EXPLOITATION ASSURE MA SURVIE, MAIS PAS MA VIE 221

INTRODUCTION.....221

1. L'artisanat victime de produits manufacturés moins chers.....225

2. Le commerce : assure des revenus supplémentaires à la famille paysanne.....226

3. Le salariat et les retraités : activité des chefs des petites exploitations.....226

SECTION 3 : LA FEMME ET L'ENFANT.....228

1. La participation des femmes au travail agricole : les moins jeunes plus que les jeunes
.....228

2. Les évolutions temporelles et spatiales : vers la femme entrepreneure.....229

3. La valeur sociale du travail des femmes rurales : un changement de regard positif mais lent.....231

4. La pluriactivité féminine : une pluriactivité ancienne qui manque de reconnaissance
.....231

5. Les enfants et le travail agricole *: l'école est priorité*.....232

SECTION 4. L'ETAT: ENTRE CENTRALISATION BUREAUCRATIQUE ET MANQUE DES MOYENS HUMAINS.....233

INTRODUCTION.....233

1. La définition des besoins des exploitations rurales *: à l'initiative de paysan*.....235

***2. Les différentes formes d'intervention au niveau local* : un dynamisme qui manque en efficacité**.....235

3. La perception de ces interventions par les familles paysannes : il dépend de la taille de *l'exploitation*.....237

4. Une distribution des aides non équitable dont la victime principale la petite exploitation familiale.....238

SECTION 5 : LA PRODUCTION DE L'EXPLOITATION FAMILIALE.....240

INTRODUCTION.....240

1. Manque de moyens de production adaptés aux petites exploitations 240

2. Un niveau de technicité faible 242

3. Le niveau de qualification de la famille paysanne en amélioration 244

4. Production dominée par les produits oléicoles, maraichères et élevage 245

5. Une production destinée à l'autoconsommation 249

SECTION 6. COMMERCIALISATION ET ECHANGES 251

1. Le marché *: soumis à la règle de l'offre et la demande et aux pratiques de la spéculation* 251

***2. Degré d'autarcie* faible** 251

3. Le troc : remplacé par les échanges monétaires ou le don 252

***4. La monnaie d'échange* : entre liquide et échange de services** 252

SECTION 7: SOLIDARITE ENTRE FAMILLES PAYSANNES 253

***1. L'entraide* : pratique encrée dans la famille jijelienne** 253

2. La gestion des biens collectifs *: l'Etat remplace la «* Djemââ » 254

***3. L'eau* : rare en haut, abondante en bas** 255

4. Le transport : préoccupation principale des exploitations en zone de montagnes 258

5. Des conflits liés essentiellement au foncier 259

SECTION 8 : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET EMIGRATION 261

1. Les nouvelles tech*nologies de l'information et de la communication* : une arme à deux tranchants 261

2. l'Emigration le projet principal de la jeunesse 262

3. Mondialisation et monde rural, quelles interactions ? 265

SECTION 9: INTERVENTIONS ETATIQUES ET LEUR IMPACT 267

1. Les crédits : religion et pratiques usuraires 267

***2. Si je ne serais pas obligé je n'assure pas* ! Car le cout est élevé.** 268

3. Des encouragement*s pour le contrôle et l'orientation de la production* 270

5. Plus d'importation que d'exportation des produits agricoles 271

6. Le foncier, la bureaucratie et le manque de communication les principales contraintes 273

CONCLUSION GENERALE 275

BIBLIOGRAPHIE 284

ANNEXES……...……..298

TABLE DES MATIERES……..……...……...354

TABLE DES ILLUSTRATIONS 363

TABLEAUX 363

GRAPHIQUES 365

CARTES 366

FIGURES 367

Sigles et abréviation

AB : Agriculture biologique.

ACV : Agents communaux de la vulgarisation.

ALBAN : Programme de développement visant le développement et la modernisation de la filière du lait.

ANFA : Association nationale de la filière avicole.

AO : Appellation d'origine.

APFA : Accès à la propriété foncière agricole (Programme).

ATLAS CAP : Association des éleveurs de caprins.

CAWJ : Chambre d'agriculture de la Wilaya de Jijel.

CCLS : Coopérative des céréales et légumes secs.

CI : Comité interprofessionnel (en agriculture).

CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

CNDR : Commission nationale de développement rural

CNIFAV : Conseil national interprofessionnel de la filière avicole.

CNIFPT : Conseil national interprofessionnel de la filière de la pomme de terre.

CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole.

CNPF : Commission nationale de la protection des forêts.

DSA : Direction des services agricoles.

EAC : Exploitation agricole collective.

EAGR : Entreprise algérienne de génie rural.

EAI : Exploitation agricole individuelle.

EDIMMA : Entreprise de distribution et de maintenance du matériel agricole.

EP : Exploitation paysanne.

FAAA : Fédération algérienne des associations d'apiculteurs.

FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FDRMVTC : Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par concession.

FGA : Fonds de garantie agricole.

FIDA : Fonds international pour le développement agricole.

FILAHA 2019 : Plan d'action agricole (objectifs 2019).

FNDIA : Fonds national de développement de l'investissement agricole (Issu du FNRDA).

FNRDA : Fonds national de régulation et du développement de l'agriculture.

FNRPA : Fonds national pour la régulation de la production agricole.

FNTSA: Fédération nationale des travailleurs du secteur agricole.

GCA : Générale des concessions agricoles.

IAA : Industrie agroalimentaire.

IDER : Indice de développement de l'économie rurale.

IDRD : Indice de développement rural durable.

INRAA : Institut national de la recherche agronomique.

INSID : Institut national des sols, de l'irrigation et du drainage.

ITAF : Institut national de l'arboriculture fruitière.

ITAFV : Institut technique d'arboriculture fruitière et de la vigne.

ITELV : Institut technique des élevages.

LPC : Lait pasteurisé conditionné.

MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural.

OAIC : Office algérien interprofessionnel des céréales.

OGM : Organismes génétiquement modifiés.

ONAB : Office national des aliments du bétail.

ONID : Office national de l'irrigation et du drainage.

ONIL : Office national interprofessionnel du lait.

ONILV : Office national interprofessionnel des légumes et des viandes

ONTA : Office national des terres agricoles.

PADSEL-NEA : Projet d'appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie.

PADSEL-NOA : Projet d'appui au développement socio-économique local dans le nord-ouest de l'Algérie.

PER : Projet d'emploi rural.

PIC : Programme d'intensification céréalière.

PNDAR : Plan national de développement agricole et rural.

PNR : Plan national de reboisement.

PPDR : Projet de proximité de développement rural.

PPDRI : Programme de proximité de développement rural intégré.

PRR : Politique de renouveau rural.

PSANSA : Programme spécifique d'amélioration du niveau de sécurité alimentaire.

RAADRIG : Réseau algérien d'associations de développement rural intégrant le genre.

RFIG : (Compagnon) Produit bancaire destiné aux agriculteurs et aux éleveurs, octroyé par la BADR et la BNA.

SADDAR : Système d'aide à la décision de développement rural.

SDAR : Stratégie pour le développement agricole et rural.

SDDAD : Schéma directeur de développement agricole durable.

SGP-SGDA : Société de gestion des participations (de l'Etat) au développement agricole.

SNDRD : Stratégie nationale de développement rural durable.

SYRPALAC : Système de régulation des produits agricoles de large consommation.

UAAL : Union algérienne des agriculteurs libres.

UCC : Unité des coopératives de céréales.

UNF : Union nationale des fellahs algériens.

Introduction générale

Le monde rural en Algérie occupe une place très importante en termes de superficie ou par la densité de sa population paysanne (1/3 des 40 millions de personnes qui constituent sa population totale en 2016).

Le secteur agricole s'est adapté aux méthodes et technologies modernes par une meilleure organisation du travail causée par les nombreux enjeux auxquels il est confronté que ces enjeux soient de type environnemental, stratégique ou capitalistique.

Il nous semble juste aussi de ne pas négliger de considérer la concentration des moyens de production entre les mains d'un nombre très limité de transnationales. Ces dernières, qui agissent selon le principe de rentabilité et de production de masse, menacent la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes dans le monde.

L'apparition des OGM (organismes génétiquement modifiés) - pour répondre à une demande massive de produits agricoles, exprimée soit par les individus consommateurs ou par les producteurs des secteurs agroalimentaire et industriel, préoccupe de plus en plus les organisations non gouvernementales et les états au niveau mondial, par souci de santé publique chez leurs citoyens.

Dans ce contexte, l'agriculture familiale a attiré l'attention des spécialistes et des politiques comme pouvant être une alternative possible dans la lutte contre la dépendance aux transnationales et au flux des marchés mondiaux de produits agricoles. C'est dans cette perspective que l'année 2014 avait été désignée « *Année internationale de l'agriculture familiale* » par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

Après avoir été définie, pendant des décennies, comme archaïque et conservatrice, tout juste bonne à assurer l'autosubsistance des familles, de

nombreuses études, aujourd'hui, vantent son efficacité, son dynamisme et sa capacité à s'adapter et même à innover.

Nombreux sont les chercheurs qui définissent l'agriculture familiale comme : « une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure *familiale. Cette relation influence le processus de décision, c'est*-à-dire le choix des activités, l*'organisation du travail familial, la distribution des responsabilités* et des revenus, la gestion des facteurs de production (terre, eau, semences, matières premières, équipements, crédits ... et la transmission du patrimoine familial. La famille représente en effet le premier niveau de planification, de prise *de décision et d'action au sein d'un système de production qui peut contribuer à un modèle de développement économique et social durable. Ce type d'*agriculture, qui fournit la majeure partie de la production agricole mondiale, joue un rôle *essentiel dans les pays 'du Sud' où il fournit une bonne part de l'emploi. L'*agriculture commerciale à grande échelle repose en revanche sur la concentration des capitaux et/ou des terres »[1].

Pour C. Chaulet, le terme d'« agriculture familiale » signifie : « Une catégorie statistique des exploitations agricoles qui ne sont ni plus grandes ni *plus petites. D'une agriculture caractérisée par une relative stabilité du rapport* terre/moyens de production/famille et par la *propriété héritée de la terre. C'est* aussi une agriculture en cours de modernisation des exploitations paysannes antérieures. Une agriculture caractérisée par la multitude de centres de décisions relativement autonomes. Enfin une agriculture ni exploitée, ni exploiteuse »[2].

---

[1] J. Vannoppen, Vredeseilanden, et T. Kesteloot, Agriculture familiale et sécurité alimentaire, in-Oxfam-Solidarité, 5 Décembre 2005.

[2] Claudine CHAULET, Agriculture familiale et modèles familiaux en Méditerranée–réflexions à partir du cas algérien, in : Option méditerranéenne, série B N° 12, Montpellier, 1997, P. 167.

Toute définition de l'agriculture familiale doit préciser la nature des rapports entre les membres de la famille (parenté confondue avec production), la composition du ménage agricole, les modalités de transmission de l'exploitation, les formes d'installation, les modalités d'extension, etc.

Agriculture familiale ou agricultures familiales ?

Les conditions nécessaires à l'épanouissement des agricultures familiales :

« Dans les pays européens : elles ont prospéré dans le temps et dans *l'espace* quand le pouvoir politique avait besoin de la classe paysanne. Les *agricultures familiales se sont développées lorsque la base paysanne s'est organisée afin d'obtenir ses droits, des textes législatifs et la protection des* pouvoirs publics. La mécanisation et le développement technologique ont permis le développement de cette agriculture dans sa forme (familiale) suite à sa compatibilité avec le capital (capital surtout national) »[3]

Dans les pays de la rive sud de la Méditerranée : les conditions étaient défavorables à leur développement, que ces conditions soient de nature historique, économique, culturelle ou institutionnelle, etc.). De plus, actuellement, l'agriculture familiale locale souffre de la concurrence des produits importés.

[3] Ibidem, p. 168.

Les dynamiques endogènes et la culture :

Les recherches récentes contredisent la vision évolutionniste de l'agriculture familiale, elles montrent que les sociétés possèdent une variété de modèles anthropologiques familiaux qui, transmis culturellement, connaissent des formes de réalisation différentes selon les contraintes économiques, en s'inspirant des systèmes de valeurs et des stratégies les plus actuels. Ses formes (modèles familiaux) combinent entre eux plusieurs caractéristiques »[4].

La nature séculaire de l'agriculture familiale existe dans toutes les sociétés et est de tous les temps. Cela est dû, pensons-nous, à la pénibilité du travail agricole et à son besoin de main d'œuvre abondante pour assurer l'existence des humains. La famille est le fournisseur par excellence de cette main d'œuvre indispensable.

Cela n'est pas sans conséquence sur la nature des rapports au sein de la famille elle-même et sur la vie familiale et économique. Selon H. Lamarche, « Quels que soient les systèmes sociopolitiques, les formations sociales et les évolutions historiques où un marché organise les échanges, la production agricole est toujours, plus ou moins, assurée par des exploitations familiales. *L'agriculture familiale est le fer de lance du développement de l'ag*riculture »[5].

Il n'est pas facile de cerner l'évolution des exploitations familiales qui constituent notre objet de recherche et c'est toujours H. Lamarche qui dit que : « *L'exploitation familiale est un objet sociologique qui possède une très grande* cap*acité d'adaptation* »[6].

---

[4] Idem, p. 168-169.

[5]H. Lamarche (codirection), *L'Agriculture famil*iale du mythe à la réalité, Tome I & 2, l'Harmattan, Paris, 1994.

[6] Idem.

Ce travail abordera la place occupée par l'agriculture familiale rurale au sein d'une économie locale et son rapport avec les acteurs économiques que sont la population et le marché. Nous étudierons aussi l'influence de cette activité sur les rapports sociaux d'une part et l'impact de son évolution sur la société d'autre part.

De plus, ce travail traitera de la question des nouveaux enjeux et défis que doit affronter l'agriculture familiale; tels que la question du foncier et son nouveau cadre juridique, l'extension du monde urbain vers les zones rurales, la construction des grands barrages de ces dernières années et leur impact sur l'agriculture familiale, les phénomènes migratoires et autres.

Notre travail de recherche touchera aussi les questions de la diffusion géographique de ce type de culture et de son organisation, au niveau de l'attractivité exercée sur chaque tranche d'âge et sur chaque catégorie sociale et de son statut en tant qu'activité principale et donc, fournissant le revenu principal, ou en tant qu' qu'activité secondaire fournissant seulement un complément de revenus. Il traitera aussi de l'existence de la pluriculture et d'une activité plurielle, tous ces éléments et leur interaction étant aussi au cœur de notre recherche.

Nous ne pouvons pas aborder ces questions sans parler de l'organisation de cette activité, de son ampleur, de son territoire, de son rapport avec les questions environnementales (pollutions diverses, incendies de forêts, sécheresses, etc.). La question de la gestion de l'eau sera aussi un point très important à évoquer puis nous tenterons d'étudier l'impact, sur cette activité, de l'intervention de l'Etat (avec ses différents groupes de pression, la spéculation foncière, et la politique d'importation). Sans oublier bien sûr la question historique (le système économique et foncier colonial) et l'impact de ce dernier sur le monde rural d'aujourd'hui.

L'interdisciplinarité qui va caractériser notre travail doctoral se situe bien dans la ligne des objectifs de l'équipe de recherche ERASME, notre thème sera

étudié du point de vue anthropologique, sociologique, politique et environnemental ce que nous avions déjà fait lors de nos années de graduation et de post-graduation.

La région de Jijel que nous connaissons bien pour l'avoir déjà étudiée sera notre terrain d'étude. Son agriculture familiale est caractérisée par sa richesse et la diversité de ses cultures (maraichère, arboricole, oléagineuse, apicole) et autres élevages.

Le problème de dépaysannement du monde rural, ces dernières années, généré par plusieurs facteurs va prendre aussi une place importante dans notre travail.

Carte 1 : Situation de Jijel en Algérie

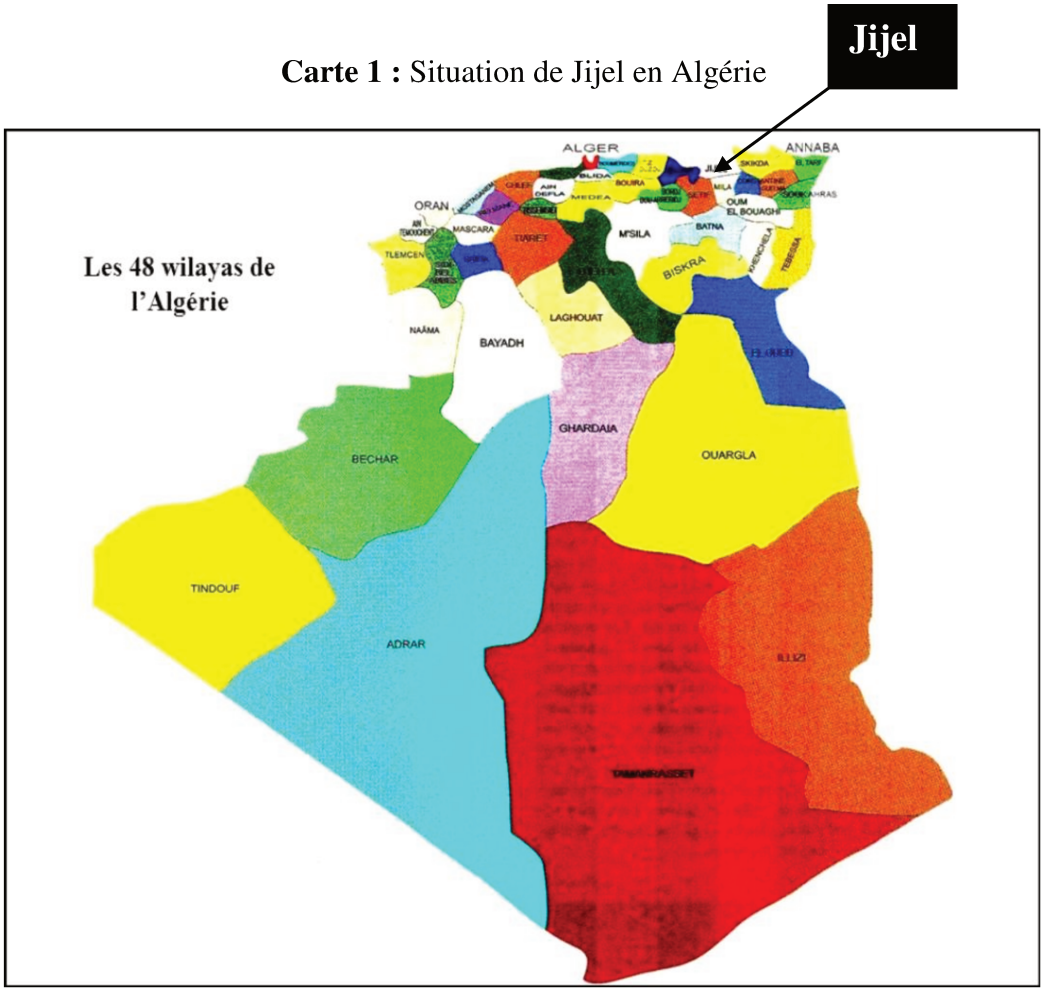

Source : T. H. Zerguini, lien : http://slideplayer.fr/slide/1155104/

Carte 2 : Communes de la Wilaya de Jijel

Source : Wikipédia.org

PARTIE

PROBLEMATIQUE

1. La pertinence de notre objet de recherche

Par l'importance de son économie et par son rôle social et culturel, l'agriculture familiale occupe une place notable dans les activités humaines mais cette place varie selon les régions et selon les pays. Ce modèle d'agriculture est le plus répandu dans le monde, « ... *elle emploierait presqu'un milliard d'actifs* agricoles dont 96 % dans les pays du Sud. Elle fait vivre 45 % de la population mondiale »[7].

Notre intérêt sera centré sur l'exploitation familiale paysanne et non sur l'exploitation familiale en général. Ce choix est dû à la différence qui existe entre ces deux types d'exploitation.

Selon A. Chayanov[8]. le modèle paysan se définit à partir des principes suivants :

1- L'existence d'une interrelation entre l'organisation de la production et les besoins de la consommation.

2- Le travail est familial et ne peut s'évaluer en termes de profit car le coût objectif du travail familial n'est pas quantifiable.

3- Les objectifs de la production sont de produire des valeurs d'usage et non des valeurs d'échange »[9].

---

[7] M. Benoit-Cattin, *L'agriculture familiale et son développement durable*, In. Économie rurale, N° 300, 2007, p. 120.

[8] Cité par : H. Lamarche (codirection), *L'Agriculture familiale* du mythe à la réalité, Tome I & 2, l'Harmattan, Paris, 1994, p. 12.

En Algérie ce type de culture est très répandu, surtout dans les zones rurales et montagneuses du nord tellien. Dans ces régions, famille et activité agricole sont très difficiles à distinguer.

Il est nécessaire d'opter pour ce type de culture qui peut donner lieu à des activités annexes tels que l'artisanat, le tourisme rural, l'agriculture biologique, la transformation des produits agricoles sur les lieux de production et ainsi permettre aux populations concernées de vivre de leur activité sans faire appel au salariat. Bien sûr, cette orientation ne pourrait avoir lieu sans l'intervention des pouvoirs publics pour fournir aux exploitations paysannes familiales un accès au foncier, aux techniques et aux capitaux nécessaires.

Au cours de ces dernières années, le secteur rural a été l'objet de plusieurs réformes mais a surtout subi d'importantes mutations sociales. D'où la nécessité d'une étude attentive pour en décrire l'état et notamment, les facteurs liés à la disponibilité des terres agricoles et aux différentes étapes de son évolution. « La *surface agricole utilisable (SAU) est de 7.5 millions d'hectares (3% de la surface* globale de territoire) »[10]. Ce stock des SAU a diminué de façon importante à cause de l'urbanisation massive de ces derrières années et d'une démographie en forte croissance (augmentation annuelle d'environ un million de personnes) soit un ratio de 0,20 ha par habitant.

L'Algérie étant située dans une zone semi-aride, le problème de l'eau va devenir crucial pour la sécurité alimentaire dans les années à venir.

---

[9] H. Lamarche (codirection), *L'Agriculture familiale* du mythe à la réalité, Tome I & 2, l'Harmattan, Paris, 1994, p. 12.

[10] O. Bessaoud, M. Tounsi, Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000, CIHEAM-IAM, Montpellier, 1995, p. 102.

Le relief montagneux du pays constitue aussi une des grandes contraintes pour la modernisation et l'utilisation des terres agricoles. Et qui dit montagnes dit érosion qui peut être due aux phénomènes naturels ou aux activités humaines (déboisement, défrichement, feux de forêts, exploitation irrationnelle des parcelles agricoles).

En plus de ces défis, « *la question du foncier agricole est au cœur de la* politique agricole en Algérie. Les différentes réformes agraires, ont facilité *l'accès à la ter*re. Surtout les réformes des années 1980 qui ont permis un accès à la terre à de non-paysans (citadins, anciens « maquisards » de la guerre de *libération, commerçants, chefs d'entreprise, etc. et cela au détriment du monde* paysan. Une situation de transfert des valeurs de la compagne vers la ville »[11].

[11] H. Ait Amara, *La question agraire aujourd'hui*, In Insaniyat, N°7, pp. 33-37.

2. Objectifs de notre recherche

L'objectif principal de notre recherche est de répondre aux questions qui concernent la situation actuelle de l'agriculture familiale en Algérie et au degré d'implication de la famille algérienne rurale dans ce type d'activité. C'est aussi de comprendre comment les différents bouleversements subis par la famille algérienne dans la période postindépendance ont changé la nature des rapports de la famille rurale à la terre.

C'est aussi de comprendre le rôle que joue cette activité familiale au niveau économique, dans les rapports sociaux et politiques au plan local ou national, de voir la tendance globale de son développement. Pour nous une agriculture familiale bien développée est celle qui joue un rôle important dans la société rurale et devient synonyme d'un processus de libération des contraintes et des influences de la société globale.

C'est la naissance même d'une nouvelle perspective et alternative à l'économie de dépendance au système économique libéral installé par les grandes puissances (gouvernementales et non gouvernementales) capitalistes. L'existence d'une micro économie locale qui favorise l'intégration de la famille dans le processus de production agricole, donne espoir au monde rural algérien qui avait subi des déstructurations profondes et douloureuses surtout pendant la période coloniale.

3. Cadre théorique et littérature sur l'objet de recherche

La nature pluridisciplinaire de notre objet de recherche nécessite que nous nous référions à la sociologie et à l'anthropologie du monde rural en général et du monde algérien en particulier et aux études socio-anthropologiques de la famille en général et de la famille rurale et qui, plus est, algérienne de surcroît.

Les études qui concernent le monde rural et son développement dans le monde sont abondantes, surtout après la deuxième guerre mondiale et la vague de décolonisation des pays du sud. C'est le besoin de trouver des solutions aux questions de développement, d'éducation et d'alimentation de la population mondiale qui a encouragé ce type d'études. Le rôle des PNUD, FMI, UNESCO, etc. n'est pas négligeable.

Les travaux de H. Lamarche et de P.O. de Sardan sur le monde rural sont précieux pour nous car ils tentent d'établir des théories qui se voudraient universelles pour le monde rural. H. Lamarche, surtout, valorise la forme familiale de l'exploitation rurale comme jouant un rôle important dans l'économie mondiale.

En ce qui concerne les études sur le monde rural algérien, nous trouvons particulièrement remarquable l'ouvrage d'Omar Bessaoud qui distingue quatre périodes :

La première : Celle des années 1960 : la majorité des travaux portant, d'une part, sur les effets de la colonisation sur le secteur rural et paysan et, d'autre part, sur l'autogestion. Ces travaux s'inspirent du marxisme.

La deuxième : couvre les années 1970, ses recherches se focalisant sur le projet de révolution agraire et de l'agriculture d'Etat. A la fin des années 1970, son attention portait sur la place de l'agriculture dans la stratégie de développement, sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement des villes.

Ainsi sur l'aménagement et le développement de l'espace rural, de l'habitat rural et les rapports sociaux dans la campagne.

La troisième : va du début des années 1980 au milieu des années 1990. Marquée par des débats très forts portant sur le mode de gestion des terres agricoles, la politique de libéralisation et l'ajustement des structures de l'agriculture.

La quatrième : va du milieu des années 1990 à aujourd'hui : la naissance de nouvelles interrogations fécondes dans un contexte de crise économique et sociale avancée. Ces interrogations convoquent plus volontiers l'histoire économique, sociale et politique du monde rural et paysan. C'est un renouvellement des problématiques des anciens chercheurs dans un nouveau contexte, avec une nouvelle vision interdisciplinaire et historique plus marquée. Les travaux actuels témoignent d'un passage vers une maturité plus grande de la réflexion, qui marque ses distances avec les discours idéologiques et politiques.

Les travaux d'Omar Bessaoud dans le cadre du CIHEAM de Montpellier et en collaboration avec des universités algériennes, maghrébines et méditerranéennes constituent un matériau de référence par la profondeur des sujets traités.

Marc Côte, à son tour, a réalisé des travaux sur la mondialisation et son impact sur l'émergence de nouvelles territorialités en Algérie. Son travail est remarquable sur les transformations du milieu rural algérien. Il constate que « La « décennie noire » (période des années 1990 de la guerre contre le « terrorisme ») a créé une nouvelle mobilité, des flux migratoires internes, fuyant *les zones d'insécurité, les populations rurales se sont* réfugiées en ville de façon précaire. Mais de nombreuses familles rurales sont revenues dans leur village *dans le cadre de l'amélioration sécuritaire actuelle. Favorisés par le programme*

*de soutien à l'habitat rural (aide à la construction de l'habitat d*ispersé) et les plans de développement rural »[12]

Ces modifications du milieu rural algérien sont aussi le fait de « La libéralisation des transports en Algérie qui, était une bonne chose pour la circulation de la population. Et donc les régions rurales commencent à garder leurs populations qui se déplacent dans les grandes agglomérations et villes et chefs lieux de communes pour le travail et les études et elles reviennent le soir ou chaque semaine au village. Ce qui permet aux familles de garder habitat et *famille en zones rurales. C'est un nouveau type de rapport ville*-campagne »[13].

Selon M. Cote, la recomposition agricole et agraire, les crises économiques, le chômage et les plans de développement étatiques ont participé à une nouvelle relance de l'agriculture algérienne et à une augmentation de la production et de la productivité surtout dans les filières maraichères, laitières et celles des fruits et légumes.

Mais « Une flexibilité de façade au niveau du foncier agricole cache des mouvements de fond ; car les coopératives de terres publiques ont presque toutes individualisé leurs lots. Le gabarit des exploitations publiques rejoint celui des *terres privées. Le rapport des fellahs avec la terre trouve aujourd'hui une grande* souplesse à travers les formules de cession (location à court terme, à long terme, *association, entreprises de travaux agricoles). La limite entre l'activité de fellah, de commerçant, d'entrepreneur devient floue* »[14].

---

[12] M. Cote, L'Algérie, mondialisation et nouvelles territorialités, Méditerranée [Document numérique], 116 | 2011, Consulté le 30 novembre 2013, P.77,

Lien : http://mediterranee.revues.org/5406 ; DOI : 10.4000/mediterranee.5406

[13] Ibidem. P. 78

[14] Ibidem, P.78.

Un autre constat attire notre attention dans les études de Cote, c'est celui sur les inégalités sociales et spatiales dans l'Algérie actuelle ; « Les écarts entre pauvres et riches se creusent de plus en plus, il y a une Algérie des riches et une Algérie des pauvres. Au niveau spatial, les chefs lieux de wilayas et de communes et les périphéries et zones rurales défavorisées. Cette situation a provoqué les différents mouvements de contestation des populations défavorisées ».

Des nouvelles centralités informelles émergent sous l'effet de la désindustrialisation du pays dès les années 1990 et la crise de l'emploi. « Elles *expriment la volonté d'une émancipation des structures et des lieux, et de* construire une nouvelle territorialité (recomposition du territoire national) »[15].

Les travaux de Hamid Aït Amara, d'Aïssa Kadri, de Badrani, de Souad Abbes, de Sahli, de Bouchentouf, de Rouabhi, de Souadi, de Djenane, d'Hacherouf, de Laribi sont aussi des travaux précieux. Ils seront une référence pour nous dans le processus de réalisation de cette thèse.

Parmi les différents travaux d'Aït Amara sur le monde rural algérien, nous aimerions citer tout particulièrement son travail sur la question agraire aujourd'hui, dans lequel il déclare que la grande erreur des analystes et théoriciens du Pouvoir algérien, depuis l'indépendance, est la lecture qui a été faite de sa situation.

Ce diagnostic erroné, calqué sur les analyses du monde agraire et de la paysannerie de l'Europe de l'Est oublie la spécificité du monde rural algérien. Et si l'analyse est mauvaise, les solutions seront obligatoirement inappropriées ! Car la redistribution des terres aux paysans ne suffit pas à créer une paysannerie. Pour Aït Amara, le développement du capitalisme s'accompagne toujours d'un processus de dissolution de la paysannerie.

---

[15] Ibidem.

Historiquement, « En Algérie, la polyculture a sans doute constitué une *base vivrière pour les communautés paysannes jusqu'à un certain seuil de densité démographique. La colonisation a entraîné la ruine d'une économie locale en* Algérie. La ruine de la paysannerie (dettes imposées, représailles contre les *insurrections, frais de procès et d'enquêtes, dépossession, famines) rajoutés à la* concurrence des produits manufacturés importés ont plongé la paysannerie dans une crise fatale. Les souks sont souvent marginalisés dans les analyses du monde rural algérien, malgré leur rôle extraordinaire ; « les réseaux de Souks sont le théâtre des différents échanges souvent non monétaires ou monétaires. Ils sont hiérarchisés et territorialisés. Ce sont des lieux de contact entre plaines et montagnes. Les « Zaouïa *», lieux d'échanges de savoirs et d'adeptes, jouent un* rôle important aussi »[16].

Le phénomène migratoire (interne et vers la métropole) s'accentuait. Il n'était, en grande partie, que le résultat de cette politique coloniale dévastatrice; « *L'agriculture des montagnes et des piémonts, coupée de son territoire de* plaines, soumise à la colonisation foncière, ne peut plus fournir à elle seule les ressources nécessaires aux populations. Dès les années 1920, les flux migratoires sont devenus *indispensables à la survie de régions entières. Et l'effondrement de l'économie locale est à peu près général après les années 1940* »[17].

Aït Amara pense que l'échec de l'agriculture algérienne post indépendance n'est pas le fait des choix politiques agraires adoptés par les autorités algériennes ! Pour lui cette thèse est simpliste. Car la particularité du processus d'évolution de la paysannerie algérienne est très différente de celle de la paysannerie européenne

---

[16] H. Aït-Amara. *La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de* propriété individuelle et d'exploitation familiale, Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36, Montpellier : CIHEAM, 1999. pp. 127-137.

[17] H. Ait Amara, « *La question agraire aujourd'hui* », Insaniyat / *إنسانيات* [En ligne], 7 | 1999, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 15 Janvier 2013. URL : http://insaniyat.revues.org/12228 ; DOI : 10.4000/insaniyat.12228, Paragraphe 18.

de l'Europe de l'Est. Car, au contraire des pays communistes, en Algérie, il ne s'agit pas de décollectiviser l'agriculture, de redonner la terre aux anciens propriétaires comme en Pologne ou en Russie.

« *La prolétarisation, la salarisation de la main d'œuvre agricole au cours* de la formation des grands domaines coloniaux est ancienne et traverse plusieurs *générations. Si bien que le problème n'est pas celui de la sortie du collectivisme à la soviétique mais d'un système d'agriculture latifundiaire dominant hérité de la* colonisation »[18].

C'est le piège dans lequel est tombé le pouvoir algérien depuis les années 1980. Car la vente des terres publiques et la distribution de la terre aux anciens ouvriers agricoles pour en faire de nouveaux propriétaires terriens ne suffit pas à reconstituer une paysannerie et ne suffit pas à changer la structure sociale globale. Car la pression sur la terre limite les possibilités « d'une accession vers la paysannerie ». Il faut de 30 à 50 ha pour qu'un actif puisse s'employer à temps plein et vivre du produit de son travail. Une propriété de moins de 10 ha n'est qu'un stade transitoire vers la recherche d'un travail salarié permanent.

Mostapha Mordi, de son côté, a examiné l'évolution des rapports entre l'Etat et la société rurale algérienne sous un angle historique et sociologique et la manière dont s'est effectué le passage de la société rurale, dans le cadre de son autonomie relative de reproduction, à l'état de dépendance envers l'Etat ?

Il constate que la société paysanne algérienne précoloniale est caractérisée par une structure sociale et économique qui lui permet de s'auto reproduire sans aucune intervention externe par la mise en place d'une organisation qui lui est propre à tous les niveaux de la vie. En ce qui concerne la structure économique, l'organisation de la production se caractérise par une interférence entre l'activité agricole extensive et l'activité pastorale en veillant à trouver un équilibre entre les

---

[18] Ibid. Paragraphe.25.

deux activités. Malgré la fragilité de cet équilibre par ses limites humaines, techniques, la pression démographique et l'influence du climat, les capacités d'adaptation de la société paysanne sont grandes.

A cette époque, la nature de la propriété « était familiale et indivisible, les terrains ne dépassaient pas en moyenne les 13 ha *et l'ordre trib*al régnait »[19].

Le colonialisme avait changé la structure physique, matérielle et sociale de la société rurale algérienne. En s'ingérant dans son indépendance pour la contrôler et la rendre dépendante du système colonial, en introduisant plusieurs réformes :

- Le changement de la structure foncière et le système de propriété (Sénatus-consulte de 1863 et 1865)
- Changement de nature de la production agricole en l'orientant vers l'exportation, et la capitalisation.
- La généralisation des échanges monétaires et l'instauration d'un système d'impôt monétaire.
- La création de centres de regroupement de la population algérienne pendant la guerre d'indépendance a été le coup de grâce porté à la société rurale algérienne.

Selon lui, la politique rurale de l'Algérie indépendante visait et, vise encore, la paix sociale. Et les rapports ville/campagne sont des rapports de domination et non de complémentarité. La ville a pris à la campagne son eau, sa main d'œuvre, ses terres et ses produits à faible prix.

L'intervention de l'Etat algérien - malgré les changements d'aspect du monde rural - au niveau de l'habitat, des infrastructures sociales et éducatives

---

[19] M. Mordi, *La société rurale de l'indépendance à la d*épendance, Traits et signification (traduit de l'arabe), Insaniyat / *إنسانيات* [En - ligne], 7 | 1999, mis en ligne le 31 mai 2013. URL : http://insaniyat.revues.org/12186.

n'était pas suffisante. Car l'agriculture algérienne connaît encore des pénuries et les rapports des communautés rurales à la terre restent précaires.

Nous avons lu avec une grande attention les travaux d'Aïssa Kadri, sur la question migratoire entre les deux rives de la Méditerranée et sur l'évolution de l'émigration paysanne dans un contexte international changeant et dynamique. Le monde rural local est lié d'une manière ou d'une autre au monde global dont l'influence s'exerce directement sur les ressources, la force de production, les savoir faire, la technique et la technologie de production.

Selon A. Kadri, « les *profondes mutations qu'ont connues les phénomènes* migratoires cette dernière décennie – principalement entre pays dominés et pays développés – *ont inscrit dans l'espace transnational, des formes circulatoires* nouvelles.

Ces mutations qui tiennent aussi bien aux changements structurels, *économiques, sociaux ou politiques survenus dans l'espace-monde qu'aux* changements des comportements, attitudes et représentations des groupes sociaux migrants, incorporent les anciens schémas de déplacement migratoire, mais elles développent, dans le même temps, des modalités et des pratiques novatrices mobilisées par des acteurs à capital culturel relativement élevé, développant des *choix rationnels (...) ces changements se sont-ils traduits par l'émergence d'une* nouvelle g*énération de migrants qui s'est substituée à l'ancienne génération paysanne et ouvrière qui a constitué le gros de l'immigration avant les années* quatre-vingt du XXe siècle»[20].

La deuxième thématique concernera la sociologie de la famille rurale en général et algérienne en particulier pour nous faire comprendre comment se tissent les rapports sociaux au sein de la famille nucléaire, entre elle et la famille élargie,

---

[20] A. Kadri, Générations migratoires : des paysans déracinés aux intellectuels « Diasporiques », « Naqd », 2009/1 n° 26-27 | p. 127

URL : http://www.cairn.info/revue-naqd-2009-1-page-127.htm

et entre elle et les familles rurales voisines et en quoi cela affecte l'activité agricole rurale ? Ce rapport terre/familles est au cœur même de notre travail.

Nous a paru indispensable, le passage par les classiques en matière de sociologie de la famille et de son économie et, parmi eux : Marx, Engels, Comte, Tocqueville, Durkheim, Weber, Le Play. De même que nous avons lu des études plus récentes comme celles de : l'Ecole de Chicago (Thomas & Znaniecki) : « Le paysan polonais en Europe et en Amérique », T. Parsons, le Cambridge group, Laslett, Bourdieu, Déchaux Jean-Hugues, en sociologie de la famille.

Des travaux centrés sur la famille algérienne ont été considérés par nous comme incontournables : les travaux de P. Bourdieu, d'A.Sayad, de L. Addi, de S. Abbes, de C. Chaulet.

Les travaux sur la sociologie de la famille ont essayé de répondre à un certain nombre de questions telles que : « Pour quelles raisons la famille devient-*elle objet d'observation et d'intervention* ? Dans quelle mesure est-elle considérée *comme un élément de coordination entre l'individu et la société* ?

Quelle efficacité lui reconnait-on dans le maintien du lien social ? Quelle est sa morphologie ? Quelles relations abrite-elle ? »[21].

La sociologie de la famille en Europe et, en France en particulier, s'est développée dans un contexte de crainte des effets de la révolution française et de la révolution industrielle sur la famille et les liens entre les communautés. Cette révolution qui s'accompagne d'une urbanisation massive et d'une dégradation

---

[21] C. Cicchelli-Pugeault. V. Cicchelli, Les théories sociologiques de la famille, Paris, La Découverte, 1998, p.4.

des conditions de vie des paysans, devenus travailleurs en usines, avec une nouvelle organisation du travail et dans des conditions difficiles aux périphéries des centres industriels.

Le manque d'hygiène, l'isolement, le recul de la propriété paysanne sont les premiers effets de ce changement. Les bouleversements au sein de la famille sont radicaux ; ils affectent sa structure, les rapports entre ses membres et sa stabilité.

Dans ce contexte, naissent les différents courants classiques de la sociologie de la famille pour essayer de trouver des réponses à des questions telles que : Comment souder les membres d'une société dans un contexte de crise politique ? Comment penser l'ordre social dans un contexte très changeant ?

Dans ce travail, nous n'avons pas à faire l'exposé des différents courants sociologiques classiques mais néanmoins, nous en dirons quelques mots.

Le courant marxiste venait en réponse au courant libéral sous la direction d'Adam Smith. Ces deux courants avaient un même point de départ : la crise de la famille au XIX^{e} siècle.

Pour Marx et Engels, la misère familiale est une conséquence de la misère professionnelle générée par le remplacement de l'économie traditionnelle - basée sur la répartition des tâches et une durée du travail conditionnée par les saisons, l'âge, le sexe des membres du groupe familial - par une économie libérale adoptant une nouvelle organisation du travail, une mécanisation des outils et des horaires non adaptés aux nécessités de la vie familiale.

Marx et Engels notent à ce stade l'absence de vie de famille chez les ouvriers, un état de détresse et un sentiment d'insécurité permanente suite à l'insuffisance des revenus.

A l'époque d'Alexis de Tocqueville (1805-1859), les sociologues considèrent la famille comme un corps intermédiaire naturel reliant l'individu à la

société. En explorant les effets de l'égalitarisme sur les institutions sociales[22]; ils constatent que l'organisation de la famille dépend de l'organisation de la société et que sa forme et son fonctionnement interne varient en fonction de l'état social environnant. « *L'état* social est apparenté à un principe explicatif, il est considéré comme la « cause première de la plupart des lois, des coutumes et des idées qui règlent la conduite des nations *; ce qu'il ne produit pas,* il le modifie »[23].

Comme Tocqueville, Auguste Comte (1798- 1857) considère que vie familiale et vie sociale sont deux sujets qui ne peuvent être dissociés. Il voit en la famille un corps social élémentaire et en la société un corps social plus complexe qui se compose de familles. Pour lui, « les dérèglements observés dans la sphère *domestique n'oblitèrent pas les cas normaux. Bien plus, c'est la persistance des liens familiaux qui révèle l'axiome élémentaire de la sociologie statique* ». [24]

Pour Frédéric Le Play (1806-1882), la structure d'une société donnée varie en fonction du régime familial sur lequel elle repose. Organisation sociale et organisation familiale sont intiment liées. Et la famille est l'image exacte de la société. Pour le chercheur, la famille forme l'unité d'observation pertinente. Il se repose sur un travail empirique pour appuyer ses propos, surtout ses travaux sur le budget familial.

Pour Emile Durkheim (1858-1917), la famille est « l'espèce sociale » la plus ancienne et la plus simple qui soit. Elle est de type naturel et objectif. Il critique Le Play et il propose d'examiner les « types familiaux » comme des objets physiques en s'écartant des pratiques collectives ou « coutumes » antérieures qui contraignent les individus. L'objet du sociologue est le « fait social ». Il n'isole pas la famille de son environnement, il s'intéresse à la famille

---

[22] Ibid. P.32.

[23] Ibid.

[24] Ibid.

libérale. Il met l'accent surtout sur le rapport Etat/famille. L'Etat se mêle de plus en plus de la vie domestique et de la sphère sociale.

Dans la sociologie contemporaine de la famille qui a connu un renouveau à partir de la seconde moitié du XXe siècle, les théories contemporaines de la famille s'inscrivent dans une certaine tradition[25] par la nature de leur questionnement. Mais cela ne veut dire pas que ces théories n'ont pas été rénovées dans les sous disciplines, les méthodes exercées et dans l'imagination innovante. En France, c'est après 1968 qu'elles se sont développées alors qu'aux Etats-Unis, ce fut dans les années 1920-1930, avec les études empiriques sur les immigrants venus d'Europe. L'Ecole de Chicago, avait produit un travail remarquable sur les paysans polonais : « The polish Peasant in Europe and in America (1918-1920) » de W.I Thomas et F. Znaniecki ; tentant de mettre l'accent sur les effets de la solidarité s'exerçant dans les familles polonaises, solidarité qui disparaît au fur et à mesure avec les générations. Ce type de travaux a connu un développement considérable à partir des années 1960 et 1970.

« *En Europe, l'influence de la démographie sur ce type d'étud*es était de mise. Le recul de la fécondité, à partir des années 1970, et les alarmes lancées par les démographes après le baby-*boom des années d'après guerre, sur le seuil* de remplacement des générations qui ne se faisait pas, ont boosté les recherches sur le sort des sociétés européennes. Les phénomènes de libération de la femme, la multiplication des familles monoparentales, des familles recomposées et autres nouveaux phénomènes sociaux sont devenus les nouveaux objets de nombreuses recherches en sociologie. Sociologie classique et sociologie contemporaine ont en commun de travailler sur une société en crise»[26].

---

[25] Ibidem, p. 83.

[26] Ibid, p. 87

Nous ne pouvons continuer sans citer les travaux de Parsons et sa thèse sur la nucléarisation de la famille qui, avec la modernité et l'influence de la société, allait se rétrécir.

Le « Cambridge Group » a fait aussi un travail remarquable. Avec leur mise en place d'une méthode de classement des ménages européens de l'ère moderne par taille et par structures. Laslett et collaborateurs ont conclu que l'industrialisation n'a pas eu pour effet de réduire la taille et de simplifier la structure des ménages (comme le pensaient les classiques) mais a contribué à modifier la perception des rapports complexes qui lient changement social et changement familial.

Nous finissons cette rapide évocation par les travaux de Stone, d'Ariès et de Shorter et leur contribution à l'histoire sociale.

En adoptant la nouvelle tendance de l'histoire moderne qui s'inspire de la petite histoire et plus seulement de l'histoire des élites et, à la différence du Cambridge Group, ces chercheurs ne se sont plus seulement focalisés sur la taille et la structure des ménages mais aussi sur le vécu, la mentalité, la représentation, le sens que donnent les individus de leurs actes, le type de relations familiales, éléments importants qui influencent aussi la sociologie de la famille. Ils placent au cœur de leurs travaux les mutations de l'intérêt que les acteurs portent à la vie de famille.

La nouvelle orientation de la sociologie moderne de la famille, est l'intégration de la logique compréhensive qui se focalise sur la production des normes qui construisent le groupe familial.

La famille algérienne, objet sociologique :

Sans entrer dans les études - culturalistes en quasi-totalité - menées sur la société et la famille algérienne à des fins colonialistes, discriminatoires pour promouvoir le projet colonial en Algérie et prouver la supériorité de la « race »

européenne, les travaux de K. Marx, suite à sa visite en Algérie, courant XIX^{e} siècle, adoptent une perspective générale pour discréditer le système capitaliste.

Les études sociologiques les plus sérieuses sur la famille algérienne, ont commencé avec les travaux de Guelner sur la société maghrébine, de M. Mammeri et de P. Bourdieu et ses ouvrages « Sociologie de l'Algérie » et le « Déracinement » publié au début des années 1960 avec A. Sayad. Ce dernier ouvrage est d'une grande contribution à la sociologie rurale et à celle de la famille algérienne.

L'idée générale est de montrer comment le facteur colonial (facteur externe) a agi sur toute la structure de la société algérienne. Car l'idée de déplacer des populations rurales dispersées dans des villages et des mechtas pour les transposer dans des bidonvilles, sans moyen d'existence et surtout en dehors de leurs terres, avait pour seul objectif de vider les campagnes pour priver les combattants de l'ALN de leur soutien.

Dans la « Sociologie de l'Algérie », Bourdieu essaye, en décortiquant les différentes ethnies qui composent la société algérienne (Berbère, Chaouia, Arabe, Mozabite et les nouveaux sédentaires), de trouver les traits communs à cette société, son système de fonctionnement lignager, le poids du groupe, de la structure tribale (structuraliste) mais en négligeant les effets du système colonial sur la solidarité, les rapports au sein de mêmes groupes et de la famille. Le système colonial à déculturé et désagrégé la société algérienne et sa civilisation.

Dans ce même ouvrage, l'auteur ne négligera guère l'impact de l'Islam sur les rapports sociaux et la vie quotidienne de la société algérienne. Le rapport entre le sacré et le profane : « *l'islam est l'atmosphère même dans laquelle baigne* toute la vie, non seulement la vie religieuse ou intellectuelle, mais la vie privée, la vie sociale et la vie professionnelle »[27].

---

[27] P. Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, Paris, 2012, p.107.

Souad Abbes, dans un article publié par la Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, essaye de répondre à une question essentielle concernant le rapport entre la logique locale (tribale en général) et la logique étatique. Comment la logique locale s'accommode-t-elle de la logique étatique et vice-versa ?

Elle constate que la majorité des travaux qui concernent l'étude des effets pervers de l'évolution économique, sociale et politique de l'Algérie, sont focalisés au niveau macro. Et on remarquera la rareté des travaux scientifiques et universitaires portant sur le local. « *La cause en est l'absence de champ d'étude de type anthropologique perçu comme œuvrant dans le* sillage du colonialisme *d'une part et la logique dans laquelle la sociologie était considérée comme outil contribuant à l'élaboration de projets de développement* »[28].

Dans une vision plus régionale, elle souligne que « les structures sociales au Maghreb sont un modèle exemplaire de segmentarité égalitaire (ancêtre fondateur ou ancêtre commun) et que les relations entre les individus et le groupe *s'expriment dans l'appellation* : « *Beni'am* بني عم » ce mot reflète *l'identité, l'unité de la tribu et la solidarité. Les fonctions qui perpétuent* : la cohésion *sociale, le contrôle social et à quelques degrés des lois et d'ordre* »[29]. Les fissions et fusions de groupes entrainant une constante redistribution du pouvoir dans ces sociétés.

Toujours selon cette auteure, le régionalisme qui caractérise l'histoire algérienne et celle d'autres pays sous développés est issu, en majeure partie, de l'importance que donnent ces sociétés au statut de la famille lignagère.

---

[28] S. Abbes, « Le modèle théorique de la segmentarité : vers une vision dynamique de l'organisation sociétale », (document numérique), Insaniyat N° 7, Oran, 1999. p.79.
Lien : http://insaniyat.revues.org/12219 ; DOI : 10.4000/insaniyat.12219

[29] Ibid. p. 80.

De son coté Lahouari Addi, a effectué plusieurs travaux anthropologiques sur la famille algérienne. Ses ouvrages vont nous servir dans les prochaines analyses à interpréter nos résultats de recherche. A titre d'exemple, il voit que : « Du point de vue sociologique, le terme « société » est inapproprié pour *l'Algérie, qui apparait plutôt, comme un ensemble politique de «* communautés familiales » reliées par la solidarité mécanique au sens que Durkheim donne à ce concept »[30].

[30] L. Addi, *Les mutations de la société algérienne, Famille et lien social dans l'Algérie* contemporaine, Ed. La découverte, Paris, 1999, p.9.

4. Approche conceptuelle

Le rural :

Souvent ce mot fait référence à des zones où la densité de la population est très faible et dans lesquelles on trouve des villages ou de petits hameaux. D'autres se réfèrent au monde urbain : « La traditionnelle opposition entre monde urbain et monde rural s'est traduite par une définition du second comme négation du premier. Selon cette vision, il n'y aurait que deux catégories fondamentales d'espace et la définition de l'une suffirait à déterminer l'autre »[31]. D'autres le définissent en prenant seulement en compte la densité de la population, la nature des activités de ses habitants et la prédominance des espaces agricoles.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner une seule définition au terme « monde rural » car nous pensons qu'il existe des mondes ruraux dont la définition est différente d'un pays à l'autre, car ils n'ont pas tous les mêmes caractéristiques malgré quelques points communs. Il faut donc inclure dans cette définition, les contextes culturels, les modes de productions, le rapport avec la terre, le travail et l'environnement.

Nous pouvons distinguer deux espaces ruraux : un espace rural pur, détaché de la ville et disposant d'un mode de fonctionnement social et productif qui lui est propre et un espace rural périurbain influencé par le mode de travail, de production et de consommation de la ville qui se caractérise par une sorte de va et vient entre ville et campagne.

---

[31] B. Schmitt et F. Goffette-Nagot, Définir l'espace rural ? « De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », (Article numérique), In. Économie rurale, Année 2000, n° 1, p. 43.

Dans le dernier nous trouvons des activités citadines et une orientation de la production calquée sur la consommation des centres urbains. Au niveau culturel, il vit une sorte d'acculturation. Pour nous dans la majorité des cas ce modèle périurbain n'est qu'une conséquence de l'avancée de la ville sur l'espace rural constituant ainsi une étape transitoire vers son urbanisation.

Société rurale ou paysanne :

Notre objet de recherche s'inscrit dans le champ des études socio-anthropologiques des sociétés rurales, la société rurale y étant définie comme : « un groupe de gens qui vivent dans des zones isolées et peu peuplées du monde. *Sous forme d'une communauté, elle pratique généralement l'agriculture, elle se* distingue des autres sociétés rurales voisines ou urbaines par une combinaison de *coutumes, de géographie, d'histoire, de culture* ou de climat ».[32]

La société paysanne selon Redfiel est basée sur des critères d'homogénéité sociale et culturelle, sur leur isolement et leur autonomie par rapport à la société englobante. Mais cet isolement est plus idéalisé que réel, car différentes interactions entre la culture paysanne (locale) et la culture globale se produisent. Ce contact tend à changer le caractère de la société paysanne.

Par contre, Eric Wolf estime, pour rendre un concept tel que « paysan » (peasant) utile analytiquement, qu'il faut définir les variables historiques, sociales, idéologiques, et économiques qui lui sont constitutives.

Les études de ce type de société avaient commencé à la fin du XIXe siècle dans les universités américaines.

---

[32] T. Lynn Smith & Paul E. Zopf, Jr, *"Principles of intrudictive rural sociology"* Philadelphia: F.A. Davis Company, 1970.

Le paysan :

Selon Mendras et Redfield, « le paysan appartient à une société ni sauvage ni industrielle par opposition à ces deux dernières. Le paysan est l'élément principal de la société paysanne qui se distingue par cinq traits :

- L'autonomie relative de la collectivité paysanne à l'égard de la société englobante qui la domine tout en tolérant leur originalité.
- L'importance structurelle du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et sociale de la collectivité.
- Un système économique d'autarcie relative dans lequel on ne distingue pas la consommation de la production et qui maintient des relations avec l'économie englobante.
- Des relations internes et fortes au sein de la communauté et, faibles avec l'extérieur.
- Les notables jouent un rôle décisif d'intermédiaires entre la collectivité paysanne et la société englobante»[33].

Donc le paysan se définit par son appartenance à cette société.

***L'agriculture* :**

C'est l'ensemble des activités humaines (labours, élevage, protection, irrigation, etc.) qui visent la transformation et la mise en valeur du milieu naturel, afin de produire les végétaux et les animaux destinés essentiellement à la nourriture de l'homme.

***L'agriculture intensive* :**

Est fondée sur l'optimisation de la production par rapport à la surface cultivée en utilisant des investissements importants, utilisation intense d'intrants agricoles (engrais, énergie, matériel). Le trait dominant de l'agriculture moderne

[33] H. Mendras, Les sociétés paysannes, Gallimard, Paris, 1995.

est la réduction des coûts du travail et du temps de travail par unité physique de production (Unité de Travail Humain : UTH) dans le coût général de production.

***L'agriculture extensive* :**

C'est un système de production agricole qui ne maximise pas la productivité du sol à court terme et qui ne fait pas appel à des intrants chimiques (ou peu), à l'arrosage ni au drainage du sol.

Basé sur l'utilisation des ressources naturelles, les terrains cultivés sont de vastes étendues dans la majorité des cas. Le rendement est faible à l'hectare.

Elle se caractérise aussi par un grand nombre d'emplois par quantité produite. Nous pouvons ajouter qu'en raison de leur revenu parfois bas, ce type d'agriculture souvent profite, ces dernières années, de la certification en cultures biologiques.

***L'Exploitation familiale (E.F)* :**

Correspond à une unité de production agricole dans laquelle propriété et travail sont intimement liés à la famille. L'interdépendance de ces trois facteurs engendre nécessairement des notions plus abstraites et complexes, telles que la transmission du patrimoine et la reproduction de l'exploitation.

Les concepts sont porteurs de symbolique : producteur, exploitant agricole et cultivateur sont des termes neutres. Les termes de paysan, d'agriculteur, de chef d'entreprise, de travailleur de la terre sont davantage liés à l'exploitation familiale caractérisée par une exploitation individuelle plutôt traditionnelle. Il ne faut pas le confondre avec le terme d'exploitation paysanne. Exemple : en France l'exploitation paysanne a quasiment disparu mais pas l'exploitation familiale.

La pluriactivité :

Le terme de « pluriactivité » laisse entendre, en général et d'un point de vue statistique, la pratique, par la même personne ou par unité sociale (famille), de plusieurs activités. Soit une activité principale et une ou d'autres secondaires dans lesquelles la même personne se déclare d'un coté, agriculteur et de l'autre, pratique une activité salariale ou commerciale. Mais il est très difficile de définir ce concept du point de vue strictement quantitatif. L'approche qualitative est, de notre point de vue, plus que nécessaire par méfiance envers les apparences et les chiffres. Par exemple, dans une étude statistique, la même personne peut se considérer comme agriculteur et/ou salarié.

« *Par le travail extérieur, nous désignons toutes les formes d'act*ivités *productives (directement rémunérées ou non) exercées par les membres d'un* ménage exploitant, en dehors de la production végétale ou animale qui justifient *son identification en tant qu'*exploitant agricole »[34].

Du point de vue qualitatif, la pluriactivité est évolutive, dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire, si nous prenons l'exemple de l'Algérie, la pluriactivité de ces dernières années est très différente de celle des années 1960 et 1970. La même chose est différente d'une entité géographique à une autre ou d'un pays à l'autre. Dans les pays colonisés du Sud, le phénomène colonial et l'intégration d'un système capitaliste ont beaucoup pesé sur la forme sociale de production domestique. Sans ignorer l'effet d'exode et d'émigration des populations dans certains pays, qui atteint surtout les paysans les plus pauvres. L'effet de l'émigration a généré la pluriactivité marchande.

---

[34] N. Bourenane, P. Campagne, A. Carvalho, M. El Oulmi**,** Pluriactivité et revenus extérieurs dans *l'agriculture méditerranéenne*, In. Options Méditerranéennes, Série. F. B, n° 5, Montpellier, 1991, p. 24.

Les paysans et la pluriactivité :

Les ouvriers/paysans sont en double activité salariale à la ville et à la campagne. Le travail paysan lui permet de tenir le coup plus longtemps en cas de grèves à cause du travail de la ferme). En plus les ouvriers hésitent à se séparer de leur ferme qui leur apporte un supplément de ressources appréciable. La ferme est une sécurité en cas de chômage. Enfin la double activité assure une réserve de main d'œuvre pour l'industrie comme pour l'agriculture, quand les gros exploitants comptent sur leurs voisins ouvriers au moment des gros travaux.

DEMARCHE

METHODOLOGIQUE

1. Nos questionnements

L'étude des enjeux socioéconomiques et politiques de l'agriculture familiale en Algérie, va nous permettre de mieux comprendre la nature des rapports sociaux au sein de la société rurale algérienne, et ses rapports avec son environnement local, régional, national et même international. Comprendre cela, c'est comprendre l'avenir de la société rurale algérienne.

La tendance globale de l'agriculture mondiale va vers la concentration des moyens de production entre les mains des transnationales. A cet effet, la nécessité de développer une alternative locale pour chaque pays, est très importante, pour se libérer des cours mondiaux des produits agricoles et assurer un équilibre économique. Cela est possible par le développement de l'agriculture familiale, Elle est moins coûteuse et très durable car elle influence directement les marchés locaux, et elle permet de créer une dynamique microéconomique encourageant des échanges équitables.

Notre étude va essayer de définir ce que peut être l'avenir de cette agriculture et son impact sur la société et, pour ce faire, nous allons tenter de poser toutes les questions auxquelles nous aimerions apporter une réponse.

Questions fondamentales

L'agriculture familiale rurale en Algérie joue-t-elle ou jouera-t-elle un rôle important dans l'économie locale et nationale ? Quel type de rapport la famille rurale algérienne entretient-elle avec la terre et l'activité qu'elle génère ? Quel est l'impact des différentes politiques de développement agricole et rural menées par l'Etat sur cette activité familiale ? La pluriactivité agricole familiale exprime-t-elle une situation de rupture de l'équilibre économique et social ou n'est-elle qu'une situation transitoire précédant la disparition à terme de l'exploitation agricole familiale rurale ?

Pour répondre à ces questions qui nous semblent fondamentales et pour mener à bien notre étude, nous avons besoin de passer par les étapes suivantes :

De quelle manière la question du foncier agricole influence l'agriculture familiale ? Comment la taille d'une exploitation de ce type influence-t-elle la nature de cette activité ? Comment la stratégie nationale et/ou locale de développement de cette activité agit sur l'avenir de cette dernière ?

Quelle place occupe cette activité dans la production agricole locale et nationale ? Quelle est la relation entre pluriactivité et degré de mécanisation ? Comment s'organise le travail familial dans les exploitations paysannes jijeliennes ? Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Quel est l'impact de l'introduction des nouvelles technologies en milieu rural sur cette activité ? Agissent-elles comme un moteur ou comme un frein sur cette activité ?

Quel est le degré d'implication des jeunes générations dans cette activité ? Quels sont les différents canaux et méthodes du transfert intergénérationnel des savoir-faire ? Quelle est la place occupée par la femme dans les différentes activités agraires familiales au sein de la société rurale jijelienne ? Comment l'éducation des enfants influence-t-elle cette activité ? Quel est l'impact de l'immigration sur cette activité ?

Comment la nécessité de survie et les exigences de revenus agissent sur les choix des paysans ruraux et sur leur recours aux revenus d'origine extérieure à l'exploitation ?

Quel est l'impact des marchés mondiaux sur cette activité ? Comment les politiques d'importation et d'exportation du pays l'influence ?

Quel est l'impact de la disponibilité des ressources en eau et de la politique de gestion de l'eau sur cette activité ?

Quel est l'impact de la politique bancaire et de financement sur cette activité ?

2. La pertinence du lieu d'enquête

Plusieurs plans de développement rural et agricole ont été lancés depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962. Les premiers plans visent essentiellement deux objectifs : stopper l'exode des ruraux pauvres vers les villes et les maintenir dans les villages et assurer la sécurité alimentaire du pays.

Mais cette stratégie a connu ses limites en raison de plusieurs facteurs parmi lesquels nous citerons : la centralisation des projets, le manque de flexibilité, le manque de cadres sans oublier le taux d'analphabétisme élevé des zones rurales de l'Algérie postcoloniale.

Etant donné l'absence de vision globale de la question rurale et la non-implication des acteurs locaux et de la population concernée, ces premiers plans se soldèrent par un échec total : l'exode rural ne fut pas stoppé et la suffisance alimentaire ne fut pas garantie.

Par contre, ces dernières années, profitant des expériences antérieures, le partenariat entre les institutions régionales et internationales nous parait plus efficace.

Nous citerons parmi ces réalisations : les « Projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI) » qui sont des « projets à composante agro-sylvo-pastorale, impliquant bien les acteurs locaux et recherchant une *synergie économique et sociale. Ce qui marque ces projets, c'est en plus de la transformation de l'espace rural et de l'amélioration des conditions de vi*e des populations locales *; c'est le changement dans les approches et dans les méthodes d'intervention des pouvoirs publiques* »[35].

[35] Z. Souidi, O. Bessaoud, Valorisation des espaces ruraux en Algérie: une nouvelle stratégie participative, NewMedit, vol 10, n.1, (Mars 2011), pp. 17-24

En tenant compte de cette nouvelle approche, nous avons pris comme lieu d'enquête des exploitations familiales rurales de la wilaya (département) de Jijel dans le nord-est algérien. Le choix de cette wilaya ne s'est pas fait au hasard bien sûr.

Nous même, fils de paysan-ouvrier, nous pratiquons cette activité de père en fils bien que nous fûmes, comme beaucoup d'autres, éloignés de nos terres par la force en 1957. Notre famille, avait été installée, par l'occupant français, dans un centre de regroupement colonial qui s'appelait: « La Cité ». Donc notre connaissance de la société, de l'histoire, des souffrances subies s'appuie sur une expérience vécue.

D'un autre coté, nous étudions ce même terrain depuis des années, d'abord dans le cadre de notre licence d'anthropologie et, ensuite, dans celui d'un master en « Relations euro-méditerranéennes et monde maghrébin » à l'Université Paris 8. Notre objet de mémoire de master s'intitule « Les changements sociétaux engendrés par les programmes de développement rural, cas de quelques villages de la région de Jijel ». Notre travail actuel ne fait donc qu'approfondir notre sujet.

Cette région possède un potentiel agricole intéressant, caractérisé par une « superficie agricole utile de 44.000 ha de haute valeur agronomique. Avec un périmètre irrigable de 10.000 ha dont 5.000 sont en cours de réalisation. Un patrimoine forestier occupant 48 % du territoire de la wilaya (115.000 ha) dominé par le chêne liège avec un maquis de bruyère et une végétation dense en plantes médicinales »[36].

Avec une pluviométrie de (800 à 1 200 mm/an), Jijel est considérée parmi les régions les plus arrosées d'Algérie et l'agriculture en constitue l'activité économique principale. Ce secteur dénombre plus de « 19.443 exploitations

[36] Site internet de la Wilaya de Jijel, consulté le 17 Janvier 2014.

Lien : http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/atouts

agricoles dont 95% relèvent du statut privé »[37]. Il est à noter que 83% des exploitations ont une superficie inférieure à 0.5 ha.

Vous trouverez ci-dessous, la répartition des surfaces agricoles par nature :

- Superficie totale de la wilaya (ST): 239.000 ha.
- Superficie Agricole Totale (SAT) : 98 .689 ha soit 41% (ST).
- Superficie Agricole Utile (SAU) : 43.589 Ha soit 44% (SAT).
- Superficie Irriguée : 5.200 ha soit 11.90% (SAU).

Les terrains agricoles de la wilaya sont répartis en zones de plaines: 14.173 ha soit 33 % de la SAU et en zones de montagnes et piémonts: 29.424 ha soit 67 % de la SAU »[38].

Nous concluons de ces chiffres qu'une grande partie (soit les 2/3) des terres agricoles est accidentée. Donc la culture dans les montagnes est très importante et que l'arboriculture, surtout l'oléiculture, est une activité considérable des surfaces agricoles exploitées.

Les cultures sous serres, modernes techniquement, se situent sur les petites plaines de la partie nord de la willaya : plaines de Bouhamdoune, Achwat, Oued Djendjen, Lejnah, El M'Zaer et Oued Zhour. Elles couvrent une superficie d'environ 800 ha et sont réservés aux cultures maraichères. Ces dernières années, nous observons une forte augmentation de la culture moderne des fraises selon des techniques apportées par des experts espagnols. « La willaya en a produit, à la saison 2015-2016, 1000 Tonnes du fraise »[39].

La moitié des terres agricoles sont couvertes par des forêts gérées par les services des forêts dépendant de la Direction des Forêts de la Wilaya.

---

[37] Ibidem.

[38] Ibidem.

[39] D.S.A: statistiques 2016.

Notre monde rural local à Jijel a connu des changements notables au niveau : économique, technique, culturel, éducatif, social, démographique et même politique. Par exemple, le niveau d'éducation et le taux d'alphabétisation des habitants augmentent d'année en année. Le niveau économique et l'accès à la consommation s'améliorent eux aussi. Par contre, le phénomène migratoire a continué à prendre de l'ampleur. L'urbanisation se développe à un rythme sans précédent avec sa cohorte de conséquences inévitables : pression démographique, diminution des surfaces agricoles et atteinte à la vie paysanne.

L'agriculture locale est complètement familiale ou presque (si l'on excepte les quelques fermes pilotes). L'implication des membres de la famille jijelienne est très forte aux différents stades du travail mais nous devons signaler tout particulièrement le rôle de la femme rurale. Les savoir-faire se transmettent de père en fils et de mère en filles.

Les nouvelles générations sont de plus en plus instruites, et les détenteurs d'un niveau d'études supérieur sont nombreux. Les études, comme voie de sortie d'une vie rurale jugée comme difficile, sont encouragées par les parents. Mais l'orientation vers des spécialités adaptées à la vie rurale est encore timide. Nous constatons aussi que les jeunes filles sont de plus en plus scolarisées et réussissent mieux que les garçons dans leur parcours scolaire. Pour s'en convaincre, il suffit juste de regarder les résultats et les taux de réussite, tous niveaux scolaires confondus.

Au niveau économique, de nouvelles activités sont nées comme l'apiculture, la culture de la tomate industrielle, la culture des fraises et l'utilisation courante des cultures en serre. En ce qui concerne la technologie, des changements profonds ont touché les zones paysannes en créant, par exemple, les huileries électriques, l'irrigation au goutte à goutte, l'utilisation des tracteurs et d'engins agricoles, des intrants, des insecticides, et les visites régulières des agents des services agricoles, ainsi que l'installation de systèmes d'irrigation moderne en provenance directe de barrages récemment construits.

La question de l'eau a toute son importance et sera développée ultérieurement. Auparavant, était utilisée l'eau des oueds ou des puits creusés qui donnaient un accès direct et gratuit à l'eau d'irrigation. Actuellement, s'approvisionner aux vannes du système d'irrigation est coûteux.

Pour avoir une vision plus juste de la façon dont les choses se passent dans notre wilaya, nous avons choisi nos exploitations familiales aux quatre coins de la willaya.

3. Observations et pré enquête

« *L'observation se doit de réhabiliter l'ensemble des sens comme moyen empirique de saisir la réalité du monde, mais il ne s'agit surtout pas de prendre* vos sens pour la réalité »[40]. Tout comme pour l'entretien : se garder de tout ethnocentrisme, objectiver sa propre position pour pouvoir produire un regard dénué de tout jugement de valeur. Et une fois l'observation des pratiques faite, elle doit, elle aussi, être objectivée par rapport à la place que les individus observés occupent dans la réalité sociale.

Pour P. Bouvier « La méthode socio-anthropologique relèverait *classiquement de l'approche qualitative (entretiens, observations, comparaisons), mais aussi des techniques qu'il nomme* : *l'autoscopie, l'obse*rvation distancée et *l'endoréisme* »[41].

Par l'autoscopie, il s'agit de tenter de comprendre comment les individus et les populations s'auto-identifient selon un protocole simple de l'école de Chicago. Nous apprécions aussi, la méthode de l'entretien approfondi ou du protocole répété (repetitive interview ou « deep interview ») (comme dans les travaux de Balandier). Cette méthode, malgré sa durée dans le temps, permet de mieux observer et d'avoir des résultats plus crédibles.

L'objectivation de l'observateur constitue le sujet de plusieurs travaux. Mais nous pensons actuellement qu'il faut faire appel à l'objectivation dans des sujets qui touchent profondément l'humain. Ce dernier qui est aussi un ensemble de sentiments, d'émotions réagit selon des constructions personnelles très subjectives. Ces constructions sont le résultat de sa façon de voir et d'appréhender le monde.

---

[40] Lefèvre, 2005

[41] Pierre Bouvier, De la socio-anthropologie, Paris, Galilée, 2011.

Nous sommes porteurs d'une approche compréhensive de l'acteur qu'est l'homme dans toutes ses dimensions. L'homme intelligent et intelligible. « *L'objectivité est impossible à atteindre pour deux raisons* : le réel est inépuisable, le réel ne peut être décrit que par la médiation de catégories de *perception… l'enquête est un long jeu de construction qui obéit à des règles* techniques et à des exigences théoriques »[42].

Revenant à l'objet de notre recherche, nous avons observé que l'agriculture familiale est bien le terrain sur lequel s'exerce ce que l'intelligence de l'homme produit de mieux en transformant le monde physique autour de lui, mais aussi, dans ses relations humaines à l'intérieur de la famille. Cette « dialectique » - si nous pouvons nous permettre d'utiliser ce langage marxiste - entre les exigences de la vie sociale, le besoin de préserver son existence et le rapport avec le monde physique : « la matière » sera l'objet de nos observations.

Les mutations du monde rural jijelien, depuis une vingtaine d'années, sont profondes, c'est ce que nous observons sur le terrain : le vieillissement et la disparition d'une génération « intermédiaire » d'ouvriers-agriculteurs et son remplacement par une nouvelle génération plutôt administratrice-commerçante. La pression sur les ressources rurales sont très fortes et les ressources limitées.

Nous allons voir aussi l'impact de la généralisation d'un mode de vie « bâtard, universel, standard », effet de la mondialisation et la tendance vers une société de consommation. Une forte expansion du monde urbain au détriment d'un monde rural local, fragile et le rôle de la législation qui permet le transfert de terres agricoles en terres constructibles. La réalisation de plusieurs plans de développement rural, ces dernières années, a beaucoup changé le monde rural et l'exploitation familiale jijelienne.

---

[42] F. De Singley, *l'Enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 3e Edition, Armand Colin, Paris 2012.

Il serait légitime, après toutes ces observations, de poser la question sur les enjeux de l'agriculture familiale dans la région de Jijel, ses perspectives et son avenir.

Notre étude est qualitative, elle trouve sa source dans la vision compréhensive des phénomènes sociétaux. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas faire appel à des données quantitatives. Mais nous allons interpréter ces données de façon compréhensive aussi, toujours sans oublier l'humain et, sans oublier aussi, de se mettre à la place de l'acteur social.

L'avantage de la démarche compréhensive dans les études sociales c'est sa capacité à faire la lumière sur les phénomènes sociaux et d'en bien comprendre la complexité. Le but d'une méthodologie qualitative ne consiste pas à fournir des statistiques muettes, ni à représenter graphiquement les différentes variables de l'objet d'étude pour donner des explications ou des solutions mais son but est de comprendre, de trouver, entre distance et subjectivité, un fil conducteur qui nous rapproche de la réalité quotidienne.

Nous sommes convaincus que l'objet sociologique est un objet construit (et non donné), fruit de l'effort intellectuel du chercheur en sciences sociales. Nous ne cherchons pas à trouver des réponses à nos questionnements ou à confirmer nos hypothèses, nous cherchons seulement à comprendre une situation et à voir la tendance générale d'une réalité anthropologique.

« La méthodologie qualitative est inductive et vise à développer la compréhension des phénomènes et les sujets ne sont pas réduits à des variables mais considérés comme un tout et leur point de vue est précieux »[43].

La prise en considération des intentions individuelles ou du sens que donnent les individus à leurs actions, selon Max Weber : « Tout objet artificiel,

---

[43] A. Mucchielli, P. Paille, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 2e éd. 2006.

une machine par exemple, est susceptible *d'être interprété et compris à partir du sens que l'activité humaine a attribué (ou a voulu attribuer) à la fabrication et à l'utilisation de cet objet ; si l'on ne se reporte pas à ce sens, la machine reste* totalement incompréhensible. Ce qui est par *conséquent compréhensible , c'est le fait d'y rapporter l'activité humaine, soit comme «* moyen » soit comme « fin » *que l'agent ou les agents se sont représentés et d'après lesquelles ils ont orienté leur activité. C'est uniquement dans ces catégories qu'*une compréhension de *cette sorte d'objet a lieu* »[44].

Cette façon de voir l'action humaine, reste incontournable dans le cadre de notre objet de recherche sur « Les enjeux socioéconomiques et politiques de *l'agriculture familiale en Algérie.* - cas du département de Jijel ».

[44] M. Weber, Economie et société, V. 1, Ed. Agora, Paris, 2004, P.32.

4. Nos hypothèses

Pour que nous puissions répondre à nos questions de départ, nos hypothèses sont les suivantes : Les effets du colonialisme et du déracinement avaient compliqué les rapports entre paysans et paysannerie.

Avant l'arrivée de l'occupation française en Algérie, en 1830, « deux types *d'agriculture complémentaires cohabitaient* : une agriculture intensive, dans les zones humides pratiquée par des sédentaires, qui utilisaient un savoir et des *principes issus de l'agronomie arabe et/ou antique. De l'autre coté, une* agriculture extensive agro-pastorale qui utilisait un savoir-faire hérité et transmis de générations en générations de façon routinière »[45].

L'Etat colonial français, a opéré des ruptures au sein de ce système. En créant des déséquilibres : une densité démographique sur le littoral et en déplaçant l'activité vers ces zones. Les steppes sont coupées de leur arrière pays. Par une rupture programmée des rapports économiques entre le littoral et les steppes, donc entre l'élevage et l'agriculture, entre nomades et sédentaires. *L'agriculture familiale est une activité vitale dans l'activité économique globale de la région* :

L'importance d'une activité économique au niveau micro économique ou dans une économie locale, vient de sa durabilité, des revenus et des apports qu'elle génère pour la société locale, régionale ou même nationale. Cette vitalité, nous allons la vérifier à travers les statistiques disponibles mais aussi en enquêtant au niveau de la société concernée. Car un développement de cette activité n'est fiable que lorsqu'elle génère de la valeur ajoutée économique, environnementale et sociale.

---

[45] O. Bessaoud, *L'identité paysanne en Algérie : quel héritage retenir ?,* (Document numérique), site internet du CRASC, Oran, 2002.

Lien **:** http://www.crasc.dz/ouvrages/pdfs/2002-quel-avenir-anthropologie-fr-bessaoud-omar.pdf

L'agriculture familiale est-elle une activité secondaire qui complète les revenus des ménages ruraux ou, au contraire, représente-t-elle, pour certaines familles, la source unique de revenus ? Elle est une économie de crise qui s'intensifie dans les moments de crise économique et diminue dans les périodes d'aisance financière.

Nous constatons, ces dernières années, une intensification de la distribution des différents crédits et rentes en faveur de la population, liée à la rente pétrolière. Suite à cela, l'implication de la population dans ce type d'activités se fait plus dense !

L'agriculture familiale, facteur de stabilité sociale et économique dans les zones rurales :

Ce point est important, car les différents plans étatiques depuis l'indépendance visent à stabiliser les populations rurales dans leur zone par différents moyens. Donc est-ce-que nous pouvons considérer l'encouragement de l'agriculture familiale comme un outil de stabilité des sociétés rurales ?

L'agriculture familiale est très affectée par les politiques d'importation gouvernementales :

La concurrence de la production locale par des produits importés est aussi un facteur qui affecte cette activité. Nous assistons, ces dernières années, après la libéralisation des importations de certains produits agricoles à une anarchie globale de la politique d'importation sans aucun accompagnement des producteurs locaux dans le processus d'exportation de leurs produits. Si nous passons sous silence l'exportation de dates et de différents légumes, de façon que nous n'hésitons pas à qualifier d'« exhibitionniste » et de « populiste », nous pouvons dire que le pays se trouve dans les mains des grandes transnationales de produits agricoles. Ajoutons à cela les problèmes logistiques de transport et l'insuffisance des superficies de stockage, on peut dire que cette politique contraint les ruraux à pratiquer une agriculture familiale puisque le marché fait vivre les exploitations familiales rurales.

La mondialisation et l'implication de l'Etat dans cette activité sont dévastatrices : L'augmentation de la demande de produits agricoles et de leur coût, ces dernières années, sont des facteurs encourageants de l'évolution et du recours à cette activité dans le futur :

La propriété foncière de terres cultivées, est un facteur d'assurance ou de précarité des familles rurales. Les rapports entre paysans d'un coté et propriétaires terriens de l'autre ne sont pas conflictuels.

L'implication des jeunes dans ce type d'agriculture diminue ; cela est dû à l'émigration, à l'accès facile aux nouvelles technologies de loisirs (réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) :

La pénibilité du travail dans les exploitations agricoles familiales comparée au pouvoir de séduction de la société de consommation moderne, l'influence de la transmission du savoir-faire agricole, dans une même famille, du père aux fils et de la mère à ses enfants, (rares sont les jeunes filles qui savent traire une vache et les jeunes hommes qui savent travailler la terre), le manque de moyens mécaniques et de matériel moderne dans les exploitations agricoles, découragent les nouvelles générations à adopter ce mode de vie. Les citadins sont de plus en plus nombreux à pratiquer cette activité ou le retour au « bled ».

Le rôle de l'Etat, au niveau juridique et bureaucratique, complique la vie de la paysannerie et donc de l'agriculture familiale.

L'agriculture familiale est la solution la plus réaliste et la plus efficace pour subvenir aux besoins locaux en matière de sécurité alimentaire.

Les progrès techniques et les nouvelles solutions technologiques encouragent le retour vers cette activité des citadins.

L'installation des plans et des canalisations d'irrigation ne profitera pas aux petites parcelles familiales :

Nous allons vérifier sur le terrain, le degré d'efficacité des systèmes d'irrigation réalisés dans le cadre des plans quinquennaux du gouvernement. D'après le Ministère des ressources en eau, l'augmentation du nombre de barrages (29 barrages réalisés depuis 1999 d'autres étant en cours de réalisation), va

augmenter la superficie irriguée, par l'installation de systèmes de raccordement des différents barrages entre eux (système de Ben Haroune à l'est du pays) pour bien gérer les débits et l'augmentation de la capacité de stockage des barrages des Hauts plateaux. Et de l'autre coté par la réalisation de systèmes d'irrigation (canalisations) dans les terres agricoles.

Les catastrophes naturelles (feux de forêts, glissements de terrains, sécheresses), freinent l'expansion de cette culture : c'est un vrai casse tête pour les paysans, la multiplication des feux de forêts d'origine naturelle et criminelle, ces dernières années, a mis en cause la stratégie de protection des ressources rurales par l'Etat. Le manque de chemins vicinaux rend la tâche très difficile aux Services de la protection civile.

Cette étude va essayer de mesurer l'impact de ces catastrophes sur la pratique de l'agriculture familiale rurale. En 2013, un grand glissement de terrain, causé par des précipitations importantes dans la région d'Ouled Askar, avait généré le déplacement d'une trentaine de familles.

Un développement durable de l'agriculture familiale (économique, social et environnemental), est nécessaire pour assurer sa pérennité) :

La nécessité d'une stratégie durable pour ce type d'activité est très importante : qui dit durable, dit complémentarité entre trois éléments principaux : la famille rurale au centre de la stratégie (pour qui ?), ensuite l'économie, il faut que l'activité à elle seule ou, en complémentarité avec d'autres activités, génère aussi de ressources pour la famille rurale. La troisième dimension d'une stratégie pour l'agriculture familiale est le volet environnemental.

L'utilisation des pesticides en certaines quantités, par exemple, aura un impact direct sur l'eau de puits et de source et sur les abeilles. La déforestation aussi, aura un impact sur l'apiculture et l'érosion des sols. De même pour la gestion des déchets agricoles et ménagers.

5. L'échantillon d'étude

Afin de réaliser nos entretiens sur le terrain, pour la collecte de données socio-anthropologiques, économiques et politiques, nous avons choisi une population définie selon des critères que nous pensons indispensables et pertinents. Elle est composée de paysans qui pratiquent une agriculture familiale au sens large englobant l'élevage, l'artisanat et la culture de la terre.

Nous avons choisi 33 chefs d'exploitation familiale rurale. De sexes différents. L'âge des interviewés n'a pas été pris en compte tant que l'interviewé est marié ou s'occupe d'une parcelle familiale (qu'il soit le père de famille ou un membre de la famille). Ces 33 chefs d'exploitation proviennent de différentes communes de la wilaya.

Nous pensons que notre échantillon, bien représentatif de la population ciblée, nous permettra de recueillir des informations précises sur la situation de l'agriculture familiale de chaque région de la willaya. Pour cela, ils vont nous parler de l'activité de leur exploitation, de la propriété et de la répartition du travail, du mode d'exploitation, de la nature des relations entre les paysans et les membres de leur famille ainsi qu'avec les différentes institutions qui représentent l'Etat. Ils vont aussi nous parler de technologie, des défis techniques, et des différentes méthodes utilisées pour la production et l'organisation du travail agricole.

Notre démarche commencera par le repérage des exploitations rurales. Ensuite, il nous faudra observer l'environnement de chaque village et établir des liens avec les chefs d'exploitation ou avec des membres de leur famille. Ensuite nous allons réaliser des pré-entretiens pour voir les éléments importants sur lesquels nous nous baserons et définir la marche à suivre pour optimiser les données récoltées.

Une fois les interlocuteurs choisis, nous leur expliquerons notre rôle et le but de nos recherches. Nous insisterons sur notre neutralité par rapport à l'Etat.

Tout renseignement de nature statistique sera demandé à la Mairie et à la Chambre d'agriculture de la Wilaya ainsi qu'à l'Office national des statistiques (ONS). Enfin, des visites seront consacrées aux associations qui activent sur le terrain : Association de la Femme rurale, Union Générale des Paysans Algériens (UGPA) et autres.

Choisir la méthode des entretiens nous a été imposé par la nature de notre objet de recherche, de ses objectifs ; ainsi elle dépend des hypothèses proposées auparavant. Et l'entretien est un bon outil pour la collecte de données sur un thème de recherche déterminé. C'est la méthode la plus fréquemment employée. « *Au cours d'une enquête on utilise des entretiens soit dans la phase de pré enquête (l'entretien exploratoire), soit dans phase d'enquête définitive pour la* collecte systématique de données »[46].

L'entretien permet d'observer le système de pensée de l'interviewé, par contre, le questionnaire cherche le degré d'accord de l'interviewé avec la représentation proposée. « *L'entretien permet aux sujets d'exprimer et d'utiliser leurs propres concepts. L'entretien* est utilisé en sciences sociales pour recueillir des aspects très qualitatifs et subjectifs de la vie sociale. Il assure un rapport plus *individualisé et profond avec les personnes, c'est grâce à lui que nous dévoilons* le sens que donnent les individus à leurs actes ; *dans certains cas, l'entretien est* un outil privilégie pour obtenir rapidement des informations pertinentes »[47].

Nous avons fait le choix de l'entretien semi directif qui alterne les attitudes directive et non-directive de l'intervieweur dans lequel les données correspondent à des variables définies à l'avance et dont l'analyse des données est qualitative.

---

[46] C. Chaulet, La terre, les frères et l'argent : stratégie familiale et production agricole en Algérie depuis 1962, Office des Publications Universitaires (OPU), Alger, 1987.

[47] H. Mendras et M. Oberti, Le sociologue et son terrain, éd. Armand COLIN, Paris, 2000, p.133.

Il ne nous reste plus qu'à fixer nos thèmes. Ensuite nous formulerons les questions qui leur correspondent. Ces dernières seront ouvertes et semi-ouvertes. Une identification de l'interviewé nous permettra de le situer sociologiquement. L'anonymat de nos interlocuteurs sera respecté en utilisant des prénoms fictifs.

Notre enquête va se dérouler au sein des exploitations. Nous comptons organiser plusieurs visites par exploitation, car d'après mes expériences antérieures, il n'est pas rare que les interviewés nous interpellent pour nous dire qu'ils ont oublié tel ou tel détail qu'ils aimeraient ajouter.

La population de notre échantillon nous permettra de recueillir des données sur le mode de vie des familles paysannes, la nature des produits qu'ils consomment, le pouvoir d'achat dont elles disposent, les rapports sociaux entre les individus, la façon dont sont organisées les initiatives qui servent l'intérêt général mais aussi les perspectives qui s'ouvrent aux jeunes des villages.

Différents obstacles sont susceptibles d'être rencontrés dont le premier est l'installation d'un climat de confiance entre mon interlocuteur et moi-même. Cela demande du temps et pénétrer un village n'est jamais chose facile. Nous allons essayer de passer inaperçu ou de nous servir des personnes que nous connaissons dans le village pour être introduit. Le meilleur argument dont nous disposons est déjà de convaincre nos interlocuteurs qu'il n'existe aucun lien entre nous et les pouvoirs publics.

Ainsi, nous sommes obligés de rassurer les individus de notre échantillon sur notre indépendance totale par rapport aux pouvoirs publics.

Ils ont déjà l'expérience des enquêtes de terrain menées par les Services agricoles qui leur font craindre d'éventuelles conséquences sur les aides dont ils ont déjà bénéficiées. Mais notre expérience sur le terrain et l'avantage de la connaissance de la langue va nous aider à dépasser toutes ces épreuves avec succès.

PARTIE

THEORIQUE

CHAPITRE I

RESSOURCES NATURELLES, HUMAINES ET AGRICOLES DE L'ALGERIE

Introduction

Nous voulons, ici, présenter le territoire algérien, sa composition et sa richesse humaine dont la jeunesse est le pilier. Dans la deuxième partie nous allons parler du secteur agricole, de son histoire, de son évolution à partir des différents plans et actions engagés, et nous terminerons par l'étude de la conjoncture agricole actuelle.

Section 1. Présentation de l'Algérie

1. Milieu Physique

1.1. Géographie : Un vaste territoire, à l'épreuve de défis variés !

Nous voulons, ici, présenter le territoire algérien, sa composition et sa richesse humaine dont la jeunesse est le pilier. Dans la deuxième partie nous allons parler du secteur agricole, de son histoire, de son évolution à partir des différents plans et actions engagés, et nous terminerons par l'étude de la conjoncture agricole actuelle.

L'Algérie se situe géographiquement au nord de l'Afrique, sur la rive sud de la Méditerranée. Elle a des frontières avec sept pays. Bordée à l'est par la Tunisie et la Lybie, au sud, par le Niger et le Mali, au sud-ouest, elle est frontalière avec la Mauritanie et à l'ouest avec le Sahara occidental et le Maroc.

Elle est le plus grand pays africain et méditerranéen en termes de superficie (2 381 741 km^2).

Cette situation géographiquement stratégique, entre l'Afrique sub-saharienne et les pays du nord de la Méditerranée a constitué un facteur décisif dans son histoire et sa géopolitique car tous les envahisseurs, sauf les Arabes, sont venus par la mer.

L'Algérie représente un pont entre deux mondes ; le monde dit « développé » et l'autre dit en voie de développement. Cette position influence les deux mondes soit par les flux migratoires, la circulation des biens et des services et, dernièrement, par les questions sécuritaires.

L'Algérie fait aussi partie de l'entité « Maghreb » dont les pays qui le composent ont de multiples points communs. La géographie et le climat, la composition de la population et leur histoire presque commune auxquels on doit ajouter la religion et une culture commune.

Dans un monde qui se constitue en blocs et en entités économiques et politiques divers, le rêve d'une union maghrébine qui ne date pas de nos jours, reste un pari jamais réalisé à cause des différents conflits géopolitiques entre les états qui la constituent, victimes, souvent, des différentes ingérences de pays occidentaux. Si ce pari se réalisait, il offrirait une grande complémentarité entre ces différentes entités ! A titre d'exemple : l'Algérie est riche en ressources naturelles, le Maroc par son agriculture et sa main d'œuvre qualifiée, la Tunisie par son expérience industrielle, son agriculture et ses ressources humaines, sans oublier la Mauritanie avec ses ressources halieutiques et ses gisements et la Lybie par son énergie et ses ressources financières.

Le plus grand défi de ces dernières années est sécuritaire. Car l'ingérence étrangère dans les affaires des pays de la région menace les unités nationales. Ces unités ne seront pas assurées sans la réalisation d'une transition pacifique vers un système plus ouvert et plus démocratique qui mettra en place un projet de société, un développement durable et l'assurance des différentes libertés et droits constitutionnels.

1.2. Le relief

Le relief algérien est constitué de grandes bandes orientées d'ouest en est et de trois bandes nord/sud.

1.2.1 La bordure du Tell :

En contact immédiat avec la Méditerranée au nord, elle est composée des montagnes de l'Atlas tellien accidentées surtout dans leur partie est. Elles s'orientent de l'ouest vers l'est. Nous trouvons aussi de belles plaines côtières sur lesquelles se sont développées les villes principales d'Algérie. Cette région regroupe plus de 40% de la population algérienne, soit environ 14 Millions d'habitants, avec « une densité moyenne de 260 habitants/km^2 »[48]. C'est une zone humide, plus humide à l'est qu'à l'ouest.

Cette bande est traversée par plusieurs oueds qui se jettent dans la Méditerranée, parmi lesquels nous pouvons citer : l'oued Chlef, l'oued Soummam, l'oued el Kébir, l'oued Seybouse. Ces oueds ne sont pas navigables et favorisent l'érosion des sols qu'ils traversent. Ces montagnes sont très humides et couvertes de chênes-lièges et de cèdres en Kabylie. Le point culminant en est Lalla Khadidja, dans le Djurdjura, à plus de 2 300 m d'altitude. Du coté ouest, les montagnes sont moins hautes et se constituent en blocs séparés. Nous citerons comme exemple les monts des Tessalas, des Beni Chougrane, les massifs de l'Ouarsenis. Cette région est ouverte à l'ouest et au sud, ce qui permet aux vents atlantiques venant du Maroc et aux vents chauds venant du sud (chergui et sirocco) de la traverser. Elles sont semi-arides du côté ouest.

Au centre, nous trouvons les monts de Chréa, de l'Ouarsenis, de l'Atlas blidéen, enneigés en hiver. Mais le relief le plus marquant se trouve dans la

[48] ONS, Rapport statistiques n° 658, de 2013.

Mitidja, cette étendue plaine côtière, sur laquelle se développe une zone de cultures qui s'étend jusqu'aux portes d'Alger.

1.2.2. Les hauts plateaux intérieurs :

Cette zone s'étend entre le Tell et les montagnes de l'Atlas Saharien qui la séparent du désert. Le relief et le climat changent dans cette bande. Elle est moins arrosée par la pluie, la steppe constitue la végétation la plus répandue de cette région, les montagnes sont couvertes de pins d'Alep et de chênes verts. Elle se caractérise par une grande ouverture dans les régions centre et ouest, les montagnes sont peu élevées, le climat est plus sec, nous trouvons aussi plusieurs sebkhas (lacs salée). Par contre à l'est, la zone est plus étroite et enserrée entre les montagnes du Tell et de l'Atlas saharien, le relief est plus élevé et les plateaux sont très étroits et plus humides.

L'Atlas saharien ferme les Hauts plateaux de l'ouest vers l'est. Il est formé de plusieurs chaînes de montagnes : les monts du Djebel Ammour, les Ouled Nail, les monts du Ziban à Biskra et les Aurès avec le djebel Chelia qui atteint une altitude de 2 300 m. Cette partie de l'Algérie est marquée par de fortes érosions dues aux pluies orageuses et au pâturage intensif. Elle est connue aussi pour de multiples sebkhas telles que les chotts Echargui et El Hodna).

1.2.3. Le Sahara :

Il commence au sud de l'Atlas saharien et finit aux frontières sud/sud-est et sud/ouest de l'Algérie. C'est la plus vaste région du pays, occupant plus de 84% du territoire. Caractérisée par une sécheresse très accentuée. Sa surface est dénudée, couverte de dunes de sable ou hamadas. Nous y trouvons aussi d'anciennes montagnes volcaniques dans le Hoggar et le Tassili N'Ajjer au sud/ est. Dans sa partie nord, nous trouvons quelques oasis dispersées. Très riche en ressources énergétiques fossiles, elle possède aussi une vaste nappe phréatique. Nous trouvons aussi des richesses minières dans les montagnes. La chaleur dépasse les 40°, la majeure partie de l'année.

1.3. Le climat

L'Algérie se trouve dans la zone subtropicale de l'Afrique du nord. On distingue trois zones climatiques principales :

1.3.1. Les zones côtières :

Le climat est de type méditerranéen, très agréable en hiver, humide avec des précipitations et chaud et sec en été. Les précipitations moyennes de cette bande sont d'environ 800 mm/an mais peuvent varier d'une année sur l'autre et d'est en ouest. La pluie est plus abondante à l'est qu'à l'ouest et en altitude plus qu'en plaine.

1.3.2. Les hauts plateaux :

Dans cette frange, le climat est semi aride avec des températures hautes en été et basses en hiver. Les précipitations moyennes sont d'environ 400 mm/an. Ce climat favorise la culture du blé et des céréales. Les températures enregistrent des valeurs négatives la nuit et pendant l'hiver.

1.3.3. Le Sahara :

Dès le franchissement des chaînes de l'Atlas saharien, le climat devient désertique. Influencé d'une façon permanente par des masses d'air anticycloniques. Les températures y sont élevées toute l'année. La pluie est très faible et irrégulière ne dépassant pas les 150 mm/an. La température, la nuit, est très basse dans ces régions.[49]

---

[49] Encyclopédie Larousse (on line), consulté le 20 avril 2012.

Lien : http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Alg%C3%A9rie/104806

Carte 3 Carte pluviométrique de l'Algérie du Nord

.

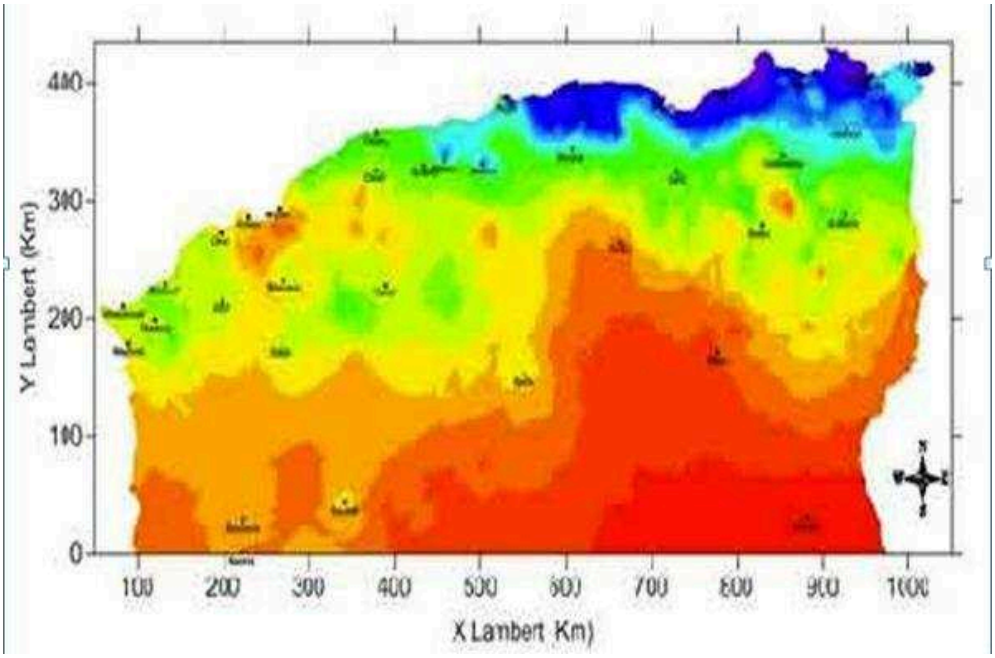

Source : Source : Météo Algérie

Carte 4 : Les zones climatiques algériennes

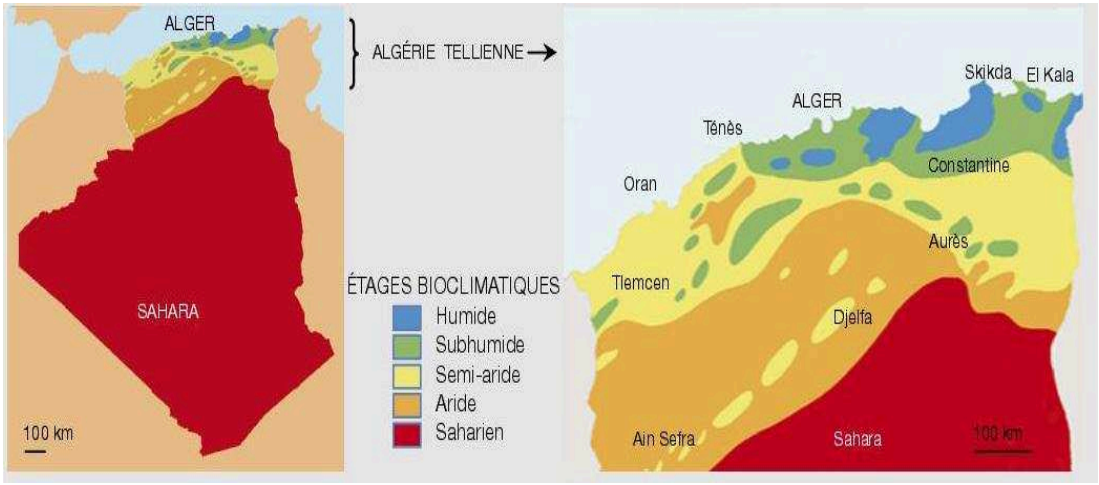

Source/ J. Libbey, Eurotext: http://www.jle.com/fr

1.4. Ressources naturelles

L'Algérie possède des richesses minières, végétales et maritimes. La première de ses ressources naturelles est son sol. La surface de terres utilisée par l'agriculture est de 42 443 860 ha dont 8 445 490 ha de superficie agricole utile (SAU), soit 3.5% de sa superficie totale qui est de 238 174 100 ha. A cela, nous devons ajouter les terres alfatières avec 2 504 990 ha et 4 255 840 ha de forêts.[50]

Ce vaste territoire est très ensoleillé, le soleil comme l'eau constituant une source non négligeable dans le développement des énergies renouvelables, mais aussi pour l'agriculture et le tourisme. Les jours ensoleillés dans l'année dépassent 300.

Le gaz et le pétrole sont les principales ressources du sous-sol algérien. L'Algérie disposait de plus de 12.2 milliards de barils de pétrole en réserve, en 2014, soit 1% de la réserve mondiale connue (à titre de comparaison, le Venezuela dispose de près de 300 milliards de barils de réserve, soit près de 25% des réserves mondiales)[51]. En 2015, elle a produit 1,15 millions de barils/ jour.

Pour le gaz, l'Algérie dispose de plus de 4 504 milliards de m^3 de réserve (soit 2.37% des réserves mondiales), avec une production de 83 millions de m^3, par an en 2015.[52] Cette richesse en énergies fossiles est un grand potentiel pour le développement de pays.

---

[50] ONS, Premier recensement économique 2011- résultats de la première phase -, Collections Statistiques. N° 172/2012, Série E : Statistiques Economiques N° 69, Alger, juillet ; 2012.

[51]Opec, Annual statistical bulletin, Vienna, 2016.

Lien:http://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/publications/ASB2016.pdf

[52]Idem.

Pour les autres ressources minières et naturelles, nous ne citerons que quelques exemples. La région géologique du nord de l'Algérie représente une grande zone minière qui se situe dans la zone de l'Atlas tellien et le massif du Djurdjura les monts Babors et l'Edough. Les massifs de la Kabylie sont riches en plomb, zinc, cuivre, mercure, argent, fer et autres minerais.

Plus au sud, nous trouvons des associations de minerais : cuivre/or, tungstène et des terres rares. Au sud/ouest, nous trouvons d'importants gisements de minerais d'argent, d'arsenic, d'or, de baryum, de cuivre, de fer, de manganèse. Le grand sud est riche en or, en uranium et même en diamants dans la région de Reggane, du Hoggar et du Tassili n'Ajjer

Après avoir inventorié tous les gisements en cours d'exploitation ou non, de l'Algérie, Africommodities[53] a calculé la valeur financière de ces gisements sur la base de la cotation de chaque produit sur le marché. L'estimation qui en résulte est supérieure à 2 600 milliards $.

2. Approche démographique : une population majoritairement jeune

2.1. Composition de la population algérienne :

L'Algérie est un pays jeune, les moins de 15 ans représentaient plus de 28% de la population générale en 2013. La population algérienne s'élevait à 38,7 millions d'habitants au 1er Janvier 2014. Elle dépassera le cap des 40 millions d'habitants en 2015. Le taux de l'accroissement naturel en 2013 était de 2.07%.

[53] Africommodities : est une banque de données des matières premières des 53 Etats d'Afrique spécialisé dans l'ingénierie de l'information satellitaire de très haute valeur ajoutée. http://www.africommodities.info

La majorité de cette population (90%) est installée dans la partie nord du pays c'est-à-dire sur 10% de la superficie totale du pays. Ce qui signifie aussi que la densité dans cette région nord est de plus de 100 habitants au km², ce qui fait pour tout le pays une moyenne de 14 habitants au km².

En lisant les statistiques 2013, nous observons une progression du taux des naissances et des mariages, une élévation du pourcentage de personnes âgées et une légère régression de la population entre 15 et 59 ans[54].

L'augmentation de la population algérienne est liée à l'élévation du taux de la natalité et des décès plus tardifs. L'indice synthétique de fécondité est de 3 enfants par femme.

2.2. Population rurale et population urbaine

La population rurale en Algérie représente environ 30% de la population totale, selon les statistiques 2013 de la Banque mondiale. Cette population qui est en baisse mais de façon relative car, en 2009, elle était de 11,63 millions d'habitants et, en 2013, elle est de 11,61 millions d'habitants.

Les écarts, aux niveaux social et éducatif entre les ruraux et les urbains restent toujours importants, mais ils diminuent d'année en année. Le contexte social rural est marqué par la faiblesse des revenus agricoles, l'extension du chômage et de la pauvreté. Selon le PNUD (2000) « la malnutrition est prédominante en milieu rural dans lequel elle dépasse les 7.8%, par contre, en milieu urbain elle n'est que de 4.8%. Le taux de scolarisation en 2006 n'était que de 71% pour les régions rurales et de 83% pour les urbains »[55].

Nous allons développer cette constatation dans les chapitres à venir. Reste à signaler que la précarité marque le type d'emplois dans les zones rurales (en

[54] ONS, Rapport statistiques n° 658, de 2013.

[55] Ibidem, 2006

général des emplois saisonniers, mal payés). Par contre la taille des ménages en milieu rural est plus importante qu'en milieu urbain.

Tableau 1: Population algérienne selon le sexe et l'âge en 2013

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
00-04 ans	2 241 499	2 123 456	4 364 955
05-09 ans	1 776 775	1 675 401	3 452 176
10-14 ans	1 503 324	1 437 511	2 940 834
15-19 ans	1 688 738	1 621 228	3 309 966
20-24 ans	1 871 231	1 812 495	3 683 726
25-29 ans	1 915 174	1 889 999	3 805 173
30-34 ans	1 745 081	1 709 310	3 454 391
35-39 ans	1 387 798	1 372 946	2 760 744
40-44 ans	1 172 962	1 183 464	2 356 426
45-49 ans	1 008 268	1014155	2 022 422
50-54 ans	813 806	812 653	1 626 459
55-59 ans	672 083	659 200	1 331 283
60-64 ans	530 937	506 517	1 037 454
65-69 ans	334 966	343 393	678 359
70-74 ans	285 207	294 451	579 658
75-79 ans	210 484	224 608	435 093
80-84 ans	138 694	144 153	282 847
85 ans & +	86 381	88 514	174 895
TOTAL	**19 383 409**	**18 913 453**	**38 296 862**

Source : (ONS, 2013)

Section 2. Histoire de L'Agriculture algérienne : entre aspirations et réalités

Introduction

L'agriculture est présentée comme un secteur stratégique en Algérie, en raison d'une demande intérieure très forte de produits agricoles due à un changement des modes de consommation. De plus, la facture de l'importation des denrées alimentaires représentait, en 2014, plus de 11 milliards de dollars[56].

Les autorités algériennes sont très conscientes de cet état de choses. Elles ont agi et agissent encore sur le secteur par l'élaboration de réformes foncières, structurelles, financières et par l'instauration de différentes politiques et plans de développement, afin de relancer l'activité agricole.

Dans ce chapitre nous allons tenter de démontrer l'évolution du cadre législatif et son état actuel. Ensuite nous allons présenter les différents plans de développement agricole de 1963 à nos jours. Enfin nous finirons par faire un constat de la situation agricole actuelle de l'Algérie.

1. Un cadre législatif instable

Avant de parler des textes législatifs qui encadrent l'activité agricole dans ce pays, nous allons énumérer les handicaps dont souffre l'agriculture algérienne. Les différentes politiques et programmes instaurés visent essentiellement :

- La réorganisation des unités de production.
- La mise en valeur des territoires agricoles.

[56] Statistiques du Ministère des finances, publiées en Février 2015.

- La modernisation du droit de propriété foncière.
- La modernisation des techniques de production agricoles.

Omar Bessaoud constate l'existence de quatre handicaps essentiels freinant le développement de l'agriculture en Algérie[57] :

Le handicap naturel : (spécificités climatiques et géographiques)

« *Des mythes, qui perdurent jusqu'à aujourd'hui, ont été bâtis autour des* richesses naturelles et de la vocation agricole du pays mais en réalité, même pendant la période coloniale, de nombreux essais agricoles ont *avorté (...) L'agriculture nord*-africaine, en général, souffre de conditions agro-climatiques qui compliquent le travail des techniciens »[58].

Donc « *la fameuse légende qui faisait de l'Algérie «* le grenier de Rome » est fausse pour les temps actuels et les écosystèmes méditerranéens qui dominent *l'Algérie sont fragiles (aridité). Les zones comptant à la fois des précipitations* supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3% ne représentent en Algérie *qu'un ½ million d'ha. Donc des opérations coûteuses d'*artificialisation de *l'agriculture algérienne pour s'adapter à ses conditions naturelles sont* indispensables comme *: la construction d'équipements hydrauliques, et l'introduction de nouvelles techniques de production* »[59].

Le handicap technique :

L'absence de paradigme technique achevé pour l'agriculture pluviale, représente un obstacle majeur qui freine le développement agricole en Algérie.

---

[57] O. Bessaoud, *L'agriculture et la paysannerie en Algérie*. « Les grands handicaps », communication au symposium - Etat des savoirs en sciences sociales et humaines. CRASC-Oran-20-22 septembre 2004. P. 21.

[58] Ibid, p. 22.

[59] Ibidem, P.22 (Texte adapté).

L'agriculture algérienne précoloniale avait connu, d'un côté, une sorte de cohérence entre structures sociales (tribales et communautaires), démographie (faible croissance) et la base productive et, de l'autre côté, les systèmes extensifs d'exploitation des ressources.

A la même période, nous distinguons deux types d'agriculture qui cohabitent de manière complémentaire : une agriculture intensive localisée dans les zones humides et pratiquée par des paysans sédentaires, qui mobilisent des savoirs issus de l'agronomie arabe ou antique et une agriculture extensive, agro-pastorale utilisant un savoir-faire héréditaire et répétitif.

« La colonisation française avait opéré une rupture fondamentale à *l'intérieur du système productif originel. Nous pouvons noter ici* : le glissement de *l'espace algérien vers le nord* et une forte littoralisation des activités agricoles. La ru*pture des rapports économiques entre steppes et Tell. Mais le pire c'est l'installation d'un système colonial capitaliste occidental étranger à la société* autochtone »[60].

Parallèlement, un processus de destruction des structures sociales lié à la privatisation foncière, processus qui a contribué à réduire le champ d'expression des savoirs et des pratiques paysannes. Au début du XXe siècle, on observe un mouvement de sédentarisation de la population paysanne.

Le handicap historique :

Le monde rural en Algérie, avant l'arrivée des Arabes, était en grande partie pastoral ou agropastoral, selon plusieurs historiens.

Après l'arrivée des Arabes, les dynasties berbères et andalouses ont favorisé la constitution de sociétés paysannes par la possession de terres et la maitrise des techniques agraires et d'irrigation.

Encouragé par l'urbanisation du Maghreb (donc sédentarisation et centres urbains comme lieux de consommation des produits agricoles), le développement

[60] Ibidem, p. 24.

d'une agriculture périurbaine, dans les régions montagneuses, les oasis et les cités sièges d'états dynastiques selon, O. Bessaoud. Ces zones avaient favorisé le renforcement d'une paysannerie enracinée au sol.

« *Après plus d'un siècle de colonisation française, dans l'Algérie des* années 1950, la paysannerie est devenue minoritaire, le salariat et le khammassat constituent la majorité des revenus des paysans. Donc le résultat final est *l'existence de petites et moyennes exploitations avec un système de production* essentiellement céréalier, extensif, aléatoire avec une occupation ténue, rudimentaire et sans aménagement important des sols. Les politiques agricoles *post indépendance n'ont pas réussi à consolider ni une agriculture familiale* ni une agriculture collective »[61].

Le handicap politique :

Contre les déclarations populistes qui font en sorte de faire passer l'Etat algérien d'après l'indépendance comme ayant fait des efforts en faveur d'une forme agraire paysanne et/ou familiale, c'est la grande entreprise privée qui domine l'agriculture algérienne au détriment de l'agriculture paysanne.

La séparation entre le mode de propriété et le mode d'exploitation des terres a eu comme résultat de faire travailler ces terres par des non paysans (salariés, citadins).

Les premières lois qui concernent l'agriculture et le monde rural en Algérie représentent les premières initiatives politiques post-indépendantes. Elles visent essentiellement, le foncier agricole (la propriété, la mise en valeur des terres), l'organisation des unités et des techniques de production, et ainsi, le maintien des populations rurales dans ses villages. Tout cela a pour objectif, l'autosuffisance et la réponse aux besoins alimentaires de la population.

[61] Ibidem, p. 26.

1.1. L'autogestion ou l'échec de la première expérience de l'Algérie indépendante

Commençons par ***les lois d'autogestion de 1963*** et leur enjeu capital, la question de la propriété des terres à laquelle le jeune état algérien était confronté et les différentes forces en présence. Une situation très contrastée héritée de l'occupation coloniale. Une minorité possédant les meilleures terres et une majorité sans terre ou ne possédant que de petites parcelles de mauvaise qualité. Le constat des spécialistes était le suivant : « Un secteur moderne occupé par les colons et quelques gros propriétaires locaux, un secteur traditionnel dans les piémonts, les montagnes et les terres marginales »[62].

Tableau 2 : Répartition des exploitations par superficie

Catégories d'exploitations	Nombre d'exploitations			Superficies (1 000 ha)		
	Européens	Algériens	Total	Européens	Algériens	Total
Moins de 1 ha	2 393	105 954	108 347	0,8	37,2	38,0
1 à 10 ha	5 039	332 529	337 568	21,8	1 341,2	1 363,0
10 à 50 ha	5 585	167 170	172 755	135,3	3 185,8	3 321,1
50 à 100 ha	2 635	16 580	19 215	186,9	1 096,1	1 283,0
Plus de 100 ha	6 385	8 499	14 884	2 381,9	1 688,8	4 070,1
Total	**22 037**	**630 732**	**652 769**	**2 726,7**	**7 349,1**	**10 075,8**

Source : L. Baci, 1999, p. 286.

Revenons à cette loi d'autogestion ou l'appropriation des terres coloniales par l'Etat qui consistait en une série de lois (décrets des 18, 22 et 28 mars 1963). Celui du 18 mars 1963 concerne l'appropriation des terres des colons par l'Etat algérien après avoir été déclarées vacantes. Celui du 22 mars 1963 vise l'organisation de la gestion des exploitations agricoles déclarées vacantes. Le

[62]L. Baci, Les réformes agraires en Algérie. In: Jouve A-M. (Ed.). Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36, Montpellier : CIHEAM, 1999, p. 287.

dernier, celui du 28 mars 1963, concerne la répartition des revenus des domaines autogérés.

Cette nationalisation des terres coloniales concerne 22 037 fermes[63] d'une superficie de plus de 2 millions d'ha. soit environ 35% de la surface agricole (6,5 millions d'ha.). Elle va former les 1994 exploitations autogérées dont la superficie de 70% d'entre elles est supérieure à 500 ha.

Nous pouvons attirer l'attention ici sur deux points importants : le premier concerne l'agrandissement de la taille des fermes autogérées imposé par le manque de cadres pour assurer la gestion des 22 000 anciennes fermes coloniales. Le deuxième point porte sur l'ingérence des bureaucrates représentant l'Etat dans la gestion de ces fermes conjointement avec le représentant des travailleurs.

Mais sous la pression des anciens Moudjahidines[64], l'Etat avait cédé 330 milles ha. du secteur autogéré pour la création des coopératives agricoles aux anciens Moudjahidines (CAAM).

L'autogestion était connue pour ses limites en matière de gestion administrative bureaucratique, lourde, rigide et centralisée (création de l'Office National de la Réforme Agraire), et le manque d'initiatives des travailleurs à tous les niveaux tels que le type de production, la commercialisation etc. (création des différents offices).

La loi de l'autogestion, avait marginalisé le secteur privé, qui occupe le plus grand nombre d'exploitations (586 845 exploitations). Connu par la petite taille de ses exploitations dont seule une minorité dépasse les 100 ha. Une inégalité dans la taille, les moyens et le niveau technologique des exploitations qui

---

[63] Ibidem

[64] Les anciens Moudjahidines sont les combattants de la guerre de libération contre l'occupation coloniale française. Un nombre important d'opportunistes a profité de ce statut en falsifiant les papiers et en utilisant des faux témoins pour s'inscrire comme ancien Moudjahid.

le composent. Cette inégalité sera le mobile principal de l'Etat pour l'instauration des lois de la révolution agraire.

1.2. La loi des réformes de la révolution agraire *: l'échec de model*

L'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 porte réformes de la révolution agraire et renforcement du secteur de l'Etat. De notre point de vue cette réforme, représente la volonté de Boumediene, en son nouveau pouvoir, d'aller vers un socialisme égalitariste autant que révolutionnaire. Le président Boumediene voyait d'un mauvais œil l'existence d'une bourgeoisie propriétaire de vastes terrains agricoles. L'Etat algérien, comme nous l'avons vu a évité d'entrer en conflit avec la bourgeoisie locale, pendant les premières années de l'indépendance pour des raisons de cohésion sociale et de faiblesse de l'Etat à cette période, mais aussi par besoin immédiat de faire produire ces fermes privées.

Suite à la nationalisation des hydrocarbures, en 1971, et au lancement du Plan Quadriennal (1970-1973) l'objectif de cette réforme était d'atteindre la totalité de la masse rurale des campagnes par la nationalisation et la mise en valeur des terres au profit de la population rurale.

Les réformes de la révolution agraire ont connu trois phases d'application : la première lancée en 1972, qui connait le versement des terres Habous, domaniales et des collectivités locales au FNRA (Fond National de la Révolution Agraire) dont 1 446 390 ha, ont été attribués aux paysans pour créer 3 434 exploitations sous diverses formes, la première année.

Pour la deuxième phase, l'Etat entre en conflit direct avec la bourgeoisie foncière par la nationalisation des terres des absentéistes et la limitation des grandes propriétés suite à la pression de cette classe ancrée dans les différents appareils d'Etat. Seule, la moitié de ces terres a été versée au FNRA ce qui ne représente que 26 000 propriétaires à la place des 50 000 lancés au début de l'opération, soit en ha. 480 000.

La dernière phase concernera la steppe, son aménagement et la limitation des cheptels. En réalité, elle n'a pas été lancée à cause de la grande résistance des éleveurs.

Comme vous le savez, les objectifs principaux de cette réforme ne sont pas atteints que ce soit en termes de production, de productivité ou de niveau de vie de la classe paysanne. Mais malgré cet échec, la nationalisation des terres avait permis à des milliers de paysans d'accéder au foncier agricole. De là, les réformes des années 1980.

1.3. La restructuration agraire de l'année 1981, vers une libéralisation **progressive :**

La première intervention sera une instruction présidentielle (n°14 du 17 mars 1981) concernant les exploitations agricoles autogérées et celles des anciens Moudjahidines en leur première phase. Elle vise à diminuer leur taille pour les rendre plus maitrisables et homogènes. La mise en valeur du secteur publique agricole et l'aménagement des milieux ruraux en leur deuxième phase qui concernera les terres non distribuées du FNRA.

Ensuite, arrivera la loi 83-18, d'août 1983 portant sur l'accession à la propriété foncière. Elle exprime la liberté des transactions foncières à des conditions précises et donne aussi la possibilité d'accéder à la propriété par la mise en valeur des terres sahariennes. Cette phase connaissait l'attribution de vastes terrains dans les zones sahariennes et steppiques concernant plus de 187 000 ha. à plus de 41 744 bénéficiaires[65]. L'Etat soutiendra aussi ces exploitations en accordant des crédits d'investissement, en valorisant des techniques et en distribuant du matériel agricole. Une autre réforme se fera dans le même sens par la libéralisation du secteur et de la commercialisation.

---

[65] Ibidem, 289.

1.4. La loi de Décembre 1987 *: le conflit d'intérêts pour le foncier agricole*

Portant la réorganisation de l'agriculture, elle vise les collectifs de producteurs en redéfinissant leurs droits et devoirs, en redimensionnant des exploitations pour faciliter leur gestion et ainsi, améliorer l'environnement général.

Cette période connaissait la création des exploitations collectives appelées les EAC, (Entreprises Agricoles Collectives) et les EAI (les Entreprises Agricoles individuelles). Les premières sont composées de 4 à 11 membres. Cette reforme fut mal acceptée par les anciens propriétaires de terres. Car nombreux sont les bénéficiaires qui ne relevaient pas du secteur agricole (10% selon le rapport du ministère). Il s'agissait donc d'une mesure abusive.

La constitution de 1989, la loi d'orientation foncière de 1990 et la loi de l'orientation agricole de 2008.

1.5. La constitution de 1989 et la loi d'orientation foncière de 1990 **: la loi au service de la nouvelle bourgeoisie**

Elle avait modifié les bases de la gestion des terres, elle garantira la propriété privée par son article 49. Elle instaure l'indemnisation des propriétaires expropriés par l'Etat et les collectivités locales. Elle définit 3 catégories juridiques couvrant la propriété de biens : les biens domaniaux, les biens Melk ou privés et dernièrement les biens Wakf ou Habous.

La loi d'orientation foncière de 1990 régit l'ensemble du patrimoine foncier. Elle consacre la propriété privée, et elle promeut et préserve les terres agricoles par différentes mesures légales. Elle a classé les terres en 7 catégories :

Les terres agricoles ou à vocation agricoles, les terres pastorales ou à vocation pastorale, les terres forestières ou à vocation forestière, les terres alfatières ou à vocation alfatière, les terres sahariennes, les terres urbanisées ou urbanisables et enfin les périmètres et sites protégés.

La décision importante de cette loi est la restitution des terres nationalisées à leur propriétaire d'origine et l'intégration des terres dites aarch (tribales) au domaine de l'Etat.

1.6. La loi d'orientation agricole de 2008 : la concession comme solution

La loi 08-16 du 03 août 2008 est venue consolider et consacrer la loi d'orientation foncière. Elle vise surtout la préservation et la valorisation du patrimoine foncier agricole et son élargissement par des actions de mise en valeur de nouvelles terres. [66]

L'important aussi dans cette loi est qu'elle tranche la question de l'exploitation des terres appartenant au domaine de l'Etat (terres mises en valeur par l'Etat et attribuées à des personnes physiques ou morales, les fermes pilotes). Elle les appelle concessions et en fixe les modalités d'exploitation dans la loi 10-03 du 15 août 2010.[67]

La durée de la concession été fixée à 40 ans, renouvelable. Elle définit la concession comme suit : « La concession est l'acte par lequel l'Etat consent, à une personne physique, de nationalité algérienne, ci-après désignée « exploitant concessionnaire », le droit d'exploiter des terres agricoles du domaine privé de

---

[66] A. Abaad, Agriculture familiale et développement rural en méditerranée, Ed. Karthala, Paris 2000, p.10.

[67] Ibid, p.10.

l'Etat ainsi que les biens superficiaires qui y sont rattachés, sur la base d'un cahier des charges fixée par voie réglementaire et moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont les modalité de fixation, de recouvrement et d'affectation sont déterminées par la loi des finances » (Loi du 15 Août, 2010).

2. Histoire du foncier agricole algérien : une révolution paysanne non destinée aux paysans

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé la question du foncier agricole puisqu'il était et est toujours au cœur des réformes promulguées par l'Etat.

Dans ce chapitre nous allons donner une vision générale de son évolution. Ensuite nous allons surtout pencher sur l'état actuel du foncier agricole en Algérie.

En 1963, la surface agricole Utile (SAU) était de 6.5 millions ha. dont 2, 2 millions d'ha. composaient les fermes coloniales nationalisées ou le nouveau secteur autogéré, occupé par 1994 exploitions dont plus de 70% d'entre elles avaient une superficie supérieure à 500 ha. (Tableau n°3 ci-dessous).

Tableau 3: Répartition des exploitations du secteur autogéré

Superficie par tranche (ha)	Exploitations		Superficie (1 000 ha)	
	Nombre	% du total	Superficie	% du total
Moins de 100	106	5,3	5	0,02
100-500	479	24,0	159	6,9
500-1000	634	31,8	520	22,6
1000-2000	554	27,8	856	37,2
+ 2000	221	11,1	752	33,3
Total	**1 994**	**100,0**	**2 302**	**100**

Source : L. Baci, 1999.

Le reste, qui représente 4,3 millions d'ha. sont les terre privées, Habous ou communautaires dites aarch. Elles se caractérisent par un nombre important de petites exploitations (v. Tableau 3). Rares sont celles qui occupent plus de 100 ha. ne représentant que 0,79%.

Tableau 4: Répartition des exploitations du secteur privé

Catégorie	Totaux par classe	
	Nombre	Superficie
Moins de 1 ha	134 780	59 180
1-5 ha	174 215	457 580
5-10 ha	114 275	802 865
10-20 ha	87 540	1 218 215
20-50 ha	59 505	1 749 330
50-100 ha	11 875	765 585
100-200 ha	3 770	501 725
+ de 200 ha	885	285 180
Total	**586 845**	**5 839 660**

Source : L. Baci, 1999.

Lors des années 1970, la révolution agraire avait nationalisé environ 480 milles ha. des terres privées pour les redistribuer aux paysans. A la fin des années 1990, la superficie agricole utilisable est passée à 7,6 ha. Grâce à la politique de mise en valeur des terres agricoles.

Une chronologie des réformes résume parfaitement les différentes actions menées en faveur du foncier agricole se trouve en annexe n° 14.

Si nous devons croire l'Office National des Terres Agricoles, l'ONTA, la répartition des terres agricoles en Algérie se décline comme suit :

Superficie utilisée en agriculture : 49.1 millions d'ha.

Parcours : 32.9 millions d'ha.

Présahariennes : 12.9 Millions d'ha.

Forêts : 4.2 millions d'ha.

Alfa : 2.5 millions d'ha.

Terres improductives : 1.1 million d'ha.

Surface Agricole Utile : 8.4 millions d'ha.

Dont :

Terres privées : 5.6 millions d'ha.

Terres du domaine privé de l'Etat : 2.8 millions d'ha.

Donc actuellement, la SAU est de 8,45 millions d'ha. Cette augmentation constante est générée par les encouragements de l'Etat en faveur de la mise en valeur des terres steppiques et sahariennes.

La Constitution de 1996 reconnait trois catégories juridiques de terres : les biens domaniaux, la propriété privée (Melk) et la propriété Wakf ou Habous. La dernière modification portée à cette constitution, en 2016, dans son nouvel article 19, qui constitutionalise la préservation des terres agricoles par l'Etat : « *L'Etat garantit l'exploitation rationnelle et la préservation des ressources naturelles* pour les futures générations. Il protège les terres agricoles, et les propriétés *aquatiques publiques…* ». (Constitution 2016, traduction de l'article 19).

Les terres domaniales :

En se basant sur la loi 90-30 du 1er décembre 1990 (articles 15 et 17), portant la loi domaniale : les terres du domaine de l'Etat, sont de deux catégories : Le domaine public et le domaine privé de l'Etat.

La même loi précise que les terres du domaine public sont formées par délimitation ou par classement mais après l'acquisition, acte ou fait constitué entrainant l'appropriation préalable du bien.[68] Parmi ces terres nous trouvons les ressources forestières et les terres alfatières. La loi particulière 84-12, du 18 juin 1984, portant régime général des forêts.

En ce qui concerne le domaine privé de l'Etat, il se compose des biens vacants, des terres de parcours et des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat (Article 18 de la loi 90-30). Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, une modification de l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat a été instaurée par la loi 10-03 du 15 août 2010. Elle instaure un droit de concession de ces terres aux agriculteurs pour une durée renouvelable de 40ans (un peu précaire de notre point de vue). Ce droit est transmissible, cessible et saisissable (Art. 13) bien que l'objectif soit de responsabiliser et de sécuriser l'exploitant concessionnaire.

Les terres de propriété privée (Melk)

La référence pour ce type de propriété est la loi dite d'orientation foncière, ou la loi 90-25, du 18 novembre 1990. Cette propriété est protégée par la constitution de 1989, en son article 49. Donc la propriété privée est un droit constitutionnel.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les terres de propriété privée représentent plus des deux tiers des terres agricoles (5,6 millions d'hectares). Pour

[68] G. Chouquer**,** Fiche sur la législation foncière actuelle en Algérie, septembre 2012. p.3.

justifier cette propriété, le propriétaire est soumis aux procédures notariales de droit civil, par un acte authentique ou à celles de l'immatriculation par un Titre de propriété. Un troisième type de document à été ajouté pour répondre aux difficultés dans les communes non cadastrées, c'est le certificat de possession, qui vaut presque titre de propriété.

La nécessité de la réalisation d'un cadastre général en Algérie, pour délimiter et définir les propriétés, ne date pas d'aujourd'hui, vues les difficultés pour gérer et organiser le secteur foncier. La loi 75-74 de 1975, portant sur l'établissement du cadastre général et l'institution du livre foncier, était venue réaliser cet objectif mais, malheureusement, l'établissement d'un cadastre général, n'est pas chose acquise. Un grand retard dans sa réalisation est constaté malgré une légère accélération ces dernières années.

Cette loi définit le cadastre général comme : « identifiant la consistance physique des immeubles et servant de base matérielle au livre foncier ». « *C'est* un fonds documentaire comportant par commune, à la fois une représentation *graphique et l'inventaire foncier du territoire communal dans tous les détails de* son morcellement »[69].

La loi 89-234 du 19 décembre 1989, portant création de l'Agence nationale du cadastre qui est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Sous tutelle du Ministère de l'économie, elle s'occupe du cadastre et des questions foncières.

« *L'accès à la propriété foncière en générale et agricole en particulier se* fait sous plusieurs formes :

L'achat : par la vente régie par les articles du Code civil.

---

[69] Loi 75-74 de 1975.

La succession *: c'est l'accès à la propriété par héritage qui est à son tour* garanti par la Constitution.

La donation *: c'est un transfert à autrui sans contre partie* (à titre gratuit).

Le testament : Transfert gratuit, mais après la mort de la personne propriétaire mais ne doit pas dépasser un tiers.

Le droit de préemption : « les riverains des terres objet de mutations foncières *selon l'article 57 de la loi 90*-25 du 18 novembre 1990, peuvent *profiter de droit de préemption. Ainsi le deuxième alinéa de l'article 71 de* la loi 90-25 portant orientation foncière introduit une nouvelle catégorie *de bénéficiaires, à savoir l'organisme public de régulation foncière des* t*erres urbaines, mais le place en 1èreposition dans l'ordre fixé par le code civil. L'extension instituée par la nouvelle loi d'août 2010 fixant les conditions et modalités de concession des terres du domaine privé de l'Etat* concerne également les co-exploit*ants d'une exploitation agricole à plusieurs membres ainsi que l'Office national des terres agricoles. Ainsi en plus des particuliers bénéficiaires de l'exercice du droit de préemption, la législation donne également cette possibilité à l'Etat et aux coll*ectivités locales »[70]

La possession : elle se réalise par la prescription acquisitive et le *certificat de possession. La possession est le fait d'exercer volontairement* sur un bien les prérogatives attachées au droit de propriété. La prescription acquisitive est, sous certaines conditions, mentionnée dans les articles 827 à 834 du Code civil[71]. *Elle n'est valable que sur les terres de type propriété privé (Melk). Les biens d'Etat sont non concernés par* cette procédure.

---

[70] A. Ahmed Ali, *La législation foncière agricole en Algérie et les formes d'accès à la terre*, Options Med, B66. 2011, p. 44 - 45.

[71] Ibid, p. 45.

L'accès à partir des terres du domaine privé de l'Etat : instauré par la loi 83-*18, du 13 août 1983, relative à l'accession à la propriété foncière* »[72]. Elle est inspirée du droit musulman. « من أحيى أرضا مواتا فهي له » (men *ah'ya arden mawaten fahiyya laho*), Celui qui revitalise une terre morte, elle est à lui. C'est la possibilité d'accès à la propriété par la mise en valeur de terres domaniales dans un délai maximal de 5ans.

La propriété Wakf (Habous) :

Il existe deux types de Wakf, selon la loi 91-10 du 27 avril 1991 et la loi 01-07 du 22 mai 2001, sur les biens Wakf. Le premier c'est le Wakf public, le deuxième est le Wakf privé.

Les terres Wakf public, ce sont les terres qui ont été constituées initialement au profit d'institutions de bienfaisance (mosquées, zawiyas, cimetières, orphelinats, associations de bienfaisances, etc.). La rente de ces wakfs est affectée aux bonnes œuvres.[73]

Il est de deux sortes : la première sa destination finale est fixée par le constituant. La deuxième : sa destination n'est pas définie par le constituant (wakf purement public) mais destinée en générale à la diffusion des sciences islamiques et à la recherche qui relève des bonnes œuvres.

Les terres wakf privées peuvent bénéficier aux descendants ou à des personnes nommément désignées. Le wakf est versé à l'œuvre à laquelle il est destiné par la volonté du constituant.

---

[72] Ibid.p. 44.

[73] A. Abaad, Agriculture familiale et développement rural en Méditerranée, Ed. Karthala, Paris 2000, p. 39.

Le Wakf est considéré, dans la loi algérienne, comme une personne morale à part entière et n'est ni la propriété d'une personne civile, ni d'une personne morale. Il trouve son inspiration dans le droit musulman.

Selon toujours Ahmed Ali. A, les terres Wakf, sont exploitées à travers plusieurs formules de location et parmi elles, nous citerons :

Le bail à complant (المزارعة**) El Mouzaraà** : c'est de louer la terre à un exploitant, contre une part de la production à la fin de contrat.

Le bail colonage (المسقف) **El Moussakaf** : consiste à donner des arbres pour exploitation en contrepartie d'une part déterminée d'avance de leurs fruits.

Le bail emphytéotique (الحكر) **El Hakr** : formule dont laquelle, une partie de la terre non viable est affectée à la construction et/ou à la plantation pour une durée déterminée en contrepartie de paiement de la valeur approximative de la terre wakf au moment de la conclusion du contrat. Un loyer annuel est fixé dans le contrat en contrepartie du droit de jouissance.

Le bail d'exploitation (المرصد) **El Marsad** : il permet au preneur de construire sur la terre louée en contrepartie de l'exploitation des revenus de la construction et de disposer du droit de la céder avec accord préalable pendant toute la durée de l'amortissement de la valeur de l'investissement.

Le contrat d'entreprise inespéré de code civile.

Le contrat d'échange (المقايضة**) El Mokayadha:** échanger une part de la construction contre une partie de la Terre.

Le contrat de restauration ou de construction (الترميم والتعمير) **Etarmime wa Taâmir :** Le preneur paie la valeur approximative de la restauration ou bénéficié d'une déduction sur le loyer à venir de la construction[74].

[74] Ibidem, p. 49.

3. Histoire des réformes agraires et des programmes de développement agricole et rural

Nous allons exposer les différents programmes de développement agricole post indépendance des XXe et XXIe siècles. Nous les avons déjà abordés dans les précédents chapitres mais nous insisterons davantage sur la politique agricole et les programmes engagés ces quinze dernières années selon un ordre chronologique.

Soucieux de réduire la facture des importations de denrées alimentaires qui pèse lourdement sur la balance commerciale du pays et soucieux, aussi, d'améliorer la vie dans les zones rurales qui ont beaucoup souffert du terrorisme lors de la « décennie noire » (années 1990), les pouvoirs publics ont lancé une succession de programmes, de plans et de projets en faveur du monde agricole. Pour citation, nous nommerons par exemple, l'effacement de la dette envers l'Etat des paysans et autres agriculteurs.

Quels sont les projets et programmes engagés ? Comment ont-ils été réalisés sur le terrain ? Existe-il une politique d'évaluation de leur efficacité ? Par exemple, quelle est leur influence sur l'autosuffisance alimentaire du pays ? Et sur le niveau de vie des ruraux ?

3.1. Nationalisation des terres qu'*elles été colonisées et autogestion (1963*-1965)

La première réforme engagée par le jeune pouvoir algérien post indépendance sous la présidence de Ben Bella, a été la nationalisation des fermes du secteur colonial. « *C'est par les fameux décrets de Mars 19*63[75] que ces

[75] C. Garreau de Loubresse, Structures et réalités juridiques des nationalisations algériennes, In. Revue Internationale de Droit Comparé, 1965, vol. 17, n° 1, pp. 73-89.

nouvelles réformes ont été engagées ». Geste profondément symbolique d'un début de restitution des terres au niveau du territoire national. Les fermes coloniales ont été remplacées par des fermes autogérées par leurs anciens employés. « La décennie 1960 a été marquée par l'expérience de l'autogestion et une politique de reconversion partielle de l 'appareil productif » [76]

En fait le choix de « l'autogestion » n'en était pas vraiment un mais plutôt une obligation imposée par la réalité amère d'un manque crucial de cadres pour gérer plus de 22.000 exploitations. La solution était donc de remembrer ces exploitations pour créer 1 994 domaines autogérés dont la majorité d'entre eux avaient plus de 500 ha.

3.2. L'ère Boumediene et la révolution agraires (1965-1978)

Après son arrivée au pouvoir en 1965, Boumediene a lancé la politique des plans dont le premier a été le plan triennal de 1967 à 1969. Ensuite, le 1er plan quadriennal 1970-1973 et le deuxième plan quadriennal de 1974-1977.

3.2.1. Le plan triennal 1967-1969

Convaincus de la nécessité de mécaniser l'agriculture, les décideurs politiques de l'époque ont profité de ce plan pour lancer l'industrie nationale. « Le modèle de développement retenu conférait à l'industrie un rôle essentiel par rapport à ces objectifs : fournir les facteurs de productivité et absorber l'excédent de population active agricole ».[77]

---

[76]O. Bessaoud, L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement : (1963–1992), Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n°. 8, CIHEAM; Montpellier : 1994, p.89.

[77] Idem, p.89.

L'objectif était donc d'absorber le chômage, surtout dans les zones rurales (plus de 65%), de diminuer la pression sur la terre et d'augmenter la productivité et le rendement à l'hectare. Il était nécessaire aussi de créer une base industrielle solide qui accompagnerait les réformes agraires. Ce plan s'est étendu jusqu'à la fin de l'année 1970.

3.2.2. Le 1er plan quadriennal 1970-1973

Cette période a été le départ réel de la nouvelle politique économique du pays par l'importance de ses investissements (34 milliards de dinars) et par les choix économiques engagés. C'est à cette époque qu'a été initiée la Révolution agraire et qu'ont été réalisées les grandes nationalisations, par exemple celle des hydrocarbures.

Certains observateurs et analystes mettent en exergue l'aspect industriel de ce plan mais ils ne doivent pas en faire oublier les autres aspects d'un développement somme toute équilibré, « En réalité la politique algérienne considère le déroulement des processus de transformation »[78].

Les deux « objectifs principaux de ce plan sont : Engager la dynamique de croissance (pendant la durée du plan) et assurer les bases d'un développement au delà du plan (à long terme).»[79]

Des moyens très importants ont été mobilisés pour atteindre ces objectifs. L'Etat accroît la fiscalité sur certains produits et revenus et limite ou supprime l'importation de certains autres. L'Etat n'a recours aux sources de financement

---

[78] K. Abdallah-Khodja, *L'Algérie, 1962*-1972 *: dix ans d'indépendance* : « Le premier plan quadriennal : un instrument au service de la politique de développement » (Article), Le Monde diplomatique, janvier. 1972, pp. 21, 22 et 23.

[79] Ibid.

extérieur que par nécessité absolue comme l'importation des équipements. Sous cette forme, il ne représente qu' ¼ des investissements engagés, les ¾ restants sont des financements intérieurs. Ces choix ayant été faits pour neutraliser l'influence étrangère sur la politique de développement du pays.

Dans son volet agricole, le plan met en place une politique agricole qui tente d'assurer le développement de la production nationale pour répondre aux besoins croissants de la population en matière de produits alimentaires. D'autre part, il vise le changement des conditions de travail du monde rural et l'élévation de son mode de vie, par une stratégie globale de la révolution agraire, qui projette la modification des structures agraires et la transformation des campagnes. « Pour la période du plan, un taux de croissance de la production intérieure brute relativement élevé de 9 % en moyenne par an sur la période quadriennale »[80].

Des actions visant à l'élévation du niveau culturel et technique du pays ont été engagées. Au plan éducatif, la démocratisation et l'obligation de scolarisation des enfants de 6 ans était instaurée. Le renforcement de la langue nationale été engagé. En plus, la création, au niveau supérieur, d'universités et d'instituts technologiques pour répondre aux besoins en techniciens pour le développement du pays.

Finalement, grosso modo, le plan entre dans une politique globale pour la création d'une « base économique de la construction du *socialisme, c'est*-à-dire occuper tout le champ qui doit lui revenir dans la phase actuelle et faire des travailleurs, des partenaires responsables dans la direction des entreprises publiques »[81].

Ce plan ne constitue qu'une étape dans une stratégie globale de développement, son rôle étant de servir de base pour un développement économique et social global.

---

[80] Ibidem.

[81] Ibidem.

3.2.3. Le deuxième plan quadriennal 1974-1977

Avec un investissement global qui dépasse les 110 milliards de dinars (dans le cadre du 2e plan quadriennal), la volonté de l'Etat pour appliquer ses réformes s'accentue. La politique de nationalisation et de limitation des terres privées continue. De plus, en 1975, une troisième phase a été lancée, concernant les terres de pâturage communales, domaniales et privées. Mais des résistances d'éleveurs et de propriétaires des parcours ont limité l'impact de cette opération. Ces résistances ont surtout une origine liée à la nature de la société pastorale dans laquelle le nomadisme n'est pas seulement une activité économique, mais un mode de vie.

L'Etat avait doté les CAPCS (Coopératives agricoles polyvalentes communales des services) de moyens considérables. « L'élargissement de la base matérielle et technique des CAPCS a participé à un changement des forces sociales dans les campagnes puisqu'il s'est accompagné d'une modification du rôle joué par les entrepreneurs de travaux agricoles »[82]. C'est-à-dire, une concurrence au niveau des rentes générées en leur faveur par la location du matériel agricole. La rentrée sur la ligne des CAPCS, avec du matériel récent, abondant et à bon prix, avait limité leur influence et leurs statuts.

Selon O. Bessaoud, « Les structures agraires locales ou régionales *limitent fortement l'initiative, la gestion humaine et du matériel des CAPCS. Elles* sont devenues un lieu de conflits entre les structures et les groupes sociaux, qui les composent ».

Il faut noter un fait marquant de cette période, c'est l'intervention du financement par l'Etat du secteur privé agricole, pour l'acquisition de nouveau

---

[82] O. Bessaoud, La révolution agraire en Algérie : « continuité et rupture dans le processus de transformations agraires ». In: Tiers-Monde, tome 21, n°83, 1980. Algérie 1980.

matériel, la construction de poulaillers, la distribution de semences, de produits phytosanitaires et de ruches.

Cette intervention a profité surtout à la paysannerie moyenne et a démontré son efficacité dans l'utilisation des moyens de production, et dans l'intensification de l'agriculture. L'orientation de cette politique de crédit continue jusqu'à aujourd'hui. Elle est un terrain d'attraction entre deux forces, une force qui agit au profit des paysans aisés et l'autre au profit des petits paysans pauvres. Et, selon l'influence de chaque partie, sont définis les critères réels sur le terrain d'attribution des crédits.

Un rapport de 1978 de C. Lars Jönsson pour le Nordiska Afrikainstitutet (l'Institut Nord-Africain) résume ainsi la situation « …*Il s'agit d'une lutte* incessante entre la paysannerie pauvre et les couches sociales ayant interêt à voir la R.A (Révolution Agraire) échouer. Deux interêts contradictoires se confrontent *dont seulement l'un sortira victorieux* ».[83]

3.3. *L'ère de libéralisation et de* restructuration agricole (1979-1991)

3.3.1. Le 1er plan quinquennal 1980-1984

Nous savons bien que deux événements majeurs ont marqué la période s'étendant de la fin du 2e plan quadriennal (1974-1977) au premier plan quinquennal (1980-1984) :

Le premier est le décès du Président Boumediene et la crise pour sa succession au sein du pouvoir. Le deuxième est l'orientation libérale de la politique que le nouveau pouvoir installe.

---

[83] C. Lars Jônsson and Nordiska Afrikainstitutet, La révolution agraire en Algérie. Historique, (Document numérique), Uppsala Offset Center AB, Sweden, 1978, p. 76.

Cette phase, connue sous le nom de « restructuration », était limitée dans son champ d'action. Au début les réformes toucheront le secteur autogéré. La promulgation d'une série de lois concernant la réforme agraire, la libéralisation du commerce des fruits produits par le secteur autogéré a été promulguée en 1981.

Ce plan (Instruction présidentielle N°14 du 17 Mars 1981) vise des objectifs tels que : l'assainissement, le remembrement et l'autonomie de gestion des exploitations autogérées et des coopératives des anciens moudjahidines.

Le remembrement, qui caractérisait « la deuxième phase de ce plan qui vise aussi les coopératives de la RA, qui connait un fort désistement et les terres agricoles de FNRA non attribuées avait permis la création de plus de 3400 domaines agricoles socialiste (DAS) »[84]. Cette nouvelle organisation va permettre une meilleure gestion et maitrise des exploitations et va diminuer les conflits entre ses membres.

Un autre événement majeur marque ce plan comme nous l'avons vu au chapitre précédent, c'est la promulgation de la loi N° 83-618 du 13 août 1983 portant accession à la propriété foncière. « Elle touchera les terres sahariennes et plus tard les terres steppiques. Plus de 187 178 hectares ont été attribués à 41 744 bénéficiaires ».[85] En plus des parcelles attribuées les bénéficiaires profitent aussi de l'apport technique, financier, et du matériel agricole, sous forme d'aides et de crédits de l'Etat.

---

[84] L. Baci, Les réformes agraires en Algérie. In: Jouve A.-M. (Ed.). Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36, Montpellier : CIHEAM, 1999 p. 289.

[85] Idem.

3.3.2. Le 2e plan quinquennal 1985-1989

Après une évaluation du premier plan quinquennal et, toujours dans une même perspective de développement économique, social et visant l'équilibre des finances de l'Etat, ce plan affichait des objectifs ambitieux mais, par malchance, la réalisation de ce plan sur le terrain connaitra de grandes difficultés liées à la chute soudaine et catastrophique des prix des hydrocarbures et à la fluctuation de la valeur du dollar américain. Cette crise de 1986, avait condamné le financement du plan et a rendu impossible la planification à cause d'une telle atmosphère d'incertitude.

Les objectifs globaux de ce plan[86] :

Minimiser l'impact de la dette extérieure sur l'équilibre financier de l'Etat, faire baisser les coûts liés à l'investissement et à la production, revoir les priorités et mettre le développement de l'agriculture et des hydrocarbures au premier plan, minimiser l'interventionnisme économique de l'Etat et concentrer ses efforts au niveau du développement des infrastructures économiques et sociales (éducation, transport, habitat, culture, etc.), développer les activités industrielles moyennes, encourager et privilégier les industries de transformation pour une liaison intersectorielle. Sur le plan fonctionnel, promouvoir la décentralisation, la régionalisation et la sous-traitance et encourager davantage l'autofinancement.

Le plan prévoyait l'investissement de 550 milliards de DA sur 5ans dont 32% pour l'industrie, 14,3% pour l'agriculture avec une nette augmentation par rapport au plan quinquennal précédent, 11, 2% pour les infrastructures et 8, 2% pour l'éducation.

---

[86] Banque Mondiale, Rapport n° 6607-AL, Algérie ; Le plan de développement 1985-1989 et les perspectives à moyen et à long terme, Banque mondiale, Division générale des opérations pour le Maghreb, Bureau régional Europe, Moyen Orient et Afrique du Nord, 30 septembre 1987.

Pour revenir à l'agriculture : l'objectif principal était de répondre aux besoins alimentaires de la population à long terme et de remettre en état le monde agricole et la paysannerie. Pour réaliser ces objectifs, des mesures ont été prises parmi lesquelles nous pouvons citer :

L'expansion du potentiel productif (mobiliser toutes les surfaces agraires, et limiter les jachères, développer la petite irrigation, etc.) Rationalisation de l'utilisation des sols, de l'eau et des moyens de production. Application de mesures pour améliorer la viabilité des entreprises agricoles.

D'autres mesures, en faveur du milieu rural, et pour améliorer les revenus des petites exploitations et intensifier la production ont été prises aussi.

Tableau 5: occupation du terrain et production agricole du plan: 1985-1989

Année	**1984**		**1989**	
Activité	1000 ha	%	1000 ha	%
Céréales	334,2	45,8	3448,3	44,6
Légumes secs	211,1	2,9	305,4	4,0
Fourrages	706,1	9.7	883,3	11,4
Cultures industrielles	7,3	0,1	48,3	0.6
Maraîchages	274,5	3,4	294,4	3,9
Fruits et vignobles	669,9	9,2	788,9	10,2
Pâturages	43,7	0,6	68,8	0,8
Jachères	2 060,2	28,3	1 890,4	24,5
Total	**7 280 000**	**100%**	**7 520 000**	**100%**

Source : Banque mondiale 1987

Malheureusement à la suite d'une réduction des plans de dépense due à des contraintes budgétaires liées à la crise économique générée par la baisse catastrophique des prix des hydrocarbures, la réalisation de ce plan n'a pas dépassé les 75% pour le volet des infrastructures et des équipements sociaux. Pire,

pour les autres investissements, le budget prévu par le plan n'a pas dépassé, dans le meilleur des cas, les 60% de l'enveloppe prévue.

Pour l'agriculture, malgré le fait d'en avoir fait une priorité stratégique, l'augmentation du prix des intrants, des engrais et du matériel sur le marché mondial a mis les responsables devant des choix très difficiles.

3.3.3. Programmes de l'emploi rural

L'Algérie était entrée, au début des années 1990, dans une nouvelle période difficile de son histoire qui a touché tous les domaines et toutes ses composantes sociales. Au niveau économique et financier, l'Etat est dans l'impasse. Les revenus issus de l'exportation des hydrocarbures qui représentaient plus de 98% des exportations, ne couvrent pas ses dépenses et surtout celle d'une demande intérieure de denrées alimentaires très forte. La solvabilité de l'Etat pour s'endetter est très mauvaise.

Au niveau politique, une crise d'envergure se prépare ; des manifestations en tous genres envahissent les rues des villes. Le parti FIS (Front Islamique du Salut) a gagné les élections législatives à une majorité écrasante au premier tour. Des pressions extérieures très fortes venant des pays occidentaux pour les empêcher de gouverner, se sont exprimées. Au niveau social, la misère et le chômage touchent plus que jamais la jeunesse qui compose la majorité de la pyramide algérienne des âges.

C'est dans ce contexte que l'Algérie a commencé à négocier avec les institutions internationales pour s'endetter et courir derrière les équilibres au niveau macroéconomique. Mais à quel prix ?

3.4. L'Ere des institutions internationales et des ajustements structurels

3.4.1. Le PAS (*Plan d'Ajustement Structurel)* de 1994

Signé avec le FMI (Fonds Monétaire International) en avril 1994 après une grande hésitation des gouvernements, le plan prévoit deux phases d'application : la première (de stand by), la stabilisation économique s'étend sur un an. La deuxième phase du plan s'appelle « Facilité de Financement Elargie (FFE) » et s'étale sur 3ans jusqu'en 1998. « *L'objectif principal du programme d'ajustement structurel (PAS) est d'assurer les grands équilibres macro*-économiques et de préparer les conditions d'une relance de la croissance économique »[87]. Nous n'allons pas détailler ce plan qui n'est pas vraiment notre sujet mais nous allons parler de ses conséquences sociales.

Le FMI et le gouvernement algérien se réjouissent des résultats quantitatifs des premières années d'application. Car du point de vue statistique, les équilibres financiers ont été trouvés[88]. Mais des mesures de restructuration économique, très libérales et radicales, ont été appliquées, parmi elles : la privatisation de plus d'un tiers des sociétés nationales et des deux tiers des sociétés locales, le licenciement de centaines de milliers de travailleurs, la libéralisation du commerce extérieur et des prix, la dévaluation de la monnaie nationale, le gel des salaires (dans bien des cas, les travailleurs n'ont pas reçu leur salaire depuis plusieurs mois) et enfin des restrictions budgétaires.

Une grande chute du pouvoir d'achat a accompagné ces mesures et a fortement marqué les esprits. Le plan, dans sa deuxième phase, prévoit une mesure de filet social mais sans grande importance sur le terrain et les salaires

---

[87] A. Bouyagoub, L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel, Printemps, 1997, p.78.

[88] C. E. Cherif, Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie, Revue des sciences humaines, n°18, de décembre 2002, p.49.

sont restés très médiocres. Le chômage a beaucoup augmenté, surtout chez les jeunes de moins de 20 ans.

*3.4.2. Programmes de l'emploi rural et p*rogrammes régionaux de développement socioéconomique

Dans ce contexte sont apparus les Programmes de l'Emploi Rural : PER1 de 1996, PADSEL-NOA de 1998 et en 2003 (PER2), PADSEL-NEA.

Financés par la Banque Mondiale (La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Gouvernement algérien, le PER1 a été lancé dans quatre wilayas de l'ouest algérien : (Tlemcen, Aïn Témouchent, Sidi Bel Abbès et Mascara). Il touchait 70 communes au début puis, encouragés par les résultats obtenus, il s'est élargi à d'autres communes de la même région (Wilayas de Mostaganem et de Rélizane).

Le premier plan s'étale sur 5 ans. Les objectifs en étaient d'améliorer l'indicateur de développement humain et de réduire la pauvreté dans le milieu rural. « Des actions ont été programmées, elles concernent *: l'aménagement contre l'érosion, le développement agricole, la mobilisation des ressources en* eau, la parité (femme rurale), le renforcement institutionnel de la Direction Générale des Forêts (DGF) »[89]. On peut rajouter aussi l'intégration d'une nouvelle méthode de gestion des projets, une méthode participative avec suivi et évaluation progressive pour améliorer les performances.

Des bureaux d'études sont désignés pour contrôler l'efficacité et l'orientation des financements par rapport aux objectifs de la Direction des forêts,

---

[89] A. Kouti et M. Hamdi, Développement local et aménagement dans les montagnes telliennes de l'Ouest, In, Les acteur du développement local rural en Algérie – comparaison Méditerranée, actes du colloque, Ed. CRASC, Oran, 2004. p.9.

de leur conservation au niveau des wilayas et des cellules intercommunales de développement assurant ainsi la durabilité des actions entreprises.

Les résultats de ce programme sont bons et le chômage rural connait une régression. A titre d'exemple, malgré la rareté des statistiques au niveau local dans la willaya de Mascara, ces plans, « au cours des années (2000-2005), ont créé 68 280 emplois temporaires et 6 445 emplois permanents. (DGF) » [90] .

En ce qui concerne le Programme d'appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie (PADSEL-NEA), conçu en 1998, au terme de quelques années particulièrement difficiles pour l'Algérie, ce plan se voulait innovant, en introduisant une approche participative radicalement nouvelle dans le milieu rural algérien, ainsi qu'une tentative de développement du microcrédit [91]. D'un cofinancement d'une valeur de 70 millions d'euros dont 50 millions représentent la contribution de la Commission européenne, 20 millions d'euros de contribution de l'Etat algérien représenté par l'Agence de Développement Social (ADS), et la participation des bénéficiaires à hauteur de 5%. La durée du projet est de 5 ans et s'étale sur 50 communes rurales des wilayas du nord-est du pays (Batna, Biskra, Jijel, Khenchela, Mila, Souk-Ahras).

Parmi les résultats de ce projet : la réalisation de 50 plans de développement local (PDL), de 400 infrastructures socio-économiques, qui seront gérées localement de façon durable. Le développement des activités productives par l'appui à la création de 200 associations de bénéficiaires de micro crédits, le financement de 250 micro-entreprises, la réalisation de 18 centres d'initiatives locales pour le développement de l'emploi (CILDE).

---

[90] Z. Souidi, O. Bessaoud., Valorisation des espaces ruraux en Algérie: une nouvelle stratégie participative, NewMedit, vol 10, n.1, (march 2011), pp. 17-24.

[91] Annexes de la décision d'exécution de la commission relative à l'approbation du programme d'action annuel 2013 (partie II) en faveur de l'Algérie à financer du budget général de l'Union européenne. p.6.

Des programmes de formation du personnel encadrant mais aussi des bénéficiaires dans la gestion des micro-entreprises et du travail dans le cadre associatif.

Le projet vise essentiellement, selon sa présentation, la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois durables et permanents. Pour arriver à réaliser ses objectifs, ce projet a mis en place des Plans opérationnels annuels (POA) qui visent à remplir des tâches par une complémentarité avec l'objectif général (lancement d'activités pilotes, évaluation de projets pilotes, élaboration des PDL, système de diffusion des crédits, gestion de projets, la formation, la généralisation des projets pilotes réussis. 974 visites de suivi ont été réalisées par le personnel de l'AADL (Agence algérienne de développement local).

Le PER 2, lancé en 2003, pour une valeur de plus de 142,89 millions de dollars (BIRD/ Etat Algérien/ Emprunteurs). La période d'exécution de ce projet est de 5 ans et demi. Les zones touchées sont les zones montagneuses des wilayas de Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Aïn Defla, Médéa et Bouira. La population dans ces communes s'élève à 1,2 million personnes, dont 92.000 ménages. Les zones du projet s'étendent à l'est du PER 1 et couvrent 1,4 million ha[92].

Ses objectifs principaux sont : « la régénération et la stimulation de *l'emploi rural dans les zones montagneuses rurales pauvres du nord*-ouest et du nord-*centre de l'Algérie. Sur le court terme, c'est répondre au problème du* chômage dans les zones rurales ci*blées par la création d'emplois utilisant des* travaux à forte intensité de main-*d'œuvre pour la gestion des ressources naturelles (lutte contre l'érosion des sols) et à long terme, il met l'accent sur l'instrument de création d'actifs pour stimuler l'empl*oi, principalement au moyen de la gestion des ressources naturelles, de la protection de *l'environnement, de la mobilisation des ressources en eau et des activités de* développement rural génératrices de revenu visant à la substitution de la

[92] Idem, p.20.

production annuelle de céréales par des cultures arbustives pérennes, dans le but *d'accroître la productivité de la main-d'œuvre d'une* manière durable »[93].

Les principales actions visent la création de 36 000 emplois directs par an, l'augmentation du revenu moyen des ménages ruraux, l'amélioration de la production, le renforcement des moyens des ministères et de leurs organismes sous tutelle (DGF, etc.). « Le projet cherche à créer un climat propice à un développement participatif, inclusif et équilibré sur le plan de la parité, résultat de nature essentiellement sociale. Les avantages sociaux toucheront les personnes individuelles et la communauté »[94]. Il cible les agriculteurs et éleveurs avec un faible actif, les ruraux sans terre, les familles d'agriculteurs ou d'éleveurs déplacées, les jeunes chômeurs et les femmes rurales à faible revenu.

Ce programme ne rentre pas en concurrence avec les projets engagés par le gouvernement algérien (PNDA, PNDAR) mais il les complète. Toujours dans l'esprit du premier plan, ce projet étendra cette approche dans la gestion participative communautaire à la place de la gestion centralisée de haut en bas. Le projet adopte la vision participative qui intègre les différentes communautés concernées dans la mise en place et la réalisation des actions du projet.

Le budget du projet était affecté de la manière suivante :

50,2 millions de dollars : affectés à la lutte contre l'érosion.

66,7 millions de dollars : affectés pour le développement agricole.

---

[93] Banque Mondiale, *Document d'évaluation de projet en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant* de 95 million de Dollars des Etats- Unis à la RASD (Rapport n° 24715-DZ), pour le 2e projet pour l'emploi rural, (Document électronique), 27/03/2003, p.9.

Lien :http://siteresources.worldbank.org/INTALGERIAINFRENCH/Resources/FR_PER2PAD_032703.pdf

[94] Idem, p.19.

15,5 millions de dollars : affectés à la mobilisation des ressources en eau.

4.6 millions de dollars : pour l'appui des cellules centrales et locales de gestion de projet.

4.5 millions de dollars : pour le développement institutionnel du MADR (Ministère de l'agriculture et du développement rural).

Nous avons présenté les deux projets de la Banque Mondiale (PER 1 et PER 2) à titre d'exemple car la banque et ses différents organes ont exécuté plusieurs actions et projets en faveur de différentes régions d'Algérie touchant plusieurs secteurs.

3.5. Nouvelle stratégie des années 2000

3.5.1. Le plan National de Développement Agricole (PNDA) de l'année 2000

Ce programme représente une évolution en lui-même par rapport aux précédents soit par l'important budget qui lui a été réservé soit par la nouvelle stratégie adoptée. Lancé en 2000, pour une durée de 5ans, ce programme venait à temps car le monde agricole algérien avait bien besoin d'un nouveau souffle après les changements majeurs de la structure socio-économique du pays une fois la décennie noire passée. Ce programme disposait d'un budget de plus de 4 milliards d'euros.

Les grandes lignes de cette nouvelle stratégie du PNDA étaient : d'assurer la sécurité alimentaire du pays par l'augmentation de la production et de la productivité agricole (optimisation et utilisation efficace et rationnelle des ressources), l'augmentation de la superficie irriguée, la préservation des ressources hydriques, l'amélioration des revenus des agriculteurs et la lutte contre la pauvreté, via des financements de l'Etat. Tout cela dans le cadre d'un développement durable, fiable économiquement, acceptable socialement et durable écologiquement.

Pour réaliser ces objectifs principaux, différentes actions ont été lancées telles que la création du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) : « Il obéit à des programmes fixés en fonction des potentialités propres à chaque zone. Pour chaque zone potentielle, il sera arrêté des vocations culturales et des programmes de financement pour accéder aux fonds. Chaque demande devra être conforme au programme retenu pour zone potentielle ».[95]

Parmi les actions, nous pouvons citer les programmes variés qui touchent les différents aspects de l'agriculture comme : l'intensification des filières de production agricole, l'adaptation des systèmes de culture, le plan national de reboisement, la mise en valeur des terres par concession et d'autres qui touchent les zones du sud du pays.

Entre plus des réalisations majeures de ce programme, la multiplication par deux de la surface irriguée (de 350 000 ha. en 2000 à 835 000 ha. en 2006) et la décentralisation des procédures d'octroi et d'évaluation des projets d'investissement est une avancée majeure. Ainsi l'équilibre régional est demeuré une des priorités. « *La démarche de mise en œuvre du PNDA, qui s'appuie sur la décentralisation et sur l'approche participative des agriculteurs et des* populations locales, est consolidée et élargie aux différentes phases *d'élaboration, de montage du financement et de réalisat*ion des projets de développement et de modernisation des exploitations agricoles »[96]. Une augmentation de la SAU à aussi été constatée après l'application de ce plan.

---

[95] A. Hadibi, F. Z. Chekired-Bouras, B. Mouhouche, *Analyse de la mise en œuvre du plan national* de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest (Document numérique), CIRAD, Mostaganem, 2008.

- Lien Internet: http://hal.cirad.fr/cirad-00366483/document

[96] Idem, p.4

Enfin, le PNDA avait connu quelque défaillance au niveau des exploitations bénéficiaires, une exclusion des populations des exploitations rurales éparpillées de ce plan bien qu'elles représentent plus de 70 % des exploitations agricoles. Les différentes aides n'ont pas été bien ciblées. Ajoutons à cela la logique bureaucratique descendante de ce plan. Une marge très limitée était réservée aux bénéficiaires.

Suite au constat des manques du PNDA, l'Etat s'est rattrapé par la prolongation de ce plan au-delà des 2 ans aux populations rurales les plus pauvres. Il a adopté une nouvelle approche d'un développement rural durable dans les territoires ruraux de l'Algérie profonde. De plus, le plan, dans sa nouvelle mouture a pris conscience de la nécessité d'adopter une vision multisectorielle de développement rural qui touche tous les niveaux de la vie rurale. Dans sa nouvelle formule, ce plan est devenu le Plan national de développement agricole et rural (PNDAR).

Cette nouvelle vision s'exprime par la création d'un poste de Ministre Délégué au développement rural au Ministère de l'Agriculture, dont le nouvel intitulé est : Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).

Une nouvelle approche décentralisée et participative du développement rural a été adoptée : priorité à l'emploi rural (Projets d'emploi rural), « avec une perspective *de « mise en valeur de proximité », impliquant l'administration décentralisée d'autres ministères également dans les wilayas.*

A cet égard, plusieurs décisions interministérielles ont déjà été signées, en particulier, l'une entre le Ministère de l'Intérieur représenté par le Wali, les

Municipalités et le MADR. Donc la coordination pour le développement rural est assurée par le Wali, impliquant l'intervention de divers ministères »[97].

3.5.2. La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD)

Préparée par le MADR depuis 2003 pour la décennie 2004/2013, « La stratégie nationale de développement rural durable » avait finalement été lancée en 2005. Elle vise la revitalisation des zones rurales par le biais d'une valorisation des activités économiques et du patrimoine naturel et humain. En impliquant les différents acteurs publics et privés et ainsi responsabiliser les bénéficiaires. Cette stratégie s'appuie sur quatre axes principaux :

- L'établissement d'un partenariat local et d'une stratégie multisectorielle au sein des territoires.
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes.
- La valorisation équilibrée et la gestion durable des ressources et des patrimoines de territoires.
- La synergie économique et sociale et la coordination des actions.

Les principaux outils pour mettre en œuvre cette stratégie sont :

« Les projets de proximité de développement rural (PPDR), les mécanismes de concertation et décision en place, les systèmes de programmation et

---

[97] Banque Mondiale, Document d'évaluation de projet en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de 95 millions de Dollars des Etats- Unis à la RASD (Rapport n° 24715-DZ), pour le 2e projet pour l'emploi rural, (Document électronique), 27/03/2003.

Lien internet:http://siteresources.worldbank.org/INTALGERIAINFRENCH/Resources/FR_PER2PAD_032703.pdf

*d'aménagement des territoires r*uraux, et les modalités de financement des activités en milieu rural ».[98]

Parmi les objectifs de cette politique nous pouvons souligner :

Promouvoir le développement économique du pays en associant le monde rural sans le marginaliser, promouvoir une gouvernance locale pour un développement durable et équitable. « *Construire l'économie locale en anticipant* sur les mutations à venir, définir et gérer la multisectorialité, mieux articuler les *niveaux d'intervention et lutter contre les inégalités territoriales*. Se positionner *dans une démarche visant la naissance et l'accompagnement des projets, le développement de centres de compétence au niveau local, l'investissement sur la ressource humaine et sur la formation du citoyen qui est l'acteur de son devenir et* de son développement ».[99]

Pour réaliser ces objectifs plusieurs dispositifs de soutiens gouvernementaux et des mesures de renforcement ont été lancés surtout dans les domaines de mobilisation des fonds, de l'emploi et de l'habitat rural, du développement des filières, de la mobilisation des ressources en eau, ainsi que de l'intégration des nouveaux modes d'évaluation et de suivi par des logiciels informatiques adaptés et le lancement de plusieurs études et enquêtes de terrain pour mieux en comprendre les besoins et adapter les actions.

Les PPDRI sont l'outil essentiel de la nouvelle stratégie nationale de développement rural intégré. Il doit toucher au moins un des quatre programmes fédérateurs fixés d'avance par l'administration qui sont :

- La modernisation des villages ou des Ksour (aménagement, réhabilitation,) et l'amélioration des conditions de vie rurales.

---

[98] NEPAD, *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, Algérie: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT*), V.1, septembre 2006.p.6.

[99] Idem. p.6

- Les diversifications économiques des milieux ruraux, par l'encouragement des différents projets, la commercialisation des produits du terroir, les nouvelles technologies et énergies renouvelables, etc.
- La protection, la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes (forêts, sols, littoral, ressources en eau etc.)
- La protection et la valorisation du patrimoine (sites historiques, touristiques, folklore local, etc.)

Le processus d'attribution d'un PPDRI passe par plusieurs étapes qui impliquent différents acteurs et secteurs dont l'administration locale et territoriale, les bénéficiaires, la commune et les organismes de financement.

La première étape, c'est la proposition du projet que ce soit par un individu, une association ou un organisme local, à un animateur ou facilitateur dont le premier sera le représentant de la population, ou de l'administration, ensuite, la cellule d'animation communale formule le projet et l'envoie au Comité de Daïra, présidé par le Chef de Daïra, qui le valide et l'envoie, à son tour, au Comité technique de Wilaya, présidé par le Wali, qui désigne son directeur technique en tant que représentant.

A cette étape, il sera ou non validé (annexe schéma PPDRI). 12 000 PPDRI, ont été programmés pour le quinquennat 2009-2014.

A partir de 2008, cette stratégie sera appelée la Nouvelle politique de renouveau agricole et rural (NPRAR). Elle vise, essentiellement, le renforcement de la sécurité alimentaire nationale par le biais de l'intensification de la production des produits stratégiques à large consommation et l'amélioration de la production et de la surface irriguée. Dans les régions semi-désertiques, elle vise essentiellement la lutte contre la désertification et l'érosion.

Un système de régulation des produits à large consommation comme le blé, le lait, l'huile et autres produits à été installé. Il s'appelle : SYRPALAC (Système de régulation des produits à large consommation), il vise

essentiellement la création des conditions de stabilisation des marchés par une régulation interprofessionnelle.

3.5.3. Le programme quinquennal 2010-2014 :

D'une enveloppe totale de 10 milliards de dollars, pour une durée de 5 ans, ce programme a pour objectif principal, l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays. Pour cela un objectif de croissance annuelle de la production agricole à plus de 8,3% a été fixé. La stabilisation de la production céréalière à 5,4 millions tonnes, et la réduction de l'importation de la poudre de lait en améliorant la production de lait frais et son système de collecte.

Sur le volet du développement rural, l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces territoires est une priorité, en continuant de financer des PPDRI durables. L'objectif est de réaliser plus de 10.000 de ces projets, en touchant une population rurale de près de 5 millions d'individus. Sans oublier, bien sûr, l'amélioration du secteur agroalimentaire, la fourniture d'intrants, d'infrastructures de stockage et de conditionnement[100].

Les différents projets touchent les domaines de la protection des bassins versants des barrages, de l'extension de la SAU, la lutte contre la désertification, la réhabilitation et l'extension des forêts, la conservation des écosystèmes, et des programmes de formation et de vulgarisation différents pour améliorer, la gestion, l'expertise et l'efficacité du personnel.

[100] MADR, Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal, 2010-2014, novembre, 2010, pp.5 à 7.

Tableau 6 : Indicateurs d'impact des 10 200 PPDRI période (2010-2014)

Communes	Localités	Ménages	Population touchée	Emploi	Espace Traité (ha)	Extension SAU (ha)
1169	2174	726 820	4 470 900	1 000 000	8 192 000	250 000

Source : MADR

Les différents projets touchent les domaines de : la protection des bassins versants des barrages, de l'extension de la SAU, de la lutte contre la désertification, de la réhabilitation et de l'extension des forêts, de la conservation des écosystèmes et des programmes de formation et de vulgarisation différents pour améliorer, la gestion, l'expertise et l'efficacité du personnel.

3.5.4. Le plan quinquennal 2015-2019 :

Ce plan, en réalité, n'est que la continuité du plan précédant (2010-2014). Ce qu'il faut en retenir, c'est l'augmentation de la surface irriguée à plus de 2 millions d'ha. à la fin de ce quinquennat et la réalisation de nombreux projets PPDRI programmés. Dans son volet propriété foncière, il incite les différents services administratifs, concernés par la finalisation de la délivrance des titres de concession à l'exploitant des terres de domaine privé de l'Etat à l'amélioration de la gestion des ressources hydriques de la protection du patrimoine forestier et des terres agricoles.

4. La conjoncture agricole actuelle et les différents défis

En lisant notre chapitre précédent, nous pouvons conclure que l'agriculture et le monde rural occupent une très grande place dans la stratégie de

développement national. La succession des différents projets de développement de ce secteur, clef de l'économie nationale, ont eu un impact considérable sur la conjoncture agricole et rurale actuelle. Qu'elle est la situation de ce secteur actuellement ? Quels sont ses chiffres clefs, ses tendances et ses réalisations ?

La croissance annuelle générale de l'Algérie, en 2015 était de 3, 9% ce qui représentait une légère amélioration par rapport à 2014 (3,8%) (ONS, N° 739 les comptes nationaux trimestriels, 4ème trimestre 2015). Une grande partie de cette croissance était due à deux secteurs, l'agriculture et les hydrocarbures. Sur la même année 2015, l'agriculture avait fait une croissance moyenne de 7,6%, contre 2,5% en 2014 et 8,2% en 2013. Cette augmentation en 2015 est due à la production de céréales, c'est-à-dire en grande partie, aux conditions climatiques (la pluviométrie surtout). Le PIB agricole ne cesse d'augmenter ; il représente en 2015 (ONS) près de 20 milliards de dollars, soit 2 013 milliards de dinars. A titre de comparaison : en 2000, il n'était que de 3,5 milliards de dollars, soit 346 milliards de dinars. Soit une évolution de plus de 600% en 15ans (voir tableau et illustration Excel), ce qui n'est pas négligeable. Tout cela est dû aux différents investissements engagés, à l'amélioration de la politique agricole et aux différentes techniques intégrées.

En observant ces données statistiques, nous concluons que la tendance, ces dernières années, est devenue un peu plus stable par rapport aux fluctuations des années précédentes. Grâce, bien sûr, à la stabilité pluviométrique mais aussi à l'amélioration de la superficie irriguée. Un grand succès de l'agriculture au niveau de la zone saharienne sud-est, dans les wilayas d'El Oued et de Biskra, a permis la disponibilité de produits agricoles hors saison. Grâce à l'ensoleillement abondant de ces zones et à la disponibilité des ressources en eau.

Il parait que les efforts engagés par l'Etat algérien, ces dernières années, ont commencé à porter leurs fruits. Le futur proche de ce secteur envoie des signes très encourageants à la production agricole. De nouveaux défis sont nés aussi et concernent les moyens de stockage, leur gestion et la production. Ainsi, au niveau de l'exportation des produits agricoles (pommes de terre, fruits et

légumes) vers l'étranger, des lenteurs administratives, des problèmes logistiques (transport) et techniques d'emballage et de conditionnement ont été constatés, ces derniers temps. Des efforts ont été engagés par les différents secteurs concernés pour faciliter la gestion des surplus de la production nationale et réduire ainsi la facture de l'importation.

La production agricole nationale couvre les besoins du pays à hauteur de plus de 70%[101].Les différents produits importés sont les céréales, le lait, le sucre, les huiles alimentaires et les produits fourragés. Les exportations agricoles sont les dattes, l'huile d'olive et les produits agroalimentaires tels que les différentes pâtes. La FAO signale, dans un rapport de 2012, l'important développement de l'industrie agroalimentaire privée algérienne. Elle représente 33% de la valeur ajoutée du pays, hors hydrocarbures. Elle emploie plus de 140 000 personnes.

En Conclusion

Malgré le retard constaté dans la réalisation du cadastre général des terres en Algérie, nous avons observé une sérieuse volonté, de la part des autorités publiques et du Ministère de l'agriculture, de venir à bout de cette opération. Un bon rythme d'avancement est observé actuellement.

Nous notons que les régions dans lesquelles les avancements sont considérables sont les régions de plaines et urbaines, les régions du sud, car moins peuplées et plus vastes. Par contre, les régions montagneuses connaissent un vrai retard. Nous pensons qu'il est dû au relief accidenté, à la végétation très dense et à une propriété très compliquée par la petite taille de ses parcelles. Ajoutons à cela, le facteur sécuritaire qui a longuement pesé sur cette opération.

[101] FAO, Cadre programmation par pays ; Algérie (2013-2016), décembre 2012.

La législation foncière en Algérie est dotée actuellement des outils nécessaires pour organiser le secteur agricole ce qui n'était pas une tâche facile en raison des intérêts des uns et des autres. Certes la situation est encore loin d'être idéale, car nombre de possesseurs de terre ne les cultivent pas et des paysans sont encore sans terre. Ces derniers sont les victimes de la politique des titres de propriété et de l'anarchie foncière qu'a connues l'Algérie lors de la décennie dite noire. Des communes ont été cadastrées, dans les années 1994 et 1995, sans que les relevés sur le terrain soient faits. Nous en avons fait nous mêmes le constat lors de la consultation du cadastre de la commune de l'Emir Abdelkader à Jijel.

La sécurisation foncière avance peu à peu, ceci est primordial pour éradiquer un éventuel sentiment de précarité. La création de l'Office national des terres agricoles veille sur le développement et la préservation des terres agricoles.

Nous avons constaté, ces dernières années, des abus après l'ouverture d'une brèche dans la loi. En effet, pour déclasser le statut des terres agricoles afin de réaliser le programme présidentiel de logements et d'équipements publics, des dizaines de milliers d'hectares agricoles formant la bande périurbaine ont été bétonnés. Des centaines d'hectares ont été transformés en parkings pour concessionnaires automobiles dans la seule ville de Jijel. Malgré les menaces du Ministre[102] et les poursuites judiciaires, on constate une impuissance complice dans l'application de la loi. En Algérie, ce ne sont pas les lois qui manquent mais la volonté et la force de les appliquer.

[102] Annexes 5 : la circulaire ministérielle (Ministère de l'agriculture) n° 558 du 3 septembre 2014, qui attire l'attention sur les abus dans le déclassement des terres agricoles à d'autres fins.

CHAPITRE II

LE MONDE RURAL ALGERIEN EN PLEINE MUTATION

Section 1. Délimitations spatiale, sociale et économique

1. Implantation des zones rurales algériennes

L'Algérie rurale se trouve partout sur le territoire national, à la périphérie des grandes agglomérations, dans les zones montagneuses, steppiques ou dans les oasis du désert saharien. Cette dispersion du monde rural algérien, représente une grande richesse économique, socioculturelle et démographique du pays. D'est en ouest et du nord au sud, malgré des préoccupations presqu'identiques, il existe des nuances et des spécificités dans chaque zone rurale. Les activités économiques et humaines de chaque village ou hameau sont impactées par des critères humains, physiques, environnementaux, climatiques spécifiques à chaque région.

Plusieurs critères servent à définir les zones rurales. Une zone rurale est considérée comme telle si son taux d'urbanisation ne dépasse pas les 50% de son territoire avec une densité de population qui ne dépasse pas la moyenne de la région dans laquelle elle se trouve.

Sur cette base, 979 communes sont considérées comme communes rurales en Algérie, sur un total de : 1541 communes, soit 3476 agglomérations rurales. Les secteurs d'activités principaux dans les zones rurales algériennes sont l'agriculture avec plus de 38%, les services et commerces avec plus de 39% en 2009.

Carte 5 : Population rurale en Algérie

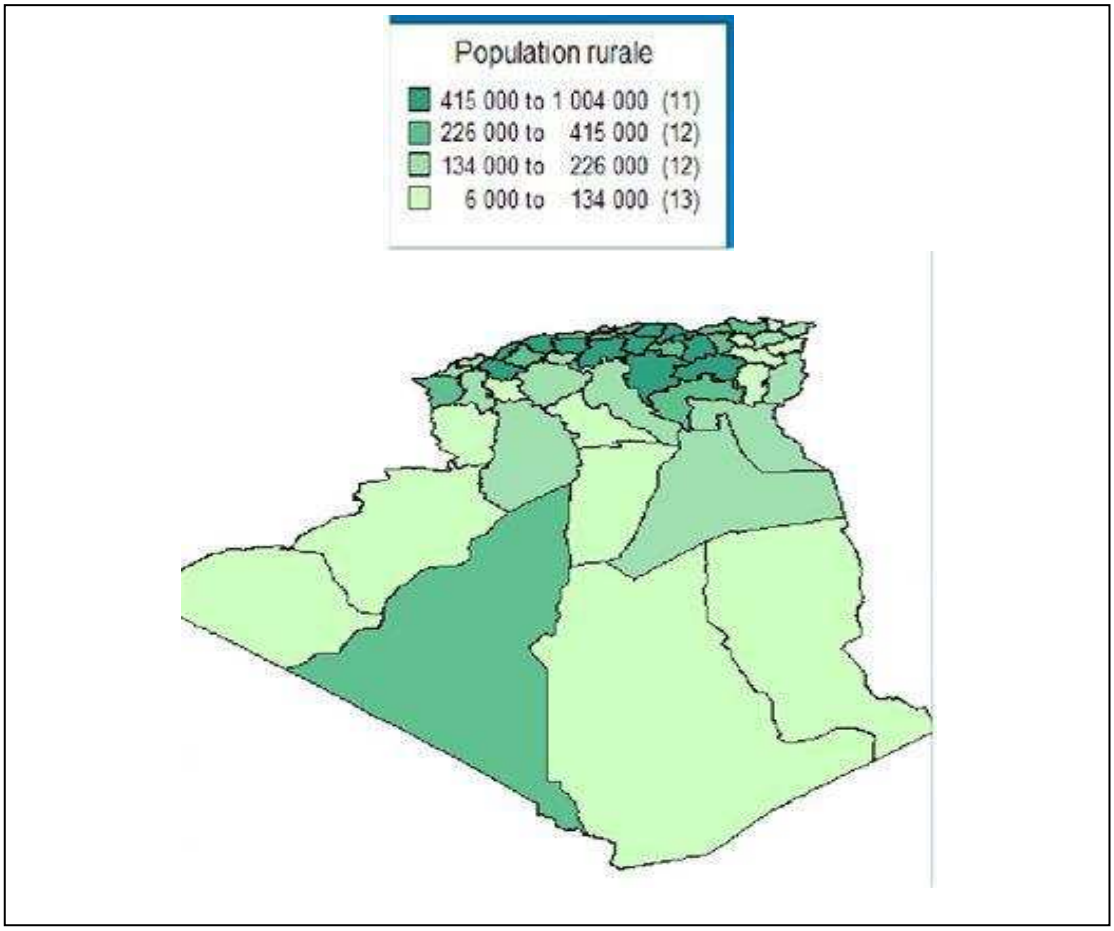

Source : MADR

Parmi les wilayas à forte prédominance rurale, on rencontre, en première position, la wilaya d'Adrar suivie par celles de Mostaganem, Bouira, Tizi Ouzou, Aïn Defla et Chlef avec des taux respectifs de 63.51%, 61.89%, 58.95%, 54.94%, 51.93 et 50.25%. Inversement on retrouve les wilayas de Ghardaia, d'Alger, de Tindouf, d'Oran, et de Constantine avec les taux de ruralité les plus faibles avec

respectivement 3.8%, 5.7%, 7.2%, 7.6% et 10,8%. 26 wilayas ont un taux de ruralité supérieur à la moyenne nationale (34.06%)[103]

2. Composition humaine : une mobilité en augmentation dans les régions rurales

En 2015, près de 29% de la population algérienne est rurale soit environ 12 millions d'habitants. Alors que la population urbaine est en constante augmentation, la population rurale connaît, quant à elle, une légère diminution à une cadence inférieure à la première. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, elle représentait 11 654 900 habitants en 2005, et est de 11 630 000 habitants en 2015. Soit une baisse de près de 25 000 habitants en dix ans.

Les espaces ruraux algériens connaissent un mouvement migratoire très dynamique : il s'agit d'une migration interne vers les villes ou les zones d'industrie pétrochimique du sud d'un coté et, de l'autre, une forte migration de la population surtout jeune vers les pays du nord (Europe et Amérique). Il est très rare de trouver une famille rurale dont l'un des membres n'a pas émigré.

« Les différentes études sur la pauvreté en Algérie ont montré que 70% des pauvres résident en milieu rural. Globalement, la pauvreté touche deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines. La population rurale algérienne est jeune, plus des deux tiers ont moins de 30 ans et son niveau d*'instruction ne cesse de s'élever* : plus de 60% des jeunes ont acquis un diplôme post secondaire »[104].

---

[103] ONS, Recensement général de la population et de l'habitat, Collection statistique; n° 163-2011, Alger, septembre 2011. p.128.

[104] Z. Sahli, Agroéconomiste. (Article internet), Consulté le lundi 19 novembre 2012, Lien : http://www.djamel-belaid.fr/economie/sahli-zoubir-d%C3%A9veloppement-rural/

La population rurale est localisée à 63,4% dans la zone nord du pays dont prés de la moitié réside au nord-centre. Du point de vue de leur dissémination sur les territoires ruraux, les habitants des zones éparses ne représentent que 41,9 % de la population rurale, le reste habitant des agglomérations semi-rurales et rurales avec respectivement 24,5 % et 33.6%[105].

3. Stratégies, logiques, formes et techniques de production

L'agriculture algérienne a connu et connaît actuellement des évolutions techniques importantes. Ces dernières touchent les moyens de production et le savoir faire agricole. En ce qui concerne la mécanisation des moyens de production, les dernières statistiques du MADR 2013 montrent que l'Algérie dispose de plus de 110.000 tracteurs et de 10.000 moissonneuses-batteuses mais en dépit de cette évolution, l'agriculture algérienne reste peu mécanisée.

Le recours à la main d'œuvre, ces dernières années, ne suscite pas un grand enthousiasme car les jeunes ne se sentent pas attirés par ce travail pénible c'est pourquoi le recours à la mécanisation (semeuse, récolteuse de pommes de terre par exemple) est, pour nous, une urgence et c'est pourquoi le plan quinquennal 2015-2019 prévoit qu'une grande partie de son budget sera consacrée à la mécanisation et à l'acquisition de nouveau matériel.

Mais la question posée par les experts dans ce domaine est le manque de diversification des machines qui ne peuvent répondre à tous les besoins. Malgré la simplicité conceptuelle de certaines machines ou outils de production, les agriculteurs algériens et la quasi totalité des chefs d'exploitations agricoles restent dans l'ignorance de leur existence et pourtant, leur usage pourrait simplifier leur travail, leur faire gagner du temps, de l'efficacité et de la rentabilité.

---

[105] Office National de Statistiques, Recensement général de la population et de l'habitat, Collection statistique; n° 163-2011, Alger, septembre 2011. p.127.

Ces dernières années, le monde du matériel agricole mondial a connu de grandes évolutions dont les agriculteurs algériens ne profitent pas par manque d'informations, par manque de moyens financiers, certaines machines sont très chères et nécessiteraient, pour leur acquisition, une organisation en coopératives d'échange ou de location.

A titre de comparaison, un rapport publié récemment par l'ONUDI (Organisation des Nations Unies de développement industriel), montre que l'Algérie dispose, en matière de matériel agricole, d'un tracteur pour 75 ha, de surface arable en 2014, contre 1 tracteur pour 145 ha en Tunisie et 1 tracteur pour 2020 ha au Maroc[106].

Le rapport confirme aussi que le secteur agricole algérien est couvert par 8 500 moissonneuses-batteuses, 18 183 engins de matériel aratoire et que le taux de mécanisation couvre près de 67% des besoins des exploitations agricoles.

Quatre vingt quinze pour cent, de ce matériel est importé. Des initiatives privées et étatiques cherchant à encourager le montage local et le taux d'intégration sont en cours mais pour l'améliorer on doit encourager la production nationale dans ce secteur.

L'irrigation, elle aussi, est dans la ligne de mire car améliorer les techniques d'irrigation, d'économie d'eau et l'extension de la surface irriguée sont des objectifs stratégiques. La surface irriguée actuelle n'est que de 1,1 million ha. l'objectif étant d'arriver à 2 millions d'ha en 2019. « En matière d'irrigation la demande porte sur les rampes de petits asperseurs, les enrouleurs d'aspersion, les pivots ainsi que les tuyaux pour goutte à goutte. Les pouvoirs publics sont fortement impliqués dans la diffusion de ces équipements notamment dans le domaine céréalier par l'octroi de subventions couvrant une large part de

[106] L'Econews, **Lien :** http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/agriculture/l-algerie-devance-le-maroc-et-la-tunisie-19-04-2015-174006_291.php.

l'acquisition de ces équipements »[107]. Revenons maintenant aux savoir-faire, aux formes et techniques de production. Nous constatons que l'évaluation sera sûrement différente selon la taille de l'exploitation, son type (paysanne, individuelle, salariale), son domaine de production (céréalière, arboriculture, élevage, paysanne, etc.) et son emplacement géographique.

Dans une enquête menée par N. Bourenane [108] sur le travail agricole et les revenus extérieurs de l'Algérie, trois stratégies de travail agricole familial sont distinguées.

La première, la stratégie de survie, concerne les familles dans les exploitations à production limitée.

La deuxième, concerne les familles qui veulent améliorer leur niveau de consommation et de vie et qui maintiennent leur production à l'identique ou l'accroissent.

La dernière stratégie, est celle de l'accroissement du capital physique et social de la famille, l'objectif ici n'étant pas la survie mais l'accumulation de capital et de richesse sociale.

Partant de ces stratégies, trois logiques de production peuvent être adoptées selon le contexte et peu importe la stratégie de la famille agricole :

---

[107] D. Belaid, Algérie: mécanisé l'agriculture pour produire plus. Article publié sur son site internet en Juillet 2013, consulté le 12 Février 2014.

Lien : http://www.djamel-belaid.fr/machinisme/algerie-m%C3%A9caniser-l-agriculture-pour-produire-plus/

[108] N. Bourenane, P. Campagne, A. Carvalho, M. El Oulmi, Pluriactivité et revenus extérieurs *dans l'agriculture méditerranéenne, In. Options M*éditerranéennes, Série. F. B /n°5, Montpellier, 1991.

a. La logique de production domestique :

« La logique de production domestique correspond à un ensemble *d'exploitations ayant des assises foncières fort diverses, avec des potentialités* naturelles inégales et des moyens de travail techniquement hétérogènes. Celle-ci *consiste à produire sur l'exploitation l'ensemble des biens alimentaires jugés* prior*itaires, à un "coût" moindre* »[109]. En allant même à la libération de la force de travail la plus productive par l'exercice d'un emploi, extérieur à l'exploitation, qui est considéré comme vital à la survie de la famille.

b. La logique de production marchande :

Elle cherche à maximiser la mise en valeur intérieure des capacités productives existantes. Un double objectif est à réaliser dans ce cas : réaliser un revenu monétaire maximum d'un coté et de l'autre, satisfaire au maximum les besoins familiaux en biens autoproduits. Dans ce cas le travail extérieur à l'exploitation est complémentaire[110].

c. La logique de production spéculative :

C'est une logique de placement des capitaux au sens large - y compris les relations sociales - dans ce cas, il s'agit de choisir des cultures à forte valeur ajoutée mais à moindre coût et risque. Ils arrivent même à favoriser des cultures peu rentables ou à perte (céréaliculture) pour profiter des subventions de certaines filières et faire, de ces subvention et de la location du matériel agricole, les première sources d'accumulation du capital.

---

[109] Idem, p.56.

[110] Idem, p.56.

Carte 6: Algérie, carte des cultures

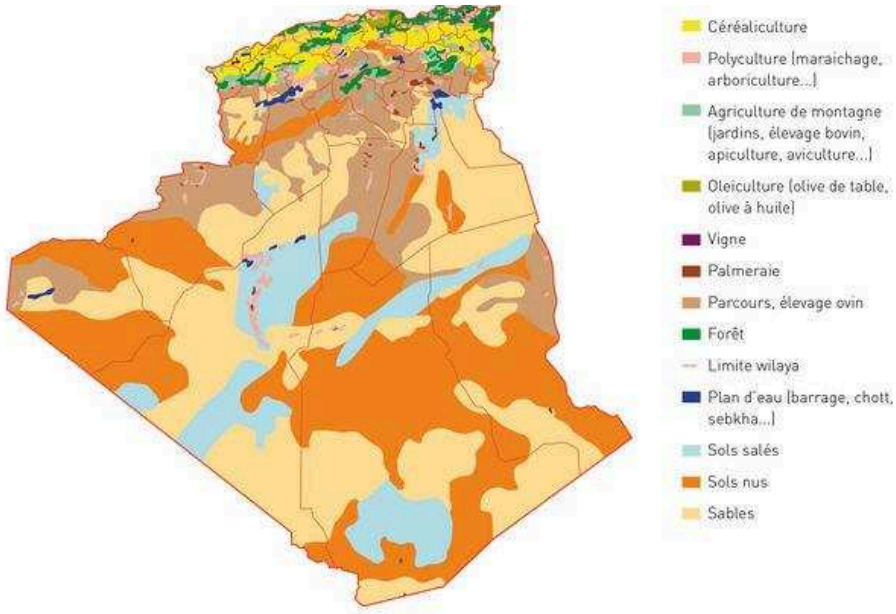

Source : MADR

Malgré l'évolution structurelle des exploitations modernes de taille moyenne ou grande, qui font appel au salariat et, dans les meilleurs cas, à des membres de la même famille (des frères), les formes traditionnelles de travail collectif sont toujours existantes, particulièrement, dans les petites exploitations rurales. Parmi les pratiques et habitudes de travail en commun, la plus généralisée est « la Twiza » qui peut prendre, dans certains cas, un caractère obligatoire[111].

Une autre forme de travail participatif est l'entraide qui concerne des travaux particuliers tels que le labour et la cueillette des olives par exemple dans

[111] P. Marthelot, Le poids des traditions communautaires dans l'agriculture au Maghreb, In. Options Méditerranéenne n° 6, Paris, CIHEAM, 1971. p.28.

notre région d'étude surtout. Dans ce cas les paysans réunissent leur force de travail pour le champ de l'un d'entre eux.

La dernière pratique c'est l'indivision qui est très fréquente dans les moyennes et petites propriétés. Elle évite le partage de certains territoires ruraux pour la survie de tous. Son rôle dépasse l'aspect économique et revêt alors un aspect social considéré comme plus important pour garder une vie communautaire bien soudée.

4. L'apport économique de monde rural algérien : un potentiel sous-estimé

Tout d'abord, il est important de souligner qu'il serait très difficile d'identifier la participation de chaque espace dans l'économie nationale algérienne, suite à l'absence de statistiques de ce genre et à la difficulté de délimiter ces espaces. Malgré cela, nous pensons que l'apport du monde rural est très positif dans l'économie nationale.

Nous savons déjà que l'agriculture représente plus de 10% du PIB national, ce qui n'est pas négligeable. Les zones rurales, proches des centres urbains, fournissent ces derniers en produits agricoles de consommation directe ou en produits intermédiaires pour les différentes activités économiques du secteur agro-alimentaire par exemple.

Mais le monde rural algérien se caractérise, actuellement, par une pluriactivité dans laquelle l'agriculture est devenue une activité parmi d'autres. Le secteur des services et du BTP, prend de l'ampleur dans le monde paysan. En 2009, les statistiques donnent 39% au secteur des services et commerces, 38% à l'agriculture et 14% au BTP.

L'importance de cet apport économique se manifeste aussi dans les différentes activités générées par l'élevage (avicole, apicole, ovin, bovin, etc.).

Nous avons observé, sur le terrain, la multiplication de nouvelles structures d'élevage encouragées surtout par les pouvoirs publics et les différentes aides à la création de ce type d'activité. L'Algérie rurale couvre la totalité de la consommation du pays en volaille. Le développement, ces dernières années, des unités de production agro-alimentaire a participé au développement des différentes filières agricoles et d'élevage.

Le développement des infrastructures rurales, la généralisation de l'accès à l'énergie et les moyens technologiques dont l'acquisition est facilitée par l'Etat algérien qui profite de l'augmentation des recettes en devises, générée par l'exportation des hydrocarbures, a permis le développement de nombreuses activités artisanales et productives dans les communes rurales. N'oublions pas aussi le changement des modes de consommation de la population algérienne créant de nouveaux besoins faisant appel à la production rurale locale.

Téléphones portables, internet et réseaux sociaux ont commencé à jouer un rôle très positif dans la commercialisation et le développement de l'activité commerciale et économique.

Section 2. La politique rurale actuelle

1. Les grands axes

Comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents en présentant les différentes actions et plans engagés par le gouvernement algérien en faveur de l'agriculture en général et du monde rural en particulier, la politique rurale algérienne actuelle entre dans une stratégie globale dont l'objectif est de stabiliser sa population dans ses territoires en améliorant ses revenus et en créant des activités génératrices de revenus supplémentaires tels que le développement des produits du terroir, la préservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles des espaces ruraux, la protection de l'environnement, la lutte contre l'érosion, contre la salinisation des sols et la désertification, la valorisation des espaces et le développement de l'entreprenariat.

En 2016, une nouvelle politique agricole est née. Elle porte le nom de « Politique Filaha 2019 ». Cette nouvelle politique, adoptée pour répondre au défit de la sécurité alimentaire du pays avec l'adoption d'un nouveau modèle de croissance[112] dont la structure est basée sur l'encouragement des investissements privés, l'intégration de la Chaîne de Valeur Agricole (CVA)[113], l'innovation et la participation des acteurs.

---

[112] Regarder dans les annexes, « Plan d'action Filaha 2019 ».

[113]La chaîne de valeur agricole (CVA) identifie l'ensemble des acteurs (privés et publics, y compris les prestataires de services) et des activités qui font passer un produit agricole de base de la production dans les champs jusqu'au consommateur final, chaque étape ajoutant de la valeur au produit. Le processus peut inclure la production, la transformation, l'emballage, le stockage, le transport et la distribution. Chaque maillon de la chaîne a au moins une liaison en amont et en aval. Selon la définition de la Banque Africaine pour le développement.

Banque Africaine de Développement, Développement et financement des chaînes de valeur agricoles (FCVA) pour l'amélioration de la compétitivité des exportations, Tunis, 2013. p.5.

Les grands objectifs macroéconomiques ont une croissance annuelle agricole moyenne de 5%, une valeur de production de 4 300 milliards de DA, un taux de boisement de 13%, une réduction des importations de plus de deux milliards de dollars, avec un objectif/emploi de 1 500 000 million d'emplois créés et des exportations de 1,1 milliard de dollars.

2. La mise en œuvre

Cette politique vise les trois piliers du secteur agricole et de la pêche : l'agriculture et l'élevage, les forêts et bassins versants, la pêche et l'aquaculture.

Pour l'agriculture, différentes actions seront menées. Elles concernent l'intensification intégrée des filières agricoles, le développement de la régulation, la mobilisation des compétences, l'accompagnement des porteurs de projets et la modernisation des exploitations agricoles.

Pour les forêts et les bassins versants : intensification des actions de protection et d'aménagement et développement d'une économie forestière par la valorisation des produits forestiers et l'organisation d'un écotourisme.

En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, leur mise en œuvre se fera sous forme de protection des ressources halieutiques, de la croissance de la production, essentiellement les produits destinés à l'exportation. L'innovation et la modernisation des techniques et des moyens de production et l'accompagnement de nouveaux projets.

3. Obstacles et atouts

De nombreux défis et obstacles vont ralentir cette politique agricole. Le premier en est le manque de moyens financiers avec la baisse des cours du pétrole et l'adoption d'une politique d'austérité.

Les banques algériennes sont rudimentaires et déconnectées de la finance mondiale. Elles ne disposent pas d'expérience et des produits financiers et d'assurance qui facilite la politique de création des projets et de gestion du coté financier de la chaine de valeur.

Le problème de coordination entre les différents acteurs, le manque de plateforme logistique pour la gestion du stockage, la distribution et l'exportation. Nous avons constaté, par exemple, le manque de producteurs et de lieux d'emballages pour fruits et légumes destinés à l'exportation.

Mais, de notre point de vue, les premières opérations d'intensification de certaines filières comme celle de l'élevage ou de la production du lait avec des multinationales américaines et émiraties (projet d'élevage à El Biyoud ou Adrar) ne seront pas sans conséquence sur la santé des animaux et des consommateurs.

Parmi les obstacles, la fréquence alarmante de catastrophes naturelles, ces dernières années, comme les inondations des cultures et des élevages, les feux de forêts qui gênent la production forestière et l'écotourisme ainsi que les périodes de sécheresse sévère.

En conclusion

Différentes transformations ont marqué le monde rural algérien. Les politiques menées depuis l'indépendance ont participé à son développement relatif bien que beaucoup de travail reste à faire. Différents défis, aujourd'hui, sont à relever tels que celui posé par l'urbanisation et l'extension des villes vers les zones rurales ; la pression démographique et les mutations technologiques et culturelles de sa population. Une bonne orientation et planification de la paysannerie algérienne est nécessaire qui, si elle réussit, sa participation dans le développement national sera grande.

NOTRE TERRAIN

CHAPITRE I

JIJEL REGION CHARGEE D'HISTOIRE ET TERRITOIRE RICHE EN RESSOURCES SOUS EXPLOITEES

Introduction

Jijel, ville côtière du nord-est algérien, est une ville de taille moyenne au plan démographique. Les montagnes en dominent le relief. L'eau est très apparente dans de nombreux barrages, retenues colonnaires ou petits lacs. Son histoire est ancienne et ponctuée d'événements historiques.

L'agriculture, l'artisanat, la pêche sont les activités économiques dominantes de sa population.

Une population majoritairement jeune et une dynamique sociale et démographique très présente en Algérie et à l'étranger. Connue pour ses artisans pâtissiers, boulangers, coiffeurs et restaurateurs mais aussi par ses cadres, majoritairement arabophones, qui s'illustrent dans différentes fonctions.

Dans ce chapitre nous allons présenter cette région, notre terrain de travail, pour mieux en comprendre les caractéristiques et le contexte.

Section 1. Histoire, géographie et climat

1. Une histoire riche en métissage et échanges avec le monde méditerranéen

L'origine de la présence humaine dans la région de Jijel, remonte à plus de 14 000 ans. Un crâne humain et des ustensiles en pierre et en os, vieux de 14 000 ans, ont été découverts dans la région de Taza dans les monts des Babors. « *L'une* des civilisations les plus brillantes et les plus en vue, dépositaire de ce lieu, est dite civilisation ibéromaurusienne. Elle a vu le jour il y a au moins 18 à 20 000 *ans, puis s'est naturellement étalée dans le temps, jusqu'au X*e millénaire environ, *et dispersée dans l'espace* géographique de cette région. L*'I*béromaurusien est très manifeste dans les Babors. Les hommes porteurs de cette culture, ont vécu dans les petites grottes, dans les abris sous roches, et occupé des habitats de plein air, fort nombreux »[114].

1.1. L'antiquité face aux peuples expansionnistes de Méditerranée

L'origine de la présence humaine dans la région de Jijel remonte à la préhistoire, à plus de 14 000 ans. Un crâne humain et des ustensiles en pierre et en os vieux de 14 000 ans ont été découverts dans la région de Taza dans les Babors. « *L'une des* civilisations les plus brillantes et les plus en vue, dépositaire de ce lieu, est dite civilisation ibéromaurusienne. Elle a vu le jour il y a au moins 18 à 20 000 ans, *puis s'est naturellement étalée dans le temps, jusqu'au X*e millénaire environ, et *dispersée dans l'espace géographique de cette région. L'Ibéromaurusien est très* manifeste dans les Babors. Les hommes porteurs de cette culture, ont vécu dans

[114] K. Hadji, L'Ibéromaurusien des Babors, Jijel-Archéo, consulté le 20 juin 2016. Lien :http://www.jijelarcheo.123.fr/archeology/index.php?folder=prehistory&page=iberomaurusien

les petites grottes, dans les abris sous roches, et occupé des habitats de plein air, fort nombreux » [115].

1.1. L'antiquité

L'histoire de Jijel remonte donc à plus de 2500 ans. Les historiens et les anthropologues ne sont pas tous d'accord sur l'origine de son nom mais la version que nous favorisons en est son origine amazight : « Ighil-Ighil » c'est-à-dire « de colline en colline ». Ce nom fait référence au relief d'une partie de son territoire qui se trouve entre les monts Babors et la Méditerranée.

Par sa position stratégique en Méditerranée, Jijel attirait les différents peuples à visée expansionniste de la région. Avec sa citadelle, bien défendue par un mur et une forteresse, la ville a résisté à de nombreuses attaques venant de la mer. Rares sont les sources historiques qui parlent de la civilisation berbère! H. Kitouni dans son livre, « *la Kabylie orientale dans l'histoire* » [116] parle des preuves d'une multitude de traces d'existence humaine dans la région de Jijel (Kabylie orientale) dans les grottes funéraires de l'Oued Zhour, les tumulus de Taher, la nécropole de Chekfa, cette dernière étant d'origine libyque. « Tout ces *sites et d'autres encore racontent par bribes la longue histoire d'une localisation humaine dans la région (...) l'existence de tombeaux indique de manière certaine* une sédentarisation des populations » [117]. Qui sont ces populations qui ont laissé de tels vestiges ? « Ceux qui ont construit les villages et les nécropoles au

---

[115] K. Hadji, L'Ibéromaurusien des Babors, Jijel-Archéo, consulté le 20 juin 2016. Lien ://www.jijelarcheo.123.fr/archeology/index.php?folder=prehistory&page=iberomaurusien

[116] H. Kitouni, *la Kabylie orientale dans l'histoire*, Casbah éditions, 2013, p.22.

[117] Idem. p.23

VIe siècle avant. J-C., en Kabylie orientale, étaient sans aucun doute les descendants de Libyens-Numides *sédentaires pratiquant l'agriculture* » [118].

A l'époque phénicienne, Jijel, fut un comptoir commercial très important pour cette civilisation. De nombreux tombeaux phéniciens (puniques) creusés dans la roche, au site Rabta, ont été découverts le siècle dernier. A l'époque romaine (vers 146 av. JC) elle été promue au statut de Colonia Romana, qui était donné aux villes importantes pour l'empire romain. Elle avait joué un rôle très important à cette époque, rôle économique par son port qui servait à l'exportation du blé vers Rome et, stratégiquement, comme ville de débarquement des contingents romains.

1.2. La période médiévale et musulmane : région de tribus guerrières

La ville de Jijel fut détruite par les Vandales en l'an 429 de notre ère. Ces derniers restent environ un siècle et ont été chassés par l'empire byzantin. La venue des Arabes et de l'Islam, en l'an 650, a changé à jamais cette ville. Elle est devenue très importante sous l'état fatimide ismaélien, entre le VIII^{e} et le X^{e} siècle.

La population de Jijel et les soldats de sa principale tribu, les Kutama, ont formé, pendant toute cette période, l'essentiel de son armée. Elle tomba dans les mains des Zirides en 973 et dans les mains des Hammadites de Béjaia en 1007. Une autre dynastie, les Almohades, prirent la ville en 1130.

Roger le Normand s'intéressa à l'Afrique du Nord après s'être emparé de la Sicile, ses troupes installeront une base, en 1143, à Jijel, après le saccage et la destruction de la ville. Mais leur installation ne durera pas longtemps, ils entrèrent en conflit avec les populations locales installées sur les hauteurs de la ville. Ils finirent par établir un accord avec les Jijeliens pour établir des échanges

[118] Ibidem. p.25

commerciaux. La ville deviendra un comptoir commercial important en Méditerranée. D'après les historiens et, notamment, l'historien arabe El-Edrisi, contemporain de Roger le Normand, Jijel et sa région produisaient en abondance des céréales, du miel, du beurre, du bois pour les constructions navales, du chanvre, du charbon de bois, des noix, du poisson séché et des peaux de fauves[119].

Des liens commerciaux ont lié le sultan hafside de Béjaia aux Génois qui s'installent du XIII^{e} au XVI^{e} siècle. A cette époque, la ville fait l'objet de nombreuses attaques et tentatives de conquête qui ont toutes échoué. Y compris, une expédition lancée par Louis XIV, en 1664, qui après être restée trois mois fut chassée par les autochtones aidés de la peste.

1.3. L'époque turque : la capitale des frères corsaires Barberousse

Le rôle le plus important joué par cette ville fut celui de la période ottomane. Appelés par les Hafsides de Tunis pour libérer les côtes algériennes occupées par les Espagnols, les corsaires turques, Baba Arrouj et son frère Kheirouddine, « Barberousse », débarquaient à Jijel, en 1514, bien accueillis par les Jijeliens. Ils préparèrent leurs troupes pour lancer une campagne de libération des villes côtières algériennes en commençant par Béjaia. Ce fut le début de l'ère turque sur Jijel qui devint, sous leur influence, une grande base navale en Méditerranée et joua un rôle très important dans l'activité des corsaires.

Elle profitera des richesses importantes et des avantages fiscaux pendant la plus grande partie de la période sous domination ottomane. « Jijel fut la seule ville à l'époque, autorisée à pratiquer la course en mer. Les Jijeliens, installés à Alger ou demeurés chez eux, bénéficiaient de nombreux avantages. Ils étaient exempts d'impôts, portaient le costume turc et pouvaient croiser leur épée contre celle des Janissaires lors de duels sans encourir la peine de mort. Comme les Turcs, ils

[119] http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/presentation/pres

échappaient aux juridictions de droit commun et étaient jugés par le tribunal réservé uniquement aux janissaires »[120].

1.4. Période coloniale française : déracinement, dépossession, appauvrissement

Jijel fut occupée par les troupes françaises en 1839, après une résistance légendaire au nouvel occupant. De nombreuses insurrections eurent lieu. La plus importante fut l'insurrection de 1870 et 1871. De nombreuses terres furent alors confisquées pour ériger de nouveaux villages et autres fermes coloniales. Les expropriations, arme préférée des nouveaux maitres, marquèrent à jamais l'esprit de la population de cette ville. Sans oublier, bien sûr, la destruction du système éducatif des écoles musulmanes suivie de la déportation de centaines d'individus.

Dans la nuit du 21 au 22 août 1856, la ville fut frappée par un violent séisme suivi d'un tsunami. L'ancienne ville imprégnée d'histoire fut alors détruite. Lors de la première guerre mondiale, des centaines d'enfants de cette wilaya furent recrutés et envoyés de force sur la ligne de front, nombreux sont ceux qui n'en revinrent pas. Lors de la seconde guerre mondiale, le même sort fut réservé à la jeunesse de cette région. De plus la ville fut le théâtre de nombreux bombardements des Allemands et des alliés. De nombreuses victimes furent enregistrées.

Pendant la guerre de libération nationale, contre l'occupant français, la région a été le centre de commandement de la wilaya II. Toutes les méthodes et pratiques utilisant la force furent utilisées : bombardements massifs, utilisation de napalm, incendies de forêts, centres de regroupement de la population civile où des milliers de civils ont laissé leur vie.

---

[120] Ibidem.

Le pire des préjudices fut la déstructuration et la destruction de l'économie locale, de la société et de son système de fonctionnement précolonial.

2. Géographie accidentée et climat plutôt humide

Jijel se situe dans le nord-est algérien, à 360 km à l'est d'Alger, sur la Méditerranée, avec un littoral de 120 km. Elle est bordée, à l'est, par la willaya de Skikda, au nord, par la Méditerranée, à l'ouest, par la willaya de Béjaia et au sud, par Sétif et Mila. Sa superficie est de 2 396 km^2. Les montagnes des Babors couvrent plus de 85% de sa superficie. Jijel se compose administrativement de 11 Daïras (sous préfectures) et de 28 communes.

Son relief est montagneux. L'altitude moyenne est de 600 à 1 000 m. On distingue principalement deux régions physiques :

2.1. Zone de plaines limitée et sous pression démographique

Située au nord, le long de la bande littorale avec les petites plaines de Jijel, d'El-Aouana, le bassin de Jijel, les vallées de l'Oued Kébir, l'Oued Boussiaba et les petites plaines de l'Oued Z'hor.

2.2. Zones de montagnes abondantes, désertées et mal exploitées

Constituent l'essentiel du territoire de la wilaya (85%) et sont composées de deux groupes:

Le groupe 1: Constitué de zones de montagnes moyennes situées dans la partie littorale et centrale de la wilaya, caractérisée par une couverture végétale très abondante et un réseau hydrographique important.

Le groupe 2: Zones de montagnes difficiles situées à la limite sud de la wilaya, qui en comportent les plus hauts sommets dont les principaux sont : Tamasghida, Tababour, Bouazza et Seddat[121].

Le climat de Jijel est un climat méditerranéen sec et chaud en été et humide et doux en hiver. Il existe des microclimats dans les zones de montagnes et autour de petits lacs naturels et artificiels. La pluviométrie est importante en comparaison avec les autres régions du pays (entre 800 et 1 200 mm par an). La saison des pluies dure 6 mois. Les températures sont comprises entre 20 et 35° en été et entre 5 et 15° en hiver.

Carte 7: Extrait de la carte pluviométrique de Jijel (1996).

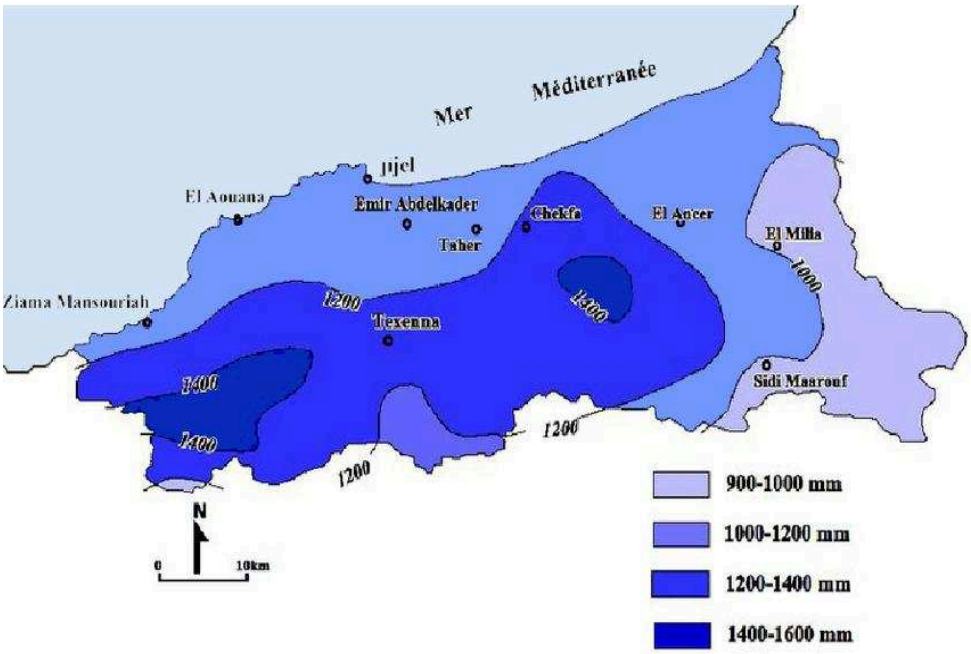

Sources : ANRH (Agence Nationale des Ressources Hydrauliques)[122]

[121] ANDI, Invest in Algéria, « Jijel », Alger, 2013, p. 9.

[122] http://www.anrh.dz/

Section 2. Economie et société

1. Economie Jijelienne : l'agriculture et le tourisme, les deux secteurs clés

La Wilaya de Jijel, dispose de nombreuses infrastructures et d'un potentiel économique très varié et équilibré. Les piliers de ce potentiel sont l'agriculture, la pêche, le tourisme, le BTP, l'industrie et les mines. S'étalant sur une superficie de 2 366 km^2 avec plus de 120 km de façade maritime, un sous sol riche et un climat favorable aux différentes cultures. La wilaya de Jijel dispose de plusieurs atouts pour son développement économique et celui du pays. Un potentiel agricole intéressant caractérisé par une superficie agricole utile de 44 000 ha de haute valeur agronomique avec un périmètre irrigable de 10 000 ha dont 5 000 ha en cours de réalisation.

La forêt occupe 48 % du territoire de la wilaya (115 000 ha) dominée par le chêne liège avec un maquis de bruyère et une végétation dense de plantes médicinales.

Des ressources hydriques considérables estimées à 800 millions de m^3 avec 19 sites de barrages potentiels dont 4 déjà réalisés (Irraguen, El Agram, Kissir, Boussiaba), 21 réservoirs, 2 246 forages, 6 barrages, avec un apport qui permet d'atteindre 800 millions de m^3/an, un réseau d'assainissement de 747 km de long. Des ressources halieutiques appréciables avec une superficie maritime de 6.510 km^2[123].

Les potentialités touristiques de la wilaya sont énormes. En matière de tourisme balnéaire, historique, culturel et climatique.

Les gisements miniers et de substances utiles sont importants (fer, kaolin, zinc, sables, etc.).

---

[123] ANDI, Invest in Algeria (document numérisé) – Jijel -, Alger. 2013.

La stratégie économique définie par les autorités locale sera fondée sur [124]:

- La valorisation et la rentabilisation d'infrastructures lourdes et d'installations économiques existantes : port, zone industrielle.
- L'exploitation et la valorisation de toutes les potentialités naturelles : promotion des activités touristiques et de services, intensification et développement des activités agricoles, forestières et halieutiques.
- La réhabilitation de la zone montagneuse : activité économique, et rééquilibrage avec les zones urbaines.
- L'intégration de la wilaya dans l'espace régional, national et international.

Le zoning d'aménagement [125] :

1. **Zone ouest à vocation principalement touristique** : Communes de Jijel, Kaous, Texenna, Djimla, Béni-yadjis, El-Aouana, Selma, Ziama Mansouriah et Erraguène.

2. **Zone centrale à vocations multiples** (agriculture, industrie et services) : Communes de Taher, Emir Abdelkader, Oudjana, Chekfa, Bordj T'har El Kennar, Sidi-Abdelaziz, Chahna, Ouled Askeur.

3. Zone est à vocation définie (industrie, agriculture et tourisme) : Communes d'El Milia, Ouled Yahia, Settara, Ghebala, Sidi Maarouf, Ouled Rabah, El Ancer, Oued Adjoul, Béni H'bibi, Belhadef.

1.1. Infrastructures en plein développement

Le réseau routier se mesure à plus de 1 700 km raccordé au réseau national. Un port, de catégorie internationale, capable de recevoir des grands

[124] Wilaya de Jijel, http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/presentation/pres

[125] Ibid.

navires, avec une capacité de plus de 5 millions de tonnes de marchandises par an, expansible.

Jijel dispose aussi d'une ligne ferroviaire raccordée au réseau national, de plus de 137 km et une gare de triage d'une capacité de 8 millions de tonnes, d'une centrale thermique de plus de 630 mw, d'une deuxième centrale en construction de plus de 1 600 mw auxquelles s'ajoutent 2 centrales hydroélectriques d'une capacité de 116 mw, un gazoduc de plus de 28 puces[126]. Le tissu administratif est dense et la main d'œuvre locale peu chère et qualifiée.

Des dizaines de centres de formation professionnelle spécialisée et une grande université assurent la qualification des jeunes : « La population active (qui *travaille ou est à la recherche d'un travail) est de 198 726 p*ersonnes représentant 42,7 % de la population âgée de 15 ans et plus. Cette dernière, qui est de 465 822, personnes concerne *une main d'œuvre qualifiée* »[127] . En 2013, environ 20,21% de la population travaille dans l'agriculture, 1,81% dans l'industrie, 58% dans le BTP et 52, 40% dans le tertiaire.

L'aéroport Ferhat Abbas est de type international et dispose d'une piste rénovée et agrandie récemment, avec une aérogare moderne.

1.2. Agriculture prometteuse et pêche en régression

Jijel est traditionnellement une région très agricole. L'agriculture est le secteur qui recrute une grande partie de sa population. S'étendant sur une superficie totale de 239 256 ha dont 98 644 ha sont occupés par l'agriculture avec une surface agricole utile de 43 705 ha dont 33% en zone de plaines et 67% en

---

[126] Site officiel de la Wilaya de Jijel,

Lien : http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/atouts. consulté le 25/09/2015.

[127] ANDI, Invest in Algeria (document numérisé)– Jijel -, Alger. 2013.

zone de montagnes et piémonts[128]. La surface agricole utile irriguée est de 6 720 ha soit un peu plus de 15% de la SAU.

Tableau 7 : L'état des terres agricoles en 2013

Type d'occupation	Surface en Ha
Terres au repos ou jachères	13880,8275
SAU	43705,485
Pacages et parcours	40428
Terres improductives	14511
Surface Agricole Totale	**98644,485**

Source : D.S.A Jijel

Qui dit agriculture dit disponibilités en eau. La wilaya compte 26 retenues collinaires en exploitation avec une capacité totale de 2 783 000 m^3, 4 forages et 717 points de captage.

Le climat est très favorable à l'activité agricole, avec une température moyenne annuelle de 18°C, un maximum de 22°C dans les plaines côtières et 24°C dans les plaines intérieures.

Nombre d'agriculteurs sont reconnus par la Chambre d'Agriculture de la wilaya de Jijel soit, en 2014, 13.196.

Le climat favorise les cultures méditerranéennes. Mais nous trouvons aussi des cultures de microclimats ; des expériences pour la culture de produits tropicaux ont été tentées avec un certain succès comme la culture de la mangue, de l'avocat, de la papaye, des arachides, etc. La répartition de la surface agricole par type de production en 2014 se lit comme suit :

[128] C.A.W Jijel, Présentation de l'agriculture à Jijel, lien consulté : juin 2015.

Lien internet : http://cawjijel.org/agriculteur/312-la-fraise-a-jijel

- Cultures maraichères ----------5.600 ha
- Cultures sous serres ---------- 600 ha
- Cultures fourragères ---------- 13.500 ha
- Oléiculture ---------- 1 4 200 ha
- Arboriculture---------- 2.500 ha
- Cultures industrielles---------- 109 ha

La pêche : sous exploitation, méthodes de pêche et de commercialisation sous développées

La pêche représente un potentiel important pour le développement économique de Jijel. Pour certaines communes côtières, c'est devenu un mode de vie. La pêche maritime attire de plus en plus de professionnels. Par contre, la pêche continentale dans les lacs, retenues collinaires et autres cours d'eau est timide et en cours de développement.

En termes de production et si on doit en croire les statistiques du Ministère de la pêche, en 2013, la production était de 5 254 tonnes, production qui ne reflète pas le potentiel de ce secteur. Sa production est en baisse par rapport à l'année précédente qui était de 6 000 tonnes. Le secteur emploie actuellement 1750 professionnels.

La façade maritime jijeliene représente 10% du littoral total du pays. Les ports de pêche sont au nombre de trois : le port de Ziama, d'El Aouana et de Bouddis à Jijel ville et deux plages d'échouage restent non exploitées.

Le secteur de la pêche dans la wilaya de Jijel offre des perspectives prometteuses. Pour l'échéance 2010-2014, les pouvoirs publics avaient prévu, en matière de moyens de production, l'injection de nouvelles unités pour exploiter la ressource pélagique, l'exploitation des potentialités de la wilaya en matière d'aquaculture où 11 sites ont été identifiés.

La nécessité de la mise en place d'un programme de formation et de recyclage pour la mise à niveau des professionnels a été reconnue. L'impact attendu de ces opérations, une fois lancées et mises en exploitation serait d'atteindre une production de 12 000 tonnes/ an en produits de pêche, ainsi que la création d'environ 2 350 emplois, soit 600 postes supplémentaires et l'amélioration et la modernisation d'un système de commercialisation jusqu'ici considéré comme archaïque[129].

1.3. Le tourisme : grand potentiel et faible capacités *d'accueil*

La région de Jijel est une région touristique par excellence. Elle possède un potentiel très prometteur constitué de 120 km de côtes sur la Méditerranée avec de nombreux sites encore vierges et un paysage très attractif. Une couverture forestière très importante, favorable au tourisme climatique et un patrimoine, historique, culturel et folkloriques très riche.

Les sites touristiques comprennent plus de 50 plages avec une faune et une flore très riches (des singes Magot, des espèces rares comme la Sittelle kabyle) comprenant pas moins de 146 espèces faunistiques entre les mammifères et les oiseaux. Le Parc National de Taza, d'une superficie de 3 807 ha est une réserve mondialement protégée. Jijel dispose aussi de 3 lacs naturels et de 5 lacs artificiels, propices au développement du tourisme scientifique, des loisirs et de la pêche.

- Les marais de Ghedir Beni Hamza El-Kennar : environ 36 ha, fréquentés par pas moins de 32 types d'oiseaux.
- Les marais de Ghedir El Merdj Taher : Ce site d'une beauté exceptionnelle, couvre une superficie de 5 ha.

---

[129] C.C.I Jijel : **Lien/** http://www.ccijijel.com/index.php/wilaya-de-jijel/la-peche

- Le lac des Beni Belaid : reconnu patrimoine international, il couvre une surface de 120 ha, fréquentés par environ 23 espèces d'oiseaux[130].

Nous trouvons aussi à Jijel un parc animalier, dans la région de Bordj Blida. Fréquenté par des dizaines milliers de touristes chaque année. Il présente une riche variété d'animaux sauvages et d'attractions.

De nombreuses grottes préhistoriques et de valeur géologique intéressante existent alors que d'autres restent encore à prospecter.

Les Grottes merveilleuses, d'une rare splendeur, situées à 35 km à l'ouest de Jijel, furent découvertes lors de l'ouverture de la RN 43 en 1917. Situées sur les falaises rocheuses entre les localités de Ziama Mansouriah et d'El Aouana, elles représentent une vraie merveille de par leurs formes sculptées[131].

De nombreux phares et îlots sont aussi à admirer sur les côtes jijeliennes au niveau desquelles les sources sont très nombreuses. La neige sur les hauteurs en hiver a permis la création d'une station de skis qui ne demande qu'à être fréquentée. Des parcours forestiers formidables sont aussi à découvrir par les randonneurs.

En ce qui concerne les infrastructures touristiques, il y a un manque considérable en capacité d'accueil mais le génie de la population locale a mis en place un système de location de demeures individuelles principales ou secondaires en saison estivale. Nous trouvons aussi plus de 30 hôtels de différentes tailles.

---

[130] Site officiel de la wilaya de Jijel, consulté le 15 novembre 2014.

Lien : http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/atouts

[131] Ibid.

Carte 8 : Carte touristique de Jijel en 2015

Source : D.T.A, Jijel

1.4. L'industrie : plus d'ambition, moins de réalisations avec une faible base industrielle

Les disponibilités, en matières premières et ressources naturelles importantes dans la wilaya, constituent des ressources stratégiques pour son développement et peuvent favoriser l'émergence d'une industrie florissante mais le potentiel en est très mal exploité que ce soit par le développement local ou national. Un petit nombre d'unités de production existe, comme des unités de matériaux de construction, de transformation de liège, de production de verre, et d'agroalimentaire.

Le sous sol jijelien est très riche en matières premières minières comme : l'argile, le gypse, le calcaire, les grano-diorites, les grano-gneiss, grès, quartzitoïdes, dolomites, pegmatites, kaolin, plomb, zinc, cuivre, sables et graviers.

La zone industrielle de Bellara s'étend sur une superficie totale de 523 ha. Favorisée par des infrastructures complémentaires comme : les routes, les voies ferrées, le port, l'aéroport. Elle dispose aussi de ressources hydriques et hydrauliques (barrage de Boussiaba), d'une centrale et d'un complexe sidérurgique qui entrera en production au cours de l'année 2017, avec une capacité de production allant jusqu'à 5 millions de tonnes de fer.

Tableau 8: Zones industrielles et d'activité en réalisation à Jijel en 2015

Dénomination de la zone	Superficie (ha)	Observation
Jijel (M'kaceb)	*25*	*En cours d'études*
Kaous (Chadia)	*60*	*En cours d'études*
El Milia (Bellara)	*523*	*En cours d'études*

Source : A.N.I.R.E.F

Tableau 9 : Zones d'activités ouvertes à Jijel en 2015.

Dénomination de la zone	Superficie (ha)	Nombre de lot disponible	Superficie disponible (ha)
AFALAZ (EL MILIA)	40,073	22	2,9
EL MILIA	6,60	0	0
HADDADA (JIJEL)	26,09	6	
EL OUELDJA (EMIR ABDELKADER)	4,70	0	0
OUDJENNA	10,52	31	6,7
SETTARA (ENTREE NORD)	5,19	22	3,18
BOURCHAID (EL AOUANA)	8,11		

Source : A.N.I.R.E.F

Tableau 10 : Zones industrielles ouvertes à Jijel en 2015

Dénomination de la zone	Superficie (ha)	Nombre de lot disponible	Superficie disponible (M^2)
Bellara	523	En cour d'aménagement	
Ould Salah	84	3	1.0711

Source : A.N.I.R.E.F

Des unités de production existent, telles que : l'unité de transformation agroalimentaire et de production des conserves d'Ouled Salah, l'unité de briques rouges, la laiterie de Tassoust, l'Unité de transformation du liège et des produits d'isolation de Jijel.

Au titre des exportations réalisées durant le 1er trimestre 2016 par les opérateurs de la wilaya de Jijel, les montants respectifs de produits comparés à la valeur globale évaluée à : 775 125,14 USD se situent à hauteur de : 77,90% pour les peaux, 22,00% pour le liège et 0,10% pour les produits agricoles (essentiellement la fraise).

Ces flux de marchandises à l'exportation, au nombre de 16 opérations, ont été l'œuvre de huit exportateurs ayant expédié 3 types de produits (peaux et liège semi-finis, produits finis de liège, produits agricoles) vers 6 destinations différentes dont l'Italie, à hauteur de 70% de la valeur totale. Les 30% de la valeur qui reste sont des exportations au Portugal, en Inde, au Mexique, au Qatar et enfin en Russie[132].

[132] D.C.W.J : Lien : http://www.dcwjijel.dz/fr/index.php/bilcomext

Tableau 11 : Production industrielle à Jijel en novembre 2015[133].

Secteur d'activités	Nombre d'unités	Nature de produits	Capacité de production réelle	Nombre d'employeurs
Traitement du cuir	02	Cuir fini et semi fini « wet blue »	1000 pièces peaux ovin 04 T peaux bovin 500 unités peaux croûtent	269
Production du plastique	03	Sachets en plastique, bouteilles plastique, vélo/enfants, tuyaux d'irrigation, gaines électriques.	10.000 bouteille plastique/ J 4.5 T/J, (1L et 5L) ,5000m linière tuyaux/j 200 kg/j boîtier en plastique	19
Production des verres	03	Miroirs, verre feuilleté, pare-brise	25548 T/année verre ,150000 m^2/ année miroirs ,100 m^2/ verre feuilleté	306
Production du vêtement	02	Tenues Ets économiques + vêtements homme/chemises	800 unité/j, 25 tenue /j	147
Production des produits toxiques	02	Eau de javel, Sanibon, produits de nettoyage	100 bouteilles/j 10 t/j	36
Production du papier et dérivés	01	Cahiers scolaires	2000 cahiers /j	12
Stations de concassage	03	sable, gravier, pierres cassées	200 T/H	65
Production des matériaux de construction	08	Plâtre, parpaing, canaux eaux usées	7000 m^2 plâtre/j, 10 unités /j, 02 unités /j, 5200 unité /j parpaing	118
Production industrielle de produits sanitaires	01	Eviers et lavabos	450 000 pièce /j	401

Source : Direction du Commerce de la Wilaya de Jijel (D.C.W.J)

[133] D.C.W.J : Lien : http://www.dcwjijel.dz/fr/index.php/links/sectcom

2. Déséquilibre démographique entre ville et paysannerie

La population de la wilaya de Jijel, selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de l'année 2008, était de 637 000 habitants. Selon les dernières estimations de 2016, la population est d'environ 700 000 habitants. En 2012, elle était estimée à 685 000 habitants soit un accroissement moyen de 1.51 % selon la Direction de l'environnement[134].

L'analyse des données démographiques de ce tableau nous permet de mettre en relief certains traits communs de la population de Jijel :

- La population est concentrée dans le nord de la wilaya, c'est à dire dans les communes côtières.
- 3 grandes communes (Jijel, El Milia et Taher) regroupent près de la moitié des habitants.
- Une forte densité au km^2 dans les communes urbaines et semi urbaines.
- 73% de cette population vit regroupée.

Les communes où la population est dispersée sont les communes du sud de la wilaya (communes montagnardes : Selma, Belhadef, Ouled Yahia, Erraguenne, Ben Yadjis, Bordj T'har, Djimla, Beni H'bibi, Sidi Maarouf, Ghebala). 60% de cette population a moins de 25 ans.

La société locale jijelienne connue pour son conservatisme au niveau de ses traditions et de sa pratique religieuse, va avoir du mal à intégrer les évolutions à venir.

[134] http://denv-jijel.dz/index.php?id=37

Tableau 12 : Population de Jijel par commune et Daïras en 2012.

RÉPARTITION DES POPULATIONS

Chef lieu de Daïra	Communes rattachées au chef lieu de Daïra	Population au 31/12/2012	Dont			Superficie Km²	Densité
			ACL	AS	Z. Eparse		
Jijel	- Jijel	145.017	141.447	1.157	2.413	62,38	2.325
EL-MILIA	- El-Milia - Ouled yahia	83.972 19.702	49.410 6.010	28.823 00	5.739 13.692	206,28 134,37	407 147
EL-ANCER	- El-Ancer - Kheiri O.Adjoul - Beni Hbibi - Belhadef	21.580 4.927 15.753 11.112	13.021 1.274 7.885 1.601	3.450 3.564 1.393 4.611	5.109 89 6.475 4.900	97,44 53,37 48,75 64,38	221 92 323 173
TAHER	- Taher - Chahna - Oudjana - Emir A/Kader - Ouled Askeur	83.235 9.442 10.300 41.435 14.421	63.728 2.383 9.191 15.758 2.241	17.965 4.799 00 22.608 7.179	1.542 2.260 1.109 3.069 5.001	64,88 87,24 53,66 50,52 94,21	1.283 108 192 820 153
CHEKFA	-Chekfa -El kennar -Sidi abdelaziz -Bordj T'har	28.549 17.041 10.917 4.183	16.960 10.959 8.296 1.154	9.203 5.972 1.458 00	2.386 110 1.163 3.029	52,46 56,53 50,47 68,17	544 301 216 61
DJIMLA	-Djimla -Beni Yadjis	18.679 11.516	10.445 00	2.199 2.290	6.035 9.226	65,28 80,09	286 144
SETTARA	-Settara -Ghebala	16.291 5.638	5.553 1.139	8.521 00	2.217 4.499	57,63 126,70	283 44
SIDI MAAROUF	-Sidi Maarouf -Ouled Rabah	23.291 11.483	7.600 3.440	3.520 3.500	12.171 4.543	61,89 74,95	376 153
El-AOUANA	-El-Aouana -Selma	14.270 988	3.144 00	8.552 00	2.574 988	127,94 133,32	112 07
TEXANNA	-Texanna -Kaous	16.777 28.103	8.449 19.711	3.125 6.684	5.203 1.708	125,79 51,92	133 541
ZIAMA MANSOURIAH	-Z.Mansouriah -Erraguene	13.590 2.721	5.814 795	6.007 00	1.769 1.926	102,31 143,7	133 19
11 DAIRAS	**28 Communes**	**684.933**	**417.408**	**156.580**	**110.945**	**2.396,6**	**286**

Source : Direction de l'Environnement Jijel

La famille jijelienne, comme la famille « classique » algérienne, se compose en réalité de deux familles : la grande famille ou « famille élargie » avec les parents, les enfants, les neveux, les grands parents paternels et maternels, les oncles, les tantes, les cousins et les cousines et la famille « nucléaire », qui se compose des parents et de leurs enfants.

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE JIJELIENNE

Introduction

Dans ce chapitre nous allons aborder, en premier lieu, la question de la propriété, en commençant par son évolution historique et l'impact de l'effet colonial, surtout après l'insurrection de 1870 et l'instauration des lois de dépossession et de séquestres. Ensuite nous allons parler de la situation actuelle de la propriété à Jijel et ses différents enjeux. Enfin nous analyserons les différentes filières et la production agricole dans la wilaya de Jijel.

Section 1. La propriété, une histoire mouvementée et une source d'instabilité du monde paysan

Avant d'entamer notre constat sur la propriété à Jijel, il est opportun de donner un aperçu historique du concept de propriété des terres, à Jijel, avant l'indépendance. Quels ont été les effets du sénatus-consulte et du Code de l'indigénat appliqués dans la seconde moitié du XIXe siècle ? Nous consulterons, à ce sujet, le travail remarquable de Kitouni et nous l'utiliserons comme base d'analyse de la situation foncière à Jijel à cette époque sombre de notre histoire.

1. Le sénatus-consulte de 1863 : début de déstructuration du système agricole algérien et de la société paysanne

Cette loi, promulguée en 1863, sous le règne de Napoléon III, est arrivée à un moment où la conquête d'Algérie était en voie d'achèvement. Le temps était alors venu de s'occuper de la conquête économique et sociale surtout après l'échec des politiques de peuplement européen en Algérie. Ces Européens, candidats à l'installation de ces nouveaux territoires, appartenaient aux classes défavorisées de leur pays, mais surtout ne possédaient aucun savoir faire en agriculture et, malgré cela, ils avaient bénéficié d'une attribution de milliers d'hectares des meilleures terres du pays et d'aides importantes de l'Etat colonial.

C'est sur proposition des Saint-simoniens, bien placés dans l'entourage de l'empereur Napoléon[135] et militants d'un changement radical du traitement des peuples colonisés et conseillé par I. Urban, juif algérien marié à une musulmane, que l'Empereur a promulgué cette loi car il était convaincu que les indigènes pouvaient devenir citoyens du royaume si on les formait à la « civilisation ». Assimilation politique mais aussi économique en rassurant les indigènes sur leur droit à l'accession à la propriété privée essentiellement indépendant du pouvoir d'une bourgeoisie féodale et des organisations tribale et communautaire.

Le premier article de cette loi reconnaissait la propriété des tribus sur leurs terres ce qui indisposa fortement le parti colonial en Algérie comme menaçant directement leurs intérêts et agissant contre leur idéologie raciste de supériorité de la race blanche.

L'application du sénatus-consulte a commencé en 1865 par la création des fameuses commissions et sous commissions administratives d'enquête. Elle avait délimité les territoires de chaque tribu. Les terres classées en quatre groupes,

---

[135] H. Kitouni, *La Kabylie orientale dans l'histoire* -pays des Kutama et guerre coloniale- Casbah-Editions, Alger, 2013, p. 179.

privées melk, collectives (aarch), parcours collectifs communaux et domaines. Ainsi le patrimoine, les ressources en eau, ruines, habitat, voies, population, économie et culture, et enfin bien sûr sa part des impôts.

Pour Jijel, à cette époque, toutes les terres, à l'exception des forêts, étaient de propriété Melk, le plus souvent actées par la Djemââ ou les Cadis, aucune n'était de statut arch. Chaque propriété était bornée et reconnaissable. La mise en application de cette loi dans la région de Jijel a provoqué des changements majeurs dans la structure de la société locale. Tout d'abord par l'instauration du « Douar-Commune », qui cassa l'ordre ancien fondé sur la tribu et ses subdivisions naturelles et la création de nouvelles djemââs qui n'avaient rien à voir avec les anciennes et qui, même, travaillaient contre leurs intérêts et sous contrôle de l'administration coloniale (le représentant du bureau arabe). Il s'agit là d'une véritable instrumentalisation de l'organisation ancestrale de la tribu kabyle qui prive les tribus de leurs terres de pâturage, par l'annexion de zones forestières aux domaines et un calcul d'impôts sur des bases différentes, suite à l'inventaire des biens des tribus.

2. L'après insurrection de 1871 : Dépossession, séquestre et tribut de guerre

A la suite des insurrections de 1871, qui furent les dernières résistances rurales pour la défense des terres et des valeurs communautaires, un nouvel ordre colonial s'installe plus violent que le précédent, envers les Algériens. Le parti colonial inaugurera le régime de l'indigénat, basé sur le racisme et la supériorité blanche, ces blancs, venus pour enseigner la civilisation aux indigènes. Les conséquences furent désastreuses pour la société locale : « perte des terres, ruine

définitive *des tribus, méfiance à l'égard de*s chefs, et ruine des aristocraties religieuses »[136].

Les tribus de la région de Jijel, ont payé très cher leur révolte. Des hommes jugés, pénalisés par le versement de sommes faramineuses, bien au-delà de leur capacité de payement et qui, surtout, ont vu leurs récoltes brûlées et razziées. Le recours au séquestre, à la vente aux enchères de leurs biens, de leurs animaux, de leurs terres au profit de spéculateurs ont servi à remplir les caisses de l'Etat colonial, pour indemniser les colons et financer l'installation des Alsaciens-Lorrains à Jijel. La part des tribus de Jijel s'élevait à plus de 2 millions de francs sur 35 millions de francs au total[137]. Le prix de la terre était réduit au dixième de sa valeur, sans parler du reste. D'importants profits furent réalisés par les spéculateurs.

En ce qui concerne le séquestre, deux types de séquestre ont été appliqués. Le séquestre individuel (concernant les insurgés) et le séquestre général (s'appliquant aux tribus). Les fellahs avaient vécu une vaste campagne d'expropriation car le parti colonial voulait voir disparaître à jamais tout ce qui pouvait être considéré comme une expression sociale, culturelle, économique ou politique des « indigènes » qui tirent leurs forces de la possession de terres.

Le premier décembre 1971, trois arrêtés « d'opposition du séquestre sur les biens meubles et immeubles » ont été publiés[138] contre 342 « indigènes insurgés » de la région de Jijel suivis, trois mois après, par deux nouveaux arrêtés contre 18 autres indigènes insurgés. La liste touche toutes les catégories sociales : des caïds, des cheikhs, des adels (greffiers) des notables, des riches et de pauvres paysans.

---

[136] Ibidem, p. 189.

[137] Ibidem, p. 220.

[138] Ibidem, p. 222.

Les saisies ont touché les terres, les maisons, le bétail, les outils, les bijoux, etc. En 1872, un séquestre général a été appliqué à tous les membres des douars et communes (60 entités) de la région de Jijel. Les terres confisquées étaient distribuées aux colons et plus particulièrement aux Alsaciens-Lorrains pour les remplacer les terres laissées en Europe. Nous n'allons pas entrer dans les détails d'application de ces séquestres. Mais nous allons donner quelques chiffres qui illustreront l'ampleur de ces actions.

Le séquestre était appliqué sur les parcelles et, pour qu'il soit levé, les paysans devaient abandonner le 1/5^{e} de leurs terres mais, en fin d'opération, ils durent abandonner la totalité des terres considérées comme intéressantes pour créer des centres de colonisation. L'arbitraire était total. Quant aux forêts qui étaient auparavant propriété collective des tribus, elles ont été annexées purement et simplement au domaine de l'Etat.

Le domaine obtint en premier, plus de 41 017 ha. dont 24 301 ha appartenant à 8 tribus dont les territoires se situaient à l'ouest de la route Jijel-Constantine. Plus de 328 000 ha ont été séquestrés dans la seule la wilaya de Jijel. Une véritable catastrophe humaine et économique pour les autochtones qui ont été contraints de quitter leur douar, leurs terres, leurs parents pour s'installer ailleurs. Ce fut un déracinement total.

Pour donner une image de la vie paysanne avant cette catastrophe, un rapport d'enquête en date de 1845, sur les Ouled Belaffou, qui habitaient la vallée de l'Oued Nil montre que la tribu vivait une situation paisible. Une population laborieuse, de plus de 1588 individus dont le territoire s'étendait sur plus de 1971 ha. dont plus de la moitié (1170 Ha) était constituée de terres melk sur lesquelles étaient pratiquée une pluriculture maitrisée. Elle possédait : 86 chevaux, 231 juments, 75 poulains, 27 mulets, 2479 bœufs, 1442 moutons, 877 chèvres, 71 ruches. Ces agriculteurs produisaient essentiellement des céréales[139].

---

[139] Ibidem, P. 227.

Malheureusement, le sort de cette tribu fut d'être dépossédé complètement de ses biens et elle fut obligée de quitter son territoire dans la dispersion dans un délai de moins d'une semaine car elle avait participé activement à l'insurrection de 1871. Les membres de cette tribu avait refusé d'être récompensée ses terres à Ferdjioua, ils revinrent travailler comme ouvriers agricoles et khammès sur leurs propres terres.

Ils revinrent travailler comme ouvriers agricoles et khammès sur leurs propres terres.

3. Situation actuelle : Un foncier marqué par le cadastre colonial et une pression démographique

Avant d'entamer notre constat sur l'état actuel de la propriété à Jijel, il est préférable de donner un aperçu historique du concept de propriété des terres, à Jijel, avant l'indépendance.

La majeure partie des terres agricoles, à Jijel, sont des terres privées, le reste relevant du domaine privé de l'Etat. En 2013, le nombre d'exploitations agricoles est de plus de 19.443 dont 95% relèvent du statut privé. 83% des exploitations ont une superficie inférieure à 05 ha. sur une superficie agricole utile de 43.589 ha. quelques 6 642 ha constituant le domaine privé de l'Etat sous forme de 3 fermes pilotes et de 495 concessions agricoles[140]. Le reste est constitué de 37 356 ha, répartis sur 18 774 exploitations privées.

Malheureusement des milliers de petites exploitations familiales des zones de montagnes ne sont pas comptées dans ces statistiques, les différents services ne disposant pas de données précises. Cette situation a eu comme résultat que beaucoup d'exploitations ne correspondent pas à leur définition juridique. Ces

[140] ANDI, Document présentation Jijel, 2013.

exploitations, dont aucun acte de propriété ne venait légaliser l'existence, résultaient, assez fréquemment, d'un défrichement illégal d'une partie de la forêt. Un bras de fer se déroule donc entre les Services des forêts et les exploitants sans qu'aucune solution ne puisse être dégagée, ce qui arrange bien tout le monde.

Une chose est sûre, ces exploitations participent activement à la production végétale et animale locale.

Tableau 13 : Exploitations agricoles individuelles et collectives à Jijel en 2015

COMMUNE	EAC	EAI
EL AOUANA	7	45
SELMA	0	0
ZIAMA MANSOURIAH	3	3
ERRAGUENE	0	7
JIJEL	3	11
KAOUS	11	52
EMIR ABDELKADER	36	129
TEXENNA	0	2
DJIMLA	2	10
BENI YADJIS	2	1
TAHER	41	67
OUDJANA	0	0
CHAHNA	0	3
CHEKFA	34	78
BORDJ THAR	0	0
OULED ASKEUR	0	0
SIDI ABDELAZIZ	0	0
EL KENNAR	4	0
BENI HBIBI	0	7
EL ANCER	12	8
OUED ADJOUL	5	9
BELHADEF	0	0
EL MILIA	18	12
SETTARA	16	50
OULED YAHIA	0	0
SIDI MAROUF	6	1
OULED RABAH	0	0
GHEBALA	0	0
TOT. WILAYA	**200**	**495**

Source : CAWJ

Graphique 1 : Répartition des terres agricoles à Jijel

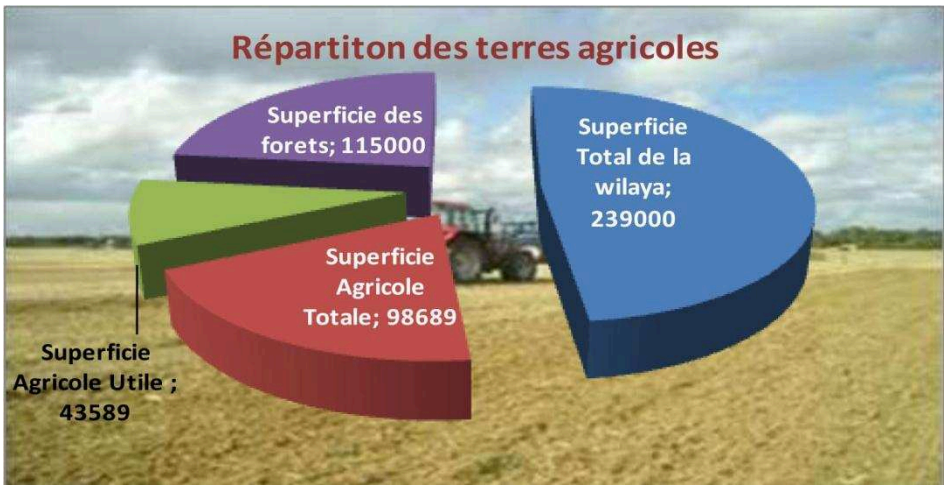

Source : Site internet de la Wilaya de Jijel

Tableau 14 : Répartition des terres agricoles par commune à Jijel en 2012

Commune	Terres au repos ou jachères	SAU	Pacages et parcours	Terres improductives	S. Ag. Totale
EL AOUANA	668,86	1817,11	3040	855	**5712,11**
SELMA	327,35	749,14	1230	60	**2039,14**
ZIAMA MANSOURIAH	361,03	864,5	1400	1109	**3373,5**
ERRAGUENE	639,84	2138,32	1964	1000	**5102,32**
JIJEL	572,5	768,5	1607	300	**2675,5**
KAOUS	2009,4	2580	491	250	**3321**
EMIR A. K	1210,5	2146	1329	284	**3759**
TEXENNA	254,11	1147	2543	214	**3904**
DJIMLA	217,18	1733	825	70	**2628**
BENI YADJIS	41,15	1030,05	3023	152	**4205,05**
TAHER	705,5	2025	471	546	**3042**
OUDJANA	412	903	1001	174	**2078**
CHAHNA	372,95	782,45	1837	361	**2980,45**
CHEKFA	105,6	1315,75	1721	290	**3326,75**
BORDJ THAR	18,9	307,3	2280	425	**3012,3**
OULED ASKEUR	0,65	343,85	2433	374	**3150,85**
SIDI ABDELAZIZ	296,13	703,15	374	120	**1197,15**
EL KENNAR	229,34	623,2	530	92	**1245,2**
BENI HBIBI	250,7	768,3	1967	138	**2873,3**
EL ANCER	597,3	2276,48	1200	692	**4168,48**
OUED ADJOUL	787,37	1945,06	1130	500	**3575,06**
BELHADEF	264	933	782	330	**2045**
EL MILIA	1724,72	5238,63	1808	1753	**8799,63**
SETTARA	1041,84	3317	361	422	**4100**
OULED YAHIA	646,25	2275	800	700	**3775**
SIDI MAROUF	559,59	1485	1199	1700	**4384**
OULED RABAH	1294,5	2100	3000	1150	**6250**
GHEBALA	255,2	1433,7	82	450	**1965,7**
TOT WILAYA	**15864,46**	**43749,49**	**40428**	**14511**	**98688,49**

Source : DSA, 2013.

Carte 9 : Evolution des travaux de réalisation du cadastre rural à Jijel, en 2015

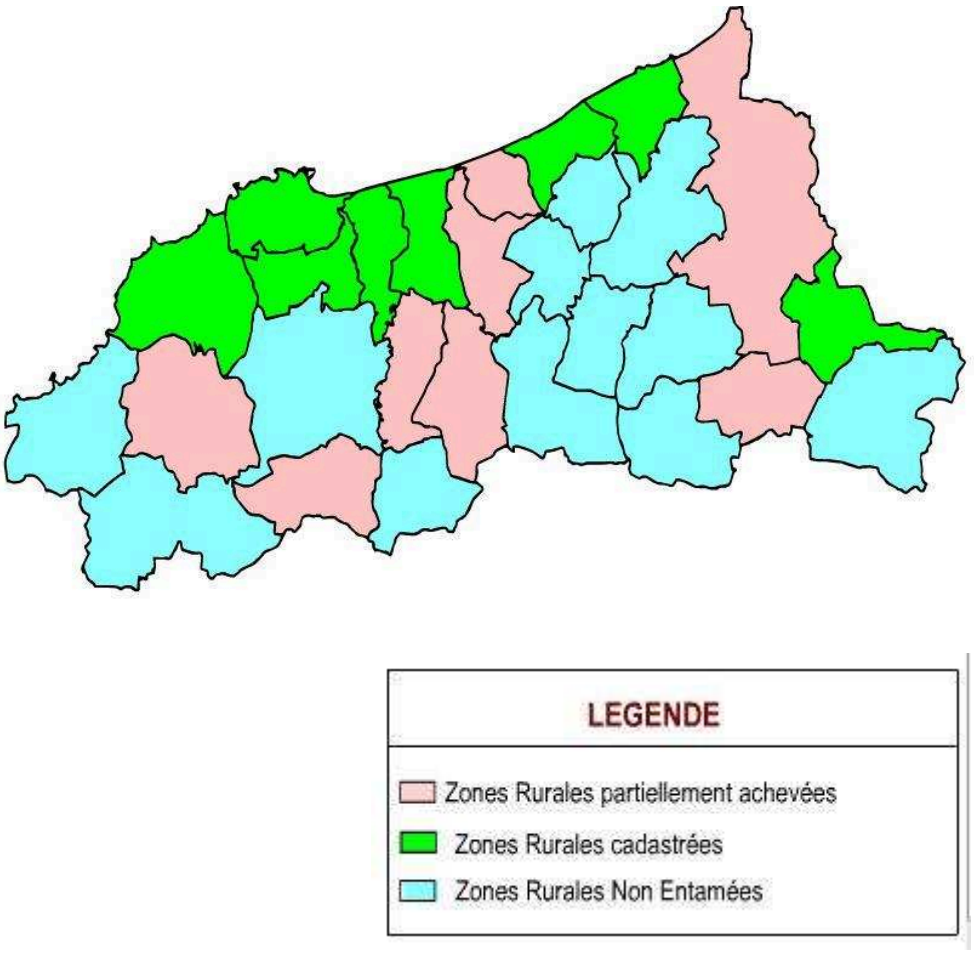

Source : l'Agence Nationale du Cadastre[141]

[141] ANC : Site Internet consulté en Septembre 2016.

Lien : http://www.an-cadastre.dz/AVPOR.html

Section 2. Des filières variées et une production agricole en augmentation

1. Cultures

1.1. Cultures maraichères, ou la filière dynamique

Les cultures maraichères occupent une place très importante dans la production agricole jijelienne. En 2003, elles s'étalent sur une surface de plus de 6 295 ha. Majoritairement en plaines côtières et aux abords des oueds. La production annuelle, de cette même année était de plus de 118 000 tonnes. Cette production est partagée entre les cultures en plein champ et la culture sous serres. Mais nous avons observé un rendement plus important sous serres que pour les cultures en plein air, pour la même superficie cultivée. Ce rendement est dû aux bonnes conditions des plantations sous serres en matière de chaleur et de lumière. Les cultures sous serres ne connaissent pas les saisons.

Les différents produits qui bénéficient de cette culture sont : les choux et chou-fleur, les courgettes, poivrons et piments essentiellement sous serres, les aubergines, citrouilles, haricots verts et rouges, les carottes et navets, concombres, poireaux, artichauts, petits pois et fèves, oignons, ail, salade verte et les différentes herbes aromatiques. Nous pouvons ajouter aussi, pour la même année, près de 10 000 tonnes de pommes de terre.

Les communes qui ont les meilleures productions sont : Taher, Emir Abdelkader et El Milia.

Tableau 15 : Cultures maraichères : superficie et production par commune à Jijel, Année 2013.

	Superficie Réelle(a)	**Superficie Plantée(b)**	**Production Totale (c)**
Commune	**Ha**	**Ha**	**Qx**
EL AOUANA	270	275,2	36512
SELMA	23	23	3045
ZIAMA MANSOURIAH	68,36	70,36	8368
ERRAGUENE	91	95	10995
JIJEL	70	71	13860
KAOUS	269	270	45040
EMIR ABDELKADER	637	641,05	173265
TEXENNA	69	72	7090
DJIMLA	78	78	6740
BENI YADJIS	21	26	2215
TAHER	760	872,32	215934
OUDJANA	180	183	17220
CHAHNA	147	150	13880
CHEKFA	262	314,24	107728
BORDJ THAR	23	24	2170
OULED ASKEUR	19	27	2670
SIDI ABDELAZIZ	221,52	240,52	65091,5
EL KENNAR	241,5	243,5	95541
BENI HBIBI	204	206	37554
EL ANCER	256,12	257,12	37706
OUED ADJOUL	388,44	389,44	73538
BELHADEF	64	83	9087
EL MILIA	965	974,08	113563
SETTARA	99	101,24	11855
OULED YAHIA	142	146	15870
SIDI MAROUF	142,16	151,12	18125
OULED RABAH	117	143	16828
GHEBALA	168	168	18460
TOT. WILAYA	**5996,1**	**6295,19**	**1179950,5**

Source : DSA, 2013.

Tableau 16 : Cultures maraichères sous serres et en plein champ en 2013.

SOUS SERRE		PLEIN CHAMP	
Superficie Plantée	Production Totale	Superficie Plantée	Production Totale
Ha	Qx	Ha	Qx
6,84	3780	268,36	32732
0	0	23	3045
2,86	1598	67,5	6770
0	0	95	10995
2	4640	69	9220
8	9730	262	35310
103,05	90440	538	82825
0	0	72	7090
0	0	78	6740
0	0	26	2215
143,32	134043	729	81891
0	0	183	17220
0	0	150	13880
156,75	92348	157,49	15380
0	0	24	2170
0	0	27	2670
98,52	44384	142	20707,5
120,5	79251	123	16290
30,36	12008	175,64	25546
22,12	11717	235	25989
71,44	37776	318	35762
0	0	83	9087
1,56	992	972,52	112571
0,24	176	101	11679
0	0	146	15870
0,12	144	151	17981
0	0	143	16828
0	0	168	18460

Source : DSA, 2013.

Figure 1: Cultures maraichères à la commue de Kaous

1.2. Arboriculture

1.2.1. Cultures fruitières : grandes potentialités

Avec une production de plus de 14 650 tonnes en 2013, et une superficie cultivée de 2 376 ha, la production de fruits est un secteur en pleine expansion avec l'augmentation, ces dernières années, des surfaces cultivées. Les cerisiers, récemment introduits, sont une production des hauteurs et des montagnes par excellence favorisées par un climat ensoleillé et une disponibilité en précipitations. En plus des cerises, on y récolte les figues, les pèches, les pommes et poires, les prunes, les noix, les abricots, les nèfles et, avec moins de succès, les agrumes dans les plaines de l'Oued Boukaraa, et autres fruits méditerranéens.

Les communes dont la production est la plus importante sont : El Milia, Ouled Rabeh, El Aouana et Djimla.

Figure 2: Culture fruitières aux mont larbâa à Ouadjana

Tableau 17 : Surface cultivée et production fruitière à Jijel. Année 2013.

Commune	Superficie		Production
	Complantée (ha)	Rapport (ha)	(qx)
EL AOUANA	219,36	211,81	10028,06
SELMA	72,6	70,45	2846,96
ZIAMA MANSOURIAH	95,6	89,45	4778,45
ERRAGUENE	117,97	59,07	1624,16
JIJEL	27,5	27,5	2040
KAOUS	66,6	65,6	4370
EMIR ABDELKADER	42	38	2625
TEXENNA	56,89	54,89	3349
DJIMLA	107,82	107,42	10114,5
BENI YADJIS	87,9	87,9	6605
TAHER	69,5	66,25	8282
OUDJANA	21,5	21,5	2768
CHAHNA	32	32	3696
CHEKFA	77,6	77,25	4948,75
BORDJ THAR	102,5	102,1	6665
OULED ASKEUR	33,9	33,7	2285,5
SIDI ABDELAZIZ	18	17	1260
EL KENNAR	36,5	34,5	2752,5
BENI HBIBI	82	79	6221,25
EL ANCER	67,06	58,56	4790,85
OUED ADJOUL	30,25	26,25	2157,25
BELHADEF	62	60	5075
EL MILIA	251,99	249,51	14658
SETTARA	178,71	174,71	8605
OULED YAHIA	94	90,75	5025
SIDI MAROUF	85,5	83	5417
OULED RABAH	164	163	11228
GHEBALA	75	67	4285
TOT WILAYA	**2376,25**	**2248,17**	**148501,23**

Source : DSA, 2013.

1.2.2. *L'o*léiculture ou *l'activité sacrée*

L'oléiculture à Jijel, est plus qu'une activité économique, c'est une culture. Cette activité agricole est tout un art en matière de plantation, de soins, de taille et de cueillette.

La saison de la récolte constitue un grand événement local qui nécessite une longue préparation. Cet événement est d'une importance si primordiale que tout autre événement se programme en en tenant compte, on dit même « avant ou après les zitoun » (olives). Le nom même de « récolte » est différent selon qu'elle se situe dans la partie est ou ouest de la wilaya. Dans l'ouest, on l'appelle : « El hiyèche (la cueillette) ou el Houchène, c'est-à-dire : la cueillette alors qu'à l'est, on l'appelle El Houmène ».

En 2013, cette activité avait généré une production de plus de 24 771 tonnes d'olives à huile. Les communes les plus productives se situent essentiellement dans l'est de la wilaya. La première, c'est El Milia, avec une production de plus de 4 050 tonnes suivie par la commune de Sattara, avec une production de prés de 3 500 tonnes, et en troisième position vient la commune d'Ouled Yahia avec une production totale de plus de 2 480 tonnes.

En 2015, cette filière compte une superficie plantée de plus de 14 300 ha. Elle représente prés d'un tiers de la SAU de la wilaya. Les capacités de transformation sont acceptables, on compte pour la même année 134 huileries, dont 47 modernes et semi automatiques et près de 87 anciennes.

Mais cette filière est très affectée par, le vieillissement de certains arbres, les feux de forêts, certaines maladies des oliviers et le manque de main d'œuvre familiale en l'absence de matériel moderne de cueillette.

Tableau N° 13 : Surface cultivée et production oléicole à Jijel en 2013

COMMUNE	SUPERFICIE TOT (Ha)	SUPERFICIE RECOLTEE (Ha)	PRODUCTION (Qx)
EL AOUANA	241	170	4000
SELMA	101	84	2075
ZIAMA MANSOURIAH	136	68	1550
ERRAGUENE	150	95	2375
JIJEL	204	160	3800
KAOUS	614	500	12350
EMIR ABDELKADER	248	200	4225
TEXENNA	410	307	5520
DJIMLA	631	570	10260
BENI YADJIS	592	523	9410
TAHER	183	163	2934
OUDJANA	243	194	3686
CHAHNA	173	135	1890
CHEKFA	242	192	1728
BORDJ THAR	110	71	612
OULED ASKEUR	192	84	1314
SIDI ABDELAZIZ	169	43	774
EL KENNAR	124	90	1512
BENI HBIBI	254	210	3726
EL ANCER	1380	1281	23058
OUED ADJOUL	803	763	13725
BELHADEF	698	629	11322
EL MILIA	2116	2030	40500
SETTARA	1926	1881	34960
OULED YAHIA	1320	1254	24800
SIDI MAROUF	476	320	6570
OULED RABAH	389	309	6369
GHEBALA	705	613	12673
TOT WILAYA	**14829**	**12937**	**247718**

Source : DSA, 2013.

Graphique 2 : Production oléicole par commune à Jijel en 2013.

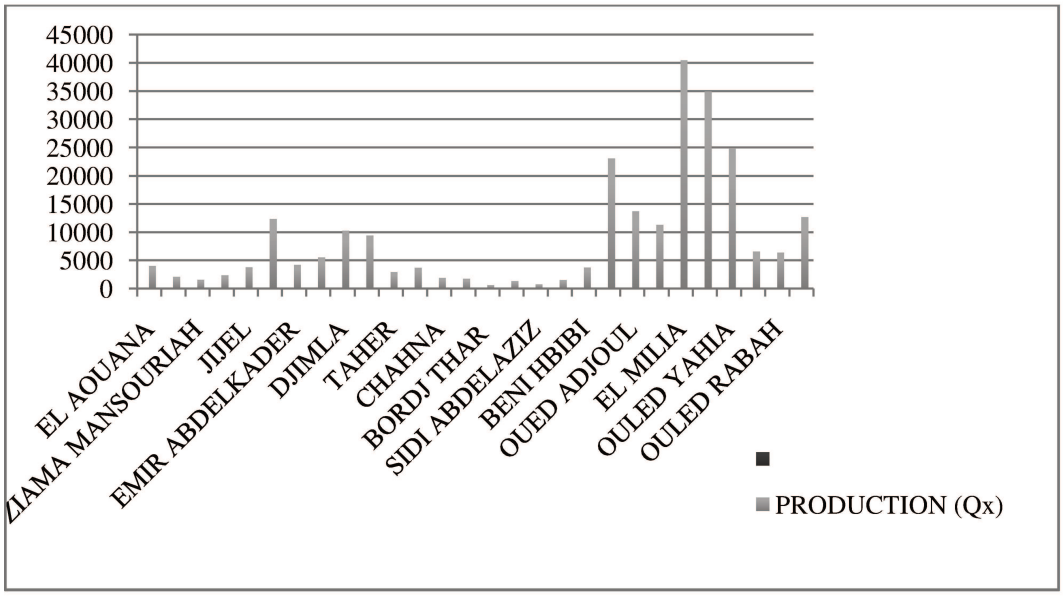

Carte 10: Evolution des plantations oléicoles dans le cadre des programmes réalisés par les services des forêts entre 2010 et 2014 :

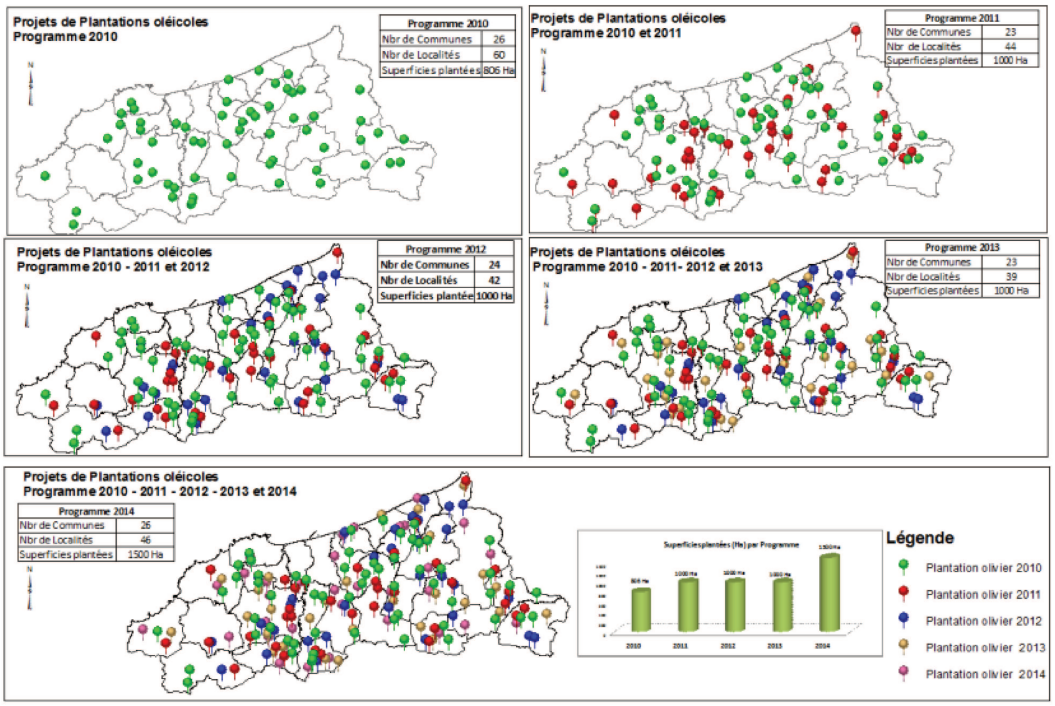

Source : Services des forets de Jijel

2. Elevage et aviculture

2.1. Aviculture : la tendance intensive et la grâce des marchées

L'importance de l'aviculture prend plusieurs dimensions dans la willaya de Jijel. Primo, elle représente une filière importante dans la production de la viande blanche et des œufs. Secundo, cette activité est essentielle dans le sens où elle génère des revenus pour la famille paysanne locale. Cette dernière décennie, avec l'encouragement de l'Etat et l'utilisation de moyens moins coûteux comme les poulaillers sous serres, l'aviculture locale s'est beaucoup développée, elle couvre la consommation de la willaya et exporte dans d'autres willayas de l'est du pays. Les dernières statistiques du Ministère de l'agriculture ont montré que l'Algérien consomme plus de 15 kg de poulet par an.

En termes de production, la wilaya compte, en 2013, prés de 26 millions de poulets pour chaire et 23 500 dindes. En ce qui concerne les poules pondeuses, elles sont, pour la même année, au nombre de 112 000 unités, avec une production qui avoisine les 23 millions d'œufs. Nous pouvons ajouter à ce chiffre, l'élevage traditionnel des poulets locaux et autres espèces.

Cette filière avait connu et connaît encore de nombreuses difficultés qui sont essentiellement liées à l'organisation de la production et aux différents risques liés aux vagues de chaleurs, aux incendies et autres inondations. Les feux de forêts qui se déclarent de temps en temps surtout en été, ravagent chaque année des dizaines de poulaillers.

Les fluctuations des prix démotivent les paysans à tenter l'aventure ainsi que le coût élevé de l'aliment avicole car l'Algérie importe la presque totalité de sa consommation interne.

Tableau 18 : Production avicole par commune à Jijel en 2012

Commune	POULE PONDEUSE		POULETS DE CHAIR	
	Effectif mis en place (Sujet)	Production d'œufs (10^3 unités)	Effectif mis en place (Sujets)	
			Poulets de chair	DINDES
EL AOUANA	2400	122	139400	800
SELMA	0	0	14000	0
ZIAMA MANSOURIAH	0	0	69000	0
ERRAGUENE	0	0	115500	0
JIJEL	3850	309,6	22200	0
KAOUS	9416	1273,12	67500	0
EMIR ABDELKADER	48734	12181,28	92800	700
TEXENNA	9600	1066	453000	7500
DJIMLA	0	0	35000	0
BENI YADJIS	0	0	162000	0
TAHER	14000	2306,11	200800	0
OUDJANA	0	0	204400	0
CHAHNA	0	0	66300	0
CHEKFA	2400	631	135000	10000
BORDJ THAR	0	0	0	0
OULED ASKEUR	2400	640	40500	0
SIDI ABDELAZIZ	2400	575	20000	0
EL KENNAR	0	0	78000	2500
BENI HBIBI	0	0	0	0
EL ANCER	0	0	109000	0
OUED ADJOUL	0	0	14500	2000
BELHADEF	0	0	10500	0
EL MILIA	9252	1728	233708	0
SETTARA	5532	1440	69349	0
OULED YAHIA	2016	432	104915	0
SIDI MAROUF	0	0	68463	0
OULED RABAH	0	0	25897	0
GHEBALA	0	0	18740	0
TOT WILAYA	**112000**	**22704,11**	**2570472**	**23500**

Source : DSA, 2013.

Figure 3: élevage aviaire (poule pondeuse) dans la commune d'El Milia

2.2. Elevage bovin, ovin et caprin : exposé aux maladies et aux spéculations

Le cheptel de la wilaya de Jijel, avoisinait les 300 000 têtes en 2013. Il vient en tête de l'élevage ovin avec 138 891 têtes, suivi par l'élevage bovin avec 92 809 têtes, avec une légère baisse par rapport à l'année 2005, pendant laquelle le chiffre avait atteint plus de 95 500 têtes. Cette baisse était due à un abattage anarchique alimentant les festivités de mariages et à une augmentation de la consommation due à l'amélioration du niveau de vie local et surtout aux cohortes de touristes qui envahissent la wilaya de Jijel en été.

Enfin, vient l'élevage caprin avec 65 808 têtes. En ce qui concerne l'ovin et la caprin, la tendance est à la hausse, avec une progression constante. Cette augmentation est due essentiellement à la nature même des brebis et autres caprins, puisqu'ils se reproduisent plus rapidement et en plus grand nombre que

les bovins. Le caprin est moins demandé en matière de viande. Nous ne trouvons pas d'élevage équin et camelin dans la région car l'usage des machines a pris la place des chevaux et des mulets utilisés auparavant, phénomène qui s'est encore accentué depuis l'indépendance. Le camelin, quant à lui, n'est pas adapté au climat méditerranéen trop humide.

Les trois communes les plus riches en bovins sont les communes de l'est de la willaya, comme Taher, El Milia et Chekfa. Elles sont toutes situées dans les régions montagneuses et traditionnellement connues pour ce type d'élevage. De plus, Taher est connu pour son marché hebdomadaire et sa vente de bétail.

Les premières communes productrices d'ovins sont : Djimla, Ben Yadjis, Texanna et Kaous. Ces quatre communes, proches l'une de l'autre, se situent au centre sud de la wilaya. Cette répartition est due essentiellement au micro climat local et à la disponibilité des pâturages. Ce sont des communes montagneuses et semi montagneuses.

Pour le caprin, ce type d'élevage, se trouve essentiellement dans les communes de régions montagneuses, telle que Sidi Marouf, Bouraoui Belhadef, Chekfa et Ghbala. Le climat et le relief sont très adaptés à cet élevage. Il se pratique essentiellement en pâturage de plein air.

Tableau 19 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage à Jijel

Type d'élevage / Tête	2000	2005	2012
Bovins	89 600	95 500	92 809
Ovins	85 600	111 000	138 891
Caprin	43 000	55 600	65 808

Graphique 3 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage à Jijel en 2012

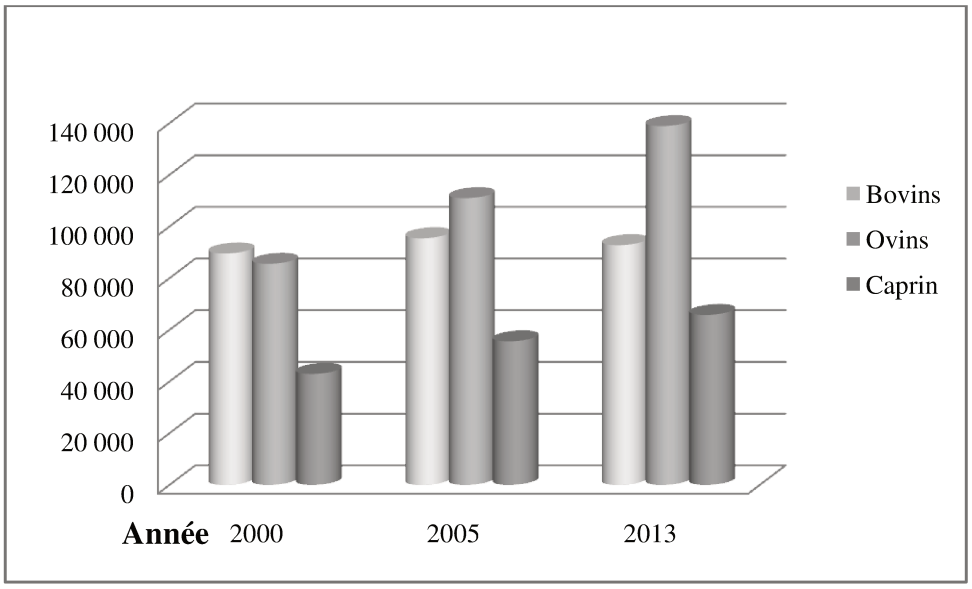

L'élevage, comme nous l'avons vu précédemment, représente une activité stratégique pour la survie des activités paysannes car il est une source importante de revenus et représente, dans la majorité des cas, plus de 70% de ses revenus. Depuis des millénaires, l'homme paysan mélange agriculture et élevage pour ses besoins vitaux.

Tableau 20 : Production animale par commune à Jijel en 2012

COMMUNE	Total Vaches	Total Cheptel Bovin	Brebis	Total Cheptel Ovin	Chèvres	Total CAPRIN
EL AOUANA	2715	3018	1155	2310	500	840
SELMA	460	554	215	410	278	470
ZIAMA MANSOURIAH	1170	1434	780	1470	815	1340
ERRAGUENE	1510	1894	830	2010	2435	3850
JIJEL	2126	4368	2899	5591	1655	3537
KAOUS	2083	4029	4380	8858	1725	3776
EMIR ABDELKADER	2038	3382	2717	4901	1822	3959
TEXENNA	1181	2770	5490	13600	830	2550
DJIMLA	915	2170	5360	14490	720	1985
BENI YADJIS	444	1096	5300	14430	300	1135
TAHER	4005	6300	1920	3705	395	1035
OUDJANA	2045	3655	1015	2113	1160	2610
CHAHNA	1570	3110	809	1675	1541	3574
CHEKFA	3333	5728	2970	4770	2870	4240
BORDJ THAR	1002	1784	1975	3408	1835	2825
OULED ASKEUR	1065	1898	2250	3812	2153	3295
SIDI ABDELAZIZ	416	669	127	422	82	153
EL KENNAR	296	634	286	580	226	295
BENI HBIBI	641	1227	481	995	342	500
EL ANCER	2227	4245	1922	3058	602	1031
OUED ADJOUL	2435	4909	777	1132	253	473
BELHADEF	3195	5263	3124	5246	1573	3578
EL MILIA	2510	6122	2361	5686	106	1317
SETTARA	2406	5838	2300	6168	1120	3830
OULED YAHIA	1494	3840	1899	4746	864	1853
SIDI MAROUF	2242	4054	3316	5680	1892	4180
OULED RABAH	2176	4113	4827	8375	1551	3662
GHEBALA	2592	4705	5505	9250	1668	3915
TOT WILAYA	**50292**	**92809**	**66990**	**138891**	**31313**	**65808**

Source : DSA, 2013.

2.3. Apiculture : production en baisse

L'apiculture est une activité très ancienne de la wilaya de Jijel. Il existe même des ruches naturelles dans certaines montagnes et les techniques de cette activité ont beaucoup évolué ces dernières années. Accompagnées par la DSA et la CAWJ, des séances de formation et de vulgarisation sont souvent organisées. En 2013, la wilaya comptait plus de 73 327 ruches avec une production qui avoisinait les 548 tonnes de miel.

Cette filière connaît, elle aussi, différentes contraintes, liées essentiellement aux maladies qui peuvent toucher les abeilles, comme par exemple la Varroase et les Moisissures. Les autres préjudices sont causés par les attaques de fourmis acides et les feux de forêts. La baisse de rentabilité, de ces dernières années est liée au changement climatique et aux différentes pollutions, pulvérisation de pesticides et d'insecticides dans les cultures, essentiellement.

Du point de vue de la production, les communes montagneuses sont plus productrices et détiennent le plus grand nombre de ruches. En ce qui concerne la production, les communes rurales de la région est de la wilaya sont en tête : Ghebala, El Ancer , Sidi Maarouf et Oued Rabeh.

Tableau 21 : Nombre de ruches et production du miel à Jijel en 2013

Commune	Total RUCHE	Miel Kg
EL AOUANA	2870	20000
SELMA	430	3000
ZIAMA MANSOURIAH	400	3000
ERRAGUENE	2260	16000
JIJEL	525	7400
KAOUS	1580	22400
EMIR ABDELKADER	905	13200
TEXENNA	1960	12000
DJIMLA	685	5000
BENI YADJIS	790	6000
TAHER	4631	17210
OUDJANA	1321	7470
CHAHNA	1236	7650
CHEKFA	3502	21300
BORDJ THAR	1495	7700
OULED ASKEUR	1303	6300
SIDI ABDELAZIZ	857	4044
EL KENNAR	362	2004
BENI HBIBI	1698	8916
EL ANCER	7603	56328
OUED ADJOUL	4018	18840
BELHADEF	1783	20034
EL MILIA	4017	29960
SETTARA	913	13776
OULED YAHIA	729	8484
SIDI MAROUF	5770	49880
OULED RABAH	5952	55900
GHEBALA	13732	104810
TOT WILAYA	**73327**	**548606**

Source : DSA, 2013.

Tableau 22 : Evolution du nombre de ruches à Jijel

Année	2000	2005	2013
Nombre de ruches	11 700	39 600	73 327

Graphique 4 : Evolution du nombre de ruches à Jijel

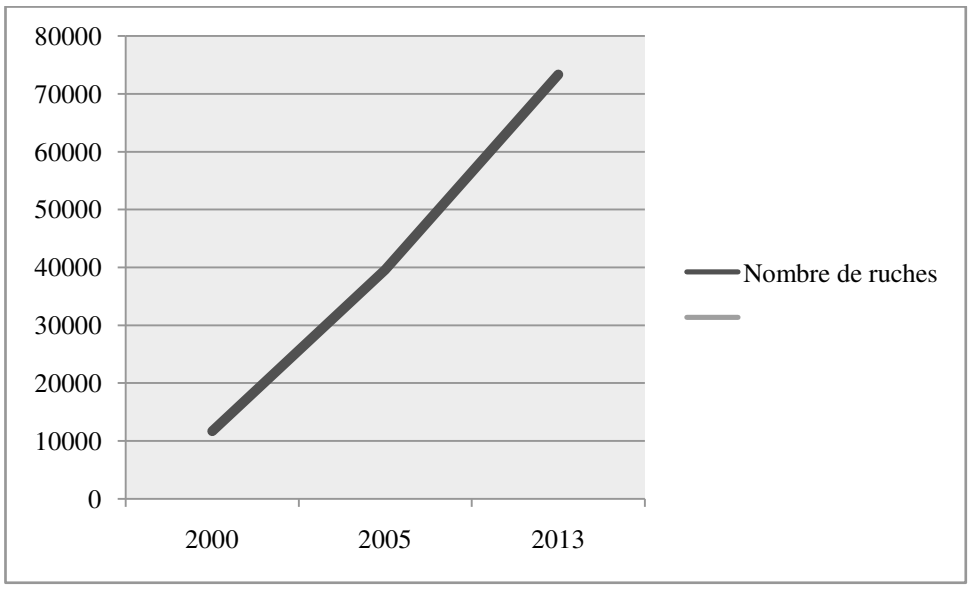

Figure 4: Apiculture à Ouled Rabeh

3. Autres cultures

3.1. Céréaliculture *à l'épreuve du climat humide*

Traditionnellement Jijel n'est pas une wilaya céréalière car son climat est trop humide avec plus de 1 200 mm de pluie par an et une humidité très élevée. De plus la culture céréalière demande de grandes étendues, et Jijel est une région de montagnes à 85%.

La production totale de la wilaya en 2013, ne dépassait pas les 1 684 tonnes de céréales. Les communes productrices sont celles du sud-est et du sud de la wilaya : Ghabala, Sidi Maarouf, Ouled Rabeh et Sattara. Dans ce secteur, le climat est plus favorable et la population est très proche de la région des hauts plateaux qui, traditionnellement, pratiquent cette culture.

Tableau 23: La production de céréales par commune à Jijel en 2013

Commune	Superficie moissonnée (Ha)	Production récoltée (Qx)
DJIMLA	78	1625
BENI YADJIS	22	455
TAHER	2,5	30
OUDJANA	8,5	102
EL MILIA	50	660
SETTARA	170	2450
OULED YAHIA	44	572
SIDI MAROUF	216	3164
OULED RABAH	175	2565
GHEBALA	355	5223
TOT AL WILAYA	**1121**	**16846**

Source : DSA, 2013.

Graphique 5 : Les principales communes productrices de céréales à Jijel

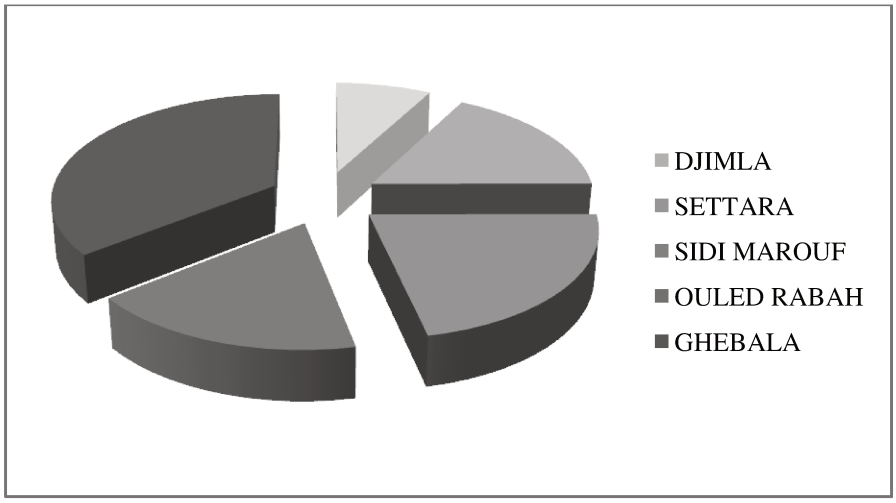

Figure 5: céréaliculture dans la région de Ghebala

3.2. Légumes secs : secteur à développer

La production de légumes secs est presque insignifiante malgré les capacités de la wilaya à développer ce type de culture. Cette activité est pratiquée dans les communes du sud-est. La production en 2013 était de 427 tonnes. Les communes productrices sont : Ghebala, Sidi Maarouf et Ouled Rabeh.

Tableau 24 : La production des légumes secs à Jijel par commune en 2013

COMMUNE	Superficie (Ha)	Production (Qx)
TEXENNA	4	60
DJIMLA	4	60
BENI YADJIS	2	30
TAHER	18	270
OUDJANA	3	42
CHAHNA	1	14
CHEKFA	21	266
BORDJ THAR	5	68
OULED ASKEUR	7	76
SIDI ABDELAZIZ	2	24
EL KENNAR	3	40,3
BENI HBIBI	24	296
EL ANCER	12	180
OUED ADJOUL	5	76
BELHADEF	13	196
EL MILIA	30	325
SETTARA	25	250
OULED YAHIA	34	347
SIDI MAROUF	49	539
OULED RABAH	42	462
GHEBALA	59	649
TOT WILAYA	**363**	**4270,3**

Source : DSA, 2013

3.3. Culture de la fraise : une intensification dangereuse pour le sol

La culture de la fraise à Jijel connait un véritable essor, ces dernières années, depuis son introduction en 2001. Cette culture est favorisée par, les conditions climatiques, la disponibilité en eau, une main d'œuvre variée et qualifiée et surtout, un marché et des prix très favorables. Elle se pratique généralement sous serres et en culture intensive. La surface cultivée est passée de 42 ha en 2002 à 120 ha en 2010 et à 245 42 ha en 2014. Elle est de 320 hectares en

2016 avec 560 agriculteurs spécialisés dans cette culture (CAWJ). La production progresse d'année en année, en 2016 elle était de 9 450 tonnes.

Les communes pratiquant cette culture sont : Chekfa, Sidi Abdelaziz, Oued Adjoul, El Ancer, El Kennar, Kaous, El Aouana. D'autres communes vont s'ajouter à cette liste lors des prochaines années.

« Les agriculteurs pratiquant cette culture sont invités à se regrouper en associations professionnelles *et ces efforts ont été concrétisés par l'agréage d'une association Professionnelle des Producteurs de Fraise de la Wilaya de Jijel* en décembre 2005 [142] (…) *La fin du mois d'avril, une fête de la fraise* est organisée dans la wilaya de Jijel avec la participation des professionnels qui présentent leurs différents produits (les variétés nouvellement introduites) et est organisé un concours du meilleur producteur de fraises de la campagne »

Pour ne pas entrer en concurrence avec d'autres cultures sous serres tunnels, la CAWJ encourage l'utilisation de petites tunnels, sur les 245.42 ha réalisés en 2014, 157 30 ha sont réalisés sous les petits tunnels, soit 60% (CAWJ). Les rendements ont plus que doublé entre 2001 et 2014. Il est passé de 450 g/plant à presque 1 kg le plant avec une augmentation du nombre de variétés utilisées qui sont passées de deux en 2001 (Camarosa, Naid) à une quinzaine de variétés en 2014.

[142] C.A.W.J : Site internet, lien : http://cawjijel.org/agriculteur/312-la-fraise-a-jijel

Figure 6: la fraise de la région de l'Oued Adjoul

Tableau 25 : Répartition des superficies cultivées en fraise par commune en 2014

Commune	Superficies	Estimation	Nombre
	Plantées (ha)	Production (Qx)	d'Agriculteurs
S.ABDELAZIZ	97	29100	140
OUED. ADJOUL	57,8	17340	109
EL. KENNAR	8	2400	23
DJ.BENI. H'BIBI	35	10500	72
CHEKFA	3	900	8
EL AOUANA	2,22	666	2
EL.ANCER	39,48	11844	38
TAHER	0,32	96	1
EMIR A.KADER	2,56	768	1
KAOUS	0,44	132	3
TOTAL	**245,82**	**73746**	**397**

Source : C.A.W.J

Section 3 : Les acteurs locaux

1. Les services étatiques

1.1. La Direction des Services Agricole (D.S.A) : un besoin de décentralisation

« Au nombre de 48, elles sont implantées dans chaque chef lieu de wilaya. *La DSA a pour tâche essentielle, la mise en œuvre des prérogatives du Ministère* au niveau de la Wilaya, notamment en ce qui concerne la mission de pouvoir public *et celle relative au développement de l'activité agricole en particulier dans le sens de l'augmentation et de l'amélioration des potentialités existantes* »[143].

Son siège, à Jijel, se situe sur les hauteurs de la ville, dans la Cité administrative d'Ayouf. Elle est composée de différents services : la formation et la vulgarisation, le développement rural, les services vétérinaires, les statistiques agricoles, la réglementation, la protection du foncier agricole, les programmes d'études, l'investissement et la protection des végétaux, etc.

En résumé, elle représente le Ministère au niveau local. Créée dans le cadre de la décentralisation, elle est dirigée par un directeur des services agricoles.

1.2. Les subdivisions : manque de moyens humains et matériels

Chaque wilaya dispose en moyenne de 6 à 20 subdivisions, selon la spécificité et l'étendue de la surface agricole. Actuellement les subdivisions sont au nombre de 452 sur tout le territoire national, soit 48 wilayas, et chaque subdivision couvre entre une et 8 communes en moyenne.

---

[143] M.A.D.R, Lien : http://www.minagri.dz/structures_admin.html

Ces subdivisions sont au nombre de 9 dans la wilaya de Jijel. Leur mission est de rapprocher l'administration du citoyen, d'assurer le contrôle vétérinaire et agricole, de produire des statistiques et des rapports de situation, de réceptionner les dossiers d'aide, de remboursement et d'investissement et, pour finir, de veiller à l'application de la réglementation.

1.3. Délégué *Communal de l'Agricul*ture *: pour plus d'implication*

Il fait partie du Bureau communal d'hygiène. Il s'occupe de l'agriculture au niveau communal. Il veille sur la mise en œuvre des différentes actions et de la politique agricole du Ministère. En coordination avec les représentants de la commune. Il s'occupe des différentes aides de l'Etat aux agriculteurs sur le terrain. Il informe, conseille et fait de la prévention en ce qui concerne l'état sanitaire des végétaux, des animaux et de leur hygiène alimentaire en coordination avec le vétérinaire et l'inspection du Commerce.

2. Les acteurs mixtes

2.1. La Chambre d'*Agriculture* de la Wilaya de Jijel (C.A.W.J) : problème de reconnaissance du statut paysan

Les Chambres d'agriculture de wilaya ont été créées en 1991, dans le cadre des réformes gouvernementales, après la Constitution de 1989 et selon le décret exécutif N° 91-38 du 18 février 1991 portant Statut général des chambres d'agriculture. « Elles assurent la représentation globale de la profession, elles sont en ch*arge de la coordination, de l'information et de l'échange entre les* membres et entre ceux-ci et les institutions publiques ou privées dont les activités *sont en rapport direct ou indirect avec l'agriculture, elles participent à :*

- Organiser la profession agricole.

- *Mettre en œuvre des programmes de formation à l'adresse des* agriculteurs et des éleveurs.

- *Faciliter la diffusion de l'information scientifique, technique et* économique.

- Contribuer à promouvoir les produits agricoles et les labels algériens.

- *Encourager et accompagner les opérations d'exportation des produits* agricoles.

- Organiser les foires, expositions et concours agricoles.

- *Fonder une chambre d'agriculture par wilaya*

-Nommer des correspondants dans chaque commune pour constituer le réseau des professionnels[144]. ».

D'après le Directeur de la CAWJ, les missions de cette institution sont : l'organisation de l'activité agricole, la reconnaissance des agriculteurs, l'appui à la production, la vulgarisation, la formation, l'accompagnement, les tests de nouveaux produits et cultures[145].

Elle dispose d'un site internet dont le lien est en référence[146] pour informer les agriculteurs Nous avons constaté aussi la mise en ligne régulière de la mercurielle des prix de gros et de détail des fruits et légumes, des alertes aux différents risques et maladies, une explication des procédures pour avoir la carte

---

[144] Chambre Nationale d'Agriculture, Site officiel.

Lien : http://www.cnagri.dz/qui-sommes-nous.html

[145] Entretien avec le Directeur de la Chambre d'agriculture de Jijel, M. Zidane Yacine, au siège de la C.A.W.J, Jijel, le 13/09/2016.

[146] Chambre locale de l'agriculture : lien : http://www.cawjijel.org/

d'agriculteur et des procédures pour bénéficier des différentes actions des programmes de l'Etat.

2.2. Les coopératives agricoles *: défaut d'adaptation et* paralysie totale

A leur création, dans les années 1980, les coopératives étaient au nombre de 18 dans la wilaya de Jijel, leur nombre actuellement, n'est plus que de 6 spécialisées. En réalité, seule la coopérative de Kaous est active dans le domaine de l'apiculture. La situation dégradée de ces coopératives est due à l'échec de leur modèle de gestion collective et à l'anarchie qui les gère. Des spéculateurs ont occupé leur territoire et en ont saisi les équipements, des transactions illégales de leurs terrains ont été constatées ces dernières années. Les coopératives polyvalentes sont au nombre de quatre.

3. Associations d'agriculteurs et autres opérateurs agricoles

3.1 Associations : moins dynamiques et moins nombreuses

Elles sont au nombre de 18. Parmi elles, on peut citer l'association professionnelle pour l'irrigation agricole, la protection et la gestion des périmètres d'irrigation et des retenues collinaires, la culture des agrumes, les cultures maraîchères et l'association professionnelle de l'irrigation de la commune de Settara. Une association des producteurs de fraise a été créée en 2005, pour défendre les intérêts des agriculteurs et leur permettre de bien communiquer avec les différents acteurs.

3.2. Autres opérateurs agricoles

La liste des différents intervenants dans le domaine agricole est très vaste mais nous pouvons en citer quelques uns qui sont en contact direct avec les agriculteurs : la Conservation des forêts de la wilaya de Jijel qui s'occupe de la protection des forêts et de la mise en place des différentes actions en milieu rural comme la protection et la réalisation des pistes rurales, le reboisement, les aides aux activités agricoles rurales, l'exploitation forestière, l'aménagement des sources, la fourniture des plantations, l'habitat rural, etc.

L'Institut national de la recherche forestière (INRF), les Centres de formation professionnelle, l'Office national des terres agricoles (ONTA), la Direction de l'hydraulique, la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA), qui s'occupe du financement et de l'assurance agricole, la Banque d'agriculture et de développement rural et d'autres opérateurs comme les importateurs de matériel et d'animaux, le corps vétérinaire, et les exportateurs des produits agricoles, les transporteurs et vendeurs en détail des produits issus de l'agriculture.

En conclusion

L'agriculture fait partie du secteur primaire et lui fournit des matières premières et des produits de consommation finale. Le rôle de l'Etat est de faire adopter une politique agricole qui coordonne ces différents acteurs (la chaine de valeur) pour optimiser et rendre efficace ce secteur et assurer l'approvisionnement des citoyens en produits agricoles de bonne qualité et au meilleur prix, tout en assurant des revenus stables aux producteurs.

CHAPITRE III

AGRICULTURE FAMILIALE ET MONDE RURAL JIJELIEN : QUELS ENJEUX ?

Introduction : société de recherche et contexte des entretiens

Une population plutôt vieillissante

Afin de réaliser nos entretiens sur le terrain pour la collecte de données socio-anthropologiques, économiques et politiques, nous avons choisi une population définie selon des critères que nous pensons indispensables et pertinents composée de paysans pratiquant une agriculture familiale en activité principale ou en pluriactivité.

Nous avons choisi 33 chefs d'exploitation familiale rurale, de sexe indifférent, masculin en majorité. L'âge des interviewés a été choisi aléatoirement. Il suffisait que l'interviewé soit marié et chef de famille. Il habite et pratique son activité dans la wilaya de Jijel. Il est soit locataire, soit propriétaire ou concessionnaire de terres.

Le tableau suivant donne une idée sur l'âge de la population interviewée :

Tableau 26 : Les tranches d'âge de la population de recherche

Age	Nombre de chef d'exploitations
(20 - 29)	0
(30 - 39)	2
(40 - 49)	10
(50 - 59)	3
(60 - 69)	10
(70 - 80)	8

Graphique 6 : Les tranches d'âges de la population de recherche (33 individus)

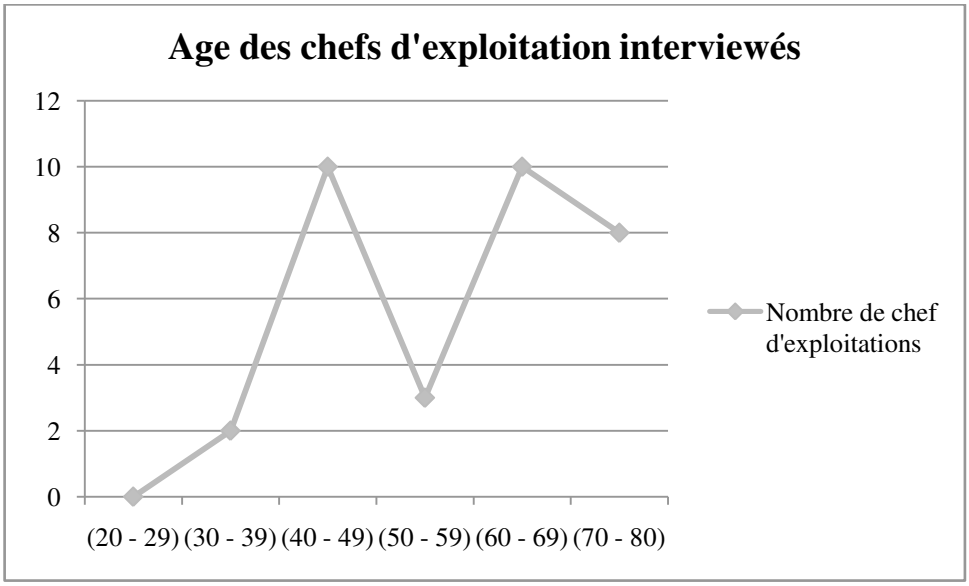

Nous constatons que l'âge de la majorité de la population est supérieur à 60 ans ou se situe dans la tranche des 40/49 ans. Dans le premier cas, nous pouvons expliquer cela par la logique sociale locale, c'est-à-dire, le patriarcat ; la lignée des frères et sœurs est obligée de se soumettre aux ordres du père de

famille, pas dans le sens péjoratif du terme, mais pour la qualité de la gestion des biens familiaux. D'un autre coté, l'explication peut peut-être venir de la façon dont on accède au foncier lui-même, c'est à dire à la propriété. Tant que le père détient l'exploitation, c'est lui qui en assure la gestion, dans la majorité des cas, bien sûr, avec l'aide de ses enfants ou petits enfants.

Les prix du foncier ont flambé depuis les années 1980. Les jeunes propriétaires sont très rares, car les surfaces cultivables sont limitées surtout dans une wilaya comme celle de Jijel. A titre de comparaison, le prix du mètre^2 de terre agricole dans la wilaya est passé de moins de 100 DA/m^2 dans les années 1980 à plus de 5 000 DA/m^2 de nos jours.

Dans le deuxième cas, c'est-à-dire celui des chefs d'exploitation dont l'âge se situe entre 40 et 49 ans, ce sont les héritiers des parcelles de leur père, reçues en division ou en indivision. Ils sont tous pluriactifs.

Les exploitations dont il sera question sont disséminées sur le territoire de la wilaya de Jijel, en hauteur ou dans les plaines côtières. Elles couvrent des superficies différentes pouvant aller de moins d'un hectare à plusieurs hectares.

Trois femmes veuves, devenues ainsi chefs d'exploitation, font partie de l'échantillon des interviewés. Car on sait que, dans la société locale, tant que l'époux est vivant et peut travailler, la gestion de l'exploitation lui revient. Les femmes participent à la gestion interne de l'exploitation tant que les employés sont membres de leur lignée. Tout ce qui ressort des échanges avec l'extérieur est géré par l'époux ou, à défaut, par l'un de ses fils ou petits fils. Nos chefs d'exploitation sont tous mariés, les 3 femmes, elles, sont veuves.

Contextes chargés d'événements

Nous avons choisi de parler des entretiens qui nous ont paru les plus marquants. Nous avons constaté des problèmes liés au foncier chez un quart

d'entre eux et des différends qui portant sur la propriété ou sur les limites des exploitations. Nous sommes aussi tombés sur une exploitation dont le cheptel bovin avait été ravagé par la fièvre aphteuse, en 2014.

Autre problème, les incendies de forêts dans les régions montagneuses, ce qui est le cas pour une des exploitations choisies. Cela a mis l'accent sur l'importance des catastrophes naturelles dans la vie paysanne et plus précisément sur son économie.

Deux de nos exploitations étaient menacées d'expropriation pour permettre la réalisation d'une autoroute, entre Jijel et Sétif. Un de nos interviewés a été interrogé alors qu'il avait été victime d'une blessure au pied en tombant dans son champ.

En ce qui concerne les entretiens avec les responsables des différentes institutions concernées, nous avons trouvé des difficultés d'accès aux statistiques ainsi qu'au Président de la Chambre d'agriculture. Après plusieurs demandes, il a finalement accepté de nous accueillir mais ne nous a pas fourni certaines des dernières statistiques. Par contre le Directeur du domaine a mis, à notre disposition, les documents et informations nécessaires.

Section 1. L'Exploitation familiale rurale locale : statuts différends, problèmes variés

1. Caractéristiques : La petite taille domine

La majorité des exploitations rurales de la région, ont un point commun qui est leur petite taille comprise, en général, entre 4 et 5 ha. Les exploitations rurales familiales dépassent rarement les 2 ha. La taille moyenne globale des exploitations que nous avons choisies est de 2.6 ha. Dans notre étude, on peut distinguer deux types d'exploitations : les exploitations de type EAC et celles de type EAI, (appelées actuellement les exploitations de concession[147]). Elle est la plus grande des exploitations privées avec, dans notre cas, une moyenne de : 5,5 ha. En général elle se trouve dans les zones plénières des rives de l'Oued Djendjen, l'Oud Nile, Oued el Kebir, Ledjneh, Beni Belaid, El Mzair. Ce sont les anciennes terres des familles locales expropriées pendant la période coloniale, pour créer des fermes coloniales aux nouveaux colons européens, surtout après l'insurrection de Mokrani et l'instauration de la loi de Sénatus-consulte du 22 avril 1863.

Après la loi du Sénatus-consulte du 22 avril 1863, ces terres ont été récupérées par le Fonds de la Révolution agraire, dans les années 1970. Après la redistribution des terres issues du domaine privé de l'Etat, dans les années 1980, de nombreux anciens fellahs, salariés, ont bénéficié de ces terres pour les exploiter individuellement ou collectivement. D'autres terres leur ont été rajoutées, ce sont les terres de défrichement massif des années 1980.

---

[147] La loi n°10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État a été publiée dans le Journal officiel n°46 du 18 août dernier.

Figure 7: Une exploitation familiale à Ouled Rabeh

C'est le cas de Mr. BHS :

« *C'est une exploitation, que nous avons eue dans le cadre d'un contrat de concession. Elle appartient à l'Etat, mon père a travaillé à l'agriculture «* fel Koumité » (Ndr. Les anciennes coopératives agricoles socialistes) *c'est une* exploitation collective, nous sommes un groupe de 7 fellah. Nous sommes *entourés d'exploitations individuelles privées et appartenant à l'Etat* ».

Pour le deuxième type d'exploitation, il s'agit d'exploitations privées, en général, des terres d'héritage familial dans des régions montagneuses ou à coté de petits ruisseaux. Par sa nature, et son histoire, les terres familiales et celles des régions montagneuses subissent une grande pression démographique et sont dans une situation très complexe de terres divisées, les autres pouvant être en indivision, en exploitation plutôt coutumière que légale. Ce sont des exploitations

qui, dans les meilleurs des cas, ne dépassent pas l'hectare. Dans notre cas, la moyenne est de : 0.5 ha. trop petit pour faire une exploitation moderne, ou pour dégager des revenus, sans faire appel à la pluriactivité.

Pour Mr. BLM :

« *A l'origine notre terre est une terre de domaine, mon grand père maternel l'avait acquis en 1968 et l'avait donnée à mon pèr*e. Au début cette *parcelle n'était pas grande mais mon père l'a élargie en défrichant la forêt et les* broussailles. Et depuis nous avons planté des arbres et construit une maison. *L'Etat n'a jamais réclamé cette terre. Pour les papiers, nous n'avons qu'un* document qui témoigne que cette terre est celle de mon grand père maternel ».

Des conflits de voisinage et de délimitation entre les différents exploitants, sont présents chez presqu'un quart de cette population. Ils ne sont qu'un reflet du manque d'extension possible de ces petites exploitations.

C'est le cas de Mr. BBD :

« *C'est une propriété d'Etat, à l'origine, un cimetière qui appartenait à l'APC, mais il ne s'agit pas d'une terre Habous. Elle est délimitée par la* propriété des héritiers Mt, d*'un coté et de l'autre coté par la propriété des* héritiers Crh. Les deux ont vendu leur terre il y a 3 ans. Nous sommes en conflit *judiciaire avec l'acheteur Brg. car il veut prendre notre parcelle. Elle n'est pas à* lui, elle *est à l'APC, qui ne l'a jamai*s réclamée. Je ne sais pas, comment il *pourrait se permettre de s'approprier cette parcelle alors qu'elle est cadastrée* avec un numéro différent de la parcelle achetée par Monsieur BGN »

Du point de vue technique, nous avons observé, dans la plupart des exploitations privées de petites dimensions, un travail rudimentaire et traditionnel des terres. Un manque de moyens techniques compréhensible dans ce type d'exploitation dans laquelle, le travail est assuré par la famille.

L'autre problème de ces exploitants est de ne pas être reconnus officiellement par ce statut, ne détenant même pas de carte d'agriculteur. Cette non reconnaissance est due au statut de leurs terres car, pour avoir la carte d'agriculteur, il faut un acte de propriété, un acte de location ou de concession. D'autre part leur niveau d'instruction est faible et leur méconnaissance des lois est presque totale.

Cette situation devrait susciter, de la Chambre d'agriculture locale, une reconnaissance réelle des agriculteurs, par des sorties de terrains, surtout dans les communes récemment cadastrées.

2. Organisation du travail (famille et travail agricole)

Dans ce chapitre, nous allons aborder l'organisation du travail agricole et la répartition des différentes tâches entre les membres de la famille. Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, Lamarche fait de la famille dans les milieux ruraux, l'unité de production par excellence. Nous allons aussi montrer l'importance de la solidarité, de l'égalitarisme et de la lignée, comme facteurs importants dans le fonctionnement de l'exploitation familiale rurale et les rapports entre ses individus.

Dans la société que nous étudions, nous trouvons deux types de solidarité : une solidarité qui s'exprime dans la famille élargie, c'est-à-dire entre les membres des familles paternelles et maternelles et la solidarité qui s'exprime au sein de la famille dite « nucléaire ». Dans le cas de la famille élargie, la solidarité concerne surtout la terre et sa surveillance, l'échange d'outils et la cueillette des olives.

Nous pensons avoir observé une sorte de désolidarisation et une tendance à l'individualisme dans les cas de mariage et de la venue de la femme d'un frère. Nous expliquons cela soit par le fait que la nouvelle venue pousse son époux à se débarrasser de sa famille pour mieux gérer son budget et leur vie commune, soit que les parents eux-mêmes libèrent leur fils pour ne pas avoir à endosser la

responsabilité de son foyer. Il existe, traditionnellement un comportement de la mère qui se lit comme suit : « Soit, tu restes avec nous et nous mangeons dans la même assiette, soit tu pars et tu prends la responsabilité des dépenses de ton foyer ! »

C'est l'exemple de BLM :

« Vous savez *! Moi je suis l'ainé, je me suis marié en 1993. En 199*5, je me suis séparé de la vie collective familiale (à cause des problèmes familiaux entre *ma mère, mon père et ma femme). Mes frères, à l'époque, étaient encore célibataires et vivaient avec mes parents. C'est pour ça que mon père m'a donné* mon morceau de terrain ».

Au niveau de la famille nucléaire, les solidarités et la distribution des différentes tâches se font selon le sexe, l'âge et la situation professionnelle des membres de la famille. En ce qui concerne les parents, dans tous nos cas, le père et la mère participent, sauf dans les exploitations de type EAC. Selon nos observations et nos conclusions, c'est l'absence de liens familiaux entre ses membres qui les empêchent de participer. Malgré des années de travail ensemble, la confiance à ce niveau reste faible.

C'est le cas de BHLS :

« *Il est strictement interdit aux femmes (épouses et sœurs) de travailler* ici. Ma mère est une femme au foyer, elle est analphabète ».

La répartition des tâches, dans la majorité des cas, se fait comme suit :

Le père ou le frère qui s'occupe de l'exploitation assure les tâches les plus difficiles physiquement, comme la préparation du sol, le labourage, la clôture, la taille des arbres, les achats et la vente des produits, les relations avec l'environnement extérieur. De plus, l'homme s'occupe des animaux, des constructions, et des arbres.

La mère ou la femme s'occupe de la plantation, du binage, de la traite des animaux et de la cueillette. Elle s'occupe en général du potager.

Pour les enfants, dans la majorité des cas, les filles ne participent pas aux travaux de l'exploitation sauf, pour prêter main forte dans les périodes de récolte des olives ! Cette tendance est due aux traditions patriarcales de la région, par lesquelles les filles ne participent aux travaux agricoles qu'en cas de nécessité extrême. La majorité des jeunes filles, actuellement, suit des études universitaires ce qui les extrait du milieu familial. Cela est motivé par la recherche d'un statut social, d'un titre qui, même si elles ne travaillent pas, leur apportera une valeur ajoutée et améliorera leurs chances de mariage. Les jeunes qui cherchent à se marier préfèrent les jeunes filles instruites.

Pour les garçons, la situation est très variable. Nous trouvons trois catégories : ceux qui participent à l'exploitation agricole, ceux qui participent occasionnellement, et ceux qui ne participent pas.

Pour ceux qui participent : en général, il s'agit de l'aîné ou d'un garçon qui a pris la relève de son père âgé ou malade. Ils sont alors les vrais chefs de l'exploitation.

C'est le cas de SBJS :

« *Je travaille avec mes 2 fils, moi je m'occupe des arbres, ma femme et mes filles s'occupent de la récolte des olives, du nettoyage des lieux et de la traite* du lait. Mes fils eux participe*nt à tout, surtout contribuent à s'occuper des* animaux.».

Pour M. BGN,

« *J'ai un enfant conducteur d'engins de travaux publiques, et l'autre travaille comme manœuvre dans un chantier de construction, Mon enfant Saïd est* toujours là, il dort même de temps en temps ici, et a même une télévision dans la *maison d'à coté, je lui ai installé un climatiseur (...) c'est lui qui a choisi de*

*travailler ici, il aime bien son travail. Tu ne peux pas forcer quelqu'un à faire un travail pareil, c'est l'amour du travai*l qui le pousse à faire ça ».

Ceux qui participent occasionnellement sont des élèves, étudiants ou travailleurs salariés dans la majorité des cas qui ne disposent que de leur temps libre pour l'exploitation.

C'est le cas, d'A. BJT :

« A la saison d*es récoltes, mes filles m'aident. Un garçon, mon fils ainé est marié, il travaille comme agent de sécurité à la mairie et m'aide de temps en* temps, surtout il me ramène en voiture. De temps en temps, mes gendres et mes neveux aussi ».

Ceux qui ne participent pas du tout dans le travail de l'exploitation ne le font pas, pour différentes raisons : soit parce qu'ils constatent que le travail agricole n'apporte pas grand chose et qu'il ne suffit même pas aux besoins de la vie quotidienne, soit parce qu'il est très pénible, ou parce qu'ils trouvent qu'il s'agit d'un travail archaïque, bon pour les personnes du 3^{e} âge.

Mais on peut aussi trouver des parents qui ne laissent pas travailler leurs enfants dans l'exploitation parce qu'ils pensent qu'ils ne sont pas faits pour ce travail, sorte d'auto dévalorisation d'eux-mêmes.

3. Des cultures évolutives et en adaptation permanente

Dans l'ensemble des cas étudiés, la polyculture est l'activité dominante. Il s'agit alors de cultures maraichères, d'arboriculture, d'oléiculture, d'apiculture, de différents élevages, de la production de lait ou d'aviculture.

La céréaliculture a entièrement disparu de la région étudiée pour des raisons de faible rendement à cause de l'humidité du climat (trop de précipitations) ou à cause de la présence de maladies céréalières. Il faut dire aussi

que la taille des exploitations est beaucoup trop petite pour permettre ce type de culture d'autant plus qu'elle est la spécialité des hauts plateaux tout proches et que l'Etat importe des céréales.

Les cultures, dans la région, changent de nature avec le temps. Dans les années 1980 et 1990, on cultivait le maïs, le raisin de table et la banane dans les serres tunnels. Puis, il y eut la période des légumes sous serres et de la tomate. Ces 5 dernières années, nous avons observé un grand développement de l'apiculture, de l'oléiculture et l'intégration de la culture intensive de la fraise sous serres.

Dans un entretien que nous avons eu avec Monsieur Zaddame, Directeur de la Chambre d'agriculture, ce dernier a précisé : « Nous avons un problème de *plants de fraise, qu'on importe (d'Espagne). 17 variété*s de fraise sont cultivées par les agriculteurs de la région, La culture est de type intensif, sur 325 ha. Entre 600 à 900 gr par pied. La serre entre 2 300 à 2 400 pieds ».

Figure 8: Culture de la fraise sous serres tunnel à la région de Sidi Abdelaziz

Section 2. Mon exploitation assure ma survie, mais pas ma vie

Introduction

Dans notre zone d'étude, la pluriactivité est très pratiquée, soit par le chef d'exploitation lui-même ou par des membres de sa famille. Nous désignons par pluriactivité : « *toutes les formes d'activité productives exercées par les membres d'un «* ménage exploitant » *en dehors de l'activité* végétale ou animale, qui justifient sont identification comme exploitant agricole » [148]. Cette pluriactivité est exercée dans une sorte de distribution des rôles au sein de la famille paysanne. Nous allons distinguer deux types d'exploitation : l'exploitation « archaïque », de petite taille et pluriactive d'un coté et, de l'autre une exploitation plus grande et plus moderne « mono active ».

Dans le cas de la première, le chef d'exploitation est, en général, salarié, artisan, commerçant ou ex-salarié en retraite et dispose d'un revenu extra-activité. Il travaille la terre pour compléter ses revenus ou par amour et nostalgie.

C'est le cas de BKS

« *J'aime l'agriculture que je pratique pour occuper mon temps vide. De plus, cela m'aide dans les dépe*nses. Au moment de la récolte, je lui consacre deux mois. Ordinairement, trois heures par jour, tous les jours. Je travaille doucement, je ne me plains pas ».

C'est aussi le cas d'AMH

---

[148] N. Bourenane et autres, La question de la pluriactivité en Algérie, en France, au Portugal et en Tunisie, p. 24.

*«J'ai un garage, je suis frigoriste, donc le froid c'est mon acti*vité *principale, l'agriculture vient en seconde place. Car le travail dans le froid est un travail de la saison chaude (été) (...)* Elle (son exploitation) est plantée *d'oliviers, et je possède de nombreuses ruches. Nous avons plus de 200 oliviers,* quelques caroubiers, un potager dans lequel je plante des légumes pour la maison (pommes de terre, oignons, ail, fèves, petit pois), en saison de pluie. *L'oléiculture et l'apiculture sont mes activités principales. Pour le potager il est* destiné à la consommation familiale. Pour le miel, en année normale, je produis entre 80 et 100 kg de miel. Je vends le kg à 3 *000 DA. Mais l'année dernière, c'était la sécheresse, je n'ai rien vendu. Je ne fais pas d'élevage, faute de place* ». Dans ces deux cas, ce sont les chefs d'exploitation eux-mêmes qui sont pluriactifs.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, c'est-à-dire l'exploitation dont le chef ou les membres de sa famille sont mono-actifs, les raisons peuvent en être différentes mais on peut deviner que, dans ce cas, l'exploitation est généralement de grande taille, moderne et adepte de la pluriculture. La grande taille de l'exploitation permet de varier l'activité agricole et l'élevage et donc de multiplier les ressources de la famille paysanne.

C'est le cas de l'exploitation de HMD

« *C'est une EAI (contrat de concession de 40 ans renouvelable), de 9.4* ha. dont 5000 m^2 *sont réservés à l'élevage bovin, 1 ha est réservé à l'élevage* aviaire, 130 m^2 *réservés à l'habitat, à l'apiculture, à l'abattoir avicole,* à *l'oléiculture, aux arbres fruitiers et au commerce des poulets et des œufs* ».

Donc lui et son fils ainé consacrent tout leur temps au travail dans l'exploitation. Un autre enfant s'occupe de la vente de produits tels que la volaille et les œufs dans un magasin du centre ville. Les filles sont à l'université et ne participent qu'à la récolte des olives. « Je distribue le travail aux membres de ma famille, il *y a ceux qui s'occupent des poulets, les autres*, des vaches et de *l'agriculture* ».

Dans ce cas, nous voyons que quand l'exploitation familiale génère assez de revenus, les enfants sont impliqués dans ses activités mais moins l'exploitation génère de ressources plus la pluriactivité est présente. De plus, d'autres secteurs d'activité comme le BTP, l'administration, l'enseignement et le commerce (cette dernière activité due au boom de la consommation) lui font concurrence. Ces différents facteurs sont les causes du vieillissement de la population active dans les exploitations familiales agricoles. Ajoutons à cela la modification des modes de consommation qui ressemblent de plus en plus à celui des citadins. Un autre phénomène très important au niveau de notre terrain d'étude et qui encourage la pluriactivité est l'apport financier de l'immigration et donc la possibilité d'intégrer du nouveau matériel et de nouveaux modes de consommation qui séduisent les nouvelles générations.

Pour nous, la pluriactivité se résume à deux aspects : l'un que nous appelons : l'effet d'éponge, «the sponge effect », jouant un rôle positif qui permet à la famille paysanne d'alléger la pression sur l'exploitation familiale en matière de ressources et, de l'autre coté, il permet de développer l'exploitation en assurant sa survie par l'achat de différents intrants, et l'acquisition de nouveaux matériels et techniques.

L'aspect négatif de la pluriactivité au niveau local est la concurrence des secteurs d'activité en matière de main d'œuvre. La pénibilité du travail agricole encourage les jeunes (et même les moins jeunes) à aller travailler dans le tertiaire ou le salariat. A ce niveau, nous espérons vraiment qu'une technicité et une mécanisation plus rapides encouragera les nouvelles générations à retourner à la terre.

Tableau 27 : Chefs d'exploitations et pluriactivité

Activité principale	Nombre d'individus
Exploitant agricole	12
Commerçant	3
Artisan	3
Salarié	6
Retraité	9
Total	**33**

Graphique 7 : Chefs d'exploitation et pluriactivité

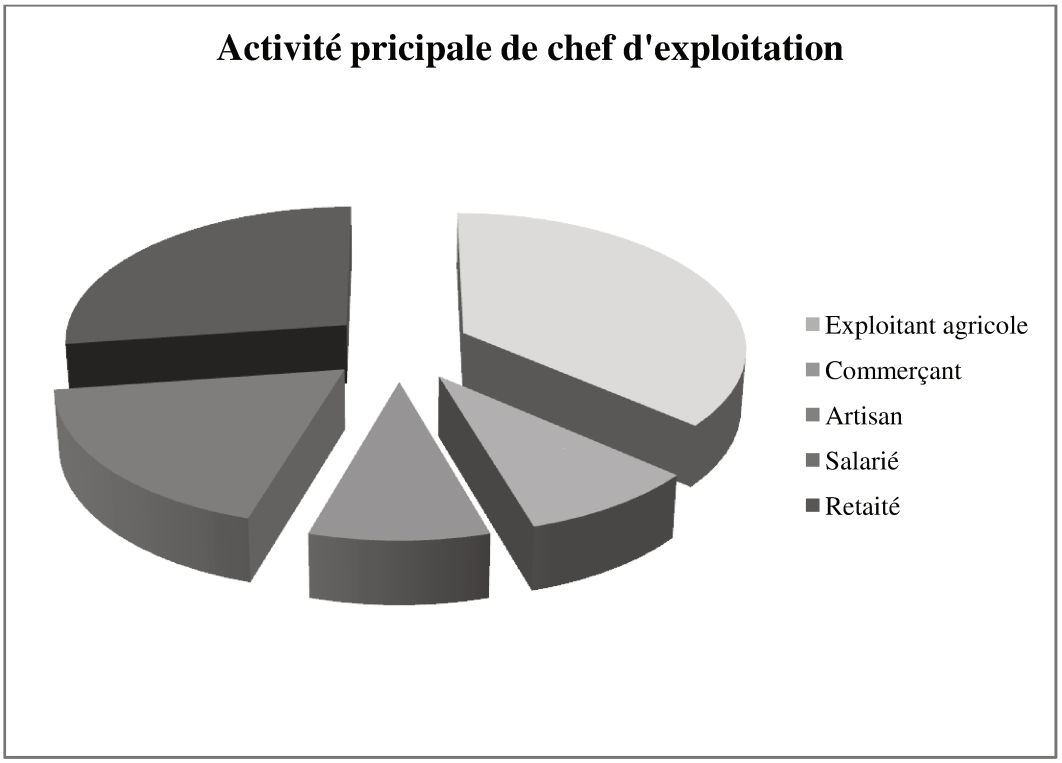

1. L'artisanat victime de produits manufacturés moins chers

Le travail artisanal dans la vie rurale est très important à cause de l'utilisation d'outils pour l'exploitation agricole et la transformation des produits ruraux. Dans la société qui constitue notre terrain d'étude, nous avons observé une quasi-disparition de l'artisanat, sauf dans deux cas, celui dans lequel le chef d'exploitation est frigoriste de métier, ce qui lui donne l'occasion de bricoler quelques outils et de faire des réparations au chalumeau et celui dans lequel le fils du chef d'exploitation est soudeur de métier. Il fabrique alors les petits outils dont son père a besoin, effectuant de temps en temps des travaux de clôture.

Il est de notoriété publique que le travail de forge a disparu de la région en faveur des ateliers de soudure. Ils y sont nombreux. Les agriculteurs amènent leurs outils à réparer chez eux. Ainsi ces ateliers fabriquent quelques outils qu'ils

vendent aux agriculteurs. Pour le reste, les exploitations s'approvisionnent en petits outils et matériels dans les quincailleries.

2. Le commerce : assure des revenus supplémentaires à la famille paysanne

La pluriactivité dans le domaine du commerce est exercée, en général, par un membre de la famille paysanne exploitante, le plus souvent par le fils du chef d'exploitation.

C'est le cas surtout des exploitations qui pratiquent l'élevage comme dans le cas de SBJT dont les fils vendent de la viande bovine dans une boucherie, au centre du village. Cette viande provient majoritairement de l'exploitation « les animaux, je les vends sur le marché à Taher, en partie ; *ces derniers temps j'ai* ouvert une boucherie dans le centre de la commune, pour vendre la viande qui *vient de ma ferme. J'ai baissé les prix de 15%*, par rapport aux autres bouchers. Pour le lait, je le vends à la laiterie de Tassoust ». C'est le cas aussi de HMD, qui vend la viande et les œufs qui proviennent de son exploitation.

3. Le salariat et les retraités : activité des chefs des petites exploitations

Presque la moitié de nos chefs d'exploitation sont salariés ou ex-salariés en retraite. Cette situation résulte du besoin de sécurité dans la vie. Car, le plus souvent, le travail agricole n'assure/ni n'assurait assez de ressources pour les besoins de la vie quotidienne.

Ce besoin de pluriactivité est très visible chez les salariés, puisqu'ils disposent des fins de journées et des week-ends pour s'occuper de leur exploitation car, le plus souvent, ce sont des exploitations de petite taille. L'autre

catégorie est celle des retraités. Selon leurs réponses, le travail à l'exploitation les aide à rester actifs dans la vie, car il y a un grand manque d'occupations du troisième âge. De plus, ayant un revenu stable, aussi modeste soit-il, ils se consacrent au travail agricole pour compléter leurs besoins financiers.

Un autre motif est l'amour du travail de la terre et la nostalgie de la vie d'autrefois, c'est le cas d'ABJT : « *J'aime l'agriculture et j'y occupe mon temps* vide. En plus, *cela m'aide dans les dépenses. Au moment des récoltes, 2 mois.* Ordinairement, 3 heures par jour, tous les jours. Je travaille doucement, je ne me plains pas ».

Presque les mêmes motivations pour Mme NSLH retraitée: « *J'aime travailler, j'ai vécu comme ça*, la terre est un grand plaisir et je me défoule bien quand je viens ici. Un jour par semaine et un mois pendant la récolte des olives. *J'aime ce travail, mais comme tu vois ma santé et mon âge, me ralentissent ces* dernières années ».

Section 3 : La femme et l'enfant

1. La participation des femmes au travail agricole : les moins jeunes plus que les jeunes

La femme jijelienne est un acteur très dynamique dans l'exploitation paysanne traditionnelle. Sa présence est très importante, surtout après son mariage et la fondation de son nouveau foyer. Par contre la femme majeure, avant son mariage, est moins présente. Cette situation reflète le caractère patriarcal de la société jijelienne et les mutations de ces dernières décennies. La présence de la femme dans l'espace publique est plus marquée. Son niveau d'instruction augmente d'année en année. Donc les jeunes femmes, en majorité, suivent des études supérieures, jusqu'à l'âge de 23 ou 27 ans pour celles qui suivent des filières plus longues, comme médecine. Elles sont donc plus impliquées dans les études et les autre parcours professionnels que dans le travail, au sein de l'exploitation.

Mais ce constat, ne nous permet pas d'ignorer leur participation ponctuelle dans l'activité de l'exploitation surtout en période de récolte et de cueillette des olives car cette activité est restée complètement manuelle, et la tradition en exige un travail collectif familial.

Dans notre cas, nous avons remarqué que la présence de la femme et, particulièrement, de l'épouse du chef d'exploitation est plus marquée dans les exploitations traditionnelles de petite taille.

C'est le cas par exemple d'AZRL

« Ma femme, elle, sait bien travailler, elle a appris à travailler dans son environnement, car avant, elle habitait la montagne. Au moment du mariage, je *l'ai choisie parce qu'elle avait travaillé la terre* ».

Nous trouvons même des femmes pluriactives, comme la femme de BLM : « *Elle donne des cours d'alphabétisation à des seniors. Avec une*

association d'alphabétisation. (30 heures par mois) (...) pour ma femme c'est moi qui lui avais appris (à cultiver) (...) Maintenant elle est très dynamique, je ne vous *mens pas, je suis très satisfait de ma femme, j'ai trouvé ce que je cherchais. Je remercie Allah. Elle m'aide partout à l'intérieur comme à l'extérieur* ».

En ce qui concerne la participation des enfants qui est évidemment plus forte pendant les vacances scolaires. Nous ne trouvons pas de statistiques sur cette participation. Dans notre cas, nous ne l'avons pas rencontré.

2. Les évolutions temporelles et spatiales : vers la femme entrepreneure

L'étude de la dynamique de la société locale, nous a permis de tirer quelques conclusions par rapport à son évolution dans le temps. La participation des femmes et des enfants dans le travail agricole n'a cessé de diminuer. Déjà le secteur agricole n'attire plus grand monde et surtout peu de main d'œuvre féminine.

Les statistique ONS de septembre 2015 montrent que, seulement 6% de la main d'œuvre agricole est féminine et donc plus de 94% masculine. A titre de comparaison, dans le secteur des services et du commerce, elle représente plus de 30%[149]. Dans une société « conservatrice » et très patriarcale comme la nôtre, cette participation en tant qu'employée salariée est presqu'inexistante.

La présence de la femme jijelienne « mariée » à coté de son mari ou son père était davantage présente dans les décennies précédentes. Nous n'avons pas observé de présence féminine dans les exploitations familiales de notre terrain

[149] ONS, bulletin statistiques n° 726, « Activité emploi et chômage », Alger, décembre 2015.

Lien : http://www.ons.dz/IMG/pdf/DSEmploi0915.pdf

d’étude. Faute de statistiques précises au niveau local, cette présence se résume, dans quelques cas, à la femme du chef de l’exploitation et, dans d’autres cas, à des exploitations fondées dans le cadre de plans de développement rural, sous forme d’artisanat ou d’ élevage caprin, ovin, bovin et de micro projets artisanaux.

En ce qui concerne la présence féminine, elle ne se remarque qu’au niveau des petites exploitations familiales, et est très rare dans les grandes. Cette absence, dans le deuxième cas, est liée à la présence d’équipements dans ce type d’exploitations.

Figure 9 : La femme chef d'exploitation

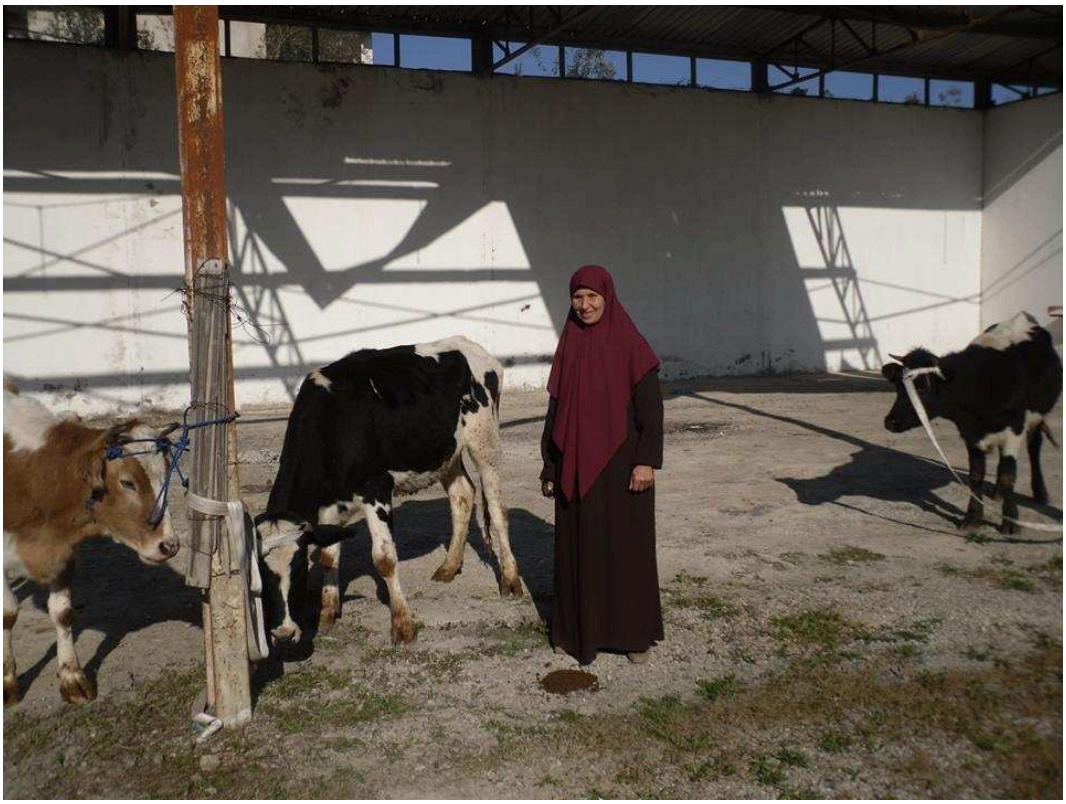

3. La valeur sociale du travail des femmes rurales : un changement de regard positif mais lent

Le travail de la femme dans les exploitations était très marginalisé et avait souffert d'une non-reconnaissance de la part de la société et de la famille. Cette vision était due à la nature patriarcale de la société maghrébine. Mais ces dernières années, avec l'apparition de la femme rurale/entrepreneur et la présence croissante des femmes dans le monde du travail, nous constatons une évolution du regard envers le travail de la femme en général et celui de la femme dans l'exploitation agricole en particulier. Ce changement est dû à l'évolution du niveau d'instruction de la société et à la place économique qu'occupe le travail agricole dans une région dont c'est la spécialité comme celle de Jijel.

4. La pluriactivité féminine : une pluriactivité ancienne qui manque de reconnaissance

La majeure partie des femmes des exploitations étudiées sont des femmes au foyer. Elle ne pratique d'activité agricole qu'avec leur mari. Nous en avons juste trouvé une qui travaille dans une association qui alphabétise les seniors. Et dans ses jours libres, elle travaille avec son mari dans les champs.

Par contre nous avons constaté que plus la femme se libère des soins aux enfants mineurs, plus elle sera présente dans les champs. Donc, en réalité, la femme du chef d'exploitation est pluriactive par définition, dans le sens où elle s'occupe des travaux ménagers, de l'éducation des enfants et des travaux des champs avec son conjoint.

5. Les enfants et le travail agricole : l'école est la priorité

Les enfants sont plus présents dans les périodes de vacances scolaires et pendant les week-ends. Cette présence se manifeste plutôt à la cueillette des olives et pour garder les animaux de temps en temps. Les parents interviewés préfèrent que leurs enfants s'occupent de leurs études plutôt que de les faire travailler aux champs. En effet, ils tirent fierté de leur réussite scolaire ou professionnelle et sociale.

Section 4. L'Etat: entre centralisation bureaucratique et manque des moyens humains

Introduction

Comme dans tous les secteurs stratégiques, l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole est primordiale pour son fonctionnement. Cette intervention, nous l'avons constatée dans l'organisation du secteur, le financement des projets, la planification, la gestion du foncier, l'organisation des filières, les installations hydrauliques et d'irrigation, la mise à disposition de matériel agricole, la formation et la vulgarisation, etc.

Comme nous l'avons vu précédemment, différents organismes assurent des missions au niveau local. Nous pouvons citer par exemple : la Direction départementale de l'agriculture, de l'hydraulique, la Direction des forêts, la Chambre d'agriculture, le Bureau communal d'agriculture, le Bureau communal des services vétérinaires, les Subdivisions agricoles. Dans le domaine financier, nous trouvons la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, le Centre Régional de Mutualité Agricole etc. ; dans le domaine de la formation, nous comptons quelques centres de formation professionnelle, le centre de formation dans le domaine des forêts de l'Oued Kissir et la Chambre d'Agriculture de Jijel.

En ce qui concerne notre étude, leurs interventions dans l'activité des exploitations agricoles familiales sont multiples. Nous avons vu le financement des ruches en apiculture, des bovins et vaches laitières, la fourniture des têtes de caprin pour une exploitation, le suivi médical des différents animaux est assuré par les services locaux vétérinaires. Nous avons constaté un manque de moyens et d'effectif pour ces derniers. Cela rend les différentes campagnes de vaccination et la couverture sanitaire animale très difficiles.

Mais l'unanimité des chefs d'exploitations agricoles en ce qui concerne ce rôle de l'Etat, est loin d'être acquise. Quelques uns se plaignent de la lenteur des procédures dans l'attribution des différentes aides. D'autres se plaignent des intérêts prélevés sur les crédits qui, pour eux, sont en contradiction avec les principes de la religion musulmane. D'autres encore se plaignent de la mauvaise programmation des aides et de la spéculation en ce qui concerne le soutien des prix des engrais. C'est le cas par exemple de NBFH :

« *Ils ont appelé ceux qui veulent des aides, mais nous nous ne l'avons pas fait (...) elles ne serviront à rien, c'est un crédit à intérêt. Ils disent qu'ils nous* soutiennent sur le prix des engrais, mais quand ils arrivent *à nous, c'est au prix* du marché à 6 500 DA, le quintal. Normalement on le paye 3 250 DA le quintal. *Mais ce n'est pas nous qui l'achetons en direct à l'usine, c'est le fournisseur qui l'achète et il nous le fait payer 6 500DA, c'est*-à-dire le double ! ».

Et il ajoute : « Pour les traitements, ils nous donnent le traitement contre la « mineuse *». Ils donnent selon les hectares. Mais je vois qu'il n'est* pas *nécessaire, là ou il faudrait qu'ils nous achètent des traitements*, ils ne le font pas, comme « Coragine » (c.-à-*d. Coragen, c'est un insecticide), il est cher, le* litre 12 *000 DA, et j'ai besoin d'un ½ litre par saison. Pour les services locaux,* hein *!! Si nous n'allons pas les voir pour le bon des engrais, ils ne viennent pas, Viennent ceux de la Cité administrative (la Direction de l'agriculture), une fois* par an, ils nous ramènent « les pastilles » de la tomate, qui sont des pesticides contre les vers qui attaquent les plants de tomate ; ils nous les ramènent au mois de j*uin. Ceux de la Chambre d'agriculture, ils viennent rarement, sauf quand les autres services viennent, juste pour montrer qu'ils travaillent. Par contre ceux de* la Mairie, tu les trouves entrain de dormir dans un café. Pour les formations ils ne les font pas, « Walou !», ils ont fait pour les apiculteurs, mais nous Non! ».

1. La définition des besoins des exploitations rurales : à l'initiative de paysan

La décentralisation de la planification et de la programmation, malgré les différentes recommandations et les instructions des différents plans, n'est pas vraiment visible. Cette situation est due essentiellement au manque de confiance de l'administration centrale envers ses représentants au niveau local. Toute aide ou action doit être accordée par le Ministère pour éviter tout détournement. Mais cela est la cause d'une lenteur des procédures et de la colère des exploitants agricoles. C'est le cas d'un chef d'exploitation qui avait déposé un dossier pour acquérir un tracteur dans le cadre de l'ENSEJ … ça fait déjà 3 ans que sa demande est déposée et il n'a pas encore eu son tracteur.

Dans la majorité des cas, c'est au chef d'exploitation lui-même ou à un de ses représentants d'exprimer ses besoins, et de fournir tous les documents et preuves pour bénéficier d'une aide ou d'un financement. Les aides en général sont définies par les différents programmes qui viennent du Ministère, à Alger et elles n'expriment pas vraiment les besoins sur le terrain. Car, dans notre terrain d'étude l'exploitation agricole a besoin, essentiellement, d'une reconnaissance de son existence surtout dans le cas des exploitations créées dans le cadre du défrichement forestier. Elle a besoin surtout de semences, d'engrais moins chers, et d'avoir un matériel adapté à la taille de l'exploitation et aux accidents du terrain.

2. Les différentes formes d'intervention au niveau local : un dynamisme qui manque en efficacité

Dans ce chapitre, nous n'allons pas lister les interventions de l'Etat sur le terrain mais nous allons donner une idée de ce qui est fait le plus souvent. Nous devons souligner la fréquence des visites de l'Office National des terres agricoles accompagné des services communaux et de la DSA pour vérifier la bonne

utilisation des terrains dans le cadre de l'activité agricole. Ces visites rentrent dans le cadre des dernières mesures de protection des terres agricoles contre l'urbanisation sauvage.

Des dizaines de maisons, construites illicitement sur des terrains agricoles, ont été démolies ces derniers mois en utilisant la force publique. Des terrains détournés par un importateur puissant, des parkings sauvages créés, le dossier de ce scandale est entre les mains de la justice. En 2015, 19 personnes sont présentées à la justice, pour détournement de foncier agricole à Jijel[150].

D'autres aides ont été données aux agriculteurs : encouragement à la production des vaches laitières, des crédits ont été attribués pour l'achat de ruches en apiculture, des arbres ont été fournis par la Direction des forêts, des plants pour la production de fraises ! Des interventions des services vétérinaires pour le suivi de la santé animale et la réalisation de différents prélèvements et vaccins.

---

[150] M. Bouchama, Détournement du foncier agricole, 19 personnes devant le juge à Jijel. L'Est Républicain 09/04/2015,

Lien : http://www.jijel.info/local/671-detournement-du-foncier-agricole-19-personnes-devant-le-juge-a-jijel

Figure 10: Le suivi vétérinaire gratuit des élevages, fait partie des actions de l'Etat

3. La perception de ces interventions par les familles paysannes : le poids de la taille de l'exploitation

La perception de ces interventions est très convergente. Car entre les intérêts des uns et des autres et les intérêts des acteurs locaux et de l'Etat, l'angle de vision n'est pas vraiment le même.

Prenons l'exemple de BKFZ, « *J'ai perdu un bon nombre de vaches* laitières ces derniers mois, mais *l'intervention de l'Etat été un peu tardive, en plus les dédommagements on été juste de 30 %, le vœu de 150* 000 DA, est estimé à 50 000. *D'un autre coté, quand j'ai besoin d'argent, j'amène le nécessaire chez* le fournisseur de crédit, et je le paye quand je vends la production ».

Un autre, pluriactif, qui possède une exploitation moins importante que le premier, (ABBD) : « *Je n'ai pas eu de visite particulière, juste une fois par les agents des Services agricoles communaux car j'avais demandé un so*utien *financier et ils m'ont donné 550* 000 DA, sous forme de ruches, et de matériel *adéquat. C'est un crédit bancaire et ma participation personnelle était de 10%. J'avais 2 ruches, ils m'en ont donné 20 autres. J'ai perdu des ruches car j'étais* partis à Illizi au désert ».

D'autres n'ont jamais eu le moindre contact avec les différents services de l'Etat. C'est le cas d'ABJT et de BBLM.

4. Une distribution des aides non équitable dont la victime principale la petite exploitation familiale

Le phénomène de fraude aux aides de l'Etat vers les agriculteurs n'est vraiment pas nouveau en Algérie. Pendant les différentes étapes de l'évolution de l'agriculture algérienne, nous avons entendu parler de scandales et de plaintes contre de faux fellahs, phénomène qui s'est maintenant installé dans la chronicité et peut prendre différentes formes dont les vrais agriculteurs et les petits exploitants paysans sont les premières victimes.

D'après M. Alioui, Secrétaire général de l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA), 70% des crédits accordés par l'Etat aux agriculteurs vont dans les poches de "faux agriculteurs. "*Ces derniers «s'enrichi*ssent au détriment des agriculteurs honnêtes qui, eux, ne bénéficient que de 30% des aides *de l'Etat (...) à titre d'e*xemple : *«la hausse des prix de la pomme de terre n'est pas l'œuvre des*

vrais agriculteurs, mais celle des personnes qui font du "business" avec ce produit de première nécessité[151] ».

Dans la zone que nous étudions, nous avons constaté des fraudes en plus d'une mauvaise distribution ou d'une distribution inéquitable. Nous avons trouvé que les grandes exploitations (en termes de surface) ont bénéficié plusieurs fois de différentes aides de l'Etat (en matériel, animaux, soutien aux engrais et en différents intrants, en batteries avicoles, en ruches, en collecteurs de lait, etc.). Les petites exploitations n'en ont, quant à elles, jamais bénéficiées, ou en ont bénéficiées une seule fois et, à ce moment-là, il ne s'agissait jamais d'une grande somme (environ 500 000 DA).

Nous attribuons cet état de fait à la non possession de titre de propriété par certaines petites exploitations. L'ignorance des petits agriculteurs en ce qui concerne leur droit à des aides et les lenteurs bureaucratiques confortent cette situation qui, dans un certains sens, arrange bien l'administration.

---

[151] L'Echonews, du 12 Aout 2012, Selon l'Union Nationale des Paysans Algériens « 70% des aides de l'Etat vont à des fraudeurs ».

Lien : http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/agriculture/70-des-aides-de-l-etat-vont-a-des-fraudeurs-28-08-2012-159434_291.php

Section 5 : La production de l'exploitation familiale

Introduction

Dans ce chapitre nous allons démontrer les différents moyens humains et matériels utilisés par la famille exploitante, pour réaliser les différents travaux au sein de l'exploitation rurale. Ensuite nous aborderons la question de la qualification et le niveau de technicité de l'exploitation. Et finalement nous présenterons les différents produits réalisés par l'exploitation rurale familiale.

1. Manque de moyens de production adaptés aux petites exploitations

Le type de matériel utilisé dans l'exploitation familiale agricole rurale, dépend de sa taille essentiellement et des capacités d'autofinancement, de financement et des subventions de l'Etat. A ce niveau, les difficultés bureaucratiques pour l'octroi de crédits et des aides dans le cas des grandes exploitations de type privée ou EAC et EAI sont souvent mentionnées dans les réponses des interviewés.

C'est le cas de M. BKFZ : « Je possède une machine à traire (trayeuse) et *des équipements. Le tracteur a été acheté avec mes moyens personnels. S'ils nous* aident, je voudrais acheter un camion ».

Les petites exploitations rurales familiales n'ont pas besoin de beaucoup de matériel car leurs faibles ressources ne le permettent pas. Elles louent des tracteurs, à l'heure si besoin est, pour les périodes de labours, de taille des herbes, etc.

Prenons l'exemple de NBFH qui n'a besoin que de petits outils, car la taille de son exploitation et sa situation au piémont d'une montagne ne lui permet pas d'utiliser de gros matériel : « *Je travaille d'une façon manuelle, j'utilise le crochet (en forme de U), une petite pioche, et c'est tout. (...) pour le moment je ne projette pas d'acheter du matériel car, mon exploitation n'est pas très* grande ! »

Nous avons observé une situation matérielle et technique meilleure des grandes exploitations privées ou de type EAI comparée à l'exploitation de type EAC. Ce contraste provient du système de gestion collective très compliquée de ce type d'exploitation. Par exemple, il n'est pas facile pour eux de décider d'acheter un tracteur puisque cela nécessite un crédit et, qui dit crédit dit engagement de remboursement ce qui, souvent, génère un conflit au niveau des intérêts individuels. D'un autre coté, actuellement, ce ne sont pas les chefs d'exploitation qui travaillent leurs terres mais leurs enfants et leurs petits enfants ou d'autres membres encore de leur famille et, parfois même, des étrangers à la famille qui louent le droit de concession. Il n'est donc pas si facile de trouver des arrangements.

De notre point de vue, ce type d'exploitations disparaitra, au profit des exploitations individuelles. Nous citons les déclarations de M. BHLS qui, en répondant à la question sur le matériel utilisé et celui nécessaire au fonctionnement de leur exploitation collective dit : « Pour le tracteur; on le loue, *et on le paye au nombre d'heures effectuées. On travaille à la main (à la* houe *الشطابية*). *Et l'irrigation c'est à la gaine (goutte à goutte), c'est très bien, p*lus facile. Un tracteur, même de petite taille, va nous aider beaucoup ».

Figure 11: Le recours à la force animale par manque des moyens adaptés aux petites exploitations

2. Un niveau de technicité faible

Comme toute l'agriculture algérienne, l'agriculture jijelienne souffre du manque de matériel agricole et de son infériorité technologique, malgré les efforts faits par les pouvoirs publics en fournissant de petits tracteurs adaptés aux petites parcelles mais dont le nombre ne couvre pas vraiment les besoins.

Mais le problème le plus important est le manque, pour ne pas dire la quasi-inexistence de matériel adapté aux petites parcelles, et le peu d'inventivité à ce niveau malgré l'existence de laboratoires de mécanique au niveau des Instituts de l'Université de Jijel. Mais la déconnection entre le milieu scientifique et le terrain n'est pas faite pour aider l'agriculture locale à ce niveau. Cette inadéquation de situation est due à l'organisation même du milieu universitaire, à l'absence de sociétés proposant des solutions technologiques. A part quelques importations d'huileries industrielles ou d'unités de transformation du lait, nous constatons un grand manque à ce niveau.

Dans notre cas, le niveau de technicité est archaïque au niveau des petites exploitations rurales familiales et juste un petit peu meilleure dans les moyennes et grandes exploitations. Ce manque d'outils adaptés peut être comblé par l'octroi de crédits bonifiés ou par des aides en nature. Une étude des besoins en matériels et l'adaptation de ces derniers aux exigences du terrain, est plus que nécessaire pour voir clair. L'expérience italienne, en matière d'adaptation et d'invention de matériel pour chaque type d'exploitation et de terrain, devrait inspirée les décideurs locaux.

Figure 12: La force humaine reste l'énergie principale de production en zones de montagnes

3. Le niveau de qualification de la famille paysanne en amélioration

En exploitation rurale familiale, le savoir-faire et la qualification de ses membres sont nécessaires pour fonctionner de façon durable. Tous les chefs d'exploitation dont nous parlons ici ont appris le métier avec leurs parents, d'autres l'ont acquis en travaillant comme salariés dès leur bas âge mais aucun n'était technicien agricole ou ingénieur.

Des sessions de formation obligatoires sont organisées par la Chambre d'Agriculture ou les services agricoles locaux, au profit des personnes qui veulent bénéficier des différentes formes de soutien étatique. Ce système de formation n'apporte pas grand chose aux agriculteurs car il est trop général – c'est l'opinion de tous nos interviewés - à l'exemple d'ABBD : « *Je n'ai pas fait de* formation, je suis formé, de plus, ils ne ramènent pas de nouveautés dans leurs formations (les services agricoles et la *Chambre d'Agriculture)* ».

Figure 13: Des apiculteurs en formation au centre des forêts de Kissir

4. Production dominée par les produits oléicoles, maraichères et élevage

Dans toutes les exploitations qui ont fait l'objet de notre enquête, nous avons trouvé une activité toujours présente, soit en activité principale ou

secondaire, c'est celle de l'oléiculture. La région est oléicole traditionnellement et l'olivier et son huile y sont considérés comme un mythe. Cette place occupée par l'olivier - appelé « l'arbre béni » dans la religion musulmane - et l'huile extraite de ses fruits dans la société locale jijelienne est ancestrale. Ajoutons à cela sa valeur nutritive et thérapeutique.

L'arboriculture fruitière, sous forme de figuiers, pommiers, orangers, abricotiers, cerisiers, amandiers, pêchers, poiriers, noyers, y tient aussi une grande place de même que les vignes, les cultures maraichères, la culture de la fraise qui se développe ces dernières année dans les grandes et moyennes exploitations. Il s'agit là d'une culture intensive encouragée par les pouvoirs publics qui fournissent les plants et le savoir-faire. L'apiculture est aussi très présente dans les petites exploitations rurales familiales, car elle ne demande pas de grandes surfaces mais juste de petits emplacements pour les ruches.

L'élevage avicole est présent dans les deux types d'exploitations familiales rurales. Les petites exploitations rurales utilisent, comme poulaillers, des garages ou des anciennes habitations fabriquées traditionnellement pour l'élevage sur sol des poulets alors que les grandes exploitations familiales bénéficient de vastes hangars, bien équipés et parfois même climatisés, et de batteries pour les poules pondeuses.

L'élevage bovin et celui de la vache laitière sont présents surtout dans les petites et grandes exploitations des plaines. L'élevage ovin peut exister dans quelques petites exploitations pour compléter les besoins.

Ce tableau résume les activités des exploitations objets de l'enquête :

Tableau 28 : Activités des exploitations agricoles

Activité	Nombre d'exploitations	Types d'exploitations
Oléiculture	33	Privée, EAC, EAI, CAAM
Culture maraichère	27	Privée, EAC, EAI
Arboriculture fruitière	28	Privée, EAC, EAI
Apiculture	5	Privée
Culture de la fraise	6	Privée, EAI
Aviculture	3	Privée, EAI
Elevage Bovin	9	EAI, CAAM, Privé
Elevage Ovin	2	Privée
Vaches à lait	12	EAI, Privée, CAAM

Graphique 8 : Nombre d'exploitations par activité

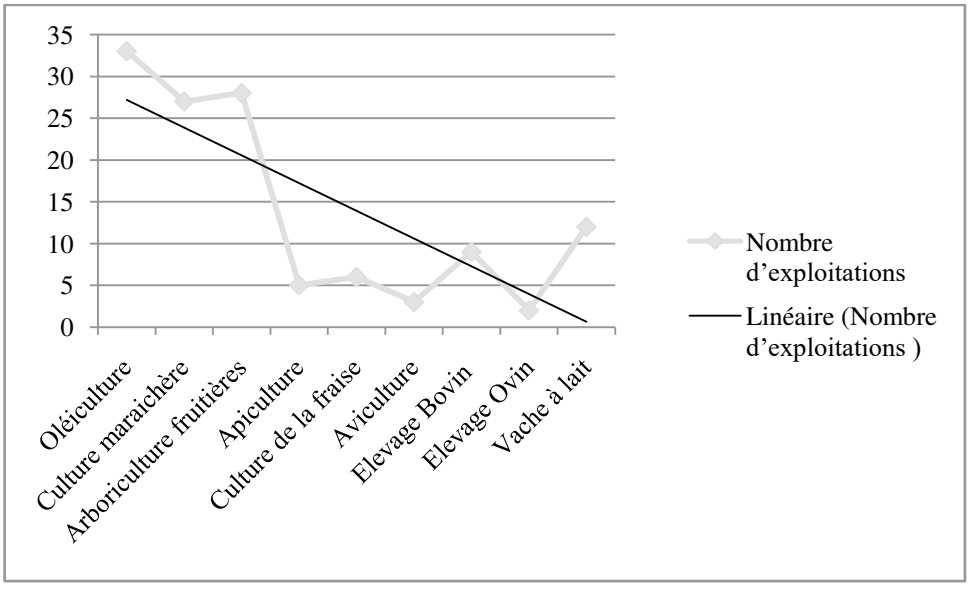

Graphique 9 : Activité des exploitations selon le type et les cultures

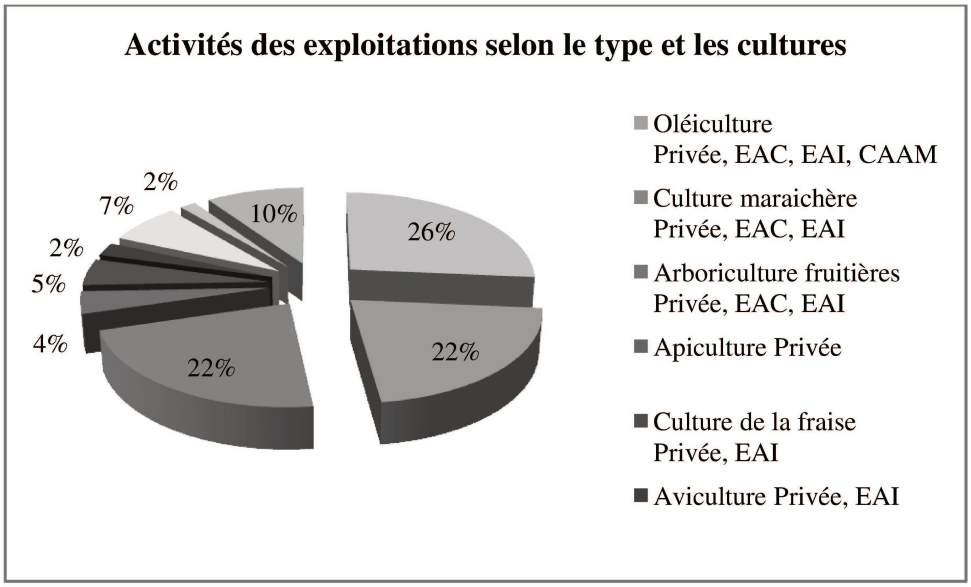

Figure 14: Une exploitation familiale à Ouled Rabeh

5. Une production destinée à l'autoconsommation

La production de la majorité des petites exploitations est destinée à la consommation familiale (autoconsommation) à l'exception de quelques produits comme le miel, l'huile d'olive et certains fruits alors que la production des grandes exploitations est majoritairement destinée à la vente.

Les exploitations dont la production est destinée à la vente, sont au nombre de 18. Elles sont toutes de taille moyenne ou grande. Les produits vendus sont de différentes sortes : les animaux à viande, surtout des ovins puis des poulets, des œufs, du lait cru collecté par des unités de transformation. Des produits maraîchers, (des légumes : choux, chou-fleur, aubergines, tomates de table, tomates de transformation, courgettes, poivrons, concombres, piments, salade, haricots), la fraise, l'huile d'olive, les légumes hors saisons sous serres, production de nourriture pour le bétail (herbes, maïs). Des fruits tels que l'orange, le citron, la poire, La production de la verveine pour les exploitations de la vallée du Nil et de l'oued Boukerâa.

Prenons comme exemple le cas de SBJT : « Les animaux, je les vends sur *le marché de Taher, en partie. Ces derniers temps, j'ai ouvert une boucherie dans le centre de la commune, pour vendre la viande qui vient de ma ferme. J'ai* baissé les prix de 15%, par rapport aux autres bouchers. Pour le lait je le vends à *l'usine de Tassouste (IGILAIT)* ».

La production des petites exploitations, en général, est destinée à l'autoconsommation et au don. Le don qui fait partie de la culture locale, des principes de la religion musulmane, et de la règle qui consiste à donner 1/10^{e} de la production est encore très ancrée dans la société locale. Nous avons vu que le don est destinée à la famille élargie d'abord et aux voisins ensuite, « Je ne vends *jamais, c'est pour ma consommation personnelle, je donn*e aussi aux autres « Sadaka » aux pauvres et à la famille » avait déclaré ANCR.

Quant à l'huile d'olive, la femme du chef d'exploitation en vend quelques litres et garde le produit de cette vente pour ses achats personnels ou pour partager avec ses filles lorsqu'elles préparent leur trousseau.

Section 6. Commercialisation et échange

1. Le marché : soumis à la règle de l'offre et la demande et aux pratiques de la spéculation

Le marché joue un double rôle pour les exploitations rurales locales. Il les approvisionne en semences, arbres fruitiers à planter, pesticides et insecticides pour bétail. Mais c'est aussi un lieu de vente du surplus ou de la totalité de la production dans le cas des grandes exploitations. Trois marchés sont disponibles dans la région : les marchés hebdomadaires de Taher, de Jijel ou d'El Milia, ce dernier étant surtout réservé à la vente et à l'achat du bétail.

Les derniers marchés, ceux de Jimar et de Chelghoum sont spécialisés dans la vente en gros des fruits et légumes. Le dernier, surtout, est très important pour les grandes exploitations. Les acheteurs de ce marché se déplacent même au sein des exploitations et achètent les légumes et les fruits sur place, chez le chef d'exploitation : « Ils viennent ici pour acheter. Pour la tomate, un acheteur il *l'achète il l'amène à Annaba à l'usine de transformation. En ce qui concerne les* pastèques, ils achètent ici pour les vendre à Chelghoum ». a déclaré AHMA.

Les prix sont soumis à la loi de l'offre et de la demande et peuvent même, dans certains cas, subir les conséquences d'actions spéculatrices.

2. Degré d'autarcie faible

Aucune des familles d'exploitations familiales rurales, ne vit en autarcie complète. Les échanges économiques et les flux de produits divers entre la société locale et son environnement est très présent. Quelques exploitations pratiquent l'élevage en autosuffisance pour certains produits comme la viande blanche, les œufs, l'huile d'olive et certains légumes comme la pomme de terre, les oignons,

l'ail, etc. Dans la plupart des exploitations interrogées, l'autarcie, pour certains produits, n'est que saisonnière comme pour certains légumes d'été. Certaines autres sont autosuffisantes en miel.

La situation géographique de la région de Jijel favorise, depuis des siècles, les échanges économiques avec son environnement. Des marchands viennent de différentes régions d'Algérie proposer leurs produits à la population locale. Actuellement, nous sommes dans une logique de réseaux de distribution des différents produits locaux ou d'importation, surtout avec l'extension très rapide du nombre des petites et moyennes supérettes dans la région.

3. Le troc : remplacé par les échanges monétaires ou le don

Malheureusement, cette pratique très ancienne qui a subsisté jusqu'aux années 1990 a, actuellement, disparu de la région. Le troc portait essentiellement sur des fruits que l'on échangeait contre de la semoule de blé dur. Ceci est dû à la monétarisation de la société algérienne qui a débuté pendant la période coloniale.

4. La monnaie d'échange : entre liquide et échange de services

La majorité absolue des échanges s'effectuent sous forme monétaire en dinars algériens. Rares sont les échanges de produits ou de services entre membres de familles rurales. Certaines formes de solidarité subsistent comme lorsqu'une personne possédant un tracteur n'hésite pas à répondre à la demande d'un voisin pour le transport d'une charge lourde ou pour le creusement d'une tranchée de drainage par exemple.

Section 7: Solidarité entre familles paysannes

1. L'entraide : pratique encrée dans la famille jijelienne

Cette action, est visible sous plusieurs formes et à plusieurs niveaux. Il peut s'agir d'une aide physique pour les travaux des champs, surtout au moment de la cueillette des olives par les voisins, en général, qui ont presque tous des liens familiaux avec le chef d'exploitation ou sa famille. Ceux qui finissent leur cueillette avant les autres, aident ceux qui n'ont pas encore fini sous forme de « twiza ». En général, cette forme d'aide s'accompagne de moments de rassemblement sous l'olivier pour le partage d'un repas en plein air. La « twiza » est aussi pratiquée pour les travaux de construction d'un bassin ou d'une terrasse de maison.

Elle peut aussi revêtir la forme d'un échange de semence, de plants ou d'arbres ou, plus simplement, être un échange de conseils et de savoir-faire entre paysans. Cela a été le cas pour ABBD : « *J'ai des voisins qui font la même* activité que moi, le plus pro*che est à une distance de 500 mètres. On s'entraide et on échange des outils. À la période de la multiplication des ruches on s'aide entre* nous pour déplacer les ruches, et on échange nos expériences ».

D'autres formes d'entraide sont l'emprunt ou le don d'argent à cause du mauvais fonctionnement du système de crédits bancaires ou des aides de l'Etat. L'emprunt ou le prêt d'argent est très répandu dans le monde paysan. Ces mouvements d'argent peuvent être de petite ampleur, comme dans le cas où ils doivent couvrir une consommation mensuelle ou l'achat de semences ou d'engrais ou être d'ampleur plus grande pour l'achat de matériel ou la construction d'un hangar pour l'élevage.

Figure 15 : Une Twiza, pour la cueillette des olives dans la localité de Taneflecht

Source : Photo prise par N. Boudehène

2. La gestion des biens collectifs : l'Etat remplace la « Djemââ »

En ce qui concerne cette question, nous avons constaté un désintérêt de plus en plus grand des familles rurales pour l'entretien de leurs biens collectifs. Ceci est dû au laisser-aller de la gestion des biens publics, comme les routes, les écoles, les points d'eau et autres chemins vicinaux.

Certains bâtiments sont gérés par l'Etat, comme les écoles et les axes routiers principaux, d'autres par les Services des forêts, d'autres encore sont laissés à l'abandon et ce sont les populations locales qui s'en occupent comme l'entretien des petits bassins et des retenues collectives d'eau. Les conflits dans la gestion de l'eau sont fréquents. Des membres de la communauté paysanne

essayent de détourner, à leur profit, des ressources d'eau collectives dans leur exploitation pour pratiquer l'élevage. D'autres encore ferment des chemins de passage réalisés par d'autres membres pour en éviter la jouissance par des « étrangers ».

Mais malgré ces situations conflictuelles, des actions individuelles et collectives sous forme de twizas sont réalisées pour entretenir les biens collectifs, et la construction de petites mosquées par exemple.

3. L'eau : rare en haut, abondante en bas

L'eau est indispensable pour la vie humaine mais, en zone rurale jijelienne, elle est presque sacrée. Cette position occupée par l'eau dans la vie locale est due au climat méditerranéen qui alterne des périodes de sécheresse et des périodes de précipitations.

En Algérie, la gestion de l'eau comme ressource relève de l'Etat, car la loi algérienne la considère comme appartenant à la collectivité nationale. L'article n°4 de la loi n° 05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau, précise : « En vertu de la présente loi, font partie du domaine public hydraulique naturel : les eaux souterraines, y compris les eaux reconnues comme eaux de source, eaux minérales naturelles et eaux thermales, par le simple fait de la constatation de leur existence ou de leur découverte, notamment à la suite de travaux de fouille ou de forages de reconnaissance de toute nature réalisés par toute personne physique ou morale, de droit public ou privé [152] ».

Dans le cas de nos exploitations l'approvisionnement en eau est différent d'une exploitation à l'autre. Dans les montagnes, les exploitations s'approvisionnent essentiellement en eau de pluie, dans des ruisseaux, des oueds

[152] Journal Officiel de la République Algérienne, N°60, du 4 septembre 2005, p, 3.

et des sources et dans certains types de petites retenues. Les exploitations en plaine, proches du littoral, accèdent à l'eau surtout par les oueds, le système d'irrigation (réalisé il y a quelques années) et des puits creusés aux frais des agriculteurs dans les années 1980/1990. Actuellement la loi est très rigoureuse contre les forages sauvages.

Les exploitations qui s'approvisionnent dans les oueds ou dans les tranchées d'irrigation pompent l'eau directement dans les bassins des systèmes goutte à goutte ou dans les tranchées d'irrigation. Dans la saison d'été, les agriculteurs creusent dans l'oued pour arriver à l'eau. Ceux qui possèdent des puits pompent directement sans payer l'eau. Ceux qui utilisent les vannes d'irrigation branchent leurs tuyaux directement aux vannes et accèdent ainsi à l'eau. Dans ce cas, l'eau est payante, mais pas trop chère.

Les exploitations situées en montagne souffrent beaucoup de la rareté de l'eau et de l'assèchement des ruisseaux et des sources en période de chaleur et cette situation freine considérablement le développement des cultures maraîchères. C'est le cas de RCK : « *pour l'eau, c'est un grand problème, nous n'avons pas d'eau ici, car le sol est très accidenté et la terre argileuse. J'utilise l'eau de pluie, j'ai un petit réservoir sur place pour irrigue*r les petits oliviers *l'été* ».

Des solutions doivent être trouvées pour ces agriculteurs. Nombreux sont les chefs d'exploitation interrogés qui aimeraient se lancer dans l'élevage de poulets ou autres animaux, mais qui en sont dissuadés par la rareté d'eau en été qui génère de fréquents conflits entre paysans. Nous proposons dans ce cas la multiplication de petites retenues d'eau dans les montagnes, le forage de puits et le transfert d'eau des barrages vers ces exploitations rurales. Le tableau suivant montre le mode d'accès à l'eau pour les exploitations visitées :

Tableau 29 : Mode d'accès à l'eau des exploitations

Mode d'accès à l'eau	Nombre d'exploitations	Emplacement de l'exploitation
Vanne d'irrigation	12	Plaines
Puits	6	Plaines
Oued	5	Plaines
Retenues et réservoirs	3	Montagnes
Sources	6	Montagnes
Ruisseaux	9	Montagne
Réseau urbain potable	2	Plaine

Observation : Certaines exploitations utilisent plusieurs modes d'irrigation (puits et vanne ou puits et oued) c'est pour cela que le nombre d'exploitations dans le tableau est supérieur à 33.

Graphique 10: Mode d'accès à l'eau des exploitations

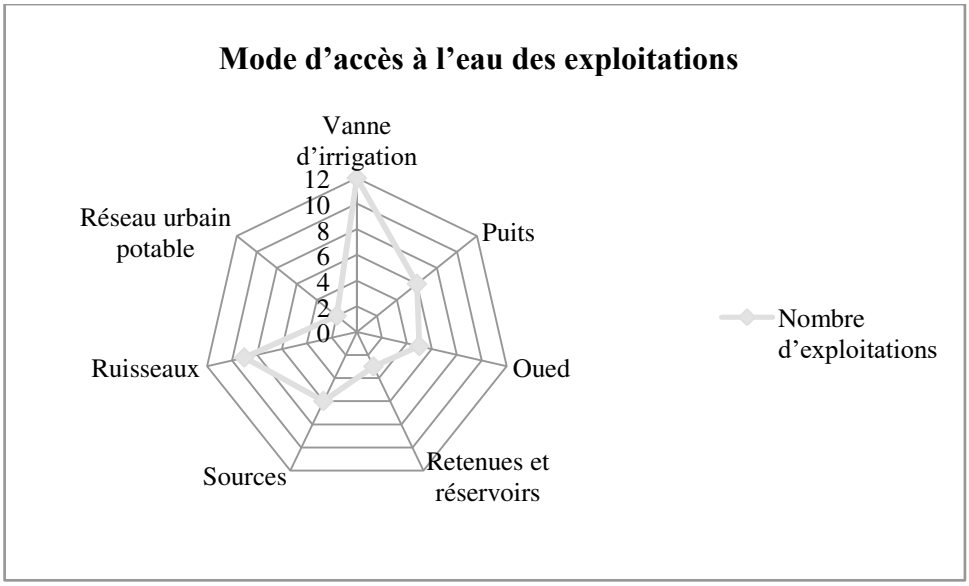

4. Le transport : préoccupation principale des exploitations en zone de montagnes

Le transport est un élément clef pour le développement de chaque territoire. Nous allons l'étudier sous l'angle des distances à parcourir du domicile à l'exploitation ou sous l'angle de la logistique c'est-à-dire du transport des différents intrants nécessaires à l'exploitation et de la vente des produits récoltés.

Dans notre cas une grande variété des moyens de transport a été enregistrée allant de la marche à pied au véhicule personnel en passant par les transports en commun ruraux et motocycles. En général, le mode de transport dépend du niveau social et des moyens financiers du foyer paysan. Mais aussi, il dépend de la surface de l'exploitation et de son type.

Par exemple nous avons constaté que les grandes exploitations ont bénéficié des aides de l'Etat pour obtenir des 4/4, des camionnettes ou des tracteurs au contraire des petites exploitations rurales qui n'ont même pas été reconnues comme telles. Car l'Etat pense rentabilité et pour lui les petites exploitations rurales ne sont pas rentables et ne génèrent pas assez de revenus et de participation à l'économie nationale. Cette vision est fausse, car les petites exploitations peuvent compenser leur faible surface en pratiquant des cultures très rentables, comme la culture biologique du safran ou autre produit de valeur.

Le transport est lié aussi aux infrastructures routières et aux chemins vicinaux. Certaines localités de notre région d'étude ne bénéficient pas de chemin menant à l'exploitation. L'utilisation d'animaux, comme les ânes, est alors plus que nécessaire pour les exploitations qui se trouvent dans la région de Texanna par exemple. Pour certaines autres, des chemins vicinaux réalisés récemment peuvent être impraticables l'hiver. Malgré tout, nous avons constaté un grand effort des Services des forêts à ce niveau.

Pour les exploitations rurales des zones montagneuses, une sorte de service de transport a été organisé par certains membres de la communauté, sous

forme d'un transport rural, par camionnettes et petits fourgons, pour transporter les gens et les produits. Pour le transport des produits, la location peut être faite pour ramener les produits des champs. En ce qui concerne les olives, les huileries les récupèrent sur place si c'est accessible. Sinon, le paysan est contraint d'utiliser la force animale pour ramener sa production jusqu'à un lieu accessible par tracteur. Certaines familles possèdent des moyens personnels de transport, qu'elles utilisent au maximum.

5. Des conflits liés essentiellement au foncier

Les rapports entres les différents membres de la famille rurale ne sont pas toujours marqués par la convivialité. Nous avons noté, le plus souvent, des conflits liés à la propriété, aux limitations des parcelles, à l'eau, aux passages vicinaux et à l'héritage au sein même de la famille.

Lors de notre entretien avec BBLM, il nous raconta que son frère avait détourné le tuyau d'eau potable venant d'une source pour irriguer son champ bien que ce dernier bénéficiait d'une retenue d'eau privée voisine. Cela résulte, selon les explications de notre interviewé, d'un conflit d'héritage entre les frères, à la mort de leur père car ce dernier avait laissé une belle somme d'argent sur son compte et il avait des enfants de deux femmes différentes. Les enfants de la première femme voulaient s'emparer de l'argent mais leur mère les en avait dissuadé et l'argent avait été partagé entre tout le monde. Depuis, son grand frère lui cherchait des problèmes.

En ce qui concerne les conflits liés au foncier, le cas d'ABBD est un bon exemple : « *Nous sommes en conflit judiciaire avec l'acheteur Mr. B. puisque il veut prendre notre parcelle. Elle n'est pas à lui, elle est communale, la mairie ne l'avait pas réclamée. Je ne sais pas, comment il se permet de réclamer cette* parcelle. Dans le cadastre; elle a son numéro de lot spécial à elle, qui est différent de la parcelle achetée par Mr. B ». Et il continue : « *C'est le cimetière de nos ancêtres. Monsieur M. était le propriétaire de cette terre à l'époque*

coloniale, l'administration coloniale l'avait donnée à un colon. Ce dernier avait interdit à la population du douar A, « Mchta T *» d'inhumer les leurs dedans. Donc le cimetière était abandonné. Il se compose d'un mausolée, de tombes, de l'habitation de l'Imam et d'une petit*e école coranique aussi. Dans les années *1930, le colon l'avait vendu à Monsieur M., et le terrain du cimetière a été* abandonné à cette époque. Nous étions les voisins du cimetière. Jusqu'à sa vente à Monsieur M., la Djemaa avait demandé à mon grand père de le protéger. Une *partie du cimetière n'est pas remplie de tombes, donc nous y avons planté des* oliviers et des arbres fruitiers ». De nombreux cas de ce type ont été relevés.

Section 8 : Nouvelles technologies et émigration

1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : une arme à deux tranchants

Le monde rural jijelien n'a pas été épargné par l'avancée constante des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une société dynamique vit en interaction avec son environnement national et mondial. Aujourd'hui le téléphone portable et les ordinateurs, tous types confondus, ont intégré la vie quotidienne des ruraux. La couverture par internet de notre secteur de recherche est totale, entre l'internet par câble analogique ou fibre optique et l'internet fixe, 4^{e} génération, pour les localités isolées et rurales. En plus la technologie 3G vient d'être lancée. La jeune génération est bien implantée dans les réseaux sociaux.

Comme pour tout média nous avons constaté des retombées positives et négatives. Parmi les avantages, celui de combler le vide et le manque d'occupation de la jeunesse rurale mais aussi permettre aux jeunes élèves et étudiants ruraux de faire devoirs et exposés et de travailler à leurs projets de recherche. Cela leur permet aussi de s'informer et de s'intégrer à la communauté nationale et internationale. De nombreuses actions des ruraux sur les réseaux sociaux ont été réalisées. Des initiatives de solidarité entre localités, dans le cas par exemple de catastrophes naturelles (isolement dû à la neige, inondations, etc.). D'autres initiatives concernent des groupes de jeunes, des maisons de jeunes et autres associations qui organisent des excursions pour découvrir le monde rural et en faire profiter les enfants pour des visites dans d'autres régions.

Le côté négatif de ces technologies, d'après les avis de quelques chefs d'exploitations, c'est le manque d'intégration de leurs enfants à la vie active et la peur que le temps passé devant ces technologies devienne de plus en plus envahissant. Cette addiction aux nouvelles technologies est devenue un problème de santé publique pour la société locale. De plus pour certains autres, les enfants

ne sont pas prêts à reprendre la suite des pères et la survie de l'exploitation familiale n'est plus vraiment assurée.

En conclusion, le milieu social et éducatif local n'encouragent pas vraiment les enfants de ruraux à être fiers de leurs parents et à prendre leur suite dans l'exploitation. Les parents se trouvent un peu perdus eux-mêmes dans ce monde qu'ils ne maitrisent plus. D'un côté ils ne veulent pas que leurs fils soient différents de leurs pairs, de l'autre, ils ont peur que leurs enfants quittent le monde rural. Ajoutons à cela le coût financier de ces nouvelles technologies sur la famille paysanne. Les parents interviewés qui ont des enfants mineurs se plaignent des exigences de leurs enfants et des dépenses occasionnées pour acheter ces appareils et s'abonner au réseau internet.

2. l'Emigration le projet principal de la jeunesse

La région de Jijel est traditionnellement connue en Algérie comme zone d'émigration. Cette situation est due, essentiellement, au colonialisme, à la densité de la population par rapport aux terres exploitables et aux moyens économiques disponibles, mais surtout à un développement national déséquilibré.

Ces flux migratoires, en direction de l'intérieur du pays ou de l'étranger, ont bien marqué et marquent encore l'évolution de la société locale. Rares sont les familles qui ne comptent pas un ou plusieurs émigrés en leur sein. Si ce n'est pas le père, ce sont les frères ou les sœurs. Dans toutes les villes d'Algérie, on trouve une communauté jijelienne issue essentiellement des communes rurales et des villages, elle est plutôt une émigration de jeunes et de célibataires. Rares sont les personnes qui ramènent leur famille avec elles. En laissant sa petite famille avec sa grande famille, surtout ses parents, ces émigrés, sont considérés comme des fournisseurs d'argent.

Les réponses de nos interviewés à propos de cette question peuvent être classées en trois catégories :

Ceux qui veulent émigrer à l'étranger

Ceux qui ont une expérience migratoire (réussie ou non)

Ceux qui ne veulent pas émigrer à l'étranger.

La première catégorie, composée essentiellement de jeunes, non mariés, issus généralement de familles nombreuses, est poussée par des nécessités financières ou sociales. Car l'exploitation ne leur fournit pas assez de ressources pour vivre, vu le nombre important des membres de leur famille et ils pensent être otages de cette situation. Ils préfèrent quitter le pays pour travailler à l'étranger, car pour eux, là-bas, ils pensent avoir plus d'argent surtout avec un taux de change avantageux, ces dernières années, entre l'euro et le dinar. Cette situation est motivée par la dégradation du pouvoir d'achat des ruraux poussée par un taux d'inflation important. Fuir le contrôle social constitue pour d'autres une des motivations importantes car ils voient leur entourage social exercer une sorte de contrôle sur leur vie. Cela nous ramène à la définition même d'une communauté et d'une société : la communauté veille et contrôle activement ses membres et c'est ce qui se passe effectivement pour eux.

C'est le cas, par exemple de M. BHLS : « *Je n'ai pas de frères à l'étranger, moi je veux partir à l'étranger, Je travaillerai même éboueur, il faut la trouver déjà l'émigration, (les gens ici ne te laissent pas vire tranquillement)* »

Pour la deuxième catégorie qui a déjà vécu une expérience migratoire. Les retraités disent que, pour eux, ils ont vécu leurs années à l'émigration et maintenant ils préfèrent vivre avec leur famille. Avec leur retraite de quelques centaines d'euros et leur travail aux champs et, malgré quelques difficultés pour boucler les fins de mois, certains ne prévoient pas de repartir à l'étranger. Mais nous avons constaté que la majorité d'entre eux ont des enfants émigrés en Europe ou en Amérique du nord. Mais cette fois, leurs enfants sont presque tous universitaires, à l'inverse de leurs parents qui sont, presque tous, analphabètes. Dans ce cas, la motivation des enfants est d'améliorer leur vie ou de faire des études dans des universités occidentales.

C'est le cas du SBJT : « *J'ai un enfant à l'étranger, il est au Canada, il est* parti pour faire des études, actuellement il est sans papiers. Il ne peut pas venir. *Cela fait 10 ans que je ne l'ai pas vu, il me manque beaucoup* ».

Pour ceux qui ont fait une mauvaise expérience avec l'émigration, ils avaient tous tenté d'émigrer lorsqu'ils étaient célibataires. Mais ils n'ont pas réussi leur expérience et après leur mariage, en Algérie, ils ont abandonné tout projet d'émigration pour rester auprès de leurs femme et enfants.

Actuellement ils ont abandonné cette idée, ils se considèrent trop vieux pour une aventure aussi risquée. C'est le cas d'A. BBD « Tu veux la vérité ? Je *sui arrivé à une période où je suis désespéré de l'émigration. Quand j'étais jeune j'ai émigré et voyagé, j'ai passé 3 ans en Europe, entre la France et l'Espagne. J'ai travaillé à l'agriculture en Espagne (cueillette des tomates). Après j'avais des problèmes politiques. (Un soupir). L'Etat algérien m'avait retiré le passeport. Après, avec l'âge, je me suis débarrassé de l'idée d'émigration dans ma tête. Je suis parti aussi en Lybie, j'ai passé juste un mois. Elle ne m'avait pas* plu ! ».

Pour la troisième catégorie; qui n'a pas de projet migratoire : il s'agit généralement de retraités, chefs d'exploitation ou de chefs d'exploitation pluriactifs. Nous avons aussi constaté que les chefs des grandes exploitations consacrées à la polyculture, ne pensent pas émigrer. Pour eux, pourquoi prendre le risque d'émigrer alors que leur exploitation leur fournit ce qu'il faut. Ils pensent plutôt à étendre leurs activités.

D'autres, veulent rester proches de leur famille, comme le cas d'BTRS : « *C'était mon rêve d'émigrer, mais avec l'âge, je me suis convaincu, que je reste* comme je suis, car je ne peux pas abandonner ma famille. Pour moi les personnes qui ont émigré, celles qui ne travaillaient pas avant, je leur donne raison, mais les autres non ! ».

En ce qui concerne l'impact du phénomène migratoire sur la région. Il a permis à de nombreuses familles d'investir l'argent envoyé par les leurs dans des

biens (terres, appartements, élevages, construction de villas, achat de voiture) et à améliorer la vie quotidienne. Des maisons fermées, construites avec l'argent des émigrés, attendent toujours le retour de leur propriétaire rêvant de revenir un jour. Ces émigrés qui envoient aussi du matériel technologique et des produits européens, ont participé au changement des habitudes de consommation locale. Ces changements sont très visibles et ont été observables tout au long de notre enquête.

Maintenant, presque toute la jeunesse locale rêve de quitter le village. Ils ont même adopté des stratégies, pour construire petit à petit leurs projets migratoires. Ils apprennent des métiers comme la coiffure, la mécanique et la pâtisserie. Ensuite ils travaillent quelque temps, surtout dans des villes du sud ou des grandes villes comme Alger et Oran. Ensuite quand ils ramassent un peu d'argent, ils se débrouillent pour avoir un visa vers un pays européen. Et ils rejoignent la France, où ils logent chez des amis ou de la famille qui les aident à trouver un petit boulot chez le coiffeur du coin, ou à réparer les voitures des particuliers, au noir.

Le monde rural jijelien se vide de sa jeunesse. La main d'œuvre agricole est dans le BTP et est devenue rare et chère. Les jeunes préfèrent ne pas travailler que travailler avec un salaire bas. Ils sont « gourmands », ils pensent euros et non dinars dans leur tête. D'un coté, ils ont raison, car un salaire moyen en Algérie ne suffit même pas à manger. Les salaires sont algériens et les prix sont européens !

3. Mondialisation et monde rural, quelles interactions ?

Comme nous l'avons vu, ci-dessus, la mondialisation a atteint les zones rurales les plus reculées. La jeunesse d'aujourd'hui est branchée sur les réseaux sociaux et internet. Société de l'information, mais aussi de communication et de savoir, une société de consommation en tous genres est en train de naitre dans le monde rural algérien.

Les modes de consommation occidentale sont bien présents dans les régions rurales jijeliennes. Car l'économie algérienne est étroitement liée aux produits et biens importés de l'étranger ou diffusés à la télévision ou sur internet. Le taux et le type de criminalité se sont modifiés ces dernières années. Des nouvelles pratiques naissent, comme le vol de voiture, le suicide, le kidnapping, le vol à main armée des bijoutiers ou des magasins.

D'un autre côté, la mondialisation a permis à la société rurale locale de s'ouvrir sur son environnement et aux paysans d'acquérir de nouveaux savoir-faire agricoles et d'intégrer de nouvelles cultures et techniques.

Enfin malgré cette orientation, les sociologues prouvent que, la résistance de la famille rurale paysanne à ces changements est un fait réel, prenons le cas européen comme exemple. A. Ait Abdelmalek, montre que « *l'institution* familiale, a une double puissance *de résistance d'adaptation. Elle a traversé les* changements économiques et sociaux qui ont fait passer les sociétés occidentales *du stade d'une économie «* paysanne *» à celui d'une économie industrielle. Plus qu'une «* cellule de base » de la société ou un « dernier rempart » contre las *agressions, la famille apparait comme une institution souple et résistante (...) il* faut plu*tôt se demander comment l'exploitation familiale agricole a vécue les* bouleversements économiques, sociaux et culturelles de ces cinquante dernières années, comment elle y a résisté, comment elle y a contribué »[153].

[153] A. Ait Abdelmalek, L'exploitation familiale agricole: entre permanence et évolution « Approche ethno-sociologique ». In: Économie rurale. N°255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ? p. 42.

Lien : http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2000_num_255_1_5154

Section 9: Interventions étatiques et leur impact

1. Les crédits : religion et pratiques usuraires

L'argent et les moyens de production sont le poumon de chaque économie. L'économie rurale n'échappe pas à cette règle. Dans notre objet de recherche, la majorité des chefs d'exploitation se plaignent de la complexité des démarches pour obtenir un crédit d'investissement. Le système bancaire algérien est très lent et bureaucratique.

Les banques n'ont pas confiance dans les acteurs économiques et la gestion centralisée des crédits bancaires freine l'économie. Il faut attendre des mois, si ce n'est des années, pour avoir une réponse à une demande de crédit. Les dossiers sont très compliqués et il faut fournir pas mal de justificatifs et de papiers pour finaliser un dossier. Ensuite, différents intervenants doivent donner leur accord et des vérifications sur le terrain sont obligatoires avant l'octroi d'un crédit.

Quand on parle de crédits, dans notre cas, c'est essentiellement pour les grandes exploitations. Et devant cette bureaucratie, les agriculteurs préfèrent emprunter dans leur entourage.

L'autre élément qui freine le crédit est la politique des intérêts. La majorité des chefs d'exploitations avec lesquels nous avons parlé, évite le crédit pour des raisons religieuses. Car la religion musulmane interdit le type de crédit à intérêts. A ce sujet, il faut que l'Etat mette en place des crédits bonifiés (c'est ce qu'ils sont en train de faire) ou adopte une finance islamique.

Pour les petites exploitations des montagnes, les agriculteurs font appel à leur entourage familial dans la majorité des cas pour emprunter de l'argent.

Regardons la réponse de M. TBK : « *Quand j'ai besoin d'argent, j'amène* le nécessaire, chez le fournisseur de crédit, et je le paye quand je vends la production. Non *! Je ne fais de crédit à cause des intérêts, c'est « h'ram* ».

Pour M. HMD c'est la lenteur des procédures qui le freine : « *(...) En ce qui concerne le crédit, j'ai déposé un dossier, plutôt c'est mon fils qui avait* déposé un dossier pour bénéficier des « génisses pleines *», avec l'ENSEJ. Ce n'est pas facile, il y a eu beaucoup de papiers. En cas de besoin, j'emprunte de l'argent à mes cousins* ».

2. Si je ne serais pas obligé je n'assure pas ! Car le cout est élevé.

En ce qui concerne l'assurance, les paysans ne la contractent qu'en cas d'obligation pour obtenir une aide ou des bêtes car trop chère et ils n'ont pas les moyens de la payer. Ceux qui ont la carte de « fellah » ou un registre du commerce cotisent automatiquement à la Caisse de mutualité agricole et certains à la CASNOS qui est l'équivalent du RSI en France.

La cherté de l'assurance empêche les chefs d'exploitation de déclarer un employé lorsqu'ils l'embauchent. A titre d'exemple, pour assurer une vache ou un taureau, il faut que l'agriculteur cotise chaque année 10% de sa valeur.

A ce sujet, il est recommandé aux assurances de proposer des produits attractifs pour les chefs d'exploitations afin qu'ils puissent s'assurer contre les sinistres et catastrophes naturelles.

Le risque d'inondations est très élevé dans les exploitations au bord des oueds et la majorité d'entre elles ne sont pas assurées.

Figure 16: Innodations l'Oued Nile à Taher en 2014

Figure 17 : Inondation de l'Oued Nile à Taher en 2014

Photos prisent par : I. Arada

3. Des encouragements pour le contrôle et l'orientation de la production

L'orientation de la production au niveau de la wilaya de Jijel, se fait par l'encouragement à certaines cultures. Comme l'oléiculture par exemple, le soutien concernant les plantations d'oliviers, 60 milles dinars pour chaque hectare planté, un soutien pour le creusement d'une tranchée d'irrigation, et une aide de 30% du prix d'achat des récolteuses. La même politique est appliquée pour la culture des agrumes et l'arboriculture en général, le forage, la vache laitière, l'aviculture et l'apiculture. Ce choix à été fait à cause de la nature du climat, des activités déjà existantes, mais aussi de la politique nationale agricole.

Ces dernières années, la région connait l'introduction de la culture intensive de la fraise ; à ce jour plus de 425 ha ont été plantés. Cette culture se fait essentiellement dans des serres (hors saison) et en plein air à la saison. Une nette progression de la production et de la surface de plantation est constatée. Elle dépasse actuellement les 10 000 tonnes, en 2016.

En général les agriculteurs ne sont pas contraints à pratiquer cette culture ou une autre mais la plupart des grandes et moyennes exploitations ne peuvent pas continuer leurs activités sans ce soutien, car les rendements varient d'une année à l'autre. De l'autre coté, beaucoup de dangers différents guettent cette activité (feux, maladie, virus, vagues de chaleurs, inondations etc.).

Figure 18: Aides sous forme de tètes du bétail pour les éleveurs

Source : DSA

5. Plus d'importation que d'exportation des produits agricoles

Des efforts ont été faits, ces dernières années, pour exporter des produits agricoles, s'ajoutant à une exportation traditionnelle concernant le cuir, le liège et autres produits servant à l'étanchéité. Ces dernières années nous avons assisté à un timide début d'exportation de produits agricoles par des exportateurs locaux ou appartenant à d'autres willayas. Ces exportations concernent essentiellement des produits comme les poivrons, les piments, la tomate, la pomme de terre et la fraise, cette dernière dont un opérateur a réussi à placer une quantité sur le marché russe. Ces exportations ont été faites vers la Russie, les pays du Golfe et l'Espagne. Pour encourager ces exportations, l'Etat a attribué des avantages et des

facilitations à Jijel pour que les exportations passent essentiellement par l'aéroport et le port de Djen Djen.

Le directeur du port a déclaré à un journal national « En termes de mesures financières, une réduction de 50% est accordée pour « tous les frais de *manutention et de 75% aux armateurs dans toute l'approche service au navire »* [154], a expliqué le PDG.

Hormis les exportations, très faibles par rapport au potentiel existant, les importations agricoles algériennes sont, par contre, elles, très importantes et pèsent lourdement sur la balance commerciale du pays. A titre d'exemple, la poudre de lait et les produits laitiers représentaient plus d'un milliard de dollars en 2015. Les produits agricoles constituent 30% du total des importations du pays. Nous n'allons pas épiloguer sur ce que cela représente pour les barrons de l'importation au niveau national. Mais l'enjeu est énorme ! L'Algérie importe de la tomate double concentrée en provenance de Tunisie et d'Italie, bien que la production nationale suffise ! Cette inondation du marché local par ces importations a causé des pertes énormes pour les producteurs locaux de la tomate industrielle, surtout dans la région de l'est et la wilaya de Jijel qui est un grand producteur de cette matière a subi des dommages importants. L'exemple de la tomate étant juste un exemple parmi d'autres.

Prenons, par exemple, l'artisanat local, qui fournissait auparavant, les différents outils nécessaires aux agriculteurs : les forgerons, les soudeurs, les fabricants de bois, de manches pour outils, etc. ont tous disparu à cause des importations peu chères mais de mauvaise qualité qui viennent de Chine. Par malchance aussi, la région de Jijel est voisine des autres centres importants d'importation : El Eulma, et Sétif.

---

[154] B. Nouria L'Horizons du 20/12/2016, Le PDG de l'entreprise portuaire de Djen Djen. L'exportation des produits périssables se fera en 24 heures.

Cette anarchie due à la mauvaise utilisation de l'argent de la rente pétrolière et au manque de conscience des dirigeants algériens, rend actuellement le travail du paysan plus difficile et plus risqué.

Nous entendons, ces derniers mois, des voix qui commencent à s'élever pour réclamer une mise en ordre du secteur des importations et l'interdiction de certains produits « complémentaires » à l'importation. Mais nous ne comptons pas trop sur ces promesses car, dès l'augmentation du prix du baril, la politique d'importation reprendra de plus belle par manque de volonté politique.

6. Le foncier, la bureaucratie et le manque de communication les principales contraintes

Nous ne sommes pas les premiers à parler des contraintes qui freinent les interventions de l'Etat, dans le secteur agricole local. Mais je vais en citer quelques unes pour illustrer et faire mieux comprendre les défis de l'agriculture locale.

Commençons par la situation de la propriété. C'est-à-dire la reconnaissance des petites exploitations rurales qui ne possèdent pas de titre de propriété et des agriculteurs qui ne sont pas reconnus dans leur statut et qui, par conséquent, ne peuvent pas bénéficier des différentes actions de l'Etat en faveur de ce secteur.

Une autre contrainte est liée au manque d'information et de communication efficace en direction des chefs d'exploitation, essentiellement pour ceux qui se situent sur les hauteurs des montagnes. En ce qui concerne les formations et le programme de vulgarisation, la Chambre d'agriculture peut faire mieux en adaptant son contenu aux besoins réels des paysans à condition, évidemment, que les formateurs soient bien formés et que la formation soit bien ciblée. Il faudrait aussi adapter le langage technique spécialisé français à la langue utilisée dans la région, essentiellement l'arabe algérien.

Dans les procédures il faudrait plus de simplification et de souplesse pour l'accès aux différentes aides. Une implication meilleure des concernés et une gestion participative des demandes, devraient faciliter la confiance entre les différents intervenants.

Trop de programmes tuent les programmes ! Des programmes engagés par les Services agricoles, d'autres par les Forêts et d'autres enfin par la DAS dont les champs et domaines d'actions sont mal définis dans certains cas. Par exemple, la fourniture d'arbres et de ruches est possible par les Forêts ou les Services agricoles. On a donc affaire à un manque de coordination auquel s'ajoutent la concurrence entre les différents services et le manque de suivi des aides accordées qui rendent toutes ces interventions peu efficaces.

Conclusion générale

Les exploitations familiales paysannes algériennes sont aujourd'hui confrontées à des changements majeurs et rapides de leur environnement socioéconomique, politique et physiques. D'abord, la question foncière, elle est vitale pour toute agriculture. Dans le cas des exploitations familiales rurales algériennes ; l'existence de plusieurs situations foncières incohérentes rend la viabilité même de certaines exploitations précaire. L'accumulation des problèmes liés à la situation foncière et le changement progressif des lois et la non reconnaissance de la propriété foncière des petites exploitations dans les zones rurales, nécessitent une réflexion plus que sérieuse pour sortir de ce dilemme qui entrave l'efficacité économique des exploitations rurales.

La situation actuelle de l'agriculture paysanne algérienne n'est qu'une prolongation d'une politique de déstructuration coloniale qui n'a rien épargné. Nous avons vus les effets des lois de séquestres et de dépossession des paysans de la région de Jijel, à la fin de XIX^{e} siècle et la politique coloniale qui a ruiné les paysans, politique de destruction d'un ancien ordre déjà fragile de la paysannerie algérienne. Cette situation été bien illustrée par P. Bourdieu, dans son livre La sociologie de l'Algérie ; *« (...) l'économie traditionnelle, fermée et statique, ne* peut soutenir la compétition avec une économie capitaliste, favorable aux *féodalités financières, dotées d'outillage perfectionné, d'organismes créditeurs et d'une méthode d'exploitation à haut rendement, orientée vers l'exportation, qui a tôt fait de ruiner l'artisanat rural (...) Pris dans l'engrenage de l'économie* monétaire moderne et contraint de vendre au taux le plus bas aussitôt après la *récolte, puis d'acheter au taux le plus haut pour faire la soudure, le paysan n'a souvent d'autres issues que l'emprunt à des taux usuraires, la vente des terres et l'émigration ou la condition de sous*-prolétaire[155] ».

[155] P. Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, Paris, 2010, p. 130.

En effet, une situation sociale très grave s'est installée – et nous en vivons encore les conséquences dramatiques jusqu'à nos jours – et, à la suite de cette situation coloniale, la guerre d'Algérie. « Ont soumis la société algérienne à une *véritable déculturation. Les regroupements de population, l'exode rural et les* atrocités *de la guerre ont précipité, en l'aggravant, le mouvement de désagrégation culturelle en même temps qu'ils l'étendaient aux régions* relativement épargnées jusque-*là, parce qu'à l'abri partiellement, des entreprises* de colonisation, à savoir les massifs montagneux de la zone tellienne. Expérience *catastrophique de chirurgie sociale, la guerre a fait table rase d'une civilisation dont on ne pourra plus parler qu'au passé* [156] ».

La preuve de cette situation au niveau foncier est, nous l'avons constaté, l'existence de conflits au niveau de la propriété. Comme par exemple dans le cas de Monsieur ABBD dont la petite exploitation est réclamée par un spéculateur richissime bien que cette terre appartint à ses ancêtres auparavant, puis transmise à un colon après les en avoir chassés puis récupérée comme terre appartenant au domaine privée de l'Etat.

Nous avons aussi trouvé, dans la région d'Emir Abdelkader, que les anciennes terres appartenant aux tribus des Beni Khettab, et Beni Amrane ont été séquestrées à la fin du XIX^{e} siècle pour être distribuées aux nouveaux colons. Une grande partie de ces terres avait été vendue par les banques à cause du manque d'attributaires. Elles ont été vendues par la suite à des bourgeois citadins algériens qui vivaient à Constantine et Alger. A l'indépendance, ces terres on été récupérées par l'Etat dans le cadre de la révolution agraire, à la fin des années 1980 ces terres on été rendues aux anciens féodaux mais pas aux tribus auxquelles elles ont été séquestrées.

[156] Ibidem, p. 135.

Nous voyons que pour compléter véritablement l'indépendance du pays, il fallait rendre ses terres à leur propriétaire d'origine et, surtout, ne pas reproduire une situation coloniale injuste et insultante pour les paysans.

L'agriculture familiale du point de vue administratif, n'est pas reconnue comme telle. Dans la stratégie agricole nationale et la politique de développement local, elle n'est pas définie comme une entité à part. Dans tout les cas de figure, on parle de développement rural, d'agriculture rurale, de famille rurale, de femme rurale mais jamais d'agriculture familiale. Pourtant la majeure partie des exploitations sont familiales.

Cette situation provient d'une volonté centrale, de ne pas reconnaitre l'exploitation en tant que telle. Pour simplifier le travail administratif, ici ils parlent d'exploitations, d'agriculteurs mais pas de paysan. Une logique qui s'intègre dans une logique de marché, logique productiviste qui vise essentiellement la production à moindre coût de grandes quantités de produits agricoles.

Nous considérons que cette logique incomplète cache derrière elle, la dimension humaine et culturelle car mettre, dans le même panier, une exploitation familiale de petite taille à production limitée avec une exploitation à production semi intensive, c'est injuste éthiquement. Puisque, comme nous l'avons vu dans la partie théorique, les logiques de production ne sont pas les mêmes ; la première agit avec une logique de production domestique, vivrière et l'autre avec une logique de production spéculatrice qui vise essentiellement de plus gros revenus, même si ces derniers proviennent de pratiques et de stratégies qui ne sont pas honnêtes.

Nous recommandons à ce sujet, que soit faite la distinction entre niveau de planification et de programmation, entre les petites exploitations familiales et moyennes et les grandes exploitations qui fonctionnent par logique du marché et capitalisme. Même au niveau de la commercialisation des surplus des petites exploitations, la non existence d'un commerce équitable tue les petites

exploitations, car l'intervention de commerçants et de spéculateurs, condamne une partie des revenus des exploitations au profit des intervenants. La création d'un cadre légal associatif, pour la création d'associations de producteurs pour un commerce équitable est une solution parmi d'autres qui aide effectivement la durabilité de ce type d'agriculture.

Quel sens ?

L'analyse compréhensive de l'activité humaine se base essentiellement sur le sens que donnent les individus et les groupes à leurs activités. C'est la définition du « sens » chez Weber comme nous l'avons vu auparavant dans cette étude ; « *l'objet sociologique est une activité sociale, et elle est structurée par un* sens *qu'il s'agit de comprendre. Comprendre une activité sociale, c'est comprendre le sens qui est subjectivement visé par l'individu (...) en réalité c'est* la cause *de l'activité qu'il convient d'expliquer. Expliquer une activité sociale, c'est donc ordonner causalement les raisons subjectives qui la motiv*ent avec sa manifestation objective - *c'est*-à-dire avec le déroulement extérieur et avec les *effets de l'activité considérée* - [157] ».

Comme l'agriculture familiale est une activité sociale, la mieux comprendre c'est connaitre le sens que donnent les individus appartenant à notre terrain de recherche à cette activité dans ses différentes tâches. Pour certains, c'est l'expression d'un lien sentimental et d'une nostalgie d'une vie rurale que la personne a vécu avec ses parents. C'est celui que Bourdieu appelle « Le paysan en

---

[157] F. Gonthier, Weber et la notion de " compréhension ", Cahiers internationaux de sociologie, 1/2004 (n° 116), p. 36.

URL : http://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2004-1-page-35.htm

esprit [158] » ; ces chefs d'exploitation, malgré les années passées en déracinement, en salariat, en émigration en Europe, restent fortement attachées à leur mode de vie d'autrefois et à leurs traditions sociales. Cette catégorie constitue la majorité des chefs d'exploitation retraités qui ont vécu une expérience d'émigration en France. Pour eux, pratiquer l'agriculture familiale c'est nouer avec les ancêtres et un mode de vie antérieur. Pourtant nombre d'entre eux n'ont pas pratiqué cette activité à l'époque de leurs parents d'une façon permanente. Il s'agit de bien-être psychologique plus que d'une activité économique. En plus, il lui permettra de rester toujours utile du point de vue de leur famille. Donc une façon de signaler son existence.

En revanche une autre partie des chefs d'exploitation ne donne pas le même sens à cette activité. Nous avons vu des cas où ils la pratiquent pour multiplier les revenus et aider leur famille. Pour d'autres, il s'agit d'une activité principale, à des fins plutôt capitalistiques, c'est-à-dire : produire pour vendre et faire de l'argent. Ils comptent sur cette activité pour rapporter des richesses.

En ce qui concerne la pluriactivité, elle exprime en réalité plusieurs choses à la fois. D'un coté elle montre l'évolution générationnelle, c'est-à-dire le passage d'une génération pluriactive vers une génération mono active, sorte d'étape vers la disparition complète de certaines exploitations. Cette situation est due, à plusieurs facteurs : la nature pénible du travail dans les exploitations, qui n'attire plus la jeune génération. La concurrence d'autres secteurs plus attractifs et rémunérés et le rôle joué par l'émigration, la petite taille des exploitations familiales qui ne leur permettent pas de générer assez de revenus pour la famille rurale et enfin, l'échec de la transmission du savoir-faire agricole par les parents, soit de façon voulue puisque ils n'aiment pas que leurs enfants fassent le même parcours (vision sociale dégradée de l'agriculteur) ou de façon spontanée, par la

---

[158] P. Bourdieu et A. Sayad, Le déracinement ; « *La crise de l'agriculture traditionnelle en* Algérie », Ed. Flammarion, Paris, 1964, p. 99.

nature des rapports familiaux dans laquelle il n'existe pas de culture de transfert du savoir-faire face à la concurrence de l'école.

D'un autre coté, la pluriactivité exprime une situation de rupture d'équilibre économique et social. Car la majorité des exploitations familiales a moins d'un hectare et ne peut assurer suffisamment de revenus à la famille rurale. Elle n'est qu'une étape du passage vers une vie citadine de salariat ou de profession libérale. Elle est aussi le reflet de la nature des rapports sociaux au sein de la famille paysanne. Ces rapports ont beaucoup changé au niveau local à Jijel. L'impact de la mondialisation est trop lourd pour cette société qui était restée longtemps isolée.

La petite taille des exploitations familiales les rend indivisibles. Nous avons vu, dans certains cas, une triste réalité. Dès la mort du chef d'exploitation, généralement de vieillesse, le conflit à propos de l'héritage éclate à cause de la disproportion entre la taille de l'exploitation et celle de la famille. Parfois, le conflit persiste et l'exploitation familiale avec ses arbres et ses installations reste non exploitée perd de sa valeur, puis finit par disparaitre emportant avec elle une solidarité familiale qui a longtemps résisté à un individualisme en plein essor.

Nous ne pouvons pas conclure sans attirer l'attention, sur la concurrence des produits d'importation et le début du développement d'une culture intensive, à logique capitaliste et spéculative. Une politique algérienne d'importation, ces dernières années, qui ne correspond pas vraiment aux besoins nationaux et qui n'est guère protectrice de la production locale. Une politique dont nous avons l'impression qu'elle est menée par des barrons de l'importation et non par un Etat. Ajoutons à cela, la signature d'accords créant des zones de libre échange avec la zone arabe, l'Union Européenne et d'autre pays du monde qui constituent une concurrence très rude pour les produits agricoles locaux et, en particulier pour la production des exploitations familiales. A quoi cela sert si une exploitation familiale produit de l'ail ou de la tomate, dont le prix de revient est onéreux pour l'exploitation et que de l'ail, à moindre coût, vienne de Chine ou que la tomate,

originaire de Tunisie ou d'Italie inonde le marché, sans parler des produits de contrebande.

Dans ce cas, nous proposons plus de protectionnisme des produits locaux pour les protéger de la concurrence déloyale des produits d'importation. En ce qui concerne le développement de l'agriculture intensive, ces dernières années, une cohabitation entre une agriculture familiale et ce type d'agriculture est possible dans le cas où la politique qui prendrait en compte les domaines limités de chaque activité soit élaborée. Il faudrait que l'agriculture intensive vienne combler le manque de l'agriculture familiale dans certains produits. Mais elle ne doit la remplacer en aucun cas ni ne rentrer en concurrence avec l'agriculture familiale paysanne. Une agriculture intensive est possible si sa production est destinée essentiellement à l'exportation. Il n'est pas vraiment facile de trouver un équilibre et un terrain d'entente entre les deux, puisque les deux ne sont pas de même gabarit ni n'ont les mêmes logiques de production. La création d'une autorité de régulation et de concurrence loyale, ainsi que le développement d'associations et organismes de commerce équitable limitant la spéculation et augmentant la marge bénéficiaire des exploitations familiales pourraient être des solutions parmi d'autres pour encourager l'agriculture familiale et assurer sa durabilité.

Mais l'espoir réside dans le développement du marché des produits bios et des produits du terroir. Une grande demande s'exprime au niveau mondial et un retour vers des produits plus sains issus de l'agriculture familiale et biologique est plus qu'encourageant.

Pour une agriculture familiale durable et équitable en Algérie

L'avenir est à l'agriculture familiale, et ce n'est pas un discours stérile. Les perspectives de cette activité familiale sont très prometteuses. De nombreux atouts existent déjà. Une demande de produits biologique est en forte augmentation et la prise de conscience de l'existence de produits agricole sains par le consommateur algérien se développe aussi. De nouvelles techniques,

matériels, intelligences informatiques et solutions durables sont en développement pour combler le manque de main d'œuvre, la petite taille des exploitations et la nature accidentée des terres rurales algériennes. Ces situations problématiques, une fois réglées, rendront l'agriculture familiale rentable et concurrentielle. De nouvelles méthodes de culture et d'élevage, permettront à l'exploitation familiale rurale d'assurer sa pérennité.

Un développement de cette activité, en respectant les principes d'un développement soutenable et durable c'est-à-dire une agriculture efficace et rentable économiquement, au service de la famille rurale et de l'exercice des solidarités familiales au niveau social et culturel, sans oublier, bien sûr, son respect de l'environnement par l'utilisation de moyens techniques et de produits qui en sont, eux-mêmes, respectueux.

Pour le cas algérien, le manque de matériel et de main d'œuvre, surtout en zones de montagne, peut être comblé en mettant l'entreprenariat au service de l'exploitation familiale rurale par la création d'entreprises familiales rurales, de travaux et de services agricoles. En proposant par exemple à la saison des récoltes ou de cueillettes des fruits, des machines et outils modernes et du personnel qualifié, moyennant une contrepartie monétaire ou en nature.

Les familles rurales peuvent proposer, avec l'aide de l'Etat bien sûr, des produits qui relèvent de l'écotourisme ou tourisme rural. En organisant différentes activités pour assurer des revenus supplémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

I.1. Ouvrages généraux

1. BOUVIER Pierre, De la socio-anthropologie, Paris, Galilée, 2011.
2. BOUVIER Pierre, Socio-anthropologie du contemporain, Galilée, Paris, 1995.
3. CICCHELLI-PUGEAULT Catherine, CICCHELLI Vincenzo. Les théories sociologiques de la famille, Paris, La Découverte, 1998, P.4.
4. DELPEUCH Bertrand, *Dictionnaire des idées reçus sur l'agriculture*, Syros, Paris, 1993.
5. G-JOHNSON Allan, The Blackwell Dictionary of Sociology, 2ed ED. Balckwell Publishing, Oxford, 2000.
6. LYNN SMITH. T, ZOPF Paul E. Principles of intrudictive rural sociology, Philadelphia:F.A. Davis Company, 1970.
7. SEGALEN Martine, Sociologie de la famille, Armand Colin, Paris, 2013.
8. WEBER Max, Economie et société V. 1, Agora, Paris, 2004.

I.2. Ouvrages méthodologiques

9. BEAUD Stéphane, WEBER Florence. *Guide de l'enquête de terrain* – Produire et analyse de donnée ethnographiques, Ed. La découverte, Paris, 2003.
10. CEFAI Daniel, *l'Enquê*te de terrain, Ed. La découverte, Paris, 2003.
11. DE SINGLEY François, *l'Enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 3e Edition. Armand Colin, Paris, 2012.
12. DUMEZ Hervé, Méthodologie de la recherche qualitative, Imprim'Vert, Magnard-Vuibert, 2013.
13. KAYSER Bernard, Les sciences sociales face au monde rural- méthodes et moyens- PU du Mirail, Toulouse, 1989.

14. MENDRAS Henri, OBERTI Marco. Le sociologue et son terrain, éd. Armand COLIN, Paris, 2000.
15. MILES B. Matthew, HUBERMAN A. Michael. Analyse des données qualitatives, 2e édition, Bruxelles, 2013.
16. MUCCHIELLI Alex., PAILLE Pierre. *L'analyse qualitative en sciences* humaines et sociales, Armand Colin, Paris, 2e éd. 2006.
17. PAUGAM Serges (sous dir.*), l'Enquête sociologique*, Ed. PUF, Paris, 2012.
18. VAN-CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond. Manuel de recherche en Sciences sociales, 4e édition. Dunod, Paris 2011.

I.3. Ouvrages sur le monde rural et agriculture familiale

19. ABAAD Ali, Agriculture familiale et développement rural en méditerranée, éditions. Karthala, Paris, 2000.
20. BODIGUEL Maryvonne, Le rural en question, Ed. l'Harmattan, Paris, 1986.
21. GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, Villageois sans agriculture!, Ed. PU de la Méditerranée, Montpellier, 2007.
22. HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François. Sociologie des mondes agricoles, Ed. Armand Colin, Paris, 2013.
23. LAMARCHE Hugues (co dir). *L'Agriculture familiale* du mythe à la réalité, TOM. I&2, Ed. l'Harmattan, Paris, 1994.
24. MENDRAS Henri, les sociétés paysannes, Ed. Gallimard, Paris, 1995.
25. Michel BENOIT-CATTIN, *L'agriculture familiale et son dévelo*ppement durable, In. Économie rurale, N° 300, 2007, page. 120-123.
26. Pierre MARTHELOT, Le poids des traditions communautaires dans l'agriculture au Maghreb, In. Options Méditerranéenne N° 6, Paris, CIHEAM, 1971.

27. VANNOPPEN Jan, VREDESEILANDEN, Thierry KESTELOOT. Agriculture familiale et sécurité alimentaire, in- Oxfam-Solidarité, 5 Décembre 2005).

I.4. Ouvrages sur l'Algérie

28. BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, Le déracinement ; « La crise *de l'agriculture traditionnelle en Algérie* », Ed. Flammarion, Paris, 1964.
29. BOURDIEU Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, Ed. PUF, Paris, 2010.
30. Côte Marc, *Pays, Paysages, Paysans d'Algérie,* Ed. CNRS Editions, Paris, 1996.
31. DESCLOTTRES R., CORNET R., Commune et société rurale en Algérie, administration locale et participation, Ed. Centre africain des sciences humaines appliquées, Paris, 1968.
32. LAUNAY Michel, Paysans algériens : 1960-2006, Ed. Karthala, Paris, 2007.

I.5. Ouvrages sur Jijel

33. KITOUNI Hosni, *La Kabylie orientale dans l'histoire* – pays des kutama et guerre coloniale-, Ed. Casbah, Algérie, 2013.

II. Articles et thèses

II.1. Articles sur le monde rural et l'agriculture familiale

34. AHMED ALI A., La législation foncière agricole en Algérie et les formes *d'accès à la terre*, In. Options Med, B66. 2011, p. 35-51.

35. Ait Abdelmalek Ali, L'exploitation familiale agricole: entre permanence et évolution « Approche ethno-sociologique ». In: Économie rurale. N°255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ? pp. 40-52.
36. ARFA A., BENDERRADJI. H., ALATOU D. Analyse des bilans des incendies de forêt et leur impact économique en Algérie entre 1985 et 2006, Ed. New Medit, vol 8, n.1, (Mars 2009), p. 46-51.
37. BOUDERBALA N, Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb, Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 285-291 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36).
38. BOUDJENOUIA Abdelmalek, FLEURY André & TACHERIFT Abdelmalek. L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie) : quel avenir face à la croissance urbaine ?, BASE [En ligne], volume 12 (2008), 23-30.
39. CHAULET Claudine, Agriculture familiale et modèles familiaux en méditerranée –réflexion à partir du cas algérien-, in : Option méditerranéenne, série B N° 12, Montpellier, 1997.
40. FERROUKHI Amine & BEDRANI Slimane. Perception de la pauvreté par les agriculteurs bénéficiaires des soutiens FNRDA, Les Cahiers du CREAD, n° 87, Alger, 2009.
41. HADIBI A., CHEKIRED-BOURAS F.Z., MOUHOUCHE B. Analyse de *la mise en œuvre du plan national de développement agr*icole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest (Document numérique), Ed. CIRAD, Mostaganem, 2008.
42. JOUVE Alain, Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée. In. Options Méditerranéennes, Série B, N°. 66, Montpellier : CIHEAM, 2011. p. 35-51.
43. KOUTI A. et HAMDI M., Développement local et aménagement dans les montagnes telliennes de l'Ouest, In, Les acteur de développement local rural en Algérie – comparaison méditerranée, acte de colloque, Ed. CRASC, Oran, 2004.

44. ROUABHI A., HAFSI M., KEBICHEM. Evaluation des transformations agricoles dans une région rurale de la province du Sétif en Algérie, In. New Medit, vol 13, n.2, (Juin 2014), pp. 38-46.
45. Schmitt B. et Goffette-Nagot F. Définir l'espace rural? « De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », (Article numérique), In. Économie rurale, Année 2000, N° 1, P. 43-55.
46. TONNEAU Jean Philippe et SABOURIN Eric. Agriculture familiale et politiques publiques de développement territorial : le cas du Brésil de LULA, Revue franco-brésilienne de géographie, N°5, 2009.
URL :http://www.persee.fr/doc/ecoru_00130559_2000_num_255_1_5154

II.2. Articles sur l'Algérie

47. ABDALLAH-KHODJA Kamel, *L'Algérie, 1962*-1972 : dix ans *d'indépendance* : « Le premier plan quadriennal : un instrument au service de la politique de développement », In. Le Monde diplomatique, Janvier. 1972, pp 21-23.
48. Aït AMARA Hamid, *La question agraire aujourd'hui*, In ; Insaniyat, N°7, p. 33-37.
49. Aït AMARA Hamid, *La transition de l'agriculture algérienne vers un* régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale, Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36, Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 127-137.
50. ALLAL Mourad, Agriculture « *l'Algérie deva*nce le Maroc et la Tunisie », (Article électronique), L'Econews, consulté le 29 Juin 2015.
51. BACI L, Les réformes agraires en Algérie. In: Jouve A.-M. (Ed.). Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36, Montpellier : CIHEAM, 1999 pages 285-291.
52. Baïs I, Un dispositif innovant en Algérie pour la politique de renouveau agricole et rurale, in Watch Letter 24, Rural Development in the Mediterranean Countries, CIHEAM, Paris, March 2013.

53. BEDRANI S., DJENANE A., HACHEROUF M., LARIBI S. *L'Algérie [Processus d'émergence de*s territoires ruraux dans Les pays méditerranéens]. In : Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.). Processus d\'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l\'Est Méditerranéens ? Montpellier : CIHEAM, 2012. p. 41-45. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69).
54. BEDRANI Slimane, L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie. In : Allaya M. (ed.). Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays. Montpellier : CIHEAM, 2008. p. 37-73. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 61).
55. BEDRANI Slimane, L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat, In : Allaya M. (ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000.Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 83-99 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)
56. BESSAOUD Omar, *L'agricultur*e et la paysannerie en Algérie : « Les grands handicaps », Communication au Symposium - Etat des savoirs en sciences sociales et humaines. CRASC-Oran- 20-22 septembre 2004.
57. BESSAOUD Omar, *L'identité paysanne en Algérie : quel héritage retenir* ?, (Document numérique), site internet du CRASC, Oran, 2002.
58. BESSAOUD Omar, La révolution agraire en Algérie : continuité et rupture dans le processus de transformations agraires. In: Tiers-Monde, tome 21, n°83, 1980. Algérie 1980. pp. 605-626.
59. BESSAOUD Omar, L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement : (1963–1992), Institut des Sciences Economiques, Université d'Alger.
60. BESSAOUD Omar, *Le paradigme de l'agriculture coloniale et la* modernisation du Maghreb, Option Méditerranéenne, Sér. A N° 29, Montpellier, 1997.

61. BESSAOUD Omar, Schéma des études sur la paysannerie, la société *rurale et l'agriculture algérienne. «* Présentation », In. Insaniyat, revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, N°7, 1999, pages 1-4.
62. BESSAOUD Omar, TOUNSI Mohamed, Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000, CIHEAM-IAM, Montpellier, 1995.
63. BEYLARD David, *L'inventaire des gisements de matières premières de l'Algérie*, In. « Les Afriques », Genève, 01/07/2009.
64. BOUCHENTOUF M, Algérie : Les « super potagers », un exemple de partenariats multipartis pre*nants au service de l'agriculture de proximité*, In. Watch Letter 29, Coporate Social Responsibility in the Mediterranean Agro-Food Sector, CIHEAM, Paris, June 2014.
65. BOURENANE N., CAMPAGNE P., CARVALHO, EL OULMI M. Pluriactivité et revenus extérieurs dans *l'agriculture méditerranéenne,* In. Options Méditerranéennes, Série. F. B /no5, Montpellier, 1991.
66. BOURENANE Naceur, Agriculture et alimentation en Algérie : « entre les contraintes historiques et les perspectives futures », In : Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.). Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes. Montpellier : CIHEAM, 1991. p. 145-157 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21)
67. BOURENANE Naceur, Travail et revenus extérieurs en Algérie - Etude *des zones de Dréane, l'Attaf et Sig,* In. Options Méditerranéennes, Sér. B / n"5. 1991 - Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne-.
68. BOUYAGOUB Ahmed, L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel, In. Printemps, 1997, P.78.
69. CHERIF CHAKIB E, Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie, Revue des sciences humaines, N°18, du Décembre 2002, P.49.
70. CHOUQUER G, Fiche sur la législation foncière actuelle en Algérie, Septembre 2012.

71. CÖTE Marc, *L'Algérie, mondialisation et nouvelles territorialités,* In. Méditerranée [Document numérique], 116 | 2011, Consultée le 30 Novembre 2013.
72. ELLOUMI Mohamed, la question de la pluriactivité en Algérie, en France, au Portugal et en Tunisie, CIHEAM- Options Méditerranéennes, Série : F. B /no5, 1991. P. 23 à 51.
73. GARREAU de LOUBRESSE C, Structures et réalités juridiques des nationalisations algériennes, In. Revue Internationale de Droit Comparé, 1965, vol. 17, n° 1, p. 73-89.
74. KADRI Aïssa, Générations migratoires. Des paysans déracinés aux intellectuels « diasporique, In. « NAQD » 2009/1 N° 26-27 | pages 127 à 155.
75. LASSASSI Moundir & HAMMOUDA Nacer-Eddine. *La main d'œuvre* familiale : quelle utilisation en Algérie? Les Cahiers du CREAD n° 89, Alger, 2009.
76. MANSOURI Nabil, *Selon l'Union Nationale des Paysans Algériens* « *70% des aides de l'Etat vont à des fraudeurs* », L'Echonews, du 12 Aout 2012.
77. MORDI Mostapha, *La société rurale de l'indépendance à la dépendance,* Traits et signification (traduit de l'arabe), Insaniyat / إنسانيات [En - ligne], 7 | 1999, mis en ligne le 31 mai 2013.
78. SAHLI Zoubir. Produits de terroir et développement local en Algérie : « cas des zones rurales de montagnes et de piémonts ». In: Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (Ed.). Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens. Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 305-338 (Options Méd iterranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89)
79. SOUIDI Z., BESSAOUD O. Valorisation des espaces ruraux en Algérie: une nouvelle stratégie participative, In. NewMedit, vol 10, n.1, (March 2011), pp. 17-24.

80. TOZANLI S., Les produits de terroir, les indications Géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens. Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 305-338. In, Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89.

II.3. Articles sur Jijel

81. B. Nouria, *Le PDG de l'entreprise portuaire du DjenDjen : L'exportation* des produits périssables se fera en 24 heures, In. L'Horizon du 20/12/2016.
82. BOUCHAMA M., Détournement du foncier agricole, 19 personnes devant le juge à Jijel, In. L'Est Républicain du 09/04/2015.

Lien :http://www.jijel.info/local/671-detournement-du-foncier-agricole-19-personnes-devant-le-juge-a-jijel

83. Willaya de Jijel, Agriculture et potentialité, productions et perspectives de la subdivision de Taher, Jijel, 2010.

II.4. Thèses

84. HAMADACHE Hilel, Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangéabilité », Série « Master of Science » n° 103, Univ. Montpelier, 2010.
Lien:
http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=3488
85. KIRAT Souhila, *Les conditions d'émergence d'un système d'élevage* spécialisé en engraissement et ses conséquences sur la redynamisation de *l'exploitation agricole et sur la filière des viandes rouges bovines* - Cas de la wilaya de Jijel, en Algérie – Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2007 – 162 p. (Master of Science, IAMM, 2007, Série Thèses et Masters n° 88).

Lien :
http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=4370

III. Textes juridiques, programmes et statistiques

III.1. Textes juridiques

86. Journal officiel de la République Algérienne, n°46 du 18 août 2010, Loi n°10-03 du 15 août 2010, fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.
87. Journal Officiel de la République Algérienne, n°60, du 4 Septembre 2005, relative à l'eau.
88. Présidence de la République algérienne, Instruction présidentielle, n°14 du 17 mars 1981.

III.2. Programmes

89. Banque Mondiale, *Document d'évaluation de projet en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de 95 million de Dollars des Etats*- Unis à la RASD (Rapport n° 24715-DZ), pour le 2e projet pour l'emploi rural, (Document électronique), 27/03/2003.
90. Banque Mondiale, Rapport N° 6607-AL, Algérie ; Le plan de développement 1985-1989 et les perspectives à moyen et à long terme, Banque mondiale, Division générale des opérations pour le Maghreb,

Bureau régional Europe, Moyen Orient et Afrique du Nord, 30 Septembre 1987.

91. FAO, Cadre programmation par pays ; Algérie (2013-2016), Décembre 2012.

    Lien internet:

    http://siteresources.worldbank.org/INTALGERIAINFRENCH/Resources/FR_PER2PAD_032703.pdf

    Lien internet:http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/529711468008433960/pdf/66070SR0FRENCH101Official0Use0Only1.pdf

92. NEPAD, *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, Algérie: Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT), V.1, Septembre 2006.p.6.
93. OPEC: Inventaire des gisements de matières premières en Algérie,
    URL :http://www.opec.org/opec_web/en/about_us/146.htthttp://www.lesafriques.com/produits-de-base/l---- inventaire-des-gisements-de-matieres-premieres-de-l-alg-2.html?Itemid=308?articleid=17457m

III.3. Statistiques

94. Ministère de finance, Balance commerciale du février 2015,

    Lien internet: http://www.mf.gov.dz/article/48/Zoom-sur-les-Chiffres-/142/Balance-commerciale.html

95. ONS, Rapport statistiques N° 658, de 2013.
96. ONS, Bulletin statistiques n° 726, « Activité emploi et chômage », Alger, décembre 2015.

Lien : http://www.ons.dz/IMG/pdf/DSEmploi0915.pdf

97. OPEC, Annual statistical bulletin, Vienna, 2016.

IV. Sites internet

IV.1. Sites internet Généraux

98. Africommodities :

URL: http://www.africommodities.info

99. CIHEAM :

URL: https://www.ciheam.org/fr

100. Encyclopédie Larousse (on ligne)**:**

URL: http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Alg%C3%A9rie/104806

101. FAO:

URL: http://www.fao.org/home/fr/

102. OPEC :

URL: http://www.opec.org/opec

103. PNUD :

URL: http://www.undp.org/fr/

104. Revue Méditerranée :

URL: http://mediterranee.revues.org

105. Wikimedia :

URL: https://www.wikimedia.org/

IV.2. Sites internet algériens

106. ANC :

URL: http://www.an-cadastre.dz/AVPOR.html

107. Chambre de commerce et de l'industrie de la Wilaya de Jijel :

URL: http://www.ccijijel.com/index.php/wilaya-de-jijel/la-peche

108. CRASC :

URL: http://www.crasc.dz/

109. CREAD:

URL: http://www.cread.dz/

110. Djamel BELAID, Machinisme en Algérie,

URL: http://www.djamel-belaid.fr/machinisme/

111. M.A.D.R :

URL: http://www.minagri.dz/structures_admin.html

112. ONS :

URL: http://www.ons.dz/

113. ONTA :

URL: http://www.onta.dz/

114. Revue Insaniyat :

URL: http://insaniyat.revues.org

IV.3. Sites internet de Jijel

115. ANDI :

URL: http://www.andi.dz/index.php/fr/

116. A.N.I.R.E.F **:**

URL: http://www.aniref.dz/monographies/jijel.pdf

117. Chambre nationale d'agriculture :

URL: http://www.cnagri.dz/qui-sommes-nous.html

118. Chambre d'agriculture de la wilaya de Jijel :

URL: http://www.cawjijel.org/

119. Direction de l'environnement de la Wilaya de Jijel:

URL: http://denv-jijel.dz/index.php?id=37

120. Direction du commerce de la Wilaya de Jijel :

URL: http://www.dcwjijel.dz/fr/index.php/links/sectcom

121. wilaya de Jijel, Site officiel

URL: http://www.jijel-dz.org/jijel/index.php/atouts

ANNEXES

Annexe 1: Engagement

ENGAGEMENT

Je soussigné M. BOUATROUS NOUREDDINE, Chercheur universitaire en anthropologie rurale à l'Université Paris 8 déclare que je m'engage à ce que cet entretien entre dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Qu'il est strictement de nature académique et que toutes les données et informations seront utilisées dans ce cadre sans qu'aucune utilisation à des fins commerciales, politiques ou de marketing des données récoltées n'en sera faite. Toutes les données personnelles et l'identité des interviewés resteront confidentielles et seront remplacées par un nom et prénom fictif.

تعهد

أنا الممضي أسفله السيد بوعتروس نورالدين باحث جامعي متخصص في اللأنثروبولوجيا الريفية بجامعة باريس 8. أتعهد بشرفي بأن هده المقابلة تدخل في إطار إعداد رسالة دكتوراه وذات طابع أكاديمي بحت.

وأن كل البيانات والمعطيات لن تخرج عن الإطار الأكاديمي, ولن تستخدم تجاريا. وأن الهوية الحقيقية للمستجوبين ومعلوماتهم الشخصية تبقى ذات صبغة سرية. وسيتم استبدالها بأسماء مستعارة.

Annexe 2 : Guide d'entretien

Nom et prénom :

Age :

Nature d'activité :

Commune :

Date et heure : ...../…../ 2016

Lieu exact d'entretien :

Page journal d'enquête :

Observations et circonstances de déroulement d'entretien :
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Informations générales

-Situation maritale :

- Nature de l'activité principale :

- Activités secondaires (si elles existent) :

Thématique N°1 : Propriété et exploitation

L'origine de l'exploitation, la surface, répartition de la surface, projet d'expansion de l'exploitation, production, exploitations voisines.

Thématique N°2 : Famille et changement

Composition du foyer, liens entre les membres de la famille, niveau de scolarisation, travail des enfants, type d'école, les diplômes. Rapports à la famille élargie, entraide dans les travaux agricoles, la succession, participation des femmes aux travaux dans l'exploitation agricole, répartition des tâches par âge et sexe, recours au salariat, choix de l'épouse, son ancienne activité en tant que célibataire, son niveau scolaire et social, rythme scolaire et rythme de travail, travail et son impact sur la solidarité familiale, l'avenir de l'exploitation.

Thématique N°3 : Implication de la jeune génération et succession

Temps passé par les enfants au travail dans l'exploitation. Jeux vidéo, Les nouvelles technologies, accès réseau internet au domicile. Qui va reprendre l'exploitation, succession de l'exploitation complète ou divisé. Des enfants à l'étranger, envoi d'argent possible aux parents et investissement dans l'exploitation. Projets d'émigration des enfants. Leur point de vue sur l'émigration.

Thématique N°4 : Etat, organismes, législation et aménagement

Visite éventuelles des services de l'Etat. Qui sont-ils (services agricoles, bureau locale, assurances, banques, Chambre de l'agriculture, associations) ? La fréquentation et l'objet.

Le bénéfice des aides de l'Etat, leur valeur et sous quelle forme. Crédits sans intérêt, stages et formations offerts. Les vaccins, les terrains. Effacement de la dette.

Syndicalisme, appartenance associative et son impact. Assurance des biens et personnes, efficacité en cas de sinistre, le coût. Les banques et les crédits (facile ou compliqué)

L'aménagement et l'équipement du village par l'Etat, les projets de grande nécessité pour la population. Etat des routes. L'approvisionnement en eau. Assainissement. Rôle des barrages. Evaluation de la connaissance du cadre légal et des réformes. L'impact de l'application de ces réformes sur le terrain. Proposition d'une réforme urgente nécessaire.

Thématique N°5 : Activités, moyens de production, production et gestion de la production

Les différentes cultures pratiquées. Existence d'un élevage, type et nombre de têtes. Installations existantes pour pratiquer l'élevage.

Activités artisanales pratiquées. Organisation du travail dans les champs, la main d'œuvre familiale et extra familiale. Les machines et outils utilisés (possédés et loués). Echange et circulation d'équipement entre ruraux. Des semences, des engrais et pesticides, type, origine et coût. Nourriture animale.

Gestion des déchets biologiques et chimiques de l'exploitation. Approvisionnement de l'exploitation ?

Produits issus de l'activité, gestion et partage de l'activité. Commercialisation de la production. Transport de la production. Revenus issus de l'activité et couverture des charges. La faiblesse de la production et sa gestion.

Thématique N°6 : Revenus, pluriactivité et autarcie

Origines des revenus du foyer, et s'ils sont suffisants, parts des revenus issus de l'exploitation. Economies et épargne, projets en perspective. Recours à la pluriactivité. Choix du travail en dehors de l'exploitation. Son rapport avec le travail de l'exploitation. Son volume. Comment l'avait-on trouvé.

Les produits originaires de l'exploitation, leur valeur en argent. Echange de produits avec le voisinage et le type de produits échangés.

Thématique N°7 : Solidarité et rapports entre familles rurales

Echange de visites entre familles rurales et pour quelles occasions. Organisation des « twizas », pour quelles raisons ?

Existence de liens d'alliances entre familles du village. Rapports au sein de la famille élargie. Fêtes locales. Collecte de fonds pour actions de solidarité, type de solidarités (personne malade, mariage, études, création de projets, autres).

Entretien des équipements communs. Familles sans père de famille et orphelins : la prise en charge communautaire.

Thématique N°8 : Technicité, savoir-faire et formations

Le matériel et outils dans l'exploitation et mode d'acquisition. Projection d'achat de nouvelle machines. Ce qui est attendu de ces nouvelles acquisitions en matériel.

Les formations sur des nouvelles techniques, sont payantes ou gratuites ? Pour quelle occasion ces formations sont-elles organisées ? Et par qui ? Leur importance.

Origine du savoir faire agricole. Transmission du savoir et technique aux enfants et membres de la famille. Techniquement sont-ils capables de reprendre le travail en cas d'absence du père de famille?

Thématique N°9 : Salariat et temps du travail

Volume du temps/jour consacré à l'exploitation. Les membres de la famille qui passent le plus de temps à l'exploitation. Quand se fait le recours aux salariés ? Leur coût. Critères de sélection des salariés. Difficultés de recrutement. Leur savoir faire. Type de contrat et déclaration. Leur nombre. Provenance. Leur âge.
Descriptif d'une journée typique à l'exploitation.

Thématique N°10 : l'Apport de l'agriculture familiale à l'économie locale.

Donnée statistiques et observations des marchés locaux.

Thématique N°11 : perspectives et avenir de l'agriculture familiale.

Dans la conclusion

Thématique N°12 : Impact du marché mondial de la politique d'importation sur l'activité.

Degré de présence des produits importés et politique commerciale du pays.

Thématique N°13 : La question écologique, environnement et catastrophes.

Les mesures imposées réellement sur le terrain, la gestion des déchets agricoles. L'évolution de l'agriculture dite biologique.

Thématique N°14 : Agriculture familiale et développement durable.

Thématique N°15 : Gestion des ressources naturelles et des biens collectifs.

Annexe 3: models d'entretiens réalisés

Transcription d'entretien : BLM

Nom et prénom : BLM

Age : 47 ans

Nature d'activité principale: Peintre

Commune : Emir Abdel Kader

Date et heure : 17/06/ 2014

Lieu exact d'entretien : à l'exploitation familiale, Azawen, « El hMamar » Emir Abdelkader.

Page journal d'enquête :

Observations et circonstances du déroulement d'entretien : L'après-midi, il était en train d'arroser à la main des oliviers, des arbres fruitiers et un petit potager.

- Situation maritale : Marié monogame, avec une fille adoptive.

- Nature de l'activité agricole : Arboriculture, principalement oléiculture, cultures maraichères vivrières et aviculture pour chair.

Propriété : à l'origine notre terre est une terre de domaine, mon grand père maternel l'avait acquise en 1968, et l'avait donnée à mon père. Au début cette parcelle n'était pas grande. Mais mon père l'a élargie en défrichant la forêt et les broussailles. Et depuis nous avons planté des arbres et construit une maison. L'Etat n'a jamais réclamé cette terre. Pour les papiers, Nous n'avons qu'un document qui témoigne que cette terre est celle de mon grand père maternel.

Surface : j'ai ½ ha

La famille : J'ai 5 frères germains, et 5 demi frères et sœurs du coté de mon père. Mes 5 premiers frères travaillent ensemble dans l'aviculture, ils ont 2 poulaillers, et des arbres. Ils ont environ 2 ha de terre en indivision. Ils ont aussi un commerce de vente de nourriture pour bétail et poulets ici à l'Emir.

Pour ma petite famille, nous sommes 3, moi ma femme et ma fille adoptive. Ma femme a 46 ans et ma fille 15 ans.

Pourquoi vous ne travaillez pas avec eux ? Vous savez, moi je suis l'ainé, j'étais marié en 1993, en 1995, je me suis séparé de la vie collective familiale (à cause de problèmes familiaux). Mes frères, à l'époque, étaient encore célibataires et vivaient avec mes parents. C'est pour ça que mon père m'a donné mon morceau de terrain.

La succession : Si Allah le veut, pour l'avenir, ma priorité c'est ma femme, ma fille et moi.

Main d'œuvre : Je travaille avec ma femme, la fille, elle est petite, elle ne connait pas. En cas de besoin ou lorsque mes frères ont besoin, on s'entraide.

Raisons du travail agricole : Je travaille pour vivre, je travaille dans le chantier, et quand je rentre du chantier et le week-end, je vais aux champs pour générer plus de revenus à ma famille.

L'apport de l'activité agricole : Par exemple je cultive la pomme de terre, quand je récolte des sacs, ça va me faire des économies, elle participe selon l'année bien sûr, mais en moyenne à 30% de mes revenus.

Aide de l'Etat : Non jamais

Associations : Jamais.

Les services administratifs locaux : aucune visite.

L'assurance et crédit : je n'ai rien pris.

Les cultures : je plante des oignons, l'ail, la salade verte, les haricots, les petits pois, les pommes de terre, la fève, les courgettes, les citrouilles, etc.

En arboriculture j'ai des oliviers, environ 25 arbres, quelques pruniers, et pommiers. Un abricotier.

Placement des cultures : un carré d'oignons, et un autre pour les pommes de terre, les fèves et les haricots.

L'eau et l'irrigation : Nous avons une retenue d'eau construite par mon père dans les années 1980 et un bassin plus bas en forme de puits. On le remplit à partir du petit barrage. Pour l'eau potable, mon père avait ramené une source d'eau de montagne jusqu'ici, par un tuyau. Tout le monde, moi et mes frères, on se sert de cette eau.

Moyens et outils de production : je travaille d'une façon manuelle, j'utilise le crochet (en forme de la lettre U) et une petite pioche, et c'est tout.

Les pesticides et insecticides : je ne les utilise pas, sauf pour la pomme de terre, j'utilise la pompe. Elle appartient à mes frères. Ces produits, je les achète chez les vendeurs de produits agricoles.

Destination de la production : Je ne vends jamais, c'est pour ma consommation personnelle, et je donne aux autres : « Sadaka » aux pauvres et à la famille.

Gestion des déchets, pour les herbes, on les donne aux gens qui ont des vaches, et les autres on les brûle sur place.

Le transport : j'ai une voiture,

L'apport de ce travail : pour le moment, les oliviers sont petits, ils ne m'apportent pas grand-chose, guère plus que 30 000 DA.

La peinture est mon métier principal, car j'ai aimé ce métier,

Projets et investissement futurs : tu sais j'ai un morceau de terrain, à coté, je projette de construire un petit hangar pour l'élevage, pour avoir plus de ressources et avoir une belle retraite.

Matériel à acquérir : pour le moment je ne projette pas d'en acheter car mon exploitation n'est pas très grande et ne nécessite pas de grand matériel.

Le savoir faire agricole: c'est mon père qui m'avait appris, pour ma femme c'est moi qui lui ai appris. Je me souviens, la première année de mon mariage, j'ai planté des pastèques, elle m'a demandé : c'est par où que la pastèque pousse ? Elle pensait qu'elle faisait ses fruits dans le sol. Hhh. (rire). Maintenant elle est très dynamique, je ne vous mens pas, je suis très satisfait de ma femme, j'ai trouvé ce que je cherchais. Je remercie Allah. Elle m'aide partout à l'intérieur et à l'extérieur.

Travail de la femme : Elle donne des cours d'alphabétisation à des seniors avec une association d'alphabétisation. (30 h/mois).

Temps réservé au travail agricole : Je vais généralement les week-ends et 2 jours par semaine. De 10h à 18h.

Formation : je n'ai pas fait de formation dans le domaine agricole. J'ai validé plutôt mes acquis professionnels, dans le domaine de la peinture, je possède actuellement un diplôme de la Chambre des métiers de la Wilaya.

Succession : A la retraite, je vais me consacrer complètement au travail agricole, je veux élargir mon exploitation car j'aime le calme et la nature.

Projet d'émigration : c'était mon rêve d'émigrer, mais avec l'âge, je me suis convaincu de rester comme je suis, car je ne peux pas abandonner ma famille. Pour moi les personnes qui ont émigré, celles qui ne travaillaient pas avant je leur donne raison, mais les autres, non !

Revenu activité principale : 35 000 DA.

Les semences : je laisse de la récolte et j'achète si nécessaire, j'utilise plus des engrais bio (poulet) que de l'engrais chimique.

Pénibilité de travail : quand vous avez l'amour, et la volonté, tout devient simple.

Transcription d'entretien : ABBD

Nom et prénom : ABBD

Age : ans

Nature : Activité principale: Froid, (climatisation, réparation de réfrigérateurs en général).

Commune : Emir Abdel Kader

Date et heure : 02/04/ 2014

Lieu exact d'entretien : Emir Abdelkader.

Page journal d'enquête :

Observations et circonstances de déroulement d'entretien : à l'Emir. A cette période, il était en conflit avec un grand entrepreneur, Brighen qui voulait les chasser de leur exploitation.

-Situation maritale : Marié

- Nature de l'activité agricole : Maraichère, arboriculture, apiculture.

Propriété : c'est une propriété de l'Etat, à l'origine un cimetière qui appartenait à l'APC et qui n'est pas une terre Habous. Elle est délimitée par la propriété des héritiers Mati d'un coté et de l'autre coté par la propriété des héritiers Cherrih. Les deux ont vendu, il y a 3 ans. Nous sommes en conflit judiciaire avec l'acheteur Brighen. Puisqu'il veut prendre notre parcelle. Elle n'est pas à lui, elle est à l'APC, qui ne l'a pas réclamée. Je ne sais pas, comment il se permet de s'approprier cette parcelle. Dans le cadastre, elle a son numéro de lot à elle, qui est différent de celui acheté par Brighen. Elle est le cimetière de nos ancêtres. M. Mati était le propriétaire de cette terre à l'époque coloniale, l'administration coloniale l'avait donné à un colon. Ce dernier avait interdit à la population du Douar Azrar, « Mchta Tazia » d'inhumer les leurs dedans. Donc le cimetière est

resté abandonné. Il se compose d'un mausolée, des tombes et de l'habitation de l'Imam. Une petite école coranique aussi. Dans les années 1930, le colon avait vendu à M. Mati. Puis, quand le terrain fut vendu, le terrain du cimetière a été abandonné, nous étions les voisins du cimetière. Jusqu'à sa vente à M. Mati, la Djemaa avait demandé à mon grand père de le protéger. Une partie du cimetière n'est pas remplie de tombes, donc nous y avons planté des oliviers et des arbres fruitiers.

Superficie : 6 500 m^2.

La famille : je suis marié, j'ai 3 enfants, 3 filles. Elles ont 4 ans, 1 ans et demi et un nouveau né. Notre terre, on l'exploite moi et mes frères et tout le monde participe au travail des oliviers. Mais pour le potager, chacun a le sien. C'est ma femme qui s'occupe du potager. Elle participe aussi à la cueillette des olives.

Entraide entre voisins : j'ai des voisins qui font la même activité que moi, le plus proche est à une distance de 500 m. On s'entraide et on échange des outils. Et à la période de la multiplication des ruches on s'entraide. Pour déplacer les ruches, on échange nos expériences.

La succession : On travaille, après on verra. Par exemple, l'apiculture, nous n'étions que moi et mon père à l'exercer. Mais depuis que mon père est malade, mon grand frère a dit qu'il ne veut pas de cette activité, mon petit frère avait ses propres ruches, maintenant c'est moi qui m'en occupe.

Main d'œuvre : Oui, de temps en temps, puisque mes deux frères sont salariés. Au moment du **binage** : je donne cette tâche à quelqu'un. Je le payais avant, quand les oliviers étaient petits, 20 000 DA. Actuellement je lui donne 150 DA, l'arbre.

La pluriactivité : Oui ! J'ai un garage, je suis frigoriste, donc le froid c'est mon activité principale, l'agriculture viendra en seconde place. Car le travail dans le froid est un travail de la saison chaude (été).

Raisons du travail agricole :

L'apport de l'activité agricole :

Aide de l'Etat :

Associations :

Les services administratifs locaux : Je n'ai pas eu de visite particulière, juste une fois, les agents des Services agricoles communaux. Car j'avais demandé le soutien agricole, ils m'ont donné 550 000 DA sous forme de ruches, et de matériel allant avec. C'est un crédit bancaire et ma participation personnelle était de 10%. J'avais 2 ruches, ils m'en ont donné 20 autres. J'ai perdu des ruches car j'étais parti à Illizi au désert. Mes ruches ont souffert de la sécheresse, ces deux dernières années. Mais je vais m'occuper d'elles cette fois-ci. Je vais développer mon activité, et exploiter les moyens dont je dispose. Car comme dit le proverbe :

ستثمرا فالنحل ماشي. فلعسل. (Investirai aux abeilles mais pas au miel). Je vais m'occuper des abeilles, je vais les multiplier, même s'il n'y a pas de miel.

Effacement des dettes :

L'assurance et le crédit : En ce qui concerne le crédit, j'ai attendu la fin de l'échéance de payement, je l'avais réglé avant cette échéance, pour ne pas tomber dans les intérêts et la commission de retard de paiement. Ils m'ont donné 550 000 DA. Ma participation était de 60 000 DA. Car il faut passer par la banque, je n'ai pas contracté d'assurance.

Associations : Je ne fais partie d'aucune association.

Organisation du travail agricole :

Les cultures : elles sont plantées d'oliviers, et peuplées de ruches, nous avons plus de 200 oliviers, quelques caroubiers, un potager où je plante des légumes

pour la maison (pommes de terre, oignons, ail, fève, petits pois) en saison de pluie.

Placement des cultures : l'oléiculture et l'apiculture sont mes activités principales. Pour le potager, il est destiné à la consommation de ma famille. Pour le miel, l'année passée je n'ai rien vendu car c'était la sécheresse. En année normale, je produis entre 80 et 100 kg de miel. Je vends le kg à 3 000 DA.

Je ne fais pas d'élevage, faute de place.

Les aménagements : Nous n'avions pas de route avant, depuis, elle a été ouverte récemment par les nouveaux acheteurs (Brighen).

L'eau et l'irrigation : pour l'eau, c'est un grand problème, nous n'avons pas d'eau ici, car le sol est très accidenté et la terre argileuse. J'utilise l'eau de pluie, j'ai un petit réservoir sur place pour irriguer les petits oliviers l'été.

Connaissance de la législation : je n'ai aucune compréhension des lois. Ceux qui ont un acte de propriété ont bénéficié du soutien de l'Etat et des crédits. Moi j'ai bénéficié du soutien en 2005.

Logement rural : Je n'ai pas de cabane, je vais en faire une.

Moyens et outils de production : Ils sont traditionnels, pour le travail de l'apiculture : la presse, les ruches, les isolateurs (pour les reines) pour qu'elles puissent produire du miel de qualité et un enfumoir (بودخون).

Les pesticides et insecticides : On traite l'abeille contre le varroa, avec deux médicaments : la Pivar et le Bivarel, et العت on le traite avec le B 401. Je les achète avec mon propre argent, le Byvarel est un peu cher, les 10 ceintures sont à 2 200 DA. 2 ceintures sont à peine suffisantes pour 2 ruches.

Destination de la production :

Engrais et intrants : j'utilise les engrais dans mes cultures mais en petites quantités. On les achète chez « Hafid ».

Gestion de déchets : Je ne produis pas de déchets.

Le transport : j'habite à 4 km du champ. J'utilise mon scooter pour aller là bas.

L'apport de ce travail : l'argent que je récupère de la vente du miel, n'est pas ma source principale de revenus. Bien que je sache que je peux me baser sur la production de l'abeille, si j'en fais mon activité principale - et c'est ce que je vais faire prochainement par l'élargissement de mon activité - car c'est un travail que l'on peut qualifier de saisonnier.

Comment saisonnier ? L'abeille produit du miel en été (juillet et août), le travail est essentiellement au printemps. Il faut veiller sur les ruches, les nettoyer, préparer les plaquettes pour la collecte du miel, avant le printemps il faut juste que tu lui donnes à manger et que tu la surveilles, c'est tout ! Pour vérifier, on ne sait jamais si une reine meurt dans une ruche ou si une maladie se déclare, comme le varroa, العث.

Commercialisation de la production : Les clients viennent directement chez-moi pour acheter le miel. Il n'existe pas de problème de commercialisation.

Projets et investissements futurs : le développement de l'apiculture, je vais multiplier les ruches, et probablement je vais les changer d'endroit. Je vais chercher un autre terrain à la montagne. Je vais faire comme les autres. Je vais occuper un terrain de l'Etat. Je vais le débroussailler, ensuite, je mets des ruches et après je le plante d'oliviers.

Mon plan est de multiplier les ruches, et je ne produirais pas seulement le miel blanc, mais 3 autres types de miel : le miel à base de sucre (العسيلة), ensuite en cas de réussite, je vais produire du miel à partir des fruits. Je teste, si cela marche, ce sera bien. Je vais aussi bientôt faire une pépinière à oliviers.

Matériel à acquérir : l'abeille j'ai besoin d'une machine à fabriquer des cellules de ruche en cire (un coffreur de la cire d'abeille) et je fabrique quelques outils

Le savoir faire agricole: à l'origine c'est mon père. Mais actuellement, j'ai changé de méthode, il faut s'occuper bien des ruches, car la méthode ancienne laisse la ruche et au printemps ils nourrissent les abeilles et en été, ils collectent le miel. Mais maintenant il faut veiller de plus en plus sur l'abeille. A cause des maladies.

Travail de la femme : Ma femme est une vraie paysanne, mais avant elle ne connaissait rien. Elle a appris avec moi. Elle s'occupe du potager. Moi juste je fais de la pomme de terre, car c'est un peu physique.

Temps réservé au travail agricole : je consacre les après-midis au champ. Pour la récolte des olives, on consacre, moi et ma femme, une vingtaine de jours.

Formation : Je n'ai pas fait de formation je me suis formé, en plus ils ne ramènent pas de nouveauté dans leur formation (les Services agricoles et la Chambre d'agriculture).

Succession :

Projet d'émigration : Tu veux la vérité ? Je sui arrivé à une période où je suis désespéré de l'émigration. Quand j'étais jeune, j'ai émigré et voyagé, j'ai passé 3 ans en Europe, entre la France et l'Espagne. J'ai travaillé à l'agriculture en Espagne (cueillette des tomates). Après j'avais des problèmes politiques (un soupir). L'Etat algérien m'avait retiré le passeport. Après, avec l'âge, je me suis débarrassé de l'idée d'émigration. Je suis parti aussi en Lybie, j'ai passé juste un mois. Le pays ne m'a pas plu.

Revenu activité principale : Je fais comme l'abeille et la fourmi, je travaille dans le froid en été pour les jours durs de l'hiver. En été, je gagne bien ma vie avec le travail du froid, mais la saison est courte. Mon travail au champ couvre environ un tiers de mes dépenses. Il me permet de laisser un peu de côté.

Les semences :

Pénibilité du travail :

Technologie :

Travail collectif familial :

Description d’une journée de travail habituelle :

Transcription d'entretien / BHS

Nom et prénom : BHS

Age : ans

Nature de l'activité principale:

Commune : Emir Abdel Kader

Date et heure : 04/04/ 2014

Lieu exact de l'entretien : à l'exploitation familiale, Tamilla, Emir Abdelkader.

Page journal d'enquête :

Observations et circonstances de déroulement d'entretien :

-Situation maritale :

- Nature de l'activité agricole : maraichère, (choux fleur, tomate, pastèque, courgette, etc.

Propriété : C'est une exploitation, dans le cadre d'un contrat de concession. Elle appartient à l'Etat, mon père a travaillé à l'agriculture « fel koumité » c'est une exploitation collective, nous sommes un groupe de 7 fellahs.

Surface : la même surface, elle est entourée d'exploitations individuelles, privées et de l'Etat.

La famille : Nous sommes 3, niveau scolaire, chwiyya chwiyya, les enfants ne travaillent pas avec nous. Pour les diplômes, ils sont plombier et comptable.

Entraide entre voisins : chacun navigue pour sa tête, l'entraide c'était à l'époque. On échange les semences.

Pour la twiza, nous l'avons fait une fois, mais actuellement, Rahet niyya, on l'a fait au Ramadan. Pas de relations de mariage entre nous.

La succession : Mon père nous a donné la relève ; en général c'est moi qui travaille, mes frères viennent m'aider en cas de nécessité, mais le revenu c'est pour la famille entière (car nous vivons ensemble).

Main d'œuvre : C'est normal que je fasse appel à la main d'œuvre extérieure, pour la plantation, le binage et la récolte. A peu près 2 mois par an de travail, on les paye 800 à 1 000 DA/jour. Koul wahed we yeddou (selon la compétence). C'est difficile de trouver, ce sont des jeunes de Bouhemdoune, mais bon, je ne suis pas satisfait. Il faut toujours les superviser.

Raisons du travail agricole :

L'apport de l'activité agricole :

Aide de l'Etat : Ils ont appelé ceux qui veulent des aides, mais nous, nous ne l'avons pas fait. Pourquoi ? Cela ne sert à rien, c'est un crédit à intérêts. Ils disent qu'ils nous aident pour le prix des engrais, mais quand il arrive à nous, c'est au prix du marché, à 6 500 DA, le quintal. Normalement on le paye 3 250 DA le quintal. Mais ce n'est pas nous qui l'achetons directement à l'usine, c'est le fournisseur qui l'achète et il nous le fait payer 6 500 DA. Il me donne aussi le traitement contre la « mineuse ». Il me donne à l'hectare mais je vois qu'il n'est pas nécessaire, là où il faut qu'ils nous achètent des traitements, ils ne le font pas, comme dans le cas du « Coragine » (Coragen, c'est un insecticide). Il est cher, le litre 12 000 DA. Et j'ai besoin d'un ½ litre par saison.

Associations : Jamais.

Les services administratifs locaux : hein !! Si nous n'allons pas les voir pour le bon d'engrais, ils ne viennent pas. Ils viennent, ceux de la Cité administrative, une fois par an. Il nous ramène « les pastilles » de la tomate, des pesticides contre les vers qui attaquent les plants de tomate. Au mois de juin, ceux de la Chambre

d'agriculture viennent rarement, sauf quand les autres services viennent, juste pour montrer qu'ils travaillent. Par contre ceux de la Mairie, tu les trouves entrain de dormir dans un café, au cas où la Commission d'urbanisme passerait.

Pour les formations ils ne les font pas, Walou ! Ils ont fait pour les apiculteurs, mais nous, non !

Effacement des dettes : C'est eux qui ont créé les dettes et c'est eux qui les ont effacées. Ils l'ont fait à l'époque de la Révolution agraire (il veut dire les années 1980). Nous avions 100 millions.

L'assurance et le crédit : Il y a ceux qui sont assurés et ceux qui ne le sont pas ! Et vous, vous êtes assurés ? Moi non. Mon père il est assuré car les papiers sont à son non, moi je ne peux pas. A chacun ses moyens. Où ils assurent ? A la CASNOS.

Pour les employés : bien sûr, je n'assure pas la personne qui travaille une demi-journée.

On n'a jamais fait de crédit, à chacun sa poche ou ses connaissances.

Associations : Il n'en existe aucune.

Organisation du travail agricole : à chacun sa parcelle et il cultive ce qu'il veut, à chacun son travail. Vous savez, que normalement l'exploitation est collective et elle n'est pas divisée entre nous officiellement. Mais en réalité elle est divisée sur le terrain ; chacun son morceau de terrain.

Les cultures : Cette terre est bonne pour la plantation du raisin (de consommation). Mais on ne peut pas, car il faut une autorisation, pour ça de la part des Services agricoles, mais même si nous faisons une demande ils vont refuser. Car ils veulent plus tard, la classifier comme terre urbanisable. D'ici 10 ans peut être, tu sais en Algérie tout est possible, d'un jour à l'autre ils te disent de quitter. Tant que le contrat est tout, tu ne feras jamais confiance à notre Etat.

Quelle sont les cultures que vous réalisez ? La culture maraichère, le chou fleur, la tomate, la pastèque et le haricot vert. Nous n'avons pas d'élevage. Pas d'artisanat.

Placement des cultures :

Les aménagements : La route, celle là, elle a été faite, quant ils ont passé les canaux d'eau.

Pour moi, je vois que ce terrain il faut l'entourer d'une clôture et faire des installations pour l'élevage des vaches, et c'est tout.

L'eau et l'irrigation : Nous avons une vanne, qui vient du barrage, El Agram, elle est chère : nous avons payé cette année, l'hectare à 7 000 Da. Avant ils comptaient au m^3, après ils ont constaté que ce n'était pas rentable. Vous savez l'eau, on ne l'utilise qu'en été. Le reste nous n'avons que 2 serres. Pour les serres, ce n'est pas vraiment rentable, le sol est fatigué. A cause de la pollution de la centrale d'Achouat.

Logement rural : Nous n'en n'avons pas bénéficié, ils y a ceux qui en ont bénéficié. Ils donnent pour 16 m^2. C'est vraiment petit, juste 500 000Da. Ca ne fait presque rien. Elle ne te permet pas de faire sortir la maison du sol.

Moyens et outils de production : Pour le tracteur, je le loue et je paye au nombre d'heures effectuées. On travaille à la main (la Houe الشطابية) et l'irrigation, c'est à la gaine (au goutte à goutte) c'est très bien. Plus facile que la méthode traditionnelle, la gaine vit 2 ans. 3 000 mètres à 180 000 Da.

Les pesticides et insecticides : on les brûle ou on les jette aux broussailles. On les achète à Tassouste. C'est cher !

Destination de la production : ils viennent ici pour acheter. Pour la tomate, l'acheteur l'achète pour l'amener à Annaba à l'usine de transformation. Pour les pastèques ils achètent ici pour vendre à Chelghoum.

Engrais et intrant : on utilise, d'une façon raisonnable. 5 quintaux à l'hectare.

Gestion de déchets : des canalisations d'égout ont éclaté, il est maintenant à ciel ouvert.

Le transport : je n'ai pas de transport, je viens à pied

L'apport de ce travail : des fois c'est rentable et des fois, si tu ne travailles pas, c'est mieux. Cette année, c'est juste.

Projets et investissements futurs : pas de projet, le projet : si l'Etat nous paye les années où nous l'avons gardé pour lui.

Matériel à acquérir : Un tracteur, même de petite taille, va nous aider beaucoup.

Le savoir faire agricole: J'ai travaillé depuis mon enfance comme journalier chez des particuliers, mais aussi avec mon père.

Travail de la femme : Il est strictement interdit qu'elles viennent travailler ici. Ma mère est une femme au foyer, elle est analphabète.

Temps réservé au travail agricole : Il faut se pointer ici, même pour ne rien faire, il faut que tu viennes chaque jour et si tu fais le calcul, c'est 6 mois de travail net.

Formation :

Succession : Si on la vend à 2 milliards et qu'on la quitte, ce sera mieux. Car il ni y a pas de soutien, « walou !» rien. Ils n'aident pas dans les engrais et les semences. Moi : *C'est vrai* ? C'est un « Kharti » de l'Etat. C'est moi qui gère. Et qui travaille plus, près de mon petit frère.

Projet d'émigration : Je n'ai pas de frères à l'étranger, Tu veux partir à *l'étranger* ? Iiiy ! Je veux aller travailler, même éboueur, il faut le trouver déjà.

Revenu activité principale : 50%, le reste c'est du travail extérieur, mes frères : travail salarié, à la mairie et à l'enseignement. Mon père ne travaille pas. Ça dépend des années, des fois, 40 millions. La meilleure année c'était 2008. Nous avons fait 110 millions. Depuis cette année c'est le recul. L'année passée, nous avions fait 40 millions. Cette année rien !

Dans les années dures, on fait du travail supplémentaire ailleurs, sinon tu t'en sors pas, en plus, on fait de la réserve d'argent pour les années à faibles revenus.

Les semences :

Pénibilité du travail :

Technologie : on possède l'internet à la maison,

Travail collectif familial : Non, on travaille entre frères, nous ne voulons pas diviser la parcelle entre frères. Elle est indivisible, en plus, tu ne peux pas diviser un bien qui n'est pas ta propriété. Si elle devient ta propriété, on verra à ce moment comment faire.

Description d'une journée de travail habituelle : Il faut venir tôt le matin, 6 h à 11 h et ça dépend du travail. S'il y en a, tu viens à midi. A la bonne saison, on travaille à 4 ou 5 individus : 3 membres de la famille et 2 employés.

Annexe 4: Décret 63-90 de la création de l'office national de la réforme agraire

Art. 4. — La direction des affaires générales comporte :

— Un service administratif ;

— Un service du personnel ;

— Un service du budget et du matériel ;

— Un service juridique interne ;

— Un service des lois sociales.

Art. 5. — Compte tenu des disponibilités budgétaires, des arrêtés du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire fixeront l'organisation interne et les attributions des directions et services.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 mars 1963.

Ahmed BEN BELLA.

Par le Chef du gouvernement,
Président du Conseil des ministres,

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
A. OUZEGANE.

Le ministre des finances,
A. FRANCIS.

Décret n° 63-90 du 18 mars 1963 portant création d'un « Office National de la Réforme Agraire ».

Le chef du Gouvernement, Président du conseil des ministres.

Vu le décret n° 62-02 du 22 octobre 1962 instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes ;

Vu le décret n° 63-89 du 18 mars 1963 portant organisation du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Sur rapport du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article 1er. — Il est créé un « Office National de la Réforme Agraire » ayant le statut d'établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile.

Art. 2. — L'Office National de la Réforme Agraire a pour mission générale de réaliser le programme de réforme agraire du Gouvernement.

Art. 3. — L'Office National de la Réforme Agraire est chargé d'organiser la gestion des fermes abandonnées par leurs propriétaires.

Art. 4. — Le patrimoine de la caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales est transféré à l'office national de la réforme agraire qui définira les nouvelles formes d'exploitation des terres relevant de cet organisme.

Art. 5. — Les conditions d'application du présent décret seront fixées par décrets pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 mars 1963.

Ahmed BEN BELLA.

Par le chef du Gouvernement
Président du Conseil des ministres,

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
A. OUZEGANE.

Le ministre des finances,
A. FRANCIS.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 21 février 1963 portant nomination à titre provisoire d'un courtier maritime.

Par arrêté du 21 février 1963, M. Lounis Youcef est nommé, à titre provisoire, courtier maritime à Djidjelli.

Il prendra possession de son poste dès la notification du présent arrêté.

Arrêté du 8 mars 1963 portant fixation du prix de la viande de mouton importée de l'étranger.

Le ministre du commerce,

Vu l'ordonnance n° 62-02 du 25 août 1962 relative à l'organisation et aux attributions de la direction du commerce intérieur.

Vu l'arrêté du 15 novembre 1962, fixant le prix de la viande de mouton importée de Hongrie et de Yougoslavie,

Vu l'arrêté du 15 janvier 1963, modifiant l'arrêté du 15 novembre 1962 sus-visé,

Sur la proposition du directeur du commerce intérieur,

Arrête :

Article 1er. — A l'exception des articles 3 et 4 de l'arrêté n° 62-21 FC/R/Hx du 15 novembre 1962, les arrêtés des 15 novembre 1962 et 15 janvier 1963 sont abrogés.

Art. 2. — A compter du 9 mars 1963, les prix maxima de vente au consommateur des viandes d'ovins d'importation étrangère sont fixés comme suit :

Morceaux	Agneau	Mouton
Cotelettes	9,00 NF le kg	8,00 NF le kg
Gigot	8,50 NF le kg	7,50 NF le kg
Epaule	7,50 NF le kg	7,00 NF le kg
Poitrine et collier...	5,00 NF le kg	5,00 NF le kg

Art. 3. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 mars 1963.

Mohamed KHOBZI.

Annexe 5: Occupation des terres agricoles en Algérie

AGRICULTURE

Terres utilisées par l'agriculture

Unité : hectare

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
1. Superficie Agricole Utile(S.A.U.)	**8 424 760**	**8 423 340**	**8 435 028**	**8 445 490**
1.1. Terres labourables	7 489 273	7 492 882	7 501 489	7 501 395
- Cultures herbacées	3 925 971	4 069 380	4 225 784	4 254 887
- Terres au repos	3 563 302	3 423 502	3 275 705	3 246 508
1.2. Cultures permanentes	935 487	930 458	933 539	944 095
- Prairies naturelles	24 297	24 550	24 750	24 820
- Vignobles	87 375	82 743	80 423	77 730
- Plantations fruitières	823 815	823 165	828 366	841 545
2. Pacages et parcours	**32 884 875**	**32 955 880**	**32 938 300**	**32 942 086**
3. Terres improductives des exploitations agricoles*	**1 126 355**	**1 087 700**	**1 071 022**	**1 056 284**
Total terres utilisées par l'agriculture (1+ 2+ 3)	**42 435 990**	**42 466 920**	**42 444 350**	**42 443 860**

* : Ces terres comprennent des fermes, bâtiments, cours, aires à battre, chemins, ravins etc...

Autres Terres

Unité : hectare

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Terres alfatières	2 478 000	2 504 990	2 504 990	2 504 990
Terres forestières (bois, forêts, maquis,...)	4 228 000	4 227 700	4 254 800	4 255 840
Terres improductives *	189 032 110	188 974 490	188 969 960	188 969 410
Total autres terres	**195 738 110**	**195 707 180**	**195 729 750**	**195 730 240**

* non affectées à l'agriculture

Superficie Territoriale

Unité : hectare

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Terres utilisées par l'agriculture	42 435 990	42 466 920	42 444 350	42 443 860
Autres terres	195 738 110	195 707 180	195 729 750	195 730 240
Total superficie territoriale	**238 174 100**	**238 174 100**	**238 174 100**	**238 174 100**

Source : ONS ; 2011

Annexe 6: Circulaire ministérielle 558, préservation des terres agricol

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية

Le Ministre

الوزير

Alger, le رقم: 558 /أ.و.

الجزائر في 03 SEPT 2014

CIRCULAIRE

MESSIEURS LES WALIS

En communication à :

- **Monsieur le Président et Madame la Secrétaire Général de la Chambre Nationale d'Agriculture.**
- **Monsieur le Directeur Général de l'ONTA**
- **Messieurs les Directeurs des Services Agricoles des Wilayas**
- **Messieurs les Conservateurs des Forêts des wilayas**

Objet: Préservation des terres agricoles.

Les bilans établis dans le cadre des opérations de déclassement des terres agricoles, révèlent, d'une manière claire, une consommation effrénée et sans précèdent des terres agricoles à des fins d'urbanisation et d'industrialisation et ce, au mépris, des dispositions législatives et réglementaires en la matière, prévoyant même le recours à des poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

Il n'est pas exclu que si cette tendance venait à être maintenue, la situation risque inévitablement de porter préjudice aux efforts déployés par notre pays dans le domaine de la sécurité alimentaire durable notamment au regard de la faiblesse de la Surface agricole utile qui ne représente, faut-il le rappeler, que 3,5% de la superficie totale du pays et dont seulement 1/8 est irriguée.

Cette situation est générée par des pratiques condamnables de détournement de la vocation agricole des terres et par conséquent, par la violation des lois et règlements de la république en recourant par des solutions de facilité et une légèreté sans précédent à la distraction des terres agricoles, souvent parmi les plus fertiles voire même, irriguées ou plantées.

Au regard de ce qui précède, et suite aux récentes directives de Monsieur le Président de la République et maintes fois rappelées à ce sujet, j'invite l'ensemble des autorités locales et particulièrement les Directeurs des Services Agricoles et les Conservateurs des Forêts de wilaya, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris le recours aux juridictions compétentes pour mettre un frein à cette situation qui nuit fortement à l'économie du pays.

A ce titre, vous n'êtes pas sans ignorer, que les pouvoirs publics accordent une importance particulière au secteur de l'agriculture, considéré comme étant un secteur stratégique qui doit assurer la sécurité alimentaire du pays.

De ce fait, la protection et la sauvegarde des terres constitue un préalable à toute politique visant à promouvoir et à développer la production agricole et que toute distraction de terre agricole à des fins d'urbanisation ou d'industrialisation doit obéir à des règles strictes et ne doit s'opérer à l'avenir qu'avec l'aval des services centraux du Ministère de l'agriculture et développement rural.

Il est attendu de toutes les autorités locales de faire ainsi de la protection et de la sauvegarde des terres agricoles, une priorité à laquelle tout un chacun doit se mobiliser, sachant que cette mission incombe à tous les responsables et ne peut être accomplie qu'avec l'adhésion de toutes les parties concernées.

Les responsables sus cités sont appelés, par conséquent, à veiller constamment au respect des instruments et règles liées à l'utilisation rationnelle des terres agricoles pour éviter toute forme de gaspillage de cette ressource rare et non renouvelable.

J'attache du prix à la mise en œuvre rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

Copie transmise pour :
Monsieur le Premier Ministre (à titre de compte rendu) ;
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des collectivités locales (pour information)
Monsieur le Ministre des Finances (pour information).

Annexe 7: Répartition des exploitants agricoles reconnus en Algérie

Situation au 30 Juin 2014

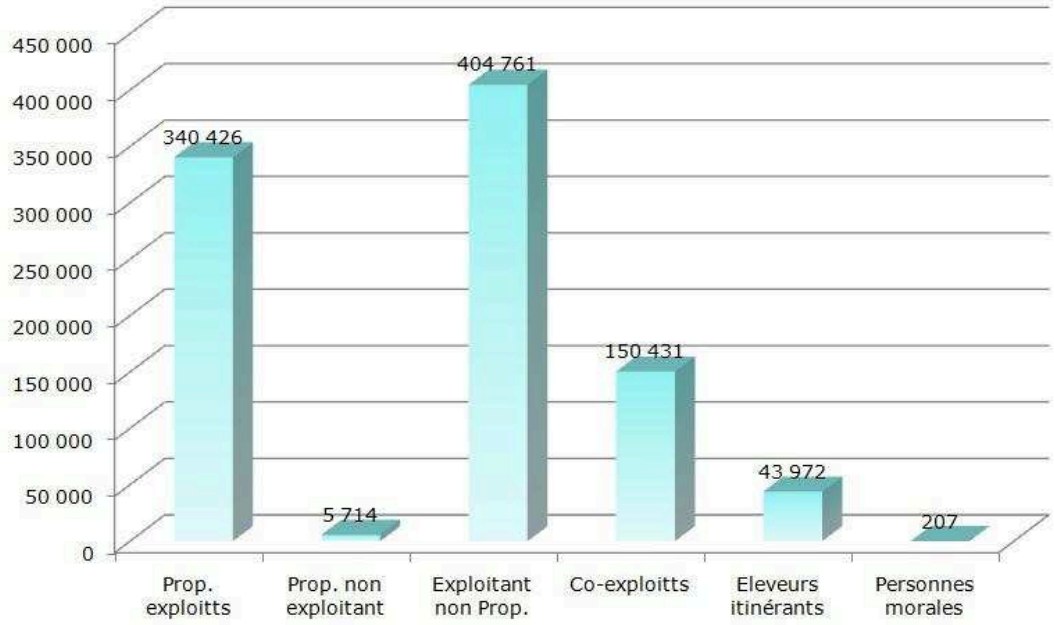

Source : Chambre Nationale d'Agriculture (C.N.A)

Annexe 8: Répartition des exploitants agricoles par activité

Situation au 30 Juin 2014

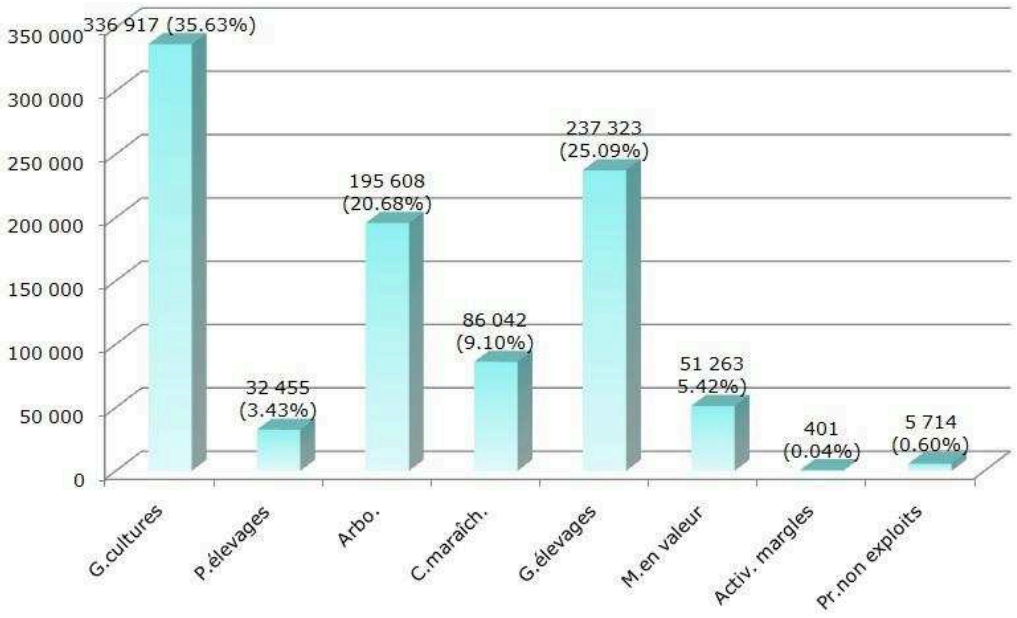

Source : Chambre Nationale d'Agriculture (C.N.A)

Annexe 9: Répartition des exploitants agricoles par région

Situation au 30 Juin 2014

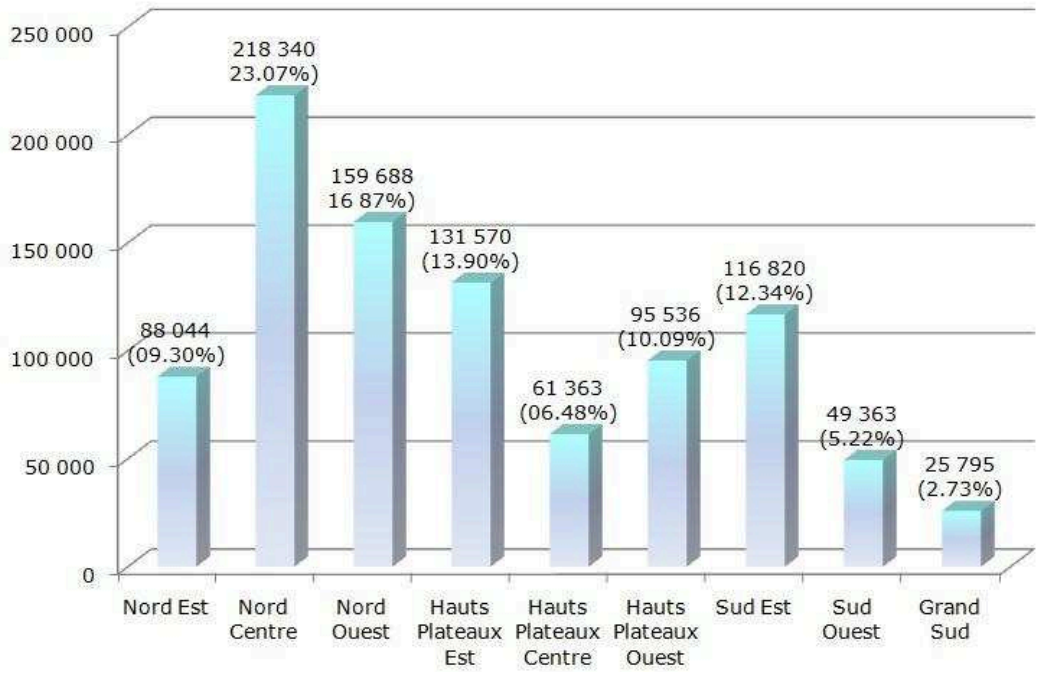

Source : Chambre Nationale d'Agriculture (C.N.A)

Annexe 10: Exemple d'une mercurielle des prix de produits agricoles,

Juillet 2015

Marché de détail : Les marchés de la Ville de Jijel

PRODUIT	PRIX GROS (D.A)	PRIX DETAIL (D.A)
Viande Ovine	1200	1300
Viande Bovine	800	1100
Poulet vidé	210	260
Poulet vivant	120	140
Dinde Normal	140	180
Dinde escalope	-	760
Œufs	8	10
Pomme de terre	35	45
Tomate	25	40
Carotte	45	70
Oignons	35	55
A i l	310	400
Poivron	35	65
Piment	120	150
Courgette	30	50
Choux vert	30	50
Choux – fleur	--	--
Petit Pois	--	--
Artichaut	--	--
Haricot Vert	70	100
Haricot blanc	--	--
Haricot	100	140
Fève	--	--
Salade Verte	50	80
Poireau	50	80
Concombre	35	60
Aubergine	35	50
Betterave	70	90
Navet avec Collet violet	--	--
Navet Blanc	80	100
Fenouil	--	--
Orange	85	130
Mandarine	--	--
Citron	--	--
Nectarine	170	220
Pêche	50	70
Figue fraîche	110	150
Abricot	50	70
Pomme	130	180
Fraise	70	100
Grenadier	--	--
Pamplemousse	--	--
Poire	--	--
Raisin	130	180
Melon	30	50
Pastèque	20	35
Cerise	250	400

Source : Chambre d'Agriculture de la Wilaya de Jijel

Annexe 11: Ressources en eau à Jijel

Ressources en eau à Jijel

Des barrages qui débordent et des projets en attente

Le 21.03.16 | 10h00

En dépit d'une saison de pluie passée pratiquement à sec, les barrages de la wilaya de Jijel affichent un taux de remplissage à 100%. « Ils débordent tous », indique le directeur de wilaya des ressources en eau. Ce niveau de remplissage a été atteint à la faveur des dernières précipitations de pluie, qui ont arrosé tout le territoire de la wilaya de Jijel. Connue pour sa forte pluviométrie, cette wilaya est appelée à devenir le réservoir hydrique des Hauts-Plateaux et des régions Est du pays. En plus des quatre barrages qu'elle compte, (Erraguene, Boussiab El Milia, El Agram-Kaous et Kissir -El Aouana), un cinquième ouvrage hydrique est en cours d'achèvement, à Tabellout, dans la commune de Djimla. Ce barrage est le plus important de la wilaya de part sa capacité qui dépasse les 294 millions de mètre cubes. Il est destiné à l'alimentation en eau potable des communes de Djimla, Texenna et Beni Yadjis, en plus de sa vocation de contribuer à l'arrosage des Hauts-Plateaux, via le projet de transfert vers Draa Eddis, à El Eulma. D'une capacité globale de 150 millions de mètres cubes, le barrage de Boussiaba, dans la commune d'El Milia, achevé, ily a quelques années, est également conçu pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable de six communes. Il desservira aussi le barrage de Beni Haroun, dans la wilaya de Mila, grâce à un autre projet de transfert à hauteur de 69millions de mètres cubes .Depuis sa mise en service, l'autre barrage de Kissir est considéré comme un important ouvrage hydrique pour l'alimentation en au potable des villes d'El Aouana et de Jijel.

C'est, d'ailleurs, grâce à son apport que ces deux agglomérations sont de plus en plus convenablement dotées en eau avec un système qui frôle le H24. Plus

à l'est, les populations de plusieurs communes, dont on prévoit l'alimentation en eau potable à partir du barrage d'El Agram, sont toujours dans l'attente des vertus hydriques de cet ouvrage. Un sixième barrage, qui ne fait plus l'actualité à Jijel, depuis que les mesures de restrictions budgétaires sont à l'ordre du jour, est prévu pour être réalisé, à l'Oued Irdjana, dans la commune d'El Ancer. Autant dire que la vocation hydrique de la wilaya de Jijel est appelé à s'affirmer à partir de

L'année 2017 à l'occasion de l'achèvement des projets de transferts en cours de réalisation, selon les prévisions annoncées. Cependant, l'alimentation en eau potable de plusieurs communes et l'irrigation des plaines agricoles à partir de ces barrages, érigés à travers le territoire de la wilaya, demeure tributaire de la concrétisation des projets prévus. Ceci dit, s'ils sont encore loin d'étancher la soif des populations, ces ouvrages hydriques débordant en eau ont cette autre vertu de garder intact leur vocation touristique avec des sites tout aussi naturels que magnifiques qu'ils offrent aux promeneurs aux alentours de ces bassins.

Amor Z.© El Watan

Annexe 12: Terres agricoles algériennes par entités géographique

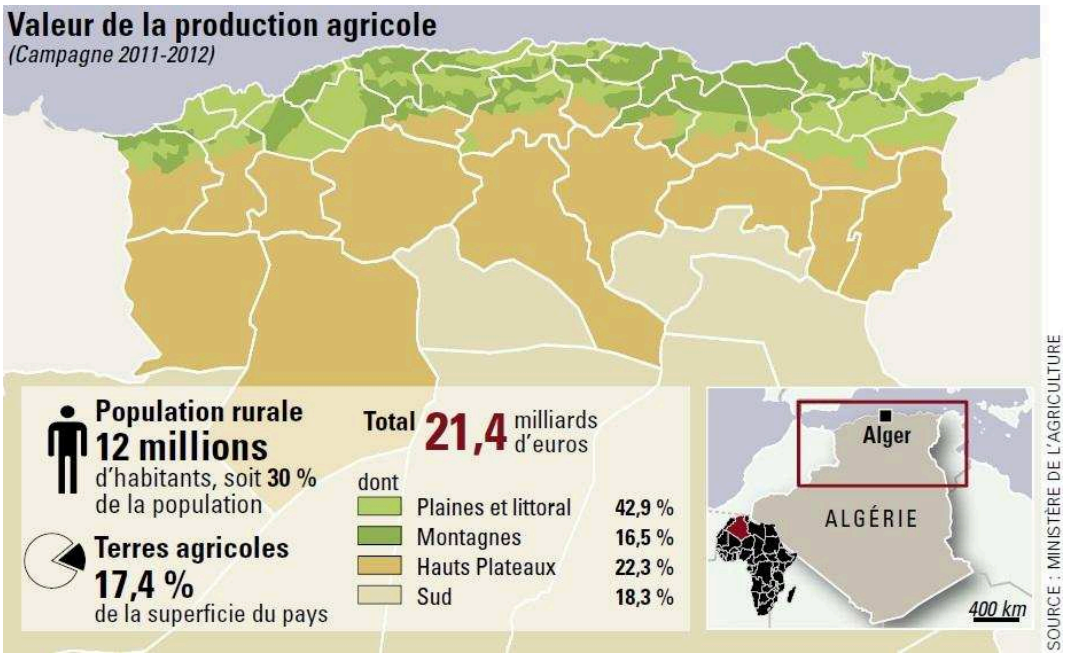

Source : M.A.D.R

Annexe 13: Classement des communes rurales et urbaines à Jijel 1998-2008

Code géo	Nom commune	Taux d'urbanisation		Taux d'accroissement annuel moyen entre 1998 et 2008			Classification
		1998	2008	Pop. Rurale	Pop. Urbaine	Pop. totale	
1801	JIJEL	91,9	97,53	-9,97	2,18	1,57	P.U
1802	ERRAGUENE	0	0	-4,74	-	-4,74	T.R
1803	EL AOUANA	0	0	0,70	-	0,7	T.R
1804	ZIAMA MANSOURIA	0	0	0,58	-	0,58	T.R
1805	TAHER	76,47	76,58	1,41	1,47	1,46	P.U
1806	EMIR ABD ELKADER	41,84	83,4	-10,25	9,31	1,93	P.U
1807	CHEKFA	53,44	59,39	-0,85	1,62	0,54	MI
1808	CHAHNA	0	0	-0,75	-	-0,75	T.R
1809	EL MILIA	56,67	80,03	-6,41	4,85	1,24	P.U
1810	SIDI MAAROUF	0	32,63	-2,80	-	1,17	P.R
1811	SETTARA	0	52,29	-6,31	-	0,99	MI
1812	EL ANCER	56,04	60,34	-0,35	1,46	0,7	MI
1813	SIDI ABDELAZIZ	72,6	76	-0,22	1,60	1,13	P.U
1814	KAOUS	52,84	70,13	-2,59	5,00	2,03	MI
1815	CHEBBALA MILAT	0	0	0,02	-	0,02	T.R
1816	BOURAOUI BELHADEF	0	0	-0,60	-	-0,6	T.R
1817	DJMILA	0	55,91	-6,91	-	1,16	MI
1818	SELMA BEN ZIADA	0	0	-3,57	-	-3,57	T.R
1819	BOUSSIF OULED	0	0	0,49	-	0,49	T.R
1820	EL KENNAR NOUCHFI	0	64,3	-8,61	-	1,46	MI
1821	OULED YAHIA KHADROUCHE	0	0	0,41	-	0,41	T.R
1822	BOUDRIA BENI YADJIS	0	0	0,35	-	0,35	T.R
1823	KIRI OUED ADJOUL	0	0	-0,07	-	-0,07	T.R
1824	TEXENNA	45,92	50,07	-0,34	1,36	0,47	MI
1825	DJEMAA BENI HABIBI	0	50,04	-5,68	-	1,2	MI
1826	BORDJ TAHER	0	0	-2,30	-	-2,3	T.R
1827	OULED RABAH	0	0	0,53	-	0,53	T.R
1828	OUDJANA	0	0	1,09	-	1,09	T.R

Source : ONS, RGPH 2008

Annexe 14: Population de quelques agglomérations de Jijel

N° d'ordre	Code commune	Agglomeration	Pop 2008
01	1803	EL AOUANA	5016
02		TIMIZERT	4366
03	1804	ZIAMA	5407
04		BAZOUL	6568
05		BENI METRANE	4143
06		BOUACHIR	1587
07		TLETA	3474
08	1808	KHOULA L'HOUAT	4463
09	1810	SIDI ZERROUK	3274
10	1811	SETTARA	5165
11	1814	BENI AHMED	5128
12	1819	MENAZEL	4299
13	1820	FAZA	5554
14	1827	LARBAA	3201
15	1828	OUDJANA	8547
		Population total	70192

Source : ONS, RGPH 2008

Annexe 15: Evolution des politiques de gestion et d'exploitation du Patrimoine foncier agricole

1962 : Inventaire des biens vacants et instauration de comités de gestion des fermes coloniales,

1963 : Nationalisation des biens vacants inventoriés et mise en place des domaines autogérés,

1971 : Institution de la Révolution Agraire. Nationalisation des grosses propriétés foncières. Versement des terres nationalisées et des terres steppiques, communales et arch au FNRA,

1983 : Mise en place des domaines agricoles socialistes (fusion des domaines autogérés et des coopératives agricoles des Moudjahidines),

1983 : Adoption d'un dispositif autorisant l'accession à la propriété foncière agricole (APFA) par l'investissement dans la mise en valeur des terres,

1984 : Adoption de la loi domaniale définissant le statut de la propriété et instituant les principes de l'inaliénabilité, de l'imprescriptibilité et de l'insaisissabilité des biens entrant dans le domaine public de l'Etat,

1987 : Réorganisation des Domaines Agricoles Socialistes et création des Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et des Exploitations Agricoles Individuelles (EAI),

1990 : Promulgation de la première loi sur l'orientation foncière, 1990 : Restitution des terres nationalisées à leurs propriétaires initiaux,

1990 : Promulgation de la loi domaniale, distinguant les domaines public et privé de l'Etat.

1995 : Restitution des terres agricoles mises sous protection de l'Etat et de celles ayant fait l'objet de donation,

1996 : Création de l'Office National des Terres Agricoles,

1997 : Mise en valeur des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat par concession,

2008 : Promulgation de la loi sur l'orientation agricole,

2010 : Conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession pour l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat,

2011 : Mise en œuvre d'un programme de création des nouvelles exploitations agricoles et d'élevage par voie de concession du foncier agricole du domaine privée de l'Etat et la valorisation des terres des exploitations de statut privé.

Source **:** ONTA, 2015.

Annexe 16: Nature des soutiens par activité du FNRPA

GRANDES CULTURES	**labours profond** (DA)	**semences** (DA)	**engrais**(DA)	**herbicides**(DA)	**pesticides**(DA)	**total**(DA)
Blé dur, blé tendre	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	**10.000**
Orge et avoine de multiplication	2.000	1500	2.000	2.000	2.000	**9500**
Orge et avoine de consommation		1.000	1.000	1.000	2.000	**5.000**
Pois-chiches et lentilles	2.000	5.000	1.500		4.000	**12.500**
Cultures fourragères	2.000	3.000	1.000			**6.000**

OLEICULTURE

Actions	Densification plantation (DA)	nouvelles plantations en masse extensif (DA)	nouvelles plantations en masse semi-intensif (DA)	nouvelles plantations en masse intensif (DA)	nouvelles plantations en isolé (DA)
confection de trous	5.000				5.000
défoncement		20.000	20.000	20.000	
engrais de fond	2.500	10.000	10.000	10.000	
plants en motte	5.000	10.000	20.000	40.000	5.000
plants raciné nus	3.750	7.500	15.000	30.000	3.750
ravalement	5.000				
façonnage	2.500				
greffage de sujets	12.500				
insecticide anti dacus	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
total	**41.250**	**52.500**	**70.000**	**105.000**	**18.750**

VITICULTURE

ACTIONS	Vigne de table (DA)	vigne de cuve et raisin secs (DA)	vigne de cuve et raisin secs (DA)
Défoncement	20.000	20.000	20.000
Engrais de fond	10.000	10.000	10.000
plants racinés	30.000	30.000	
plants greffés soudés			120.000
Total	**60.000**	**60.000**	**150.000**

AGRUMES

ACTIONS	Variétés tardives (DA)	Variétés précoces (DA)
défoncement	20.000	20.000
engrais de fond	10.000	10.000
plants en motte	30.000	15.000
désinfection du sol contre nématodes	25.000	25.000
total	85.000	70.000

ARBORICULTURE FRUITIERE

actions soutenues	montant plafonné en DA
Défoncement (1 ha)	20.000
ouverture de trous	100
fumure de fonds (1 ha)	10.000
plants	
Pistachier	250
Noyer/Pacanier (greffés)	250
Cerisier	200
prunier	80
Rosacées à noyau	50
Amandier	50
Figuier	40
Rosacées à pépins	30

PLASTICULTURE

actions soutenues	montant plafonné en DA
Serres multi chapelles	1 200 .000
Serres tunnel	75 .000

TOMATE INDUSTRIELLE

actions soutenues	montant plafonné en DA
labour profond et recroisage	2.000
Semences/plants	4.000
Engrais	2.000
Herbicides	2.000

FLEURS COUPEES

actions soutenues	montant plafonné en DA
Plants	2.800..000
Serre multi chapelles	1.200.000

PEPINIERES ARBORICOLES ET VITICOLES

actions soutenues	montant plafonné en DA
Marcotières (15000 plants/ha)	375.000
Parcs à bois (600 plants/ha)	180.000
CPM (2300 plants/ha)	46.000
Désinfection du sol	25.000
Chambre chaude (200 m3)	400.000
Chambre froide (160 m3)	500.000
Bassin de trempage	150.000
Aire de greffage (150 m2)	300.000
Equipement chambre chaude (chaudière)	250.000
Equipement chambre froide	250.000
Equipement aire de greffage (machine à greffer, tables de greffage, caisses de stratification, clark)	600.000
Serres tunnel à ambiance contrôlée	250.000
Serres nébulisation olivier	1.000.000

IRRIGATION

actions soutenues	montant plafonné en DA
Réhabilitation de drains	250.000
Confection de nouveaux drains	600.000
Forage par battage	240.000
Forage par rotary	960.000
Fonçage de puits	100.000
Bassins de 100 m2	70.000
Equipement forage	200.000
Equipement puits	100.000
Kit d'aspersion (2)	300.000
Enrouleur	150.000
Station de tête	45.000
Réseau goutte à goutte (1 ha)	100.000
Rampe de micro asperseurs (1 ha)	55.000

LAIT

actions soutenues	montant plafonné en DA
Equipement et installation abreuvoirs automatiques	20.000
Cuve de réfrigération	250.000
Chariot trayeur	80.000
Equipement de salle de traite	500.000
Cuve de 500 litres	150.000
Cuve de 1.000 à 2.000 litres	300.000
cuve de 2.000 à 6.000 litres	500.000
Citerne réfrigérante ou iso thermique 500 à 1.000 litres	250.000
Citerne réfrigérante ou iso thermique 1.000 à 6.000 litres	400.000
valisette de collecteur	30.000
Création de laiterie 1.000 l/j	1.000.000
Création de laiterie 5.000 l/j	4.000.000
Atelier de fromage fermier de chèvre	250.000
Insémination artificielle bovin	1500
Production de vêle de 3 mois	5.000
Génisse gestante (18/24 mois)	25.000
Pépinière production de génisse	
Vêle acquise à l'âge de 6 mois	5.000
Génisse à 12 mois	10.000
Génisse inséminée à 18 mois	10.000
Génisse gestante de plus de 5 mois	15.000
Construction de bâtiments d'élevage bovin laitier	200.000
Extension de bâtiments d'élevage bovin laitier	100.000

AVICULTURE

actions soutenues	montant plafonné en DA
Equipement pour module de 1.000 dindes	150.000
Equipement et cheptel pour 300 dindonneaux fermiers	100.000
Acquisition 1.000 poussins de chair et matériel	70.000
Acquisition de 100 poules pondeuses et matériel	70.000
Acquisition de 100 mères lapines de souche	100.000
Renouvellement équipement cunicole	50.000
Amélioration conditions d'ambiance élevage cunicole	50.000
Acquisition équipement pour élevage d'autruche	25.000
Acquisition cheptel reproducteur autruche	300.000
Acquisition de matériel d'incubation (autruche)	300.000
Equipement pour 4 modules de 1500 cailles/module	200.000
Equipement pour 4 modules de 1500 pintades/module	200.000

APICULTURE

actions soutenues	montant plafonné en DA
Acquisition de 5 modules de 10 ruches pleines	250.000
outillage pour un module	3.000
Extracteur	40.000
Maturateur	20.000
Désoperculateur	20.000
Chaudière à cire	20.000
Equipement de production des ruches et essaims	1500.000
Pépinière de production d'essaims	1.000.000

ELEVAGE OVIN ET CAPRIN

actions soutenues	montant plafonné en DA
Acquisition citerne de 3.000 litres	25.000
Insémination artificielle	750

VALORISATION ET STOCKAGE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

haut

actions soutenues	montant plafonné en DA
Huilerie	4.000.000
Confiserie	3.000.000
Conditionnement des fruits et légumes pour l'exportation	4.000.000
Création de laiterie (5.000 litres/jours)	4.000.000
Création de laiterie (1.000 litres/jours)	1.000.000
Abattoir avicole	3.000.000
Séchoirs de tabac traditionnel	50.000
Four de séchage tabac blond	200.000
Transformation de lait de chèvre en fromage fermier	250.000
Matériel pour transformation de pomme de terre	1.000.000
Conditionnement des dattes pour l'exportation	4.000.000
Pépinière de production d'essaims	1000000

PRODUITS ENERGETIQUES

actions soutenues	montant plafonné en DA/ha
Electricité	
Littoral-Sublittoral	170
Hauts-Plateaux	320
Sud	3.500
Gasoil	
Littoral-Sublittoral	140
Hauts-Plateaux	200
Sud	260

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

actions soutenues	montant plafonné en DA/ha
Labour profond et recroisage	2.000
Binage mécanique ou manuel	3.000
Fumier	3.000
Lutte contre les ravageurs	2.000
Semences maraichères hybrides	5.000
Semences autres cultures annuelles	3.000

Annexe 17: Loi de concession des terres de domaine privé de l'Etat

Art. 6. ó La conversion du droit de jouissance perpÈtuelle en droit de concession est Ètablie par líadministration des domaines au nom de chaque exploitant remplissant les conditions citÈes ‡ líarticle 5 ci-dessus.

Lorsquíil siagit díune exploitation agricole collective, líacte de concession est Ètabli au profit de chaque exploitant concessionnaire dans líindivision et ‡ parts Ègales.

Art. 7. ó Sont exclues du bÈnÈfice des dispositions de la prÈsente loi les personnes :

ó ayant pris possession des terres agricoles citÈes ‡ líarticle 2 ci-dessus ou ayant procÈdÈ ‡ des transactions ou acquis des droits de jouissance et/ou des biens superficiaires en violation des dispositions lÈgislatives et rÈglementaires en vigueur ;

ó ayant fait líobjet de dÈchÈance prononcÈe par voie judiciaire ;

ó dont les arrÍtÈs díattribution ont ÈtÈ annulÈs par les walis.

Le traitement du cas des personnes dont les affaires sont pendantes au niveau des juridictions compÈtentes est diffÈrÈ jusquíau prononcÈ du jugement dÈfinitif.

Art. 8. ó Les formalitÈs díÈtablissement, díenregistrement et de publicitÈ fonciËre de líacte de concession sont exemptÈes de tous frais.

Art. 9. ó Les membres des exploitations agricoles citÈs ‡ líarticle 5 ci-dessus sont tenus, ‡ compter de la publication de la prÈsente loi au *Journal officiel*, de dÈposer, auprÈs de líoffice national des terres agricoles, leur demande de conversion du droit de jouissance perpÈtuelle en droit de concession.

Les conditions et modalitÈs díapplication du prÈsent article sont prÈcisÈes par voie rÈglementaire.

Art. 10. ó Sur la base du cahier des charges citÈ ‡ líarticle 4 ci-dessus, d˚ment signÈ par líexploitant concessionnaire et líoffice national des terres agricoles et de líacte de concession publiÈ ‡ la conservation fonciËre, *líoffice national des terres agricoles* procËde ‡ líimmatriculation de líexploitation agricole au fichier des exploitations agricoles tenu ‡ cet effet.

Art. 11. ó Afin díamÈliorer la structure des exploitations agricoles, líEtat initie toute mesure díincitation visant ‡ encourager le regroupement díexploitations agricoles, notamment, ‡ travers les opÈrations de remembrement des terres agricoles concÈdÈes.

Toutefois et dans le respect de la viabilitÈ Èconomique de líexploitation agricole, líexploitant concessionnaire díune exploitation ‡ plusieurs membres peut opter pour la constitution díune exploitation individuelle ; il doit, dans ce cas, en faire la demande ‡ líoffice national des terres agricoles qui doit se prononcer conformÈment ‡ la rÈglementation rÈgissant la superficie de líexploitation agricole de rÈfÈrence.

Art. 12. ó Nonobstant les dispositions du code civil, le droit de concession prÈvu par la prÈsente loi confËre le droit de constituer, au profit des organismes de crÈdit, une hypothËque grevant le droit rÈel immobilier rÈsultant de la concession.

LíhypothËque visÈe ‡ líalinÈa ci-dessus síexerce dans le respect des dispositions de la prÈsente loi, notamment ses articles 3, 7, 15, 16 et 19.

Art. 13. ó Le droit de concession est cessible, transmissible et saisissable conformÈment aux dispositions de la prÈsente loi.

Art. 14. ó La cession ‡ titre gratuit peut Ítre effectuÈe au profit de líun des ayants-droit du bÈnÈficiaire pour la durÈe restante de la concession en cas díincapacitÈ et/ou díatteinte de lí, ge de la retraite.

Art. 15. ó En cas de cession du droit de concession, les autres exploitants concessionnaires de la mÍme exploitation agricole ou, ‡ dÈfaut, líoffice national des terres agricoles peuvent exercer un droit de prÈemption conformÈment ‡ la lÈgislation en vigueur.

Art. 16. ó Nul ne peut acquÈrir plus díun droit de concession sur líensemble du territoire national.

Toutefois, líacquisition par une personne de plusieurs droits de concession, en vue de constituer une exploitation agricole díun seul tenant, est permise dans le respect de superficies maximales fixÈes par voie rÈglementaire, aprÈs autorisation de líoffice national des terres agricoles.

Au sens de la prÈsente loi il est entendu par ´ exploitation agricole díun seul tenant ª toute exploitation agricole dont les diffÈrentes parcelles sont contig, es et ne sont pas sÈparÈes les unes des autres par des parcelles appartenant ‡ díautres exploitations agricoles.

Art. 17. ó Les terres agricoles du domaine privÈ de líEtat ainsi que les biens superficiaires disponibles, de quelque maniËre que ce soit, sont concÈdÈs par líadministration des domaines sur demande de líoffice national des terres agricoles, aprÈs autorisation du wali, par voie díappel ‡ candidatures dans le respect des dispositions de líarticle 15 ci-dessus. La prioritÈ est donnÈe :

ó aux exploitants concessionnaires restants dans le cas díune exploitation agricole ‡ plusieurs exploitants concessionnaires ;

ó aux exploitants concessionnaires riverains en vue díagrandir leurs exploitations ;

ó aux personnes ayant des capacitÈs scientifiques et/ou techniques et prÈsentant des projets de consolidation et de modernisation de líexploitation agricole.

Les conditions et modalitÈs díapplication du prÈsent article sont prÈcisÈes par voie rÈglementaire.

Art. 18. ó Tout changement du titulaire du droit de concession est formalisÈ, sur la base du cahier des charges citÈ ‡ líarticle 4 ci-dessus, auprËs de líoffice national des terres agricoles, par un nouvel acte de concession Ètabli par líadministration des domaines et publiÈ ‡ la conservation fonciËre.

Art. 19. ó Nul ne peut, ‡ quelque titre que ce soit, acquÈrir des droits de concession sur des terres agricoles relevant du domaine privÈ de líEtat, síil est Ètabli quíil a eu un comportement indigne durant la rÈvolution de libÈration nationale.

CHAPITRE III

DU REGIME JURIDIQUE DE LíEXPLOITATION AGRICOLE

Art. 20. ó Líexploitation agricole acquiert la pleine capacitÈ juridique de stipuler, díester en justice, díengager et de contracter conformÈment aux dispositions du code civil.

Art. 21. ó Líexploitation agricole peut conclure tout accord de partenariat, sous peine de nullitÈ, par acte authentique publiÈ, avec des personnes physiques de nationalitÈ algÈrienne ou morales de droit algÈrien dont la totalitÈ des actionnaires est de nationalitÈ algÈrienne.

Le notaire chargÈ de líinstrumentation de líacte est tenu díen informer líoffice national des terres agricoles.

Les conditions et modalitÈs díapplication du prÈsent article sont prÈcisÈes par voie rÈglementaire.

CHAPITRE IV

DES OBLIGATIONS DE LíEXPLOITANT CONCESSIONNAIRE

Art. 22. ó Les exploitants concessionnaires sont tenus de conduire directement et personnellement leurs exploitations agricoles.

Lorsque líexploitation agricole comprend plusieurs exploitants concessionnaires, ils sont tenus, par convention non opposable au tiers, de dÈterminer leurs rapports et notamment :

ó le mode de dÈsignation du reprÈsentant de líexploitation agricole ;

ó le ou les modes de participation de chacun díeux aux travaux de líexploitation agricole ;

ó la rÈpartition et líusage du revenu.

Art. 23. ó La gestion, líexploitation et la prÈservation des terres agricoles et des biens superficiaires y rattachÈs concÈdÈs doivent Ítre assurÈes de faÁon rÈguliËre, permanente et conforme aux dispositions de la lÈgislation en vigueur, ‡ celles de la prÈsente loi, ainsi quíaux clauses, prescriptions et obligations fixÈes par le cahier des charges citÈ ‡ líarticle 4 ci-dessus et aux obligations conventionnelles prÈvues ‡ líarticle 22 ci-dessus.

Art. 24. ó Lorsque líexploitation agricole comprend plusieurs exploitants concessionnaires, la rÈsiliation de líacte de concession ou le dÈcËs díun ou de plusieurs dientre eux, ne doivent pas avoir pour effet líarrÍt de líexploitation rÈguliËre des terres agricoles et des biens superficiaires, objet de la concession.

Art. 25. ó Dans le cas de dÈcËs, les hÈritiers disposent díun dÈlai díune (1) annÈe ‡ compter du dÈcËs de leur auteur pour :

ó choisir l'un d'entre eux pour les reprÈsenter et assumer les droits et charges dans líexploitation de leur auteur, sous rÈserve des dispositions du code de la famille, dans le cas o˘ il síagit de mineurs ;

ó se dÈsister, ‡ titre onÈreux ou gracieux, au profit de l'un d'entre eux ;

ó cÈder leurs droits dans les conditions fixÈes par la prÈsente loi.

AprËs ce dÈlai et si les successeurs níont pas optÈ pour líune des situations Ènoncées dans le prÈsent article, líoffice national des terres agricoles saisit la juridiction compÈtente.

CHAPITRE V

DE LA FIN DE LA DUREE DU DROIT DE CONCESSION

Art. 26. ó La durÈe du droit de concession prend fin :

ó ‡ líexpiration de la durÈe lÈgale de la concession lorsque celle-ci níest pas renouvelÈe ;

ó ‡ la demande du concessionnaire avant líexpiration de la durÈe de la concession ;

ó par suite díun manquement aux obligations du concessionnaire.

Dans tous les cas citÈs ci-dessus, les terres concÈdÈes ainsi que les biens superficiaires sont repris par líEtat, dans la situation o˘ ils se trouvent.

La fin de la concession donne lieu, pour les biens superficiaires, ‡ une indemnisation dÈterminÈe par líadministration des domaines, dÈduction faite de 10% ‡ titre de rÈparation, dans le cas díun manquement aux obligations de líexploitant concessionnaire.

Le montant de cette indemnisation est susceptible de recours devant la juridiction compÈtente.

Art. 27. ó Les privilËges et hypothËques Èventuels grevant líexploitation sont reportÈs sur le montant de líindemnisation.

CHAPITRE VI

DES SANCTIONS AUX MANQUEMENTS DE LíEXPLOITANT CONCESSIONNAIRE AUX OBLIGATIONS

Art. 28. ó Tout manquement de líexploitant concessionnaire ‡ ses obligations, dˆment constatÈ par un huissier de justice, entraÓne sa mise en demeure, par líoffice national des terres agricoles, díavoir ‡ se conformer aux dispositions de la prÈsente loi, au cahier des charges et aux obligations conventionnelles.

A líÈchÈance du dÈlai fixÈ par la mise en demeure dˆment notifiÈe et en cas de carence de líexploitant concessionnaire, líadministration des domaines, sur saisine de líoffice national des terres agricoles, procËde par voie administrative ‡ la rÈsiliation de líacte de concession.

La rÈsiliation de líacte de concession est susceptible de recours devant la juridiction compÈtente dans un dÈlai de deux (2) mois, ‡ compter de la notification par líoffice national des terres agricoles de la rÈsiliation dudit acte.

Art. 29. ó Constituent un manquement aux obligations de líexploitant concessionnaire les cas de :

ó dÈtournement de la vocation agricole des terres et/ou des biens superficiaires ;

ó non-exploitation des terres et/ou des biens superficiaires durant une pÈriode díune (1) annÈe ;

ó sous-location des terres et/ou des biens superficiaires ;

ó non-paiement de la redevance ‡ líissue de deux (2) annÈes consÈcutives.

CHAPITRE VII

DES MESURES TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 30. ó Un dÈlai de dix huit (18) mois est accordÈ, ‡ compter de la date de publication de la prÈsente loi au *Journal officiel*, aux exploitants agricoles visÈs ‡ líarticle 5 ci-dessus, pour dÈposer auprËs de líoffice national des terres agricoles, leur demande de conversion du droit de jouissance perpÈtuelle en droit de concession.

A líexpiration du dÈlai prÈvu ci-dessus et aprËs deux (2) mises en demeure espacÈes díun dÈlai díun (1) mois, confirmÈes par huissier de justice, sur demande de líoffice national des terres agricoles, les exploitants agricoles ou leurs hÈritiers, níayant pas dÈposÈ leur demande, sont considÈrÈs comme ayant renoncÈ ‡ leurs droits.

Dans ce cas, les terres agricoles et les biens superficiaires sont rÈcupÈrÈs ‡ la diligence de líadministration des domaines par toutes les voies de droit et concÈdÈs conformÈment aux dispositions de la prÈsente loi.

Art. 31. ó A titre transitoire et en attendant líattribution du droit de concession, líoffice national des terres agricoles est tenu de faire exploiter les terres concernÈes par les dispositions des articles 24, 25 et 30 ci-dessus.

Art. 32. ó Les institutions et organismes concernÈs sont tenus de mettre en ú uvre les dispositions portant sur la conversion du droit de jouissance perpÈtuelle en droit de concession dans un dÈlai de trois (3) annÈes ‡ compter de la publication de la prÈsente loi au *Journal officiel*.

Art. 33. ó Les modalitÈs díapplication de la prÈsente loi sont, en tant que de besoin, dÈterminÈes par voie rÈglementaire.

Art. 34. ó Sont abrogÈes les dispositions de la loi n∞ 87-19 du 8 dÈcembre 1987 dÈterminant le mode díexploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs ainsi que toutes les dispositions contraires ‡ la prÈsente loi.

Art. 35. ó La prÈsente loi sera publiÈe au *Journal officiel* de la RÈpublique algÈrienne dÈmocratique et populaire.

Fait ‡ Alger, le 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 aoˆt 2010.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ó ó ó ó ★ó ó ó ó

Loi n∞ 10-04 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 aoˆt 2010 modifiant et complÈtant líordonnance n∞ 76-80 du 23 octobre 1976 portant code maritime.

ó ó ó ó

Le PrÈsident de la RÈpublique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122 et 126 ;

Vu líordonnance n∞ 76-80 du 23 octobre 1976, modifiÈe et complÈtÈe, portant code maritime ;

Vu la loi n∞ 08-09 du 18 Safar 1429 correspondant au 25 fÈvrier 2008 portant code de procÈdure civile et administrative ;

AprËs avis du Conseil d'Etat ;

AprËs adoption par le Parlement ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. ó La prÈsente loi a pour objet de modifier et de complÈter líordonnance n∞ 76-80 du 23 octobre 1976, modifiÈe et complÈtÈe, portant code maritime.

Art. 2. ó Les *articles 150, 151 et 152* de líordonnance n∞ 76-80 du 23 octobre 1976, susvisÈe, sont modifiÈs, complÈtÈs et rÈdigÈs comme suit :

« *Art. 150.* ó La saisie conservatoire signifie líimmobilisation ou la restriction au dÈpart díun navire en vertu díune ordonnance, sur requÍte rendue par une juridiction pour garantir une crÈance maritime ».

« *Art. 151.* ó Les crÈances maritimes pouvant donner lieu ‡ la saisie díun navire sont celles qui rÈsultent de líune ou de plusieurs des causes suivantes :

Table des matières

RESUME DE LA THESE **1**

TITLE **3**

ABSTRACT **4**

LES MOTS CLES **5**

KEYWORDS **5**

DEDICACE **7**

REMERCIEMENTS **8**

SOMMAIRE **9**

SIGLES ET ABREVIATION **17**

INTRODUCTION GENERALE **22**

PARTIE PROBLEMATIQUE

1. LA PERTINENCE DE NOTRE OBJET DE RECHERCHE **31**

2. OBJECTIFS DE NOTRE RECHERCHE **34**

3. CADRE THEORIQUE ET LITTERATURE SUR L'OBJET DE RECHERCHE **35**

4. APPROCHE CONCEPTUELLE **51**

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. NOS QUESTIONNEMENTS **58**

2. LA PERTINENCE DU LIEU D'ENQUETE **60**

3. OBSERVATIONS ET PRE ENQUETE **65**

4. NOS HYPOTHESES **69**

5. L'ECHANTILLON D'ETUDE **73**

PARTIE THEORIQUE

CHAPITRE I

RESSOURCES NATURELLES, HUMAINES ET AGRICOLES DE L'ALGERIE

INTRODUCTION 77

SECTION 1. PRESENTATION DE L'ALGERIE 77

1. Milieu Physique 77

1.1. Géographie : Un vaste territoire, à l'épreuve de défis variés ! 77

1.2. Le relief 79

1.2.1 La bordure du Tell : 79

1.2.2. Les hauts plateaux intérieurs : 80

1.2.3. Le Sahara : 80

1.3. Le climat 81

1.3.1. Les zones côtières : 81

1.3.2. Les hauts plateaux : 81

1.3.3. Le Sahara : 81

1.4. Ressources naturelles 83

2. Approche démographique : une population majoritairement jeune 84

2.1. Composition de la population algérienne : 84

2.2. Population rurale et population urbaine 85

SECTION 2. HISTOIRE DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE : ENTRE ASPIRATIONS ET REALITES 87

INTRODUCTION 87

1. Un cadre législatif instable 87

Le handicap naturel 88

Le handicap technique 88

Le handicap historique 89

Le handicap politique 90

1.1. L'autogestion ou l'échec de la première expérience de l'Algérie indépendante 91

1.2. La loi des réformes de la révolution agraire *: l'échec de mode*l 93

1.3. La restructuration agraire de l'année 1981, vers une libéralisation progressive : 94

1.4. La loi de Décembre 1987 : le conflit *d'intérêts pour le foncier agricole* 95

1.5. La constitution de 1989 et la loi d'orientation foncière de 1990 : la loi au service de la nouvelle bourgeoisie 95

1.6. La loi d'orientation agricole de 2008 : la concession comme solution 96

2. Histoire du foncier agricole algérien : une révolution paysanne non destinée aux paysans 97

3. Histoire des réformes agraires et des programmes de développement agricole et rural 105

*3.1. Nationalisation des terres qu'e*lles été colonisées et autogestion (1963-1965) 105

3.2. L'ère Boumediene et la révolution agraires (1965-1978) 106

3.2.1. Le plan triennal 1967-1969 106

3.2.2. Le 1er plan quadriennal 1970-1973 107

3.2.3. Le deuxième plan quadriennal 1974-1977 109

3.3. L'ère de libéralisation et de restructuration agricole (1979-1991) 110

3.3.1. Le 1er plan quinquennal 1980-1984 110

3.3.2. Le 2e plan quinquennal 1985-1989 112

3.3.3. Programmes de l'emploi rural 114

*3.4. L'Ere des institu*tions internationales et des ajustements structurels 115

3.4.1. Le PAS (Plan d'Ajustement Structurel) de 1994 115

3.4.2. Programmes de l'emploi rural et programmes régionaux de développement socioéconomique 116

3.5. Nouvelle stratégie des années 2000 120

3.5.1. Le plan National de Développement Agricole (PNDA) de l'année 2000 120

3.5.2. La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD) 123

3.5.3. Le programme quinquennal 2010-2014 : 126

3.5.4. Le plan quinquennal 2015-2019 : 127

4. La conjoncture agricole actuelle et les différents défis..... 127

EN CONCLUSION..... 129

CHAPITRE II

LE MONDE RURAL ALGERIEN EN PLEINE MUTATION

SECTION 1. DELIMITATIONS SPATIALE, SOCIALE ET ECONOMIQUE..... 131

1. Implantation des zones rurales algériennes..... 131

2. Composition humaine : une mobilité en augmentation dans les régions rurales..... 133

3. Stratégies, logiques, formes et techniques de production 134

***4. L'apport économique de monde rural algérien* : un potentiel sous-estimé**..... 139

SECTION 2. LA POLITIQUE RURALE ACTUELLE..... 141

1. Les grands axes..... 141

2. La mise en œuvre 142

3. Obstacles et atouts..... 143

EN CONCLUSION 144

NOTRE TERRAIN

CHAPITRE I

JIJEL REGION CHARGEE D'HISTOIRE ET TERRITOIRE RICHE EN RESSOURCES SOUS EXPLOITEES

INTRODUCTION 146

SECTION 1. HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET CLIMAT 147

1. Une histoire riche en métissage et échanges avec le monde méditerranéen 147

1.1. L'antiquité face aux peuples expansionnistes de Méditerranée 147

*1.1. L'antiqu*ité 148

1.2. La période médiévale et musulmane : région de tribus guerrières 149

1.3. L'époque turque : la capitale des frères corsaires Barberousse 150

1.4. Période coloniale française : déracinement, dépossession, appauvrissement 151

2. Géographie accidentée et climat plutôt humide 152

2.1. Zone de plaines limitée et sous pression démographique 152

2.2. Zones de montagnes abondantes, désertées et mal exploitées 152

SECTION 2. ECONOMIE ET SOCIETE 154

1. Economie Jijelienne *: l'agriculture et le tourisme, les deux secteurs* clés 154

1.1. Infrastructures en plein développement 155

1.2. Agriculture prometteuse et pêche en régression 156

La pêche : sous exploitation, méthodes de pêche et de commercialisation sous développées 158

1.3. Le tourisme *: grand potentiel et faible capacités d'acc*ueil 159

1.4. L'industrie : plus d'ambition, moins de réalisations avec une faible base industrielle 163

2. Déséquilibre démographique entre ville et paysannerie 167

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE JIJELIENNE

INTRODUCTION 169

SECTION 1. LA PROPRIETE, UNE HISTOIRE MOUVEMENTEE ET UNE SOURCE D'INSTABILITE DU MONDE PAYSAN 169

1. Le sénatus-consulte de 1863 : début de déstructuration du système agricole algérien et de la société paysanne 170

***2. L'après insurrection de 1871* : Dépossession, séquestre et tribut de guerre** 171

3. Situation actuelle : Un foncier marqué par le cadastre colonial et une pression démographique 174

SECTION 2. DES FILIERES VARIEES ET UNE PRODUCTION 179

AGRICOLE EN AUGMENTATION 179

1. Cultures 179

1.1. Cultures maraichères, ou la filière dynamique 179

1.2. Arboriculture 182

1.2.1. Cultures fruitières : grandes potentialités 182

1.2.2. L'oléiculture ou l'activité sacrée 185

2. Elevage et aviculture 188

2.1. Aviculture : la tendance intensive et la grâce des marchées 188

2.2. Elevage bovin, ovin et caprin : exposé aux maladies et aux spéculations 190

2.3. Apiculture : production en baisse 194

3. Autres cultures 197

3.1. Céréaliculture à l'épreuve du climat humide 197

3.2. Légumes secs : secteur à développer 199

3.3. Culture de la fraise : une intensification dangereuse pour le sol 200

SECTION 3 : LES ACTEURS LOCAUX 204

1. Les services étatiques 204

1.1. La Direction des Services Agricole (D.S.A) : un besoin de décentralisation 204

1.2. Les subdivisions : manque de moyens humains et matériels 204

1.3. Délégué Communal de l'Agriculture : pour plus d'implication 205

2. Les acteurs mixtes 205

2.1. La Chambre d'Agriculture de la Wilaya de Jijel (C.A.W.J) : problème de reconnaissance du statut paysan 205

2.2. Les coopératives agricoles *: défaut d'adaptation et paralysie totale* 207

3. Associations d'agriculteurs et autres opérateurs agricoles 207

3.1 Associations : moins dynamiques et moins nombreuses 207

3.2. Autres opérateurs agricoles 208

EN CONCLUSION 208

CHAPITRE III

AGRICULTURE FAMILIALE ET MONDE RURAL JIJELIEN : QUELS ENJEUX ?

INTRODUCTION : 209

SECTION 1. L'EXPLOITATION FAMILIALE RURALE LOCALE : STATUTS DIFFERENDS, PROBLEMES VARIES 213

1. Caractéristiques : La petite taille domine 213

2. Organisation du travail (famille et travail agricole) 216

3. Des cultures évolutives et en adaptation permanente 219

SECTION 2. MON EXPLOITATION ASSURE MA SURVIE, MAIS PAS MA VIE 221

INTRODUCTION 221

1. L'artisanat victime de produits manufacturés moins chers 225

2. Le commerce : assure des revenus supplémentaires à la famille paysanne 226

3. Le salariat et les retraités : activité des chefs des petites exploitations 226

SECTION 3 : LA FEMME ET L'ENFANT 228

1. La participation des femmes au travail agricole : les moins jeunes plus que les jeunes 228

2. Les évolutions temporelles et spatiales : vers la femme entrepreneure 229

3. La valeur sociale du travail des femmes rurales : un changement de regard positif mais lent 231

4. La pluriactivité féminine : une pluriactivité ancienne qui manque de reconnaissance 231

5. Les enfants et le travail agricole *: l'école est priorité* 232

SECTION 4. L'ETAT: ENTRE CENTRALISATION BUREAUCRATIQUE ET MANQUE DES MOYENS HUMAINS 233

INTRODUCTION 233

1. La définition des besoins des exploitations rurales *: à l'initiative de paysan* 235

***2. Les différentes formes d'intervention au niveau local* : un dynamisme qui manque en efficacité** 235

3. La perception de ces interventions par les familles paysannes : il dépend de la taille de *l'exploitation* 237

4. Une distribution des aides non équitable dont la victime principale la petite exploitation familiale 238

SECTION 5 : LA PRODUCTION DE L'EXPLOITATION FAMILIALE 240

INTRODUCTION 240

1. Manque de moyens de production adaptés aux petites exploitations 240

2. Un niveau de technicité faible 242

3. Le niveau de qualification de la famille paysanne en amélioration 244

4. Production dominée par les produits oléicoles, maraichères et élevage 245

5. Une production destinée à l'autoconsommation 249

SECTION 6. COMMERCIALISATION ET ECHANGE 251

1. Le marché *: soumis à la règle de l'offre et la demande et aux pratiques de la* spéculation 251

***2. Degré d'autarcie* faible** 251

3. Le troc : remplacé par les échanges monétaires ou le don 252

***4. La monnaie d'échange* : entre liquide et échange de services** 252

SECTION 7: SOLIDARITE ENTRE FAMILLES PAYSANNES 253

***1. L'entraide* : pratique encrée dans la famille jijelienne** 253

2. La gestion des biens collectifs *: l'Etat remplace la «* Djemââ » 254

***3. L'eau* : rare en haut, abondante en bas** 255

4. Le transport : préoccupation principale des exploitations en zone de montagnes 258

5. Des conflits liés essentiellement au foncier 259

SECTION 8 : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET EMIGRATION 261

***1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication* : une arme à deux tranchants** 261

***2. l'Emigration le pro*jet principal de la jeunesse** 262

3. Mondialisation et monde rural, quelles interactions ? 265

SECTION 9: INTERVENTIONS ETATIQUES ET LEUR IMPACT 267

1. Les crédits : religion et pratiques usuraires 267

***2. Si je ne serais pas obligé je n'assure pas* ! Car le cout est élevé.** 268

3. Des encouragements pour le contrôle et l'orientation de la production 270

***5. Plus d'importation que d'exportation des pro*duits agricoles** 271

6. Le foncier, la bureaucratie et le manque de communication les principales contraintes 273

CONCLUSION GENERALE **275**

BIBLIOGRAPHIE **284**

ANNEXES **298**

TABLE DES MATIERES **351**

TABLE DES ILLUSTRATIONS **363**

TABLEAUX **363**

GRAPHIQUES **365**

CARTES **366**

FIGURES **367**

Table des illustrations

TABLEAUX

Tableau 1: Population algérienne selon le sexe et l'âge en 2013 86

Tableau 2 : Répartition des exploitations par superficie 91

Tableau 3: Répartition des exploitations du secteur autogéré 97

Tableau 4: Répartition des exploitations du secteur privé 98

Tableau 5: occupation du terrain et production agricole du plan: 1985-1989 113

Tableau 6 : Indicateurs d'impact des 10 200 PPDRI période (2010-2014) 127

Tableau 7 : L'état des terres agricoles en 2013 157

Tableau 8: Zones industrielles et d'activité en réalisation à Jijel en 2015 164

Tableau 9 : Zones d'activités ouvertes à Jijel en 2015. 164

Tableau 10 : Zones industrielles ouvertes à Jijel en 2015 164

Tableau 11 **:** Production industrielle à Jijel en novembre 2015. 166

Tableau 12 : Population de Jijel par commune et Daïras en 2012. 168

Tableau 13 **:** Exploitations agricoles individuelles et collectives à Jijel en 2015 175

Tableau 14 : Répartition des terres agricoles par commune à Jijel en 2012 177

Tableau 15 : Cultures maraichères : superficie et production par commune à Jijel, Année 2013. 180

Tableau 16 : Cultures maraichères sous serres et en plein champ en 2013. 181

Tableau 17 : Surface cultivée et production fruitière à Jijel. Année 2013. 184

Tableau 18 : Production avicole par commune à Jijel en 2012 189

Tableau 19 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage à Jijel 191

Tableau 20 **:** Production animale par commune à Jijel en 2012 193

Tableau 21 **:** Nombre de ruches et production du miel à Jijel en 2013 195

Tableau 22 : Evolution du nombre de ruches à Jijel 196

Tableau 23**:** La production de céréales par commune à Jijel en 2013 198

Tableau 24 : La production des légumes secs à Jijel par commune en 2013 200

Tableau 25 : Répartition des superficies cultivées en fraise par commune en 2014 203

Tableau 26 : Les tranches d'âge de la population de recherche 210

Tableau 27 : Chefs d'exploitations et pluriactivité 224

Tableau 28 : Activités des exploitations agricoles 247

Tableau 29 : Mode d'accès à l'eau des exploitations 257

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des terres agricoles à Jijel 176

Graphique 2 : Production oléicole par commune à Jijel en 2013. 187

Graphique 3 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage à Jijel en 2012 192

Graphique 5 : Evolution du nombre de ruches à Jijel 196

Graphique 6 : Les principales communes productrices de céréales à Jijel 198

Graphique 7 : Les tranches d'âges de la population de recherche (33 individus) 210

Graphique 8 : Chefs d'exploitation et pluriactivité 225

Graphique 9 : Nombre d'exploitations par activité 247

Graphique 10 : Activité des exploitations selon le type et les cultures 248

Graphique 11: Mode d'accès à l'eau des exploitations 257

CARTES

Carte 1 : Situation de Jijel en Algérie 28

Carte 2 : Communes de la Wilaya de Jijel 29

Carte 3 Carte pluviométrique de l'Algérie du Nord 82

Carte 4 : Les zones climatiques algériennes 82

Carte 5 : Population rurale en Algérie 132

Carte 6: Algérie, carte des cultures 138

Carte 7: Extrait de la carte pluviométrique de Jijel (1996). 153

Carte 8 : Carte touristique de Jijel en 2015 162

Carte 9 : Evolution des travaux de réalisation du cadastre rural à Jijel, en 2015 178

Carte 10: Evolution des plantations oléicoles dans le cadre des programmes réalisés par les services des forêts entre 2010 et 2014 : 187

FIGURES

Figure 1: Cultures maraichères à la commue de Kaous 182

Figure 2: Culture fruitières aux mont larbâa à Ouadjana 183

Figure 3: élevage aviaire (poule pondeuse) dans la commune d'El Milia 190

Figure 4: Apiculture à Ouled Rabeh..... 197

Figure 5: céréaliculture dans la région de Ghebala 199

Figure 6: la fraise de la région de l'Oued Adjoul 202

Figure 7: Une exploitation familiale à Ouled Rabeh 214

Figure 8: Culture de la fraise sous serres tunnel à la région de Sidi Abdelaziz..... 220

Figure 9 : La femme chef d'exploitation 230

Figure 10: le suivi vétérinaire gratuit des élevages, fait partie des actions de l'Etat..... 237

Figure 11: Le recours à la force animale par manque des moyens adaptés aux petites exploitations 242

Figure 12: la force humaine reste l'énergie principale de production en zones de montagnes 244

Figure 13: Des apiculteurs en formation au centre des forêts de Kissir 245

Figure 14: Une exploitation familiale à Ouled Rabeh 248

Figure 15 : Une Twiza, pour la cueillette des olives dans la localité de Taneflecht 254

Figure 16: Innodations l'Oued Nile à Taher en 2014 269

Figure 17 : Inondation de l'Oued Nile à Taher en 2014 269

Figure 18: Aides sous forme de tètes du bétail pour les éleveurs..... 271

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1: Engagement 299

Annexe 2 : Guide d'entretien 300

Annexe 4: models d'entretiens réalisés 305

Annexe 5: Décret 63-90 de la création de l'office national de la réforme agraire 323

Annexe 6: Occupation des terres agricoles en Algérie 324

Annexe 7: Circulaire ministérielle 558, préservation des terres agricol 325

Annexe 8: Répartition des exploitants agricoles reconnus en Algérie 327

Annexe 9: Répartition des exploitants agricoles par activité 328

Annexe 10: Répartition des exploitants agricoles par région 329

Annexe 11: Exemple d'une mercurielle des prix de produits agricoles, ... 330

Annexe 12: Ressources en eau à Jijel 331

Annexe 13: terres agricoles algériennes par entités géographique 333

Annexe 14: Classement des communes rurales et urbaines à Jijel 1998-2008 334

Annexe 15: Population de quelques agglomérations de Jijel 335

Annexe 16: Evolution des politiques de gestion et d'exploitation du 336

Annexe 17: Nature des soutiens par activité du FNRPA 338

Annexe 18: Loi de concession des terres de domaine privé de l'Etat 348